Bibliothèque numérique
medic@

Apéry, Pierre. Annuaire oriental de médecine et de pharmacie (...). Première année. - 1892

Constantinople : A. Christidis et cie, 1892.
Cote : BIUP: 30912

BIUM

Exemplaire de la BIUP (Paris)
Adresse permanente : http://www.bium.univ-paris5.fr/histmed/medica/cote?extbiup30912

PIERRE APÉRY

ANNUAIRE ORIENTAL DE MÉDECINE ET DE PHARMACIE

1ÈRE ANNÉE 1892

A CHRISTIDIS ET Cie ÈDITEURS
CONSTANTINOPLE

©BIUM

Traitement rationnel de la CHLOROSE et de l'ANÉMIE

FER MARTIAL-BODIN

Oxyde ferro-manganique soluble
Et Phosphate de Soude

Cette nouvelle combinaison a tous les avantages des sels solubles sans avoir aucun de leurs inconvénients. Pas d'irritation des voies digestives, pas de constipation. La forme de *sucre granulé* en rend l'emploi très facile pour les femmes et pour les enfants.

Le Flacon : 3 francs

PARIS — 50, rue Boileau — PARIS

VIN DURAND

DIASTASÉ

Le meilleur des Toniques
Le plus efficace des Digestifs

Spécialement recommandé par MM. les Médecins. Plus de 3,000 attestations médicales envoyées au Dr Durand prouvent l'excellence de cette préparation.

La Bouteille : 4 fr. 50

PARIS — 50, rue Boileau — PARIS

Et dans les principales Pharmacies de France et de l'Étranger

©BIUM

VÉSICATOIRE & PAPIER
D'ALBESPEYRES

LE VESICATOIRE D'ALBESPEYRES prend toujours. Le laisser appliqué 3 à 6 heures chez les enfants, 6 à 12 heures chez les adultes. — Le vésicatoire au bras, entretenu avec le **papier d'Albespeyres** est le remède le plus efficace contre les Maladies chroniques.

CAPSULES RAQUIN

Approuvées par l'Académie de Médecine

Doses : ***3 à 9 Capsules de Raquin*** au **Copahivate de Soude**, contre blennorrhagie, catarrhe vésical, etc. — **5** fr. le flacon.

3 à 18 Capsules de Raquin au **Copahu titré**, au **Cubèbe**, etc., contre blennorrhagie, cystites, catarrhe vésical, leucorrhée, etc. — **5** fr. le flacon.

2 à 8 Capsules de Raquin au **Goudron** ou à la **Térébenthine**, contre blennorrhée, leucorrhée, bronchites, catarrhes, asthmes, névralgies, etc. — **2** fr. **50** le flacon.

*Exiger le timbre de l'***Union des Fabricants**

SIROP DE DENTITION
Du Dr DELABARRE

Sirop sans narcotique, facilitant la sortie des dents et préservant tous les accidents de dentition, **3** fr. **50** le flacon.

Anti-Asthmatiques de Bin BARRAL

Prescrits depuis 20 ans par les Sommités médicales contre :

Asthme, Oppressions, Bronchites, Catarrhes, Migraines, etc.

Le Papier et les Cigares anti-asthmatiques de Bin Barral dissipent *presque instantanement* les accès d'Asthme et toutes les Suffocations en général. — **5** fr. la boîte de Papier, **3** fr. la boîte de Cigares.

Dépôt : FUMOUSE-ALBESPEYRES, Paris

78, Faub. St-Denis, et principales Pharmacies.

©BIUM

SIROP ET Pâte d' AUBERGIER au Lactucarium

Rhumes
Bronchites
Coqueluche
Influenza

Dans les accès de **Toux**, *pendant le jour ou pendant la nuit, le* **SIROP D'AUBERGIER** *au* **Lactucarium** *est un calmant énergique pour les grandes personnes. — Pour les enfants, il est surtout recommandé contre les* **Quintes de Toux** *qui épuisent leurs poitrines délicates.*

Dans la **Coqueluche**, *le* **SIROP D'AUBERGIER** *est ordonné par tous les médecins.*

F. COMAR & FILS, 28, rue St-Claude, Paris. DANS TOUTES PHARMACIES

LIQUEUR et Pilules du Dr LAVILLE Goutte ET RHUMATISMES

Au moment des **Accès violents**, *1 à 3 cuillerées à café de* **LIQUEUR DU Dr LAVILLE** *calment sans aucun danger, en quelques heures, les* **douleurs les plus vives.**

Entre les accès, les **PILULES DU Dr LAVILLE** *prises à la dose de 4 à 6 par jour font disparaître les nodosités et les* **raideurs des articulations.**

Envoi franco de la Méthode du Traitement sur demande adressée à
F. COMAR & FILS, 28 rue St-Claude. Paris. DANS TOUTES PHARMACIES

EAU MINÉRALE Ferrugineuse Gazeuse d' OREZZA

Faiblesse
Anémie
Convalescences
Digestions Pénibles

Les Médecins recommandent de boire à chaque repas de
l'EAU D'OREZZA
Cette eau minérale ferrugineuse gazeuse est le fortifiant par excellence.— Elle est surtout recommandée aux jeunes gens et aux jeunes filles qui traversent l'époque si difficile de la croissance.

DANS TOUTES LES PHARMACIES

30912

Laboratoire d'Analyses chimiques

DIRIGÉ PAR

PIERRE APÉRY

Chimiste-Expert près la Municipalité du 6e Cercle et les Consulats d'Allemagne, d'Autriche-Hongrie et de Grèce.

Directeur de la
REVUE MÉDICO-PHARMACEUTIQUE
Membre de plusieurs Sociétés savantes
Diplômes d'honneur et Médailles d'or
aux Expositions d'Hygiène
de GAND, OSTENDE, TOULON et SPA.

BIBLIOTHÈQUE DE L'ÉCOLE DE PHARMACIE PARIS

ANALYSES DE CHIMIE BIOLOGIQUE

URINES, CALCULS, LIQUIDES EXTRAITS DE KYSTES ET ÉPANCHEMENTS, DIVERSES SÉCRÉTIONS HUMAINES.

ANALYSES DE DENRÉES ALIMENTAIRES

et Produits Pharmaceutiques

EXAMENS MICROSCOPIQUES

Sédiments urinaires, sperme, sang, tissus, cristaux, etc.

EXPERTISES CHIMICO-LÉGALES

EXACTITUDE-PROMPTITUDE

PRIX MODÉRÉS

Pharmacie dite VELITS
68, rue Yuksek-Caldirim-Galata et rue Ahir, 11, Péra
CONSTANTINOPLE.

©BIUM

PHOSPHATINE FALIÈRES

Aliment le plus agréable et le plus recommandé pour les enfants dès l'âge de 6 à 7 mois, surtout au moment du sevrage et pendant la période de croissance. *Il facilite la dentition, assure la bonne formation des os.*

PARIS, 6, AVENUE VICTORIA ET PHcies.

VIN

BI-DIGESTIF DE

CHASSAING

DIGESTIONS DIFFICILES
MAUX D'ESTOMAC
PERTE DE L'APPÉTIT
DES FORCES, etc.

PARIS, 6, avenue Victoria, 6, PARIS

ET TOUTES PHARMACIES

CONSTIPATION

Guérison par la véritable

Poudre Laxative de Vichy

Laxatif sûr, agréable, facile à prendre

Le flac. de 25 doses environ **2 fr. 50**

PARIS, 6, AVENUE VICTORIA ET PHens.

©BIUM

30912

ANNUAIRE ORIENTAL
DE
MÉDECINE ET DE PHARMACIE

PAR

PIERRE APÉRY

Pharmacien-Chimiste,

DIRECTEUR ET RÉDACTEUR EN CHEF DE LA « REVUE MÉDICO-PHARMACEUTIQUE »,
MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ IMPÉRIALE DE MÉDECINE DE CONSTANTINOPLE,
DES SOCIÉTÉS CHIMIQUES, DE PHARMACIE ET D'HYGIÈNE DE PARIS, DE LA SOCIÉTÉ DES SCIENCES NATURELLES D'ALGÉRIE, etc.

ECOLE SUPÉRIEURE DE PHARMACIE DE PARIS
BIBLIOTHÈQUE

PREMIÈRE ANNÉE. — 1892

CONSTANTINOPLE

A. CHRISTIDIS & Cie, ÉDITEURS

7, Izmirli-Oglou-Han, Galata.

1892

©BIUM

REVUE
MÉDICO-PHARMACEUTIQUE

Autorisée par Iradé Impérial.

—o—

2 Médailles d'or. — Un diplôme d'honneur.

—o—

Directeur et Rédacteur en chef :
PIERRE APÉRY

Administrateur-Gérant :
A. CHRISTIDIS

—o—

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL :

Constantinople. . .	Piastres	30
Province.	»	36
Étranger.	Francs	8

—o—

Pour les Annonces et Abonnements
s'adresser aux Éditeurs :

A. CHRISTIDIS et Cie
Galata, Izmirli-Oglou-Han, 7, Constantinople.

—o—

SPÉCIMENS SUR DEMANDE.

©BIUM

PRÉFACE

Parmi le grand nombre de formulaires étrangers qui existent, aucun ne répond exclusivement aux besoins des médecins et pharmaciens de l'Empire Ottoman, car chaque pays devrait avoir un ouvrage similaire spécial dans lequel figureraient, à côté des progrès réalisés par les sciences médicales, des sujets pratiques empreints d'un cachet national et d'un intérêt purement local.

Quelle que soit donc l'importance des formulaires étrangers, les médecins et pharmaciens de nos pays ont besoin, indépendamment de ces importants recueils qu'ils consultent sans cesse avec fruit, d'un ouvrage donnant aussi des renseignements locaux.

Pénétré de ces principes, nous nous sommes mis résolument à l'œuvre depuis bientôt 3 ans, et nous sommes heureux de pouvoir offrir aujourd'hui à nos lecteurs, après avoir surmonté, bien des obstacles et des difficultés, le fruit de nos modestes labeurs.

Nous avons divisé notre ouvrage en trois parties. La première concerne les plus récents remèdes qui ont pris droit de cité dans l'arse-

©BIUM

nal thérapeutique. Nous avons pris pour point de départ les ouvrages similaires, entre autres : les formulaires de Bouchardat, Jeannel, Dujardin-Beaumetz et Yvon, Crinon, Const. Paul, Hans Heger, Aug. Brestowski, Bardet et Egasse, Th. Wiethe, C. Czuberka, Oberlin, etc. etc., et les avons soigneusement dépouillés. Ainsi cette partie de notre Annuaire peut être considérée comme un formulaire international des nouveaux remèdes.

L'on nous critiquera peut-être sur ce que nous avons inséré un certain nombre de produits dont l'action est imparfaitement connue, du reste nous n'avons suivi ici que l'exemple de la plupart des auteurs ; ensuite, il est certainement des substances qui ont été abandonnées bien à tort et dont il y a lieu de s'occuper avec de nouvelles espérances.

Une partie de notre ouvrage traite de sujets d'une réelle importance comme par exemple, les antiseptiques et les désinfectants, les soins à donner en cas d'empoisonnement et les contrepoisons, la posologie des médicaments et une foule de renseignements concernant l'art de formuler. Vient après un traité sur les récents progrès de la médecine relativement à un certain nombre d'affections ; on trouvera dans cette partie les méthodes des autorités médiles et chacun pourra en profiter avec succès.

©BIUM

Puis des questions de la jurisprudense médicale et un grand nombre d'autres sujets intéressant le praticien : le tout est indiqué avec concision. Parmi les ouvrages consultés, nous citerons, entre autres, ceux de Bourgoin et Rabuteau, le Manuel du praticien du Dr P. Lefort, et un grand nombre de manuels et périodiques scientifiques.

Mais la partie tout à fait originale de notre œuvre et celle qui rendra, nous en sommes sûr, des services à tous ceux qui exercent la médecine et la pharmacie dans l'empire Ottoman, voire même à ceux qu'intéressent les questions médicales de nos pays, est celle qui traite de la réglementation de la médecine et de la pharmacie, de la Faculté de Constantinople et de nos Institutions médicales, de la Délégation pharmaceutique, ainsi qu'un exposé détaillé et circonstancié de tous les hôpitaux et hospices de Constantinople. Des notes et différentes questions pratiques abondent dans cette partie que chacun peut consulter avec fruit.

Comme tous nos renseignements sont puisés aux sources officielles, et que nous avons fait tous nos efforts pour être à la fois précis et aussi complet que possible, nous pouvons hardiment présenter notre *Annuaire* comme un ouvrage semi-officiel. Nous rendons hom-

©BIUM

mage à nos autorités et à toutes les personnes qui ont bien voulu nous donner les renseignements demandés, mais notre principal devoir et celui qui prime tous les autres, c'est de déposer aux pieds du trône de S. M. I. Le Sultan notre profonde gratitude, pour la protection qui est accordée à tout ouvrage traitant des sciences, protection toute paternelle ressentie par tous ceux qui vivent dans ce beau pays.

En terminant, nous faisons appel à la bienveillance de nos lecteurs et spécialement à celle des médecins et pharmaciens du Levant et nous leur faisons savoir que nous recevrons avec reconnaissance toute observation, critique, indication, en vue de combler nos lacunes. Nous comptons ainsi améliorer notre œuvre que nous nous ferons un devoir de perfectionner. Notre but unique étant de nous rendre utile dans ce pays, nous considérerons notre réussite, comme notre plus belle récompense.

PIERRE APÉRY.

©BIUM

PREMIÈRE PARTIE

NOUVEAUX REMÈDES

BIBLIOTHÈQUE ... DE PHARMACIE PARIS

ABRUS PRECATORIUS. — (*Voir* **Jequirity**.)

ACÉTAL. — Se produit dans l'oxydation de l'alcool en même temps que l'aldéhyde. Il est liquide, incolore, soluble dans 28 parties d'eau; sa densité est 0,821. Il bout à 104 degrés. Narcotique. Dose : 5 à 10 grammes.

ACÉTANILIDE. — Se forme par l'action de l'acide acétique cristallisé sur l'aniline. Poudre blanche, cristalline, soluble dans 5 pour 1,000 d'eau, très soluble dans l'alcool, neutre, résistant aux acides. Pure et exempte d'aniline, elle donne, lorsqu'on la délaie avec un peu d'eau et qu'on l'additionne d'une solution d'hypobromite de soude, un mélange qui reste jaune clair; si elle contient de l'aniline, la couleur est rouge orangé (Yvon). Mélangée avec une solution de protonitrate de mercure, elle donne, par évaporation à siccité, une couleur verte. Se colore en rouge à chaud avec le perchlorure de fer; même coloration, mais plus foncée, avec l'acide chromique. Pour la recherche dans l'urine, on additionne celle-ci d'ammoniaque; on obtient une

©BIUM

coloration bleue. L'acétanilide agit comme antipyrétique. Il est préférable de prescrire des doses variant de 10 à 25 centigrammes; dans les affections nerveuses on a élevé la dose jusqu'à 1 gramme; on l'administre en cachets ou en solution dans l'élixir de Garus ou dans un vin généreux.

ACÉTOPHÉNONE. — (*Voir* **Hypnone.**)

ACÉT.-PARAMISIDINE. — (*Voir* **Méthacétine.**)

ACÉT.-PHÉNÉTIDINE. — (*Voir* **Phénacétine.**)

ACÉTYL-PHÉNYLHYDRAZINE. — (*Voir* **Pyrodine.**)

ACIDE AGARICIQUE (*Agaricine*). — Retiré de l'agaric blanc. Se présente sous la forme de cristaux blancs soyeux, peu solubles dans l'eau froide, solubles dans l'eau bouillante et l'alcool faible; sans amertume; l'acide qui est amer renferme des matières résineuses irritantes, purgatives et vomitives. Forme des sels alcalins solubles et des sels métalliques insolubles. Il est antisudoral. Doses: 2 à 3 centigrammes, que l'on peut répéter plusieurs fois dans la journée. On doit proscrire les injections hypodermiques d'agaricate de soude à cause de leur action irritante.

ACIDE CAMPHORIQUE. — Préparé en oxydant le camphre au moyen de l'acide azotique, et l'on distille l'excès d'acide après que la réaction s'est effectuée. On traite le résidu par le carbonate de soude,

©BIUM

et le camphorate de soude formé est ensuite décomposé par l'acide chlorhydrique. On purifie par cristallisation dans l'eau. Les cristaux de l'acide camphorique sont fusibles à 178 degrés, peu solubles dans l'eau et assez solubles dans l'alcool et l'éther. Il se sublime à haute température en produisant l'*Anhydride camphorique*. Il forme des sels solubles avec les bases alcalines, la baryte exceptée. Sa saveur n'est pas désagréable. Employé contre les sueurs des phtisiques, il donne, d'après Leu, des résultats plus sûrs et plus durables que l'atropine et ne détermine pas d'accidents comme ce dernier corps. Son effet antisudoral ne se produit quelquefois que le surlendemain; mais il peut persister pendant plusieurs jours. Une solution alcoolique de cet acide peut être aussi employée en lotions pour combattre les sueurs localisées. Dose: 2 grammes le soir; on doit élever cette dose, dans certains cas, à 4 ou 5 grammes pris en deux fois. En cachets ou dans une potion alcoolisée.

ACIDE CARBONAPHTOLIQUE. — Obtenu par l'action de l'acide carbonique sur le naphtol en présence du sodium. Presque insoluble dans l'eau, il est soluble dans l'alcool et l'éther. Possède des propriétés énergiques assez vigoureuses; n'est cependant point, à ce point de vue, préférable aux autres antiseptiques. Toxique à hautes doses.

ACIDE CAINCIQUE. — Retiré du Radix Caïnca. En petites doses est cathartique, à doses élevées (0,5 à 1 gr.), agit comme émétique.

©BIUM

ACIDE CARBOLIQUE IODÉ. — On place dans un flacon 20 parties d'iode pulvérisé, 76 parties d'acide carbolique dilué et 4 parties de glycérine; on l'agite jusqu'à ce que tout l'iode soit fondu. On conserve cette préparation dans un endroit obscur, dans des petites bouteilles à bouchons en verre.

ACIDE CHRYSOPHANIQUE (*Acide rhubarbarique, rhubarbarine*). — Se trouve dans la rhubarbe, le séné, le lichen des murailles, la patience et l'aunée. On l'extrait du lichen des murailles ou de la rhubarbe, sous la forme de cristaux jaunes, volatils, peu solubles dans l'eau froide, solubles dans l'eau bouillante, l'alcool et l'éther. Se colore en rouge par les acides sulfurique et nitrique. A l'intérieur, il agit comme purgatif et détermine de l'irritation des muqueuses, quelquefois de la néphrite et de l'albuminurie. Employé surtout dans les affections de la peau (psoriasis, eczéma squameux, pityriasis, herpès tonsurant). A l'inconvénient de déterminer souvent des démangeaisons, avec sensation de brûlure, de la fièvre, de l'insomnie, de la conjonctivite; il colore l'urine, les ongles et le linge Employé en pommade à 1 ou 2 grammes pour 30 grammes de vaseline ou d'axonge.

Poudre de Goa (Araroba, Poudre de Bahia). — Rencontrée dans les fentes d'un arbre nommé *Angelim amargoso*, très commun dans la province de Bahia et différents points du Brésil. Elle est d'un jaune terne, se colorant à l'air; très peu soluble dans l'eau; soluble en grande partie dans la

©BIUM

benzine, l'éther et le chloroforme. Employée contre les affections de la peau, aux mêmes doses et de la même manière que l'acide chrysophanique.

Chrysarobine. — Considérée par certains auteurs comme étant de l'acide chrysophanique et par d'autres comme un produit de réaction de cet acide, elle est extraite au moyen de la benzine de la Poudre de Goa, qui en contient 80 pour 100 environ. Mêmes emplois et mêmes inconvénients que l'acide Chrysophanique. Kossobudski a conseillé récemment la chrysarobine contre les hémorroïdes.

ACIDE COPAIVIQUE. — Principe actif du Baume de Copahu. Insoluble dans l'eau, peu soluble dans l'éther, facilement soluble dans l'alcool.

ACIDE CRÉSYLIQUE *(Crésylol, Crésol, Hydrate de crésyle, Phénol crésylique).* — Homologue des phénols; dérive du toluène. Préparé en faisant passer un courant d'oxygène dans un mélange de toluène et de chlorure d'aluminium ou bien en faisant agir la potasse fondue sur l'acide sulfotoluénique; dans ce cas, l'on a du crésylate de potasse qu'on dissout, et l'on sépare, par un acide, l'acide crésylique, qu'on enlève en traitant par l'éther. Pur et cristallisé, l'acide crésylique est un produit de laboratoire. Dans le commerce, on le trouve sous la forme d'un liquide incolore, réfringent, d'une odeur de créosote, légèrement caustique, bouillant à 203 degrés, insoluble dans l'eau, assez soluble dans l'alcool, la glycérine et l'ammoniaque, très soluble dans l'éther. Il jouit d'un pouvoir anti-

©BIUM

septique supérieur à celui de l'acide phénique; il est quatre fois moins toxique.

Le crésylate de soude est aussi antiseptique. Préparé en mêlant 80 gr. d'acide crésylique avec 140 grammes de lessive de soude et un litre d'eau. Il est alcalin et a moins d'odeur que l'acide crésylique non combiné.

ACIDE CROTONOLIQUE. — Principe actif de l'huile de croton (*Croton tiglium*). Liquide brun, huileux, épais, d'un goût et d'une odeur âcre très intense. Employé sur la peau, il cause un exanthème très prononcé. Il se combine avec les acides minéraux et alcalis plus forts. L'effet toxique de ce sel est très puissant, la dose mortelle pour un chien est au-dessous de 0 gr. 001 par kilogramme.

ACIDE CUBÉBIQUE. — Retiré des fruits du cubèbe (*Piper cubeba*). Blanc, ressemblant à la cire, légèrement soluble dans l'alcool et l'éther, ce sel brunit au contact de l'air. Employé contre la gonorrhée. Doses : 0 gr. 3 — 0 gr. 75, plusieurs fois par jour en pilules; dose maxima : 1 gramme par dose; 5 grammes par jour.

ACIDE DIIODOSALYCILIQUE. — Poudre blanche, cristaux en forme d'aiguilles fines, se dissout difficilement dans l'eau froide, un peu moins dans l'eau chaude, très facilement dans l'alcool et l'éther. Analgésique, antithermique, antiseptique, il modère les pulsations du cœur. Employé dans l'arthrite blennorrhagique et le rhumatisme au

©BIUM

lieu de l'acide salicylique. Dose : 1.5 — 4 grammes par jour.

ACIDE ERGOTINIQUE. — Principe actif de l'acide sclérotinique. Est sans effet dans l'utérus (?). Produit une parésie sous-cutanée et paralysie des extrémités.

ACIDE GAIACOL-CARBONIQUE (*Acide gaïacol-carboxylique*). — Obtenu en saturant le gaïacol sodé d'acide carbonique. On opère à froid et sous pression. On dissout dans l'eau le produit obtenu et on le décompose par un acide minéral. Il cristallise avec deux équivalents d'eau ; anhydre, il fond vers 148 degrés. Se décompose par la chaleur en gaïacol et acide carbonique. Donne une coloration bleue avec le perchlorure de fer. Antiseptique et antipyrétique.

ACIDE ORTHOHYDRAZIN-PARAOXYBENZOIQUE. — (*Voir* **Orthine**.)

ACIDE ORTHOXYPHÉNYLSULFUREUX. — (*Voir* **Sulfocarbol**.)

ACIDE OSMIQUE. — On l'obtient en traitant par l'eau régale l'osmium d'iridium et en le distillant plusieurs fois. Longs prismes, brillants et flexibles, d'une odeur de raifort ; saveur âcre et brûlante ; tache en noir la peau et le linge ; se ramollit à la chaleur des doigts, fond à 40° et bout à 100°. Sa vapeur, très irritante, peut occasionner la mort.

©BIUM

Lentement soluble dans l'eau. Antiseptique très énergique. Préconisé en injections hypodermiques contre les névralgies ; on injecte d'abord 5 gouttes d'une solution de 1 gramme acide osmique dans 60 grammes eau distillée et 40 grammes glycérine ; on peut aller jusqu'à 10 gouttes. On emploie la glycérine pour empêcher l'altération de la solution aqueuse qui noircit.

ACIDE OXYNAPHTOIQUE. — Résulte de l'action de l'acide carbonique sous pression, à la température de 120 à 140 degrés, sur un sel alcalin du naphtol α. Cristaux incolores en forme d'aiguilles fines ; difficilement soluble dans l'eau froide (1 p. 30,000) ; très soluble dans l'alcool et l'éther ; volatil. Provoque l'éternuement quand on le respire. Antiseptique supérieur à l'acide salicylique ; ne convient pas à la conservation des substances alimentaires à cause de sa toxicité.

Il existe un acide oxynaphtoïque β, plus difficile à préparer. Ses propriétés antiseptiques n'ont pas été vérifiées.

ACIDE PARACRÉSOTIQUE ET PARACRÉSOTATE DE SOUDE. — L'acide paracrésotique, dérivé du *paracrésylol*, est connu depuis longtemps. Son sel de soude a des propriétés antiseptiques, il se présente sous forme d'une poudre cristalline, amère, soluble dans 24 parties d'eau chaude et ne précipite pas par le refroidissement. Ce corps qui traverse en grande partie l'économie sans subir de décomposition, s'élimine par l'urine, on y constate faci-

©BIUM

lement sa présence au moyen du perchlorure de fer, qui donne à l'acide paracrésotique une coloration violette, comme avec l'acide salicylique. Administré aux adultes à la dose de 6 à 8 grammes par jour. Préconisé pour combattre le catarrhe-gastro intestinal aigu chez les très jeunes enfants, à la dose de 10 à 20 centigrammes dissous dans une potion à prendre par cuillerée à café dans la journée.

ACIDE PHÉNYL-ACÉTIQUE. — Se présente sous la forme de petites feuilles blanches brillantes, qui se dissolvent dans l'eau chaude, l'alcool et l'éther, fondent à 76°5 C. et s'évaporent à 280° C. Tue les bacilles de la tuberculose, abaisse la température du corps et relève la circulation du sang tombée au-dessous du normal, relève l'appétit et améliore la digestion. Employé contre la tuberculose, en solution dans l'alcool à 1 p. 6. Dose : Pour la tuberculose, 10 gouttes d'une solution à 14 0/0 dans 30 grammes d'eau, 3 fois par jour ; on peut élever cette dose jusqu'à 20 gouttes. Contre le typhus : 2 — 6 grammes.

ACIDE PHÉNYL-BORACIQUE. — Peu soluble dans l'eau froide, soluble dans l'eau chaude, l'éther et l'alcool, d'une odeur légèrement aromatique et d'un goût agréable, 1 gramme est employé avec effet contre les maux d'oreilles, les vertiges, léger mal de tête et envie de dormir. Antipyrétique et désinfectant.

©BIUM

ACIDE PHÉNYLHYDRAZIN-LÉVULINIQUE.—(*Voir* **Antithermine.**)

ACIDE QUINO-PICRIQUE. — D'après Horn, c'est un mélange de quinine et de pricrinate de cinchonine ; le précipité formé est desséché. On l'emploie comme succédané de la quinine.

ACIDE RHUBARBARIQUE. — (*Voir* **Acide chryso-phanique.**)

ACIDE SALICYLIQUE CAMPHRÉ. — (*Voir* **Phénols camphrés.**)

ACIDE SALICYLIQUE IODÉ. — (*Voir* **Aristols nouveaux.**)

ACIDE SALICYLIQUE. — (*Voir* **Salicylates.**)

ACIDE SCLÉROTINIQUE. — Retiré du seigle ergoté. Poudre, se dissout facilement dans l'eau, difficilement dans l'alcool, hygroscopique, d'une réaction légèrement acide, sans odeur ni goût. Employé par doses de 0 gramme 04 à 0 gramme 05 en injections au lieu de l'Extrait de seigle ergoté. Contre l'épilepsie jusqu'à 0 gr. 3 par jour.

ACIDE SOZOLIQUE. — (*Voir* **Sulfocarbol.**)

ACIDE SULFOICHTHYOLIQUE. — On mélange de l'ichthyol avec un excédant de $H^2 SO^4$ concentré.

©BIUM

Il se produit alors de l'acide sulfoichthyolique. On traite ce produit avec une solution concentrée de Na Cl. pour éliminer l'acide sulfurique et le $H^3 SO^4$ libre. L'acide sulfoichthyolique se décompose dans ce sel en de masses foncées. Cet acide sulfoichthyolique à deux bases, qui fond très facilement dans l'eau, est le produit des différentes préparations d'ichthyol.

ACIDE SULFOPHÉNIQUE. — (*Voir* **Sulfocarbol.**)

ACIDE SULFORICINIQUE. — Un des composés appelés *huiles tournantes* ou huiles solubilisées par l'acide sulfurique. Préparé pour la thérapeutique avec des matières plus pures que pour l'industrie ; on traite un kilogramme d'huile de ricin pure à froid par 200 grammes d'acide sulfurique pur à 66°, qu'on ajoute par petites quantités et en agitant, de manière à éviter une élévation trop considérable de la température. Il ne se forme dans ces conditions, qu'un dégagement insignifiant d'acide sulfureux. Après 1 heure de contact, on lave à l'eau froide, on soutire la couche aqueuse supérieure, et on lave plusieurs fois à l'eau salée à 10 p. 100, en soutirant à chaque lavage et quelque temps après l'addition d'eau salée ; on neutralise ensuite avec la soude, pour former un *sulforicinate de soude*, mais en conservant au produit une réaction légèrement acide. Deux heures après, l'on décante ou l'on filtre sur un papier très perméable. Le produit ainsi obtenu a la consistance d'un sirop épais ; il est transparent, jaunâtre, de densité

©BIUM

variant de 1,035 à 1,040 ; odeur nulle ; peu de saveur. Maintient en solution 10 pour 100 de naphtol, 15 pour 100 de salol ou de créosote, 40 pour 100 d'acide phénique.

ACIDE THYMIQUE. — (*Voir* **Thymol.**)

ACIDE TRICHLORO-ACÉTIQUE. — Cristallise en tables rhomboïdales, incolores, transparentes, fondant à l'air, caustiques, d'une odeur faible persistante ; il se dissout facilement dans l'eau et l'esprit de vin, fond à 52° et à 195°, s'élève en vapeurs épaisses et aromatiques. Caustique local pour le nez et la gorge. Employé au lieu de l'acide chromique dans les affections du nez et de la gorge. L'acide trichloroacétique est aussi un des meilleurs et des plus sûrs remèdes contre les verrues, cors et engelures endurcies, on peut très facilement les enlever le troisième ou quatrième jour après son application.

ACONITINE. — Alcaloïde extrait de la racine de l'aconit napel (*Aconitum napellus*, Renonculacées). Deux aconitines existent dans le commerce, l'aconitine amorphe et l'aconitine cristallisée. Cette dernière devrait être la seule que les médecins doivent prescrire et les pharmaciens délivrer. Cependant il faut user d'une grande circonspection dans le maniement de cette substance parce qu'elle est extrêmement toxique. L'aconitine amorphe est beaucoup moins dangereuse, mais c'est un médicament très infidèle. L'aconitine cris-

©BIUM

tallise en tables rhomboïdales, incolores, inodores, fusibles à 183 degrés ; peu soluble dans l'eau, la glycérine et le pétrole léger ; soluble dans l'alcool, la benzine, l'éther et surtout le chloroforme ; amère, produisant un picotement sur la langue. Traitée par l'acide sulfurique, se colore en jaune, puis en violet ; chauffée avec l'acide phosphorique elle se colore en violet. Les acides forment des sels avec l'aconitine. Le nitrate, qui est le seul sel employé, forme des cristaux incolores, solubles dans 10 parties d'eau bouillante et moins solubles à froid. Préconisée récemment par M. Tison contre l'érysipèle de la face ; elle est aussi employée parfois dans le rhumatisme articulaire, et, en général, dans les affections douloureuses à forme congestive. C'est surtout dans les névralgies qu'elle donne les meilleurs résultats. Elle n'est usitée qu'en pilules et granules. On emploie ordinairement les granules à 1/4 de milligramme (1 à 2 par jour ; cette dose peut, exceptionnellement, être portée à 3 ou 4, mais en procédant progressivement et en administrant un seul granule chaque fois) ; même avec 2 granules, des cas d'intoxication ont été observés. Les granules ne devraient contenir que 1/10 de milligramme, et on pourrait en prendre 4 ou 5 dans la journée.

Dans l'érysipèle de la face, M. Tison porte la dose à 1 milligramme par jour, par granules au 1/10 de milligramme.

ADONIS VERNALIS ET ADONIDINE. — De la famille des Renonculacées, croît dans toute l'Eu-

©BIUM

rope ; recommandée contre les affections du cœur; augmente la tension artérielle. Employée en fusion de la tige et des feuilles à 20 pour 1,000 (200 grammes par jour) ; l'extrait aqueux ou alcoolique est administré à la dose de 0 gr. 50 à 1 gramme. Incertain dans son action, ce médicament paraît abandonné.

L'*Adonidine*, glucoside que renferme l'*Adonis*, est une poudre amorphe, jaune, amère, insoluble dans l'éther et le chloroforme, peu soluble dans l'eau, plus soluble dans l'alcool, colorée en jaune par l'acide nitrique, et en rouge par l'acide sulfurique. Peu toxique, ne s'accumule pas dans l'économie. Prescrite à la dose de 1 à 2 centigrammes ; à la dose de 3 centigrammes peut occasionner des nausées, des vomissements, des douleurs épigastriques et de la diarrhée.

AGARICINE. — (*Voir* **Acide agaricique.**)

AGNINE. — Produit en Amérique. A la consistance et l'apparence de la vaseline américaine ; est préparée le plus probablement par la distillation de la lanoline avec de la vapeur d'eau surchauffée. Contient une grande quantité d'acides gras libres (33 0/0), aussi doit-on éviter de l'employer.

ALANINATE DE MERCURE. — (*Voir* **Amidopropionate de Mercure.**)

ALBUMINATE DE FER SOLUBLE. — On délaie 4 kilogr. 500 de blanc d'œuf dans l'eau, on préci-

pite par environ 165 grammes de perchlorure de fer liquide à 30° ; il doit y avoir un léger excès de perchlorure de fer, qu'on enlève ensuite par un lavage à l'eau distillée. On redissout alors le précipité au moyen d'une eau très légèrement acidulée par l'acide chlorhydrique ; on évapore en consistance sirupeuse, et on étend avec un pinceau sur des plaques de verre qu'on porte à l'étuve. Le produit obtenu se présente sous forme de lamelles transparentes, micacées, de couleur légèrement jaunâtre et entièrement solubles.

ALBUMINATE DE QUININE. — Lamelles ou écailles légères d'un blanc jaunâtre; insoluble dans l'eau ; soluble dans l'eau acidulée par l'acide chlorhydrique et dans une solution de pepsine. Très bien supporté par les malades.

ALCOOL TRICHLORO-AMIDO-ÉTHYLIQUE.— (*Voir* **Chloralammonium.**)

ALOINE. — Préparé du suc extrait de l'aloès des Barbades. Cristaux sous forme de petites aiguilles, d'une couleur jaune pâle, d'un goût douceâtre au commencement, mais excessivement amer plus tard ; assez facilement soluble dans l'eau chaude et l'alcool. Purgatif énergique. Dose : 0 gr. 10 en une pilule, ou bien une injection de Pravaz avec une solution à 4 0/0.

ALSTONIA CONSTRICTA ET ALSTONINE. — Plante originaire de l'Australie, de la famille des

©BIUM

Apocynacées. Renferme un alcaloïde, l'*Alstonine*, qui se présente sous forme de cristaux blancs soyeux ; soluble dans l'éther, l'alcool et le chloroforme ; peu soluble dans l'eau froide, plus soluble dans l'eau chaude à laquelle elle communique un goût amer. Réunit les propriétés de la quinine et de la strychnine, car elle est antipériodique, stimulante et antiseptique. Substituée à la lapuline dans les brasseries de l'étranger qui fabriquent le pale ale, parce qu'elle ne donne pas des maux de tête.

ALUMINIUM ACÉTIQUE EN SOLUTION. — Dans une solution composée de 30 parties d'Aluminium sulfurique, 62 parties d'eau distillée et 54 parties d'acide acétique dilué, on ajoute en agitant toujours une bouillie de 13 parties de Carbonate de chaux dans 20 d'eau distillée ; on laisse reposer pendant 24 heures dans le froid, puis l'on filtre. C'est un liquide clair, incolore, d'un goût douceâtre astringent, d'une réaction acide ; sa densité est de 1.045. Dose : 1 pour 100 pour les bandages, les injections. Intérieurement : 0 gr. 01 — 0 gr. 05 plusieurs fois par jour.

ALVÉLOZ (LAIT D'). — Suc de l'*Euphorbia heterodoxa*. Semble avoir produit de bons résultats dans le traitement du cancroïde de la face et de l'épithélioma du col utérin. Paraît ne réagir que lorsqu'il est fraîchement préparé. Incomplètement expérimenté.

AMIDO-BENZOL. — (*Voir* **Aniline.**)

AMIDO PROPIONATE (ALANINATE DE MERCURE). — On dissout de l'alanine (lactamine ou acide amidopropionique) dans l'eau ; on ajoute jusqu'à refus du bioxyde de mercure pulvérisé ; on filtre et on évapore. Le produit est une poudre blanche, soluble dans l'eau ; la solution aqueuse ne s'altère ni à l'air ni à la lumière. Employé en injections hypodermiques et par la voie stomacale contre la syphilis. Ne détermine pas de stomatite. Bien supporté par les malades. Doses : En injections hypodermiques, chez les adultes, à la dose de 5 à 15 milligrammes par jour. Un traitement de 45 jours suffit ordinairement.

Administré aux enfants par la bouche, à la dose de 2 à 5 milligrammes par jour.

ANALGÉSINE. — (*Voir* **Antipyrine.**)

ANDIRA INERMIS. — Originaire du Mexique et des Antilles, elle appartient à la famille des Légumineuses. Son écorce est anthelmintique. Employée en décoctions à 30 pour 1.000, 4 cuillerées aux adultes et 2 aux enfants. En poudre, 1 gr. 50 aux adultes et 1 gramme aux enfants. Provoque quelquefois vomissements, diarrhée, fièvre et délire. Contient un glucoside, l'Andirine, non employé.

ANÉMONINE. — La distillation de l'anémone pulsatille ou de toute autre anémone, produit une eau âcre, impropre à tout usage, qui perd son

©BIUM

âcreté et sa mauvaise odeur au bout de peu de temps, en laissant déposer des cristaux d'*Anémonine*, qu'on purifie par cristallisations successives dans l'alcool. Elle est incolore, inodore, neutre, peu soluble dans l'eau et l'éther, plus soluble dans l'alcool, soluble dans les alcalis qui la transforment en acide anémonique ; soluble sans altération dans l'acide chlorhydrique, détruite dans les acides sulfurique et nitrique. Moins toxique qu'on ne le prétend. Contre le catarrhe bronchique et l'asthme. Doses : De 2 à 4 centigrammes par jour, en paquets contenant chacun 1 centigramme d'anémonine et 9 centigrammes de sucre, ou en pilules contenant 1 centigramme d'anémonine, 2 centigrammes de réglisse et quantité suffisante de sirop.

La dose de 10 centigrammes ne doit pas être dépassée ; celle de 20 centigrammes provoque des maux de tête.

ANILINE (*Amidobenzol, Phénylamine*). — Préparée industriellement en réduisant la nitro-benzine par un mélange de fer métallique et d'acide chlorhydrique. L'aniline se présente sous forme d'un liquide huileux, incolore, d'une odeur vineuse et désagréable ; elle bout à 183 degrés, cristallise à — 8 degrés ; peu soluble dans l'eau, elle est soluble dans l'alcool, l'éther, l'acétone, etc. ; altérable à l'air et à la lumière. Recommandée contre l'épilepsie et la chorée. Peu employée. Dose : 15 à 40 centigrammes par jour.

ANNIDALINE. — (*Voir* **Aristol.**)

ANTHRAROBINE. — Préparé par Liebermann pour la première fois; c'est un produit de l'alizarine. Poudre d'un blanc jaunâtre; doit être conservée à l'abri de la lumière et de l'humidité. Soluble dans 10 parties de glycérine, 10 parties d'alcool à froid et 5 parties d'alcool à chaud. En solution alcaline ou alcoolique, elle s'oxyde et se colore en violet sombre. Moins toxique que la chrysarobine, peut la remplacer dans le traitement de certaines dermatoses; s'élimine par l'urine après avoir subi des transformations non étudiées.

Employée contre le psoriasis, l'herpès tonsurant, le pityriasis, etc. Ne provoque ni conjonctivite, ni dermatite; a l'inconvénient de colorer les cheveux en roux.

Pommade à 10 ou 20 pour 100, ou bien solution alcoolique à 10 p. 100; l'efficacité de ces préparations est augmentée si l'on fait un lavage à l'eau de savon avant leur application.

ANTIDIPHTÉRINE. — Mélange, dit-on, de chlorate de potasse et de sesquichlorure de fer. Préconisé contre la diphtérie.

ANTIFÉBRINE. — (*Voir* **Acétanilide.**)

ANTIFUNGINE. — Poudre blanche, soluble dans 4 parties d'eau bouillante, constituée par du borate de magnésie, préparée par un procédé inconnu; c'est peut-être le produit résultant de l'évaporation de la solution concentrée d'acide borique.

©BIUM

Préconisée contre la diphtérie. En solution à 15 p. 100 dont on fait prendre 20 gouttes plusieurs fois par jour ; badigeonnages de la même solution sur les parties recouvertes de fausses membranes et pulvérisations dans la chambre du patient.

ANTIPYRINE (*Analgésine, Diméthyloxyquinizine, Phényldiméthylpyrazolone*). — Découverte par Knorr, d'Erlangen ; obtenue par l'action du chlorure de méthyle sur l'*oxyméthylquinizine* ; la méthylation de ce produit donne lieu à une combinaison qui est l'*oxyméthylquinizine méthylée*, expression plus convenable que celle de *diméthyloxyquinizine*, sous laquelle elle est plus ordinairement désignée. Quant à l'oxyméthylquinizine, corps intermédiaire servant à la préparation de l'antipyrine, on l'obtient en traitant la phénylhydrazine par l'éther acétacétique.

Poudre cristalline blanche, inodore quand elle est pure ; saveur un peu amère ; soluble dans son poids d'eau, très soluble dans l'éther, l'alcool et le chloroforme ; fond vers 111 ou 112 degrés ; se colore en rouge brun par le perchlorure de fer ; se colore en vert par l'acide azotique nitreux (cette coloration est caractéristique de l'antipyrine, et elle passe au rouge intense par l'addition d'acide azotique fumant) ; se colore en rouge à chaud avec un mélange d'eau régale et d'acide azotique, ainsi qu'avec un mélange d'acide sulfurique et d'acide azotique. Possède la curieuse propriété d'augmenter considérablement la solubilité des sels de quinine, de la caféine et probablement d'autres corps. Eviter

©BIUM

de la mélanger en nature avec le salicylate de soude ou le naphtol, car en la triturant avec l'une ou l'autre de ces deux substances, on voit se former une pâte molle plus ou moins ; le produit formé par l'action réciproque du salicylate de soude et de l'antipyrine constitue une combinaison à laquelle on a donné le nom de *Salipyrine* (voir ce mot). Avec le chloral, elle forme une pâte plus ou moins liquide ; cette liquéfaction résulte d'une combinaison qui se produit entre les deux corps en présence. (*Voir* **Chloral-Antipyrine**.)

Il y a également incompatibilité entre l'antipyrine et l'acide phénique ; si l'on mélange des solutions de ces deux corps, le liquide devient laiteux et il se précipite une matière huileuse, soluble dans l'alcool et l'éther ; on devra donc éviter d'associer l'antipyrine et l'acide phénique. L'antipyrine peut aussi former des combinaisons avec certains acides ; MM. Sochachewski et Marie sont parvenus à préparer le *Valérianate* et le *Benzoate d'antipyrine*, ainsi que le *Valérianate double d'antipyrine et de quinine*.

Une longue existence paraît réservée à l'antipyrine à cause de ses propriétés antipyrétiques et analgésiques. Recommandée dans beaucoup d'affections : migraine, diabète, rhumatisme, chorée ; on a même prétendu qu'elle empêchait le mal de mer, mais cette action n'est pas constante. On lui a même attribué des propriétés antilaiteuses. Douée d'une action hémostatique puissante. Possède une action dépressive médullaire très marquée. Diminue la sécrétion urinaire.

©BIUM

Peu toxique, car il faut 1 gr. 60 par kilogramme d'animal pour déterminer des phénomènes d'intoxication. Son administration n'est cependant pas exempte d'inconvénients. Chez certains malades on a vu survenir de la conjonctivite, de l'exanthème scarlatiniforme localisé aux membres, du vertige, des troubles gastriques, de la réfrigération. Ces accidents cessent dès qu'on suspend l'emploi de ce médicament; souvent ils reparaissent lorsqu'on reprend le traitement. En associant le bicarbonate de soude à l'antipyrine on peut éviter les troubles gastriques.

L'antipyrine diminue, d'après M. Robin, la désintégration organique; la diminution de l'azote total dans les urines et celle de l'acide sulfurique prouvent que la désassimilation des matières albuminoïdes est amoindrie par l'antipyrine; d'autre part, l'augmentation du phosphore incomplètement oxydé, l'augmentation du rapport de l'acide phosphorique total à l'azote de l'urée et l'augmentation de la potasse signifient que les oxydations qui se passent dans le système nerveux sont ralenties par l'antipyrine. C'est le système nerveux qui est touché le premier, et on peut admettre qu'il réagit secondairement sur la désintégration et les oxydations générales. Cette élection de l'antipyrine pour le système nerveux explique l'action curative de ce médicament sur les affections nerveuses qui sont considérées comme justiciables de cet agent thérapeutique; à l'exemple des anesthésiques, elle modère l'activité nerveuse et calme la douleur.

L'antipyrine est par conséquent indiquée dans

©BIUM

les cas où il faut modérer l'excitabilité nerveuse (céphalée, migraine, névralgies, douleurs en général) et dans ceux où il est nécessaire de diminuer les oxydations organiques et la dénutrition comme, par exemple, la phthisie. Elle est contre-indiquée dans les maladies caractérisées par un ralentissement des échanges nutritifs, la fièvre typhoïde et les cachexies, par exemple.

L'antipyrine peut être administrée en potion ; on dissimule sa saveur par une eau aromatique quelconque. On prépare encore un sirop d'écorces d'oranges amères, dans la proportion de 1 gramme d'antipyrine par cuillerée (20 grammes) ; ce sirop masque très bien le goût de l'antipyrine. La forme la plus usitée est le cachet, on prépare ordinairement des cachets de 50 centigrammes et de 1 gramme.

Comme antipyrétique, elle est administrée à la dose de 1 à 3 grammes par jour, fractionnée par 50 centigrammes.

Comme analgésique, on peut élever la dose jusqu'à 6 grammes par jour ; dans les cas peu intenses 2 à 3 grammes suffisent.

Lorsque la dose de 6 grammes par jour est inefficace dans le rhumatisme articulaire aigu, on peut administrer simultanément le salicylate de soude (3 grammes par jour) par doses de 1 gramme, prises alternativement avec les doses d'antipyrine.

L'antipyrine peut être injectée hypodermiquement, préférablement à la morphine, dans les coliques hépatiques ou néphrétiques, les affections douloureuses du cœur, l'angine de la poitrine, la

©BIUM

dyspnée des asthmatiques, le zona, la migraine, le lombago et les névropathies. Pour pratiquer ces injections, on se sert (suivant la méthode de G. Sée et Capitan) d'une solution à parties égales, on fait 1 ou 2 injections par jour, au moyen d'une seringue de 2 centimètres cubes, de manière à injecter chaque fois 1 gramme d'antipyrine. Il est indispensable, afin d'atténuer la douleur très vive que produisent ces injections, d'ajouter à la solution d'antipyrine du chlorhydrate de cocaïne, en quantité suffisante pour que les 2 centimètres cubes de solution contiennent 3 centigrammes de cocaïne.

ANTISEPTINE. — Combinaison d'*iodure de zinc* et de *Boro-thymolate de zinc*, soluble dans l'eau, odeur agréable; ni toxique ni irritante. Antiseptique. Employée en solution aqueuse à 1 ou 2 pour 100; en pommade avec la vaseline ou la lanoline, à 10 pour 100; mêlée avec 5 parties de talc, on s'en sert pour saupoudrer les plaies ou pour traiter l'intertrigo des enfants et les sueurs fétides des pieds.

ANTISEPTOL.— (*Voir* **Iodo-sulfate de cinchonine.**)

ANTITHERMINE (*Acide phénylhydrazin-lévulinique*). — Obtenue par la combinaison de l'acide lévulinique ou acéto-propionique sur la phénylhydrazine. L'anhydre de cet acide est le produit qui, sous le nom d'antithermine, est employé en thérapeutique; cet anhydre est obtenu en chauffant l'acide phénylhydrazin-lévulinique à 170 degrés. Antithermique et, dit-on, antiseptique. A été peu expérimenté.

©BIUM

ANTROPHORE (Stephan). — Longues bougies médicamenteuses. Les médicaments retenus dans le fond de l'urèthre y produisent leur effet. Préparées avec de l'acide tannique à 5 0/0, avec du sulfate de thalline à 2 0/0, du sulfate de zinc à 0, 5 0/0, avec du sulfate de thalline à 5 0/0, avec de la résorcine et du tannin aa 5 0/0, avec de la résorcine 5 0/0 et du sulfate de zinc à 0.5 0/0, etc.

APOMORPHINE. — Obtenue en chauffant, en tube scellé, à 140 ou 150 degrés, de la morphine en présence d'un excès d'acide chlorhydrique. C'est une poudre amorphe, grisâtre, verdissant rapidement à l'air; soluble dans l'eau, l'alcool, l'éther, le chloroforme et la benzine. Forme avec l'acide chlorhydrique un sel cristallisable, soluble, d'un blanc verdâtre. L'apomorphine se colore en rouge violacé par l'acide nitrique; sa solution aqueuse ou alcoolique devient verte à l'air; cet effet se produit immédiatement par le permanganate de potasse.

Émétique puissant, d'une action sûre et rapide, surtout quand elle est administrée en injections hypodermiques. Précieuse dans les cas d'empoisonnement et dans ceux où l'administration d'un vomitif ordinaire est impossible. Les vomissements obtenus avec l'apomorphine ne fatiguent pas le malade, qui éprouve généralement le besoin de dormir après l'effet produit. Employée aussi comme expectorant; on ne peut en continuer l'usage bien longtemps, et on doit l'administrer avec circonspection, à cause des troubles graves qu'elle peut occa-

©BIUM

sionner du côté du cœur. Doses : une potion contenant de 1 à 3 milligr. de chlorhydrate (une cuillerée toutes les deux heures), si on l'emploie comme expectorant. Comme vomitif, une injection hypodermique avec 5 à 10 milligrammes de chlorhydrate dissous dans l'eau.

ARAROBA. — (*Voir* **Acide chrysophanique.**)

ARENARIA RUBRA (*Sabline rouge*). — Plante de la famille des Caryophyllées, très commune en Algérie, vantée par le Dr Bertherand contre les cystites aiguës ou chroniques, contre les calculs et la gravelle, contre les coliques néphrétiques, et comme diurétique. On en fait usage sans inconvénient pendant très longtemps. Employée en décoction (40 pour 250), et après réduction à 200 grammes, on sucre avec 40 grammes sirop simple ; cette tisane se prend à la dose d'une cuillerée toutes les deux heures. La forme pilulaire est préférable. On prend le soir, avant le coucher, 4 ou 5 pilules dont chacune contient 20 centigr. d'extrait aqueux d'arenaria. D'après M. F. Vigier, l'*Arenaria* agit par la forte proportion d'alcalis et aussi par les principes résineux aromatiques qu'elle renferme.

ARISTOL. — Messinger et Vortmann, d'Aix-la-Chapelle, ont découvert un dérivé iodé du thymol auquel ils ont, dans le principe, donné le nom d'*Iodo-thymol*. La maison allemande qui fabrique ce produit a adopté le nom d'*Aristol*, et elle s'est approprié cette dénomination. Le même corps a

©BIUM

reçu encore le nom d'Annidaline, mais cette dénomination n'a pas vécu. Le procédé indiqué par Messinger et Vortmann consiste à mélanger une solution d'iode dans l'iodure de potassium à une solution de thymol dans la soude caustique.

Les proportions indiquées par M. Fournioux sont les suivantes : 1° Iode, 60 grammes, Iodure de potassium, 80 grammes, Eau distillée, quantité suffisante pour parfaire 300 cent. cubes ; 2° Thymol cristallisé 15 grammes, Lessive de soude 52 grammes, Eau distillée quantité suffisante pour parfaire 300 cent. cubes. On mêle en agitant ; il se forme un précipité rouge qu'on recueille sur un filtre qu'on lave à l'eau distillée et qu'on sèche ensuite à une température ne dépassant pas 50 degrés et à l'abri de la lumière. Le lavage à l'eau *distillée* est indispensable, et il faut en employer au moins 100 à 120 fois le poids de l'aristol préparé, si l'on veut débarrasser celui-ci de l'iodure de sodium qu'il retient et qu'on enlève difficilement en totalité.

M. Valby indique un autre procédé ; il prend : Thymol, 30 grammes, Soude caustique, 100 grammes, Eau distillée, 1,000 grammes. Après dissolution du thymol à une température de 30 à 35 degrés, il projette dans la solution ci-dessus de l'iode métallique, en agitant ; il se forme un précipité rouge ; l'iode disparaît, et on cesse la projection de l'iode lorsqu'il ne se forme plus de précipité ; la fin de l'opération est annoncée par une légère coloration jaune, due à la formation d'iodure de sodium, et à la solution de l'iode en présence de ce sel. Le

©BIUM

reste de l'opération a lieu comme dans le procédé précédent.

M. Boulé suit encore une autre méthode; il prépare la solution suivante : Thymol, 5 grammes, Soude caustique, 5 grammes, Iodure de potassium, 5 gr. 80, Eau distillée 50 grammes. Il chauffe jusqu'à dissolution du thymol, et après refroidissement, il verse dans 250 cent. cubes d'une solution concentrée d'hypochlorite de soude et il agite; on termine l'opération comme il est dit ci-dessus. La solution d'hypochlorite doit être 4 fois plus forte que la liqueur de Labarraque du Codex et contenir 10 fois son volume de chlore.

L'aristol est, dit-on, du *Dithymol biiodé;* mais, à cause de son instabilité, il semble difficile de lui assigner une formule exacte; il renferme environ 40 pour 100 d'iode. Il est amorphe, rouge brique pâle, insoluble dans l'eau et la glycérine, peu soluble dans l'alcool, soluble à peu près complètement dans l'éther, le sulfure de carbone, et les huiles fixes; décomposable par la chaleur et altérable à la lumière; il perd facilement une partie de son iode, et alors sa couleur pâlit. Il possède une odeur faible d'iode et de thymol, et il ne paraît pas déterminer de phénomènes d'intoxication.

Préconisé comme succédané de l'iodoforme, on l'emploie dans le pansement des plaies, des ulcères tuberculeux, variqueux ou syphilitiques, contre le lupus, l'eczéma, le psoriasis, certaines formes d'épithélioma, les vaginites, les métrites, les érosions du col utérin, etc. M. Vinay, de Lyon, le recommande contre les gerçures du sein. On emploie

©BIUM

l'aristol en poudre, soit en le saupoudrant sur les plaies, soit en faisant des insufflations; pour cela, il est nécessaire qu'il soit bien desséché; on se sert encore de vaseline aristolée à 10 pour 100; on pratique des badigeonnages avec l'éther ou le collodion aristolé à 10 p. 100. On peut encore préparer des crayons médicamenteux avec du beurre de cacao additionné d'aristol (10 à 50 centigrammes par crayon), destinés à être introduits dans l'urètre ou dans l'utérus, et des ovules vaginaux avec du beurre de cacao additionné de 50 centigrammes à 1 gramme d'aristol par ovule. L'aristol dissous dans l'huile d'amandes douces peut être injecté hypodermiquement.

Pour le traitement des gerçures du sein, M. Vinay emploie un mélange ainsi formulé: Vaseline liquide, 20 grammes, Aristol, 4 grammes, qu'on applique après chaque tétée.

Nouveaux aristols. — On prépare aussi des dérivés iodés de plusieurs autres phénols; mais ces corps ne paraissent pas avoir reçu d'applications thérapeutiques.

Phénol bi-iodé. — Obtenu en traitant une solution de phénate de soude par une solution d'iode dans l'iodure de potassium. C'est un *Jodo-phénol biiodé.* Poudre rouge-violacée; inodore, insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool, l'éther et le benzol.

Résorcine bi-iodée. — Obtenue en traitant une solution de résorcinate de soude par une solution d'iode dans l'iodure de potassium. On considère ce

©BIUM

produit comme de la *Monoiodo-résorcine biiodée*. Poudre de couleur chocolat.

Acide salicylique iodé. — Obtenu en traitant une solution de salicylate de soude par une solution d'iode dans l'iodure de potassium. Après un contact suffisamment prolongé, on ajoute de la lessive de soude; il se forme un précipité qui est un sel de l'acide iodo-salicylique iodé. On obtient le dérivé libre en traitant par un acide. Ce dérivé a une couleur rouge vif.

Iodo-carvacrol. — Obtenu comme l'iodo-thymol, en remplaçant le thymol par son isomère, le carvacrol. Poudre jaune brunâtre, insoluble dans l'eau, peu soluble dans l'alcool, soluble dans l'éther, le chloroforme et les huiles fixes.

ASEPTOL. — (*Voir* **Sulfocarbol**.)

ASPIDOSPERMINE. — (*Voir* **Quebracho**.)

BAPTISINE. — Glucoside de la *baptisia tinctoria*. Poudre qui a les mêmes principes actifs que la racine Eméto-cathartique. Employé comme laxatif à la dose de 0.3 — 0 gr. 4. Il est émétique à plus hautes doses.

BENZANILIDE. — Obtenue par l'action du chlorure de benzoïle ou de l'acide benzoïque sur l'aniline. Poudre blanche, cristalline, insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool, peu soluble dans l'éther. Moins dangereuse que l'acétanilide. A été essayée

©BIUM

par le Dr Kahn dans la thérapeutique infantile. Dose : 10 à 60 centigrammes.

BENZOATE DE GAIACOL. — (*Voir* **Benzosol.**)

BENZOATE DE MERCURE. — Obtenu en mélangeant une solution de 125 grammes d'acide mercurique dans 250 grammes d'oxyde azotique et 4,000 grammes d'eau, avec une solution de 188 grammes de benzoate de soude dans 4,000 grammes d'eau. Blanc, cristallin, réaction acide; insipide et inodore ; soluble dans les iodures et chlorures alcalins. Expérimenté par le Dr Balzer et d'autres médecins contre la syphilis, soit par la voie stomacale, soit en injections hypodermiques, et contre la blennorrhagie en injections uréthrales. Contre la syphilis 1 à 2 centigrammes par jour, en pilules; les injections hypodermiques agissent plus énergiquement; on les fait avec une solution préparée avec 30 centigrammes de benzoate, 10 centigrammes de chlorure de sodium, 15 centigrammes de chlorhydrate de cocaïne et 10 grammes d'eau. Une injection par jour avec 1 gramme de cette solution. Suivant la gravité des cas, de 15 à 45 injections environ suffisent. La solution ci-dessus formulée, limpide lors de sa préparation, s'affaiblit progressivement, par suite de la réaction qui a lieu entre la cocaïne et le sel mercuriel. Il faut donc opérer avec une solution fraîchement préparée.

BENZOIL-GAIACOL. — (*Voir* **Benzosol.**)

©BIUM

BENZO-PHÉNONÉIDE. — Nouvelle substance préconisée par M. Galezowski, pour remplacer la pyoktanine jaune en oculistique. D'après M. Galezowski, la Benzo phénonéide est au moins aussi active que la pyoktanine dans le traitement des ulcères de la cornée et des kératites. Il emploie une solution aqueuse au 100e, au moyen de laquelle il pratique, toutes les deux heures, des lavages de la cornée à l'aide d'un pinceau.

BENZOSOL (*Benzoïl-gaïacol, Benzoate de gaïacol*). — Le gaïacol, principe actif de la créosote de hêtre, a une saveur désagréable, que Bongartz a essayé de masquer en formant un éther benzoïque de gaïacol, qu'il prépare en chauffant au bain-marie, avec le chlorure de benzoïle, le gaïacol transformé en sel de potasse, et en faisant ensuite cristalliser dans l'alcool le benzosol formé. Il se produit encore du benzosol en chauffant le gaïacol avec l'anhydride benzoïque. Ce sont des cristaux incolores, presque sans odeur ni saveur, solubles dans l'éther et le chloroforme, dans l'alcool chaud, presque insolubles dans l'eau; fusibles à 50 degrés. Le benzosol peut être ingéré sans causer d'effets secondaires fâcheux; grâce à cette innocuité, Sahli l'a administré à des phthisiques à des doses assez élevées, variant de 6 à 10 grammes par jour, mais les résultats ont été négatifs.

BÉTOL. — Un mélange de salicylate de natrium et de β naphtol natrium est chauffé à 120-130° C. avec du phosphoroxychloride, on jette le produit

©BIUM

de la réaction dans l'eau afin de le débarrasser du chlorure de natrium et du phosphate de natrium qui se sont formés, puis, après cristallisation, on purifie dans l'alcool. Poudre d'un blanc pur, formée de cristaux brillants sans odeur ni saveur, se dissolvant à 95° C. environ. Insoluble dans l'eau chaude ou froide et la glycérine, facilement soluble dans l'alcool bouillant, le benzol et dans l'huile de lin chaude. Employé comme succédané du salol. Préconisé dans la cystite gonorrhéique, et le rhumatisme des articulations. Doses : de 0 gr. 03 jusqu'à 0 gr. 05, 4 fois par jour.

BÉTOL CAMPHRÉ. — (*Voir* **Phénol camphré.**)

BLEU DE MÉTHYLÈNE. — (*Voir* **Couleurs d'aniline.**)

BOLDO, BOLDINE, BOLDOGLUCINE. — Arbre du Chili (*Peumus boldus*, Monimiacées), dont on utilise les feuilles, qui ressemblent à celles de la pervenche et qui ont l'odeur de certaines plantes de la famille des Labiées et de celle des Myrtacées. Ces feuilles renferment un alcaloïde, la *boldine*, et un glucoside, la *boldoglucine*, qui paraît constituer le principe actif.

La *boldine* se présente sous forme d'une poudre blanche légèrement colorée en jaune ; peu soluble dans l'eau, soluble dans l'alcool, l'éther, le chloroforme et la benzine ; alcaline ; amère ; se colorant en rouge avec l'acide azotique et l'acide sulfurique. Le boldo en contient très peu (0 gr. 50

©BIUM

pour 20 kilos). Le boldo possède des propriétés stimulantes et toniques ; remède populaire au Chili contre les affections du foie ; il stimule les sécrétions de la salive, de la bile et de l'urine ; il calme les coliques néphrétiques ; il exerce sur le système nerveux central une action hypnotique qui le fait employer pour combattre l'insommie.

La boldoglucine ne produit d'effets toxiques qu'à dose très élevées (10 à 15 grammes pour un chien de 9 à 12 kilogrammes).

La boldine est plus toxique ; elle a été peu étudiée.

On emploie le boldo en infusion (10 p. 1.000), plusieurs tasses par jour dans les affections du foie ; en teinture (1 pour 5) à dose de 20 gouttes, qu'on augmente progressivement ; en vin (30 pour 1,000 d'un vin généreux quelconque), 2 verres à liqueur chaque jour.

Des doses élevées agissent comme purgatives et vomitives.

BONDUC (*Graines de*) ; **BONDUCINE.** — Fruit du *Guilandella bonducella* et du *Caesapinia Bonduc* (Légumineuses) ; employé dans l'Inde comme fébrifuge.

La *bonducine*, principe amer du Bonduc, a été administrée avec succès par le Dr Isnard contre les fièvres intermittentes à la dose de 10 à 20 centigrammes. La poudre de graines se prend à la dose de 1 à 2 grammes par jour.

BOROGLYCÉRINE. — Préparée en réchauffant 92

©BIUM

de glycérine avec 62 d'acide borique. Se présente sous forme d'une masse friable, transparente, soluble dans l'eau. La préparation pure doit être soluble dans 12 parties d'eau et 2 parties d'alcool à 95 0/0. Employée dans le traitement des plaies et blessures.

BROMOFORME. — Obtenu par l'action du brome sur le formène, ou par celle du brome sur l'alcool méthylique en présence de la potasse, ou par celle de la potasse sur le bromol.

D'après M. Denigès, on peut le préparer en agitant de l'acétone avec une solution d'hypobromite de soude, lavant à l'eau et rectifiant.

Liquide, incolore ; saveur douce d'abord, puis âcre, odeur agréable, d'une densité plus élevée que le chloroforme (2.90.) Il dissout l'iode en se colorant en rouge comme le chloroforme. Versé sur du papier, il laisse, après évaporation, une tache huileuse, ce qui le distingue du chloroforme qui ne laisse pas de traces. Il est dangereux de l'employer comme anesthésique, à cause de son excessive activité.

Recommandé par Stepp, de Nuremberg, et par Lœwenthal, contre la coqueluche ; n'exerce aucune action ni sur le pouls ni sur la température ; produit quelquefois de la somnolence chez les enfants ; ce médicament n'est pas sans danger et doit être manié prudemment. Les docteurs Nauwelaers, de Bruxelles, et Lœwenthal ont observé chacun un cas d'empoisonnement mortel produit par l'administration de doses supérieures à celles qui

©BIUM

avaient été prescrites. Doses : pour les adultes ; 2 à 3 perles par jour, à 5 centigrammes. Pour les enfants, une cuillerée à thé, toutes les heures, d'une potion de 125 grammes contenant, suivant l'âge des enfants, de 12 à 15 gouttes de bromoforme dissous dans 5 grammes d'alcool.

BROMOL (*Tribromophénol*). — Substance recommandée comme antiseptique dans le traitement des plaies et des ulcères et contre la diphtérie. C'est une poudre jaune citron ; d'une saveur astringente ; d'une odeur *sui generis* non désagréable ; insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool, l'éther, le chloroforme, la glycérine, les huiles fixes et volatiles. Très peu toxique. Pour le pansement des plaies, Rademaker, de Louisville, emploie une solution de bromol au trentième dans l'huile d'olives, ou une pommade avec la vaseline au huitième. Contre l'angine diphtéritique, il fait des badigeonnages de la gorge avec un mélange de : Bromol, 1 gramme, et glycérine 25 grammes. Il administre ce corps à l'intérieur, à la dose de 5 à 15 milligrammes, dans le choléra infantile et la fièvre typhoïde.

BROMOPHÉNOL. — (*Voir* **Bromol.**)

BROMURE D'AMMONIUM ET DE RUBIDIUM. — Ce corps renferme 34 parties de bromure de rubidimu et 66 de bromure d'ammonium. C'est une poudre cristalline blanche ou légèrement jaunâtre. Elle est

soluble dans l'eau. L'analyse spectrale révèle sa présence dans les urines après 2 jours d'emploi de ce médicament. Préconisé dans tous les états épileptiques par Laufenauer et Rottenbiller. La dose active est de 2 grammes, qu'on renouvelle plusieurs fois par jour; la dose quotidienne est de 7 à 8 grammes. On l'administre dans une potion aromatisée à volonté, ou bien dans de la citronade ou de l'orangeade.

BROMURE D'ÉTHYLE (*Ether éthylbromhydrique*). — Préparé en faisant réagir le phosphore rouge sur le brome en présence de l'alcool; après réaction on distille; on lave à l'eau et l'éther éthylbromhydrique se sépare. Liquide neutre; incolore; très réfringent; d'odeur alliacée; densité, 1,468; bout à 38 degrés. Insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et l'éther. Le bromure d'éthyle pur ne doit pas laisser de résidu en s'évaporant; si on l'agite avec l'eau, ce liquide ne doit pas troubler avec le nitrate d'argent; il ne doit pas se colorer avec l'acide sulfurique concentré.

Préconisé par le Dr Szuman, en Amérique, comme anesthésique dans les opérations chirurgicales. On l'administre à petites doses (de 5 à 15 grammes) de la même manière que le chloroforme; la durée de l'anesthésie est courte, ce qui fait que cette substance ne peut être employée que pour les petites opérations. Il agit, rapidement, sans déterminer de période d'excitation et sans que son emploi soit suivi d'effets secondaires désagréables.

©BIUM

BROMURE DE NICKEL. — Préconisé par Da Costa contre l'épilepsie, à la dose de 30 à 60 centigrammes par jour. Expérimenté par M. Bourneville, il s'est montré inefficace et a produit des troubles gastriques (nausées, vomissements).

BROMURE D'OR. — Recommandé par le Dr Goubert contre l'épilepsie et la migraine ; mieux toléré, dit-on, que les autres bromures. Doses : de 8 à 12 milligrammes pour les adultes ; 3 à 6 milligrammes pour les enfants. Une dose trop élevée détermine de la céphalée.

BUTYLCHLORAL (*Aldéhyde butylique trichlorée*). — Obtenu en faisant passer du chlore dans l'aldéhyde. (Ce corps avait été pris dans le principe pour du *Croton chloral* ou *Aldéhyde crotonique trichlorée.*) Le butylchloral anhydre est un liquide oléagineux, incolore, d'une odeur rappelant celle du chloral ; insoluble dans l'eau, mais se combine avec elle (Butylchloral hydraté) pour former un hydrate cristallisé, peu soluble dans l'eau froide, plus soluble dans l'eau chaude et la glycérine, très soluble dans l'alcool. Hypnotique et anesthésique. Considéré par Liebreich comme très efficace contre les névralgies faciales. Supérieur au chloral comme hypnotique.

Dans les névralgies du trijumeau on l'emploie comme sédatif avec la formule suivante : Butylchloral hydraté 2 grammes — 3 grammes — 5 grammes, Esprit de vin rectifié 10 grammes, Glycérine 20 grammes, Eau distillée 110 grammes. Deux à

©BIUM

trois cuillerées à bouche à la fois. Comme hypnotique à la dose de 0 gr. 5 à 5 grammes. A l'extérieur dans les maux de dents, avec partie égale d'acide carbolique.

BUXINE. — Alcaloïde extrait du Buchu. Très probablement identique à la bébeerine. Se présente sous forme d'une masse cristallisée, d'un goût très amer, qui provoque l'éternuement, insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool. Administrée contre la fièvre. Dose : 1 à 2 grammes. On emploie aussi l'écorce du buchu en infusion (1 : 10).

CANNABIS INDICA. — (*Voir* **Chanvre indien.**)

CARBAMATE D'ÉTHYLE. — (*Voir* **Uréthane.**)

CARICA PAPAYA ; PAPAINE. — Le *Carica papaya* ou *papayer* (Cucurbitacées) croît dans les pays chauds ; il renferme dans toutes ses parties un suc laiteux, blanc, inodore, légèrement amer, qui se coagule à l'air. Le fruit est la partie de la plante où se rencontre surtout ce suc, on l'en retire en pratiquant des incisions.

La papaïne (matière azotée contenue dans le suc du papayer) a été préconisée comme succédané de la pepsine, à la dose de 10 à 40 centigrammes par jour, dans le traitement des dyspepsies, sous forme de cachets, de sirop, de vin ou d'élixir ; ces trois dernières préparations peuvent être dosées de manière à contenir une quantité de papaïne quatre fois moindre que celle de pepsine extractive conte-

©BIUM

nue dans l'élixir de pepsine du Codex. Comme on avait observé qu'elle dissolvait les fausses membranes diphtéritiques, on l'a employée en applications locales sur les parties recouvertes de fausses membranes, mais ce traitement n'a pas donné d'heureux résultats.

CARVACROL IODÉ. — (*Voir* **Aristols nouveaux.**)

CASCARA SAGRADA (*Ecorce sacrée*). — Fournie par le *Rhamnus purshiana* (Rhamnées); croît en Amérique, sur les côtes du Pacifique. Étudiée, en Amérique, par Prescott; en France, par MM. Limousin, Landowski, Dujardin-Beaumetz et Demazière; en Angleterre, par MM. Moss, Holmes et Hart. Cette écorce a pour principal caractère d'avoir sa face interne lisse, douce et polie. Elle possède une odeur et une saveur particulières. Si l'on gratte la surface et si l'on applique de l'ammonaque ou un alcalii sur la partie grattée, il se produit une coloration rouge due à la présence de l'acide chrysophanique dans l'écorce. La Cascara sagrada renferme, en outre, des résines, des huiles fixes, et une huile volatile, qui n'ont pas encore été étudiées complètement.

Douée de propriétés purgatives, elle donne de bons résultats dans la constipation. Occasionne des coliques quand la dose convenable est dépassée; aussi ne doit-on l'employer que comme laxative et non comme purgative.

Les préparations liquides sont généralement mal supportées, à cause de leur goût nauséeux; on doit donc préférer la poudre, qu'on administre en ca-

chets de 25 centigrammes ; 2 ou 3. Parmi les autres préparations (sirop, teinture, extrait, vin, élixir), les meilleures sont l'extrait fluide, et surtout, le vin préparé avec le vin de Lunel, qui masque mieux que les autres le goût de la Cascara.

Le vin se prépare en faisant macérer 50 grammes d'écorce concassée dans un litre de vin de Lunel ; on en prend une cuillerée à soupe, qui correspond à 75 centigrammes d'écorce. L'extrait fluide, préparé d'après la formule adoptée par la pharmacopée américaine pour tous les extraits fluides, se prend à la dose de 20 gouttes (correspondant environ à 75 centigrammes d'écorce), prises dans du vin de Lunel.

CÉRIUM (*Oxalate et Valérianate de*). — L'oxalate de cérium est une poudre grisâtre, inodore, insoluble dans l'alcool et l'éther ; il a été préconisé à la dose de 5 à 10 centigrammes par jour, en pilules de 2 centigrammes 1/2, contre les vomissements nerveux, et particulièrement contre ceux de l'hystérie. Le valérianate de cérium a été recommandé aux mêmes doses contre les vomissements de l'hystérie.

CÉTRARIN. — Principe amer contenu dans le lichen d'Islande. Le cétrarin se présente sous forme de cristaux en aiguilles, d'un goût amer, qui sont solubles dans l'alcool bouillant. Employé en injection, il augmente la sécrétion du suc pancréatique et de la salive. Des doses de 0 gr. 02 à 0 gr. 04 par

©BIUM

kilogramme d'animal élèvent la sécrétion de la bile.

CHANVRE CANADIEN. — (*Voir* **Apocynum cannabicum.**)

CHANVRE INDIEN. — Le *Chanvre indien* ou *Haschich* (*Cannabis indica*, Ulmacées, Cannabinées), qui croît en Asie et qu'on cultive en Chine, n'est qu'une variété du *Cannabis sativa* ou chanvre de nos pays. Les Chinois le fument ou mangent une sorte de confiture faite avec cette plante, dans le but de se procurer des hallucinations hilarantes. Ils emploient les sommités fleuries.

La composition chimique du chanvre indien est mal connue, malgré les nombreux travaux qui ont été faits sur cette drogue. Il a été essayé, sans grand succès, contre un grand nombre de maladies : choléra, délire des aliénés, hystérie, convulsions, hydrophobie, rhumatisme, goutte, aménorrhée, dysménorrhée, etc. On l'a employé dans les accouchements pour augmenter les contractions utérines. Il paraît avoir donné quelques résultats dans le traitement de la migraine et des céphalalgies. Connelle en a fait longtemps usage contre certaines formes de diarrhées, contre l'anorexie et pour faciliter la digestion. M. Germain Sée l'a préconisé récemment contre certaines affections de l'estomac et contre les dyspepsies accompagnées de symptômes douloureux; pour lui, le *Cannabis indica* est le véritable sédatif de l'estomac et ne présente pas les inconvénients des analgésiques ordinairement usités.

©BIUM

CHIMAPHILA UMBELLATA. — Cette plante, de famille des Ericacées, croît en Russie, en Sibérie et dans l'Amérique du Nord. On emploie la feuille en infusion à 10 pour 1000, aux États-Unis, comme diurétique (1/2 litre par jour) ; on peut employer de préférence l'extrait hydro-alcoolique, à la dose de 2 à 4 grammes par jour en potions ou en pilules. On l'administre dans l'hydropisie et dans les affections cardiaques compliquées de dyspnée et d'œdème. La *Chimiphila* ne s'accumule pas dans l'organisme.

CHLORALAMIDE (*Chloral-formamide*). — Produit d'addition du chloral anhydre et de la formamide ; improprement appelée chloralamyde, attendu que le chloral, qui est un aldéhyde, ne peut pas former d'amide ; cristaux incolores, soluble dans 25 parties d'eau et 1 partie 1/2 d'alcool, saveur légèrement amère, mais non caustique ; se dédouble vers 60 degrés ; fond à 110 degrés, sans réaction sur le nitrate d'argent ; non décomposée par les acides ; décomposée par les alcalis, d'où il résulte qu'on doit éviter de l'administrer dans des potions alcalines. Elle ne doit pas réduire la liqueur de Fehling. On considère la chloralamide comme pouvant remplacer le chloral en qualité d'hypnoptique. Elle n'exerce aucune action nocive sur le cœur et sur le rein. Son usage ne détermine aucune accoutumance. Administrée soit sous forme de poudre, soit en solution vineuse, soit en potion, à la dose de 2 à 3 grammes, prise le soir en une seule

©BIUM

fois à l'heure du sommeil. On peut encore faire des injections hypodermiques avec une solution aqueuse à 1 pour 25, dont 1 centimètre cube représenté 4 centigrammes de chloralamide ; 1 ou 2 injections suffisent généralement pour procurer le sommeil ; on peut, d'ailleurs, les renouveler sans inconvénient.

CHLORALAMMONIUM (*Chloral ammonique, alcool trichloro-amido-éthylique*). — Obtenu en faisant passer un courant rapide de gaz ammoniac sec à travers une solution de chloral anhydre dans le chloroforme jusqu'à cessation d'absorption. On élimine l'excès de chloroforme ; on exprime la masse cristallisée dans du papier à filtrer, et on dessèche dans le vide. Odeur spéciale, saveur analogue à celle du chloral, mais disparaissant facilement. Peu étudié jusqu'ici.

CHLORAL-ANTIPYRINE (*Hypnal*). — Lorsqu'on mélange le chloral hydraté et l'antipyrine, ces deux substances se transforment en un corps huileux, au sein duquel il se produit des cristaux. C'est que, en effet, les deux corps sont susceptibles de contracter entre eux plusieurs combinaisons : le *monochloral-antipyrine* et le *bichloral-antipyrine*, dont le premier renferme une, et le deuxième deux molécules de chloral. Ces deux corps, étudiées par MM. Béhal et Choay sont d'une obtention facile, et il n'est pas besoin d'une température bien élevée pour les préparer. Le monochloral-antipyrine cristallise en gros cristaux. Il existe une

©BIUM

troisième combinaison de chloral et d'antipyrine, obtenue par M. Reuter, en soumettant à 115 degrés le mélange de ces deux corps. M. Reuter a donné le nom de *trichloraldéhyde-phényldiméthyl-pyrazolone* (1) à cette combinaison, qui ne jouit pas des mêmes réactions chimiques ni des mêmes vertus thérapeutiques que les précédentes. On a donné le nom d'*hypnal* au monochloral-antipyrine ; cette dénomination nouvelle n'était guère nécessaire. Dans le mono et le bichloral-antipyrine, la saveur désagréable et la causticité du chloral n'existent plus ; ces combinaisons possèdent néanmoins des propriétés calmantes au moins aussi énergiques que celles du chloral. Le monochloral-antipyrine et le bichloral-antipyrine, qui ne possèdent pas les inconvénients du chloral, paraissent appelés à rendre service aux malades. Sur le chien, la dose somnifère est de 20 à 25 centigrammes par kilogramme; la dose anesthésique 25 à 35 centigrammes, et la dose toxique 1 gramme environ par kilogramme. Ils ne déterminent jamais de convulsions. Administrés à la dose de 2 à 3 grammes, ce sont des médicaments somnifères comparables au chloral. Ils n'ont aucune action paralgésiante. Ils doivent être proscrits chez les cardiaques à lésions non compensées car ils augmentent la stase sanguine; toutefois leur action dépressive sur les vaisseaux et le cœur est moins marquée que celle du chloral. Dans certains cas, ils augmenteraient légèrement la diurèse. Ils sont

(1) Cette dénomination a été établie en tenant compte de la constitution nouvelle prêtée à l'antipyrine.

©BIUM

presque aussi irritants sur le tube digestif que le chloral (Thèse de Soutakis, 1890).

CHLORAL CAMPHRÉ. — On mêle dans un flacon parties égales de hydrate de chloral de camphre, on agite jusqu'à ce qu'ils soient devenus liquides et qu'ils se soient combinés. Employé contre les maux des dents (sous le nom de huile des dents blanche).

CHORALCYANHYDRINE. — (*Voir* **Cyanhydrate de chloral.**)

CHLORAL-FORMAMIDE. — (*Voir* **Chloralamide.**)

CLORALIMIDE. — Obtenue par MM. Béhal et Choay, en même temps que d'autres corps, en chauffant à 100 degrés le chloral ammoniaque ; a été préparé aussi en faisant agir l'acétate d'ammoniaque sur l'hydrate de chloral, mais ce procédé ne paraît pas donner de produit pur.

Elle cristallise en longues aiguilles ; incolore, inodore et insipide, insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool, l'éther, le chloroforme, et les corps gras ; fond à 168 degrés ; inaltérable à l'air, à la lumière et à l'humidité ; se décompose en chloroforme et en formamide par l'action de la chaleur, mais seulement vers 180 degrés. Au contact d'un acide minéral, elle se dédouble en chloral et en un sel ammoniacal correspondant à l'acide employé ; les acides organiques ne produisent pas ce dédoublement. La chloralimide est douée de propriétés

©BIUM

hypnotiques comme le chloral; elle présente, sur ce corps, l'avantage d'être insipide et inodore, par conséquent d'une ingestion plus facile; mais elle a l'inconvénient d'être insoluble. Administrée en cachets, pilules ou perles; peut aussi être prescrite en solution dans un élixir suffisamment alcoolique pour la dissoudre; on peut encore la dissoudre dans une huile avec laquelle on prépare une sorte de looch huileux. Les doses sont celles du chloral. L'étude physiologique et thérapeutique de ce corps est encore très incomplète.

CHLORAL-URÉTHANE. — (*Voir* **Ural.**)

CHLORALHYDRATE DE GLUTEN-PEPTONE-SUBLIMÉ. — Préparation mercurielle nouvelle obtenue par Paal. Il traite le gluten par l'acide chlorhydrique; il se forme ainsi un composé contenant 12 pour 100 d'acide chlorhydrique, soluble dans l'eau et l'alcool, capable de se combiner avec le bichlorure de mercure pour former des sels doubles, solubles dans l'eau, dont le plus riche contient 50 pour 100 de sublimé. Pour l'usage thérapeutique, Paal prépare un sel à 25 pour 100 de sublimé, en écailles blanches, soyeuses, hygroscopiques, inaltérables, solubles dans l'alcool. Les solutions aqueuses de ce sel ne sont précipitées ni par les alcalis, ni par le sang, ni par les solutions d'albumine. Dans ce sel, les propriétés caustiques du sublimé sont dissimulées, ce qui le rend utilisable en injections hypodermiques.

©BIUM

CHLOROBORATE DE SOUDE. — Sel vanté comme antiseptique et dont on a tenté d'entourer de mystère le nom et la composition. C'est un mélange de borate de soude, d'acide borique et de chlorure de sodium.

CHLOROFORME ANESTHÉSIQUE. (*Moyen de constater sa pureté*). — Le pharmacien doit toujours prendre la précaution de s'assurer de la pureté du chloroforme destiné à l'anesthésie, au moment où il est appelé à le délivrer.

Cet essai est des plus simples et des plus rapides. On agite un peu de chloroforme à essayer avec de l'eau distillée ; après décantation, l'eau ne doit ni rougir le papier bleu de tournesol, ni précipiter par le nitrate d'argent. Si l'eau était acide et donnait un précipité par le sel d'argent, cela prouverait que le chloroforme contient de l'acide chlorhydrique ou du gaz chloro-carbonique. Mélangé avec son volume d'acide sulfurique incolore, le chloroforme doit surnager sans se colorer, à moins qu'il ne contienne des alcools supérieurs. Chauffé avec une solution de potasse caustique, le chloroforme ne doit pas se colorer ; il brunit quand il contient de l'aldéhyde. Enfin, le chloroforme versé dans l'eau doit la traverser sans devenir opalescent.

Ces réactions suffisent pour vérifier la pureté du chloroforme ; le Codex indique deux autres réactifs : la fuschine et le binitro-sulfure de fer, qui servent à déceler la présence de l'alcool éthylique

©BIUM

dans le chloroforme. Postérieurement à la rédaction de la dernière édition du Codex, on a reconnu que le chloroforme contenant de l'alcool peut être employé, sans aucun danger, pour l'anesthésie. Certains chloroformes anglais, très estimés de l'autre côté de la Manche, et même en France, sont des mélanges de chloroforme et d'alcool éthylique, dans lesquels l'alcool se trouve dans la proportion de 1 partie pour 4 parties de chloroforme. D'ailleurs, il est démontré que la présence de l'alcool contribue à assurer la conservation du chloroforme et on a proposé d'ajouter 1 ou 2 grammes d'alcool par kilogramme de chloroforme, dans le but d'empêcher son altération. Il n'y a donc aucune utilité à rechercher la présence de l'alcool dans le chloroforme. Il est clair que les pharmaciens ne sauraient délivrer du chloroforme renfermant une proportion d'alcool aussi considérable que celle qu'on rencontre dans le chloroforme anglais, dont nous avons parlé, mais ils peuvent débiter un chloroforme contenant 1 ou 2 parties d'alcool pour 1.000. Cette petite quantité d'alcool étant incapable de modifier la densité du chloroforme, il suffit de vérifier la densité, qui doit être de 1,48 pour voir si l'alcool ne se trouve pas en proportion excessive.

CHLORURE DE MÉTHYLE (*Ether méthylchlorhydrique*). — Obtenu industriellement en chauffant, en présence de la vapeur d'eau, le chlorhydrate de méthylamine provenant des résidus de betteraves. Gazeux à la température ordinaire, se liquéfiant à 36 degrés ou à une pression de 5 à 6 atmosphè-

©BIUM

res ; lorsqu'il est liquide, il est incolore ; bout à 22 degrés en émettant des vapeurs et en dégageant un froid considérable.

Inhalé comme le chloroforme, il produit une anesthésie générale assez persistante, analogue à celle que détermine le chloroforme ; son action est toutefois moins énergique. C'est à l'état liquide qu'il est surtout employé, et le commerce le livre dans des récipients métalliques très résistants, munis d'un robinet par lequel s'échappe le chlorure de méthyle.

M. Debove a recommandé les pulvérisations de ce corps dans la sciatique, sur le trajet du nerf, pendant 5 secondes au plus. Le malade éprouve une sensation de brûlure ; la peau blanchit et durcit. On peut renouveler l'application une ou deux fois à 2 jours d'intervalle. Certaines névralgies peuvent être traitées de même.

On peut se servir du chlorure de méthyle comme anesthésique local, dans les cas où l'on veut pratiquer de petites opérations ; pour cela, on prend un tampon d'ouate hydrophile, qu'on imprègne de chlorure de méthyle au moyen du jet s'échappant du récipient qui le contient ; on doit entourer le tampon de baudruche, surtout quand on opère sur les muqueuses, afin d'éviter l'adhérence du coton. Quand le tampon est ainsi préparé, on s'en sert pour badigeonner la partie à insensibiliser ; cette opération a reçu de M. Bailly le nom de *stypage*.

On peut varier les effets des pulvérisations de chlorure de méthyle en enduisant préalablement la peau de glycérine. La douleur produite par le

©BIUM

froid est alors retardée, mais elle est plus vive, et l'action du médicament est plus durable ; de plus, cette action peut être modérée, en enlevant avec un linge l'excès de chlorure de méthyle projeté, qui fait corps avec la glycérine ; on évite ainsi les escharres. La glycérine peut être remplacée par la vaseline.

CHRYSAROBINE. — (*Voir* **Acide chrysophanique.**)

CITRAL. — Extrait de l'huile de citron. Aldéhyde, conservant l'odeur particulière à l'huile de citron. Il forme aussi un principe de l'huile d'Andropogon citratus, de l'huile de Backhousia citrodora, de l'Eucalyptus steigeriana (Myrtacées), ainsi que des citronelles du Tetranthera citrata (Laurinacées).

COCAINE. — Alcaloïde extrait des feuilles de Coca (*Erythroxylon Coca*, Linacées-Erythroxylées), plante cultivée au Pérou et dans toute l'Amérique du Sud. On a proposé plusieurs procédés d'extraction, dont les meilleurs sont ceux qui consistent à traiter les feuilles par l'alcool ou les huiles légères de pétrole. On l'a obtenue par synthèse en partant de l'ecgonine.

Elle cristallise en petits prismes ; peu soluble dans l'eau, soluble dans l'alcool, l'éther, l'huile de pétrole, la vaseline, l'essence de térébenthine et les corps gras ; incolore, amère ; réaction alcaline, non volatile ; fond à 98 degrés et se cristallise en refroidissant ; brûle sans laisserde résidu ; forme des

©BIUM

sels avec les acides. Réactions des alcaloïdes. Avec la résorcine et l'acide sulfurique, elle donne effervescence et coloration bleue, qui devient rose après addition de soude. Une solution d'un sel de cocaïne, additionnée d'acide sulfurique étendu, est colorée en violet par une goutte d'une solution de permanganate de potasse au centième, et cette coloration persiste encore après une demi-heure.

D'après M. Feirreira da Silva, la cocaïne possède une réaction caractéristique que ne donne aucun autre alcaloïde : en la traitant par l'acide nitrique fumant, évaporant à siccité et ajoutant quelques gouttes d'une solution alcoolique de potasse, on observe, en agitant, une odeur de menthe poivrée.

D'après M. Béhal, qui a répété les expériences de M. Feirreira da Silva, l'odeur qui se dégage ne ressemble que de loin à celle de la menthe.

Après avoir opéré sur une certaine quantité de cocaïne, il a isolé le principe aromatique qui se forme, et l'analyse à laquelle il l'a soumis lui a prouvé que c'était de l'éther éthylbenzoïque (benzoate d'éthyle), ce qui n'a rien de surprenant, étant donné la constitution de la cocaïne. L'intervention de l'acide nitrique n'est pas indispensable pour que la réaction se produise, mais celle-ci est moins nette.

La cocaïne est douée de propriétés anesthésiques qui sont utilisées dans un grand nombre de cas : extraction des dents, petites opérations, et surtout en oculistique. Elle est aussi mydriatique. Cet alcaloïde possède, paraît-il, des vertus aphrodisia-

©BIUM

ques incontestables, et cette propriété, qui appartient également à la coca, est connue des naturels du Pérou et de la Bolivie.

D'après les recherches de MM. Laborde et Laffont, la cocaïne exalte le système nerveux grand sympathique, contracte les vaisseaux et les organes à muscles lisses, paralyse les *extrémités* des nerfs sensoriels et sensitifs, tout en respectant la continuité de ces nerfs.

Elle exerce une action convulsivante, généralement admise par les physiologistes, et, d'après MM. Langlois et Richet, cette action est d'autant plus énergique que la température de l'animal est plus élevée; ce qui est remarquable, c'est que les mouvements convulsifs augmentent notablement et rapidement la température des animaux; d'où la nécessité de refroidir les animaux chez lesquels la cocaïne produit des accidents convulsifs.

Elle ralentit la sécrétion rénale et peut produire l'anurie; cette action paralysante de la cocaïne disparaît trois heures après l'absorption, et on observe une diurèse assez abondante.

Sachant que les Indiens mâchent des feuilles de coca mêlées à la chaux, pour faire de longues marches sans manger, on avait attribué à ces feuilles la propriété de ralentir la désassimilation. C'est là une fausse interprétation. Si l'Indien n'éprouve pas le besoin de manger, c'est parce que la cocaïne de la coca anesthésie son estomac. Loin d'être un modérateur de la nutrition, elle l'activerait plutôt, et les phénomènes d'intoxication qu'elle occasionne sont dus partiellement à la rétention des

©BIUM

matériaux oxydés formés en excès et non éliminés par suite de la paralysie rénale.

Employée surtout dans les opérations pratiquées sur les yeux ; en général, appliquée comme anesthésique dans les opérations légères (uréthrotomie, etc.). Préconisée pour le traitement de la morphinomanie et du mal de mer, et aussi comme hémostatique ; vantée par M. Luton contre la diphtérie.

On se sert, en général, dans la thérapeutique oculaire, de collyres à 2 ou 5 pour cent, en instillations dans l'œil, préparés avec le chlorhydrate de cocaïne, qui est très soluble dans l'eau ; on peut aussi employer le benzoate de cocaïne. On doit réserver l'emploi de la cocaïne pour les cas où on l'associe à la vaseline ou à un corps gras (vaseline cocaïnée au 20e contre les brûlures).

Lorsqu'on veut pratiquer de petites opérations sur la peau, on fait des badigeonnages sur la partie à anesthésier au moyen d'une solution de chlorhydrate ou de benzoate pouvant contenir jusqu'à 10 pour 100 de sel de cocaïne. Pour une opération sur les muqueuses, on doit se servir d'une solution à 2 ou 5 pour 100. Le plus souvent, on produit l'anesthésie au moyen d'une injection hypodermique ; on doit alors, afin d'éviter les accidents, ne pas dépasser la dose de 5 centigrammes (dose ordinaire) à 10 centigrammes (dose maxima suffisante dans tous les cas), et se servir d'une solution à 2 ou 2 1/2 pour 100 dans l'eau boriquée à 3 pour 100, ce qui permet d'obtenir une solution inaltérable. Il faut encore prendre la précaution de ne pas enfoncer la seringue dans les muscles ; c'est dans l'épais-

©BIUM

seur du derme que l'injection doit pénétrer. Il est utile de pratiquer plusieurs petites injections autour du point où doit porter le bistouri. L'anesthésie locale par la cocaïne permet de faire, sans que le patient éprouve aucune douleur, certaines opérations assez sérieuses et d'une durée moyenne (empyème, extraction de tumeur sous-cutanée, même amputation d'un doigt, etc.).

Pour le traitement de la morphinomanie, on a proposé des injections hypodermiques avec 5 centigrammes de chlorhydrate de cocaïne; certains médecins préfèrent administrer cette dose par la voie stomacale.

Pour l'extraction des dents, on fait, de chaque côté de la gencive, une injection hypodermique avec 1/2 cent. cube d'une solution de chlorhydrate de cocaïne à 2 pour 100, à laquelle on peut ajouter 1 gramme d'acide phénique pour 100 grammes de solution.

Contre la diphtérie, M. Luton a conseillé de faire prendre en 24 heures, par cuillerées, 125 grammes d'eau sucrée à la saccharine, additionnée de 2 grammes de perchlorure de fer et de 25 centigrammes de chlorhydrate de cocaïne (10 centigrammes pour les enfants).

Dans les cas où l'on se propose d'anesthésier la gorge et le palais, et toutes les fois qu'on veut administrer la cocaïne à l'intérieur, il est préférable d'employer l'alcaloïde au lieu de ses sels, à cause de son absorption moins rapide, qui n'a lieu qu'après formation de sel avec l'acide du suc gastrique; on doit l'administrer par doses fraction-

©BIUM

nées, en pilules de 1 à 2 centigrammes; la dose maxima ne doit guère dépasser 15 centigrammes, bien qu'on ait prétendu n'avoir observé aucun symptôme toxique avec des doses de 40 à 50 centigrammes. Pour les affections de la gorge, dans les cas de toux opiniâtre, de coqueluche, on conseille les pastilles à 1 centigramme.

On a signalé un assez grand nombre d'accidents occasionnés par la cocaïne, particulièrement dans la thérapeutique oculaire; on a observé aussi un certain nombre de cas d'intoxication, souvent d'origine nerveuse, qui se produisent quelquefois avec des doses de cocaïne relativement faibles. Dans certains cas, les accidents ont duré quelques semaines. Peut-être existe-t-il, chez certains malades, une susceptibilité particulière à l'égard de ce médicament. Le plus fréquemment, il s'agit vraisemblablement d'une forme d'hystérotraumatisme.

On a proposé de faire respirer du nitrite d'amyle aux personnes empoisonnées par la cocaïne.

Coco (*Noix de*). — Fruit du cocotier (*Cocos nucifera*; palmier); l'albumen de ce fruit contient 60 pour 100 de son poids d'huile fixe et est employé comme tænifuge dans le pays d'origine. Ce remède est peut-être efficace, mais il faut prendre à peu près l'albumen entier d'une noix, quantité difficile à supporter pour l'estomac. On pourrait pourtant préparer une sorte d'électuaire avec le sucre, comme on fait pour les semences de courge, et administrer cet électuaire, délayé dans l'eau, en plusieurs fois dans la journée. Ce qui serait encore

préférable, ce serait de rechercher si l'albumen renferme un principe actif doué de vertus tænicides.

En traitant l'huile fixe de coco par l'alcool et le charbon, on prépare une graisse alimentaire, analogue au beurre, ne rancissant pas, fusible à 25 degrés, renfermant, comme le beurre, environ 7 pour 100 d'acides gras solubles, et désignée sous les noms de *Beurre végétal*, *Beurre de coco* et *Végétaline*.

CONVALLAMARINE. — (*Voir* **Muguet.**)

CONVALLARIA MAIALIS. — (*Voir* **Muguet.**)

COSMOLINE. — (*Voir* **Vaseline.**)

COTO ET COTOINE. — La *Cotoïne* est le principe qui existe dans l'écorce du coto, en même temps que l'*Oxyleucotine*, la *Leucotine* et l'*Hydrocotoïne*. Elle en a été isolée par Jobst, de Stuttgart. Elle cristallise en aiguilles jaunes, ressemblant à l'acide gallique, fusible à 130 degrés, solubles dans l'eau chaude, le chloroforme, l'alcool, l'éther et le sulfure de carbone; peu solubles dans l'eau froide, le pétrole et la benzine. Se dissout dans les alcalis en se colorant en jaune; dans l'acide sulfurique, avec coloration jaune-brun; dans l'acide nitrique, avec coloration rouge-sang.

Antiputride et antiseptique; stimule l'appétit à la dose de 15 à 20 centigrammes; c'est, d'après le Dr Burckart, de Stuttgart, et d'après le Dr Hu-

©BIUM

chard, un antidiarrhéique puissant, pouvant rendre des services dans les diarrhées des phthisiques, dans les diarrhées arthritiques et dans celles des enfants.

On l'administre à la dose de 20 à 60 centigrammes par jour, en cachets de 20 centigrammes. MM. Bourneville et Bricon ont conseillé les injections hypodermiques de cotoïne, dissoute dans l'éther acétique (1 gramme pour 4 grammes), mais ces injections sont douloureuses.

COULEURS D'ANILINE. — Quelques couleurs d'aniline sont employées en thérapeutique.

Bleu de méthylène. — Cette substance jouit, d'après Ehrlich et Lippmann, de propriétés analgésiques, susceptibles de calmer les douleurs des névrites et des affections rhumatismales musculaires et articulaires. Le bleu de méthylène ayant la propriété de se fixer sur la substance nerveuse et surtout sur les cylindres-axes des fibres nerveuses motrices ou sensitives, on suppose que cette fixation est accompagnée d'une combinaison qui s'opère entre la matière colorante et la substance nerveuse et qui modifie la composition chimique de cette dernière. On doit se servir du bleu de méthylène pur, exempt de chlorure de zinc, et on l'administre en injections hypodermiques ou par la bouche. On injecte 1 à 4 centimètres cubes par jour d'une solution à 2 p. 100. A l'intérieur on fait prendre le bleu de méthylène à la dose de 1 gramme par jour en capsules gélatineuses. Les injections ne sont pas douloureuses et ne sont pas suivies de

©BIUM

réaction locale; on observe simplement une tuméfaction molle qui se dissipe rapidement. L'ingestion par la bouche ne détermine aucun accident et n'influence ni les fonctions digestives ni la circulation. Les urines des malades se colorent en vert au bout d'un quart d'heure, et cette teinte passe au vert bleuâtre, puis au bleu foncé. La salive et les matières fécales sont colorées en bleu.

Fuchsine. — La fuchsine est le chlorhydrate de rosaniline; il se présente sous forme de cristaux d'un vert mordoré, solubles dans l'eau, peu solubles dans l'alcool, insolubles dans l'éther. La solution aqueuse de ce corps est rouge. Pour l'usage thérapeutique, on doit se servir de fuchsine exempte d'arsenic. On l'a employée pour combattre l'albuminurie dans la néphrite, sous forme de pilules ou de cachets, à la dose de 5 à 10 centigrammes chez les jeunes enfants, de 15 à 25 centigrammes chez les enfants plus âgés et de 25 à 40 centigrammes chez les adultes. On peut encore l'administrer dans une potion aromatisée avec l'essence de menthe ou d'anis; l'administration sous forme de cachets est préférable, si l'on veut éviter la coloration des lèvres et de la langue. L'urine des malades qui en prennent se colore en rose. Ce médicament est à peu près abandonné.

Pyoktanines. — Ce nom de fantaisie a été donné à des matières colorantes dont on a proposé l'application à la chirurgie et à l'oculistique; on a été amené à employer ces substances à la suite des travaux de Stilling et de Vortmann, qui ont constaté qu'elles possédaient une action antibactérienne,

©BIUM

et qu'elles détruisaient particulièrement les micro-organismes de la suppuration. De là le nom qu'on leur a donné (ωῖον, pus, et μτείνειν, tuer). Il y a la *pyoktanine bleue* (violet de méthyle) destinée à l'usage chirurgical, et la *pyoktanine jaune* (auramine), destinée à l'oculistique. On les délivre sous forme de poudre à 1 ou 2 pour 100, de pommade, de pansements (gaze, ouate, etc.), à 1 p. 100. Pour la thérapeutique oculaire, on se sert aussi de crayons et de solutions variant, suivant les cas de 1 p. 100 à 1 p. 1,000. Les solutions se décomposent à la lumière et doivent être conservées dans des flacons colorés; il faut les renouveler tous les huit jours.

Les pyoktanines ont l'inconvénient de produire des taches, mais ces taches peuvent être enlevées au moyen de l'eau de Javel ou de la teinture de savon. Les vertus de ces nouveaux médicaments sont fort contestées, attendu que leur action bactéricide ne paraît pas s'être confirmée; néanmoins Jacnicke prétend que, s'ils n'agissent pas énergiquement comme antiseptiques et désinfectants, ils peuvent entraver le développement des microbes pathogènes; en conséquence, il estime que, les tissus s'imprégnant très facilement des couleurs d'aniline, l'application des pyoktanines doit être renouvelée quand on voit les tissus se décolorer. MM. Germain Sée et Morau se sont livrés, de leur côté, à des expériences qui leur ont démontré les vertus antiseptiques de plusieurs couleurs d'aniline : le *violet de méthyle*, la *safranine*, et le *vert malachite*, qui agissent contre les microbes de la suppuration en solution

©BIUM

à 1 p. 2,500. La *cyanine*, qu'ils ont également essayée, ne leur a pas donné des résultats satisfaisants.

COUMARINE. — L'arome de l'aspérule (asperula odorata), du mélilot (Melilotus officinalis), des fèves de Tonka (Dipterya odorata) et de beaucoup d'autres plantes. (Une préparation de la coumarine a été faite dans la fabrique de Schimmel et Cie en 1889.) La véritable préparation est retirée des fèves de Tonka, l'industrielle est préparée avec l'aldéhyde salicylique. La coumarine est estimable au point de vue de la médecine, puisqu'elle masque l'odeur désagréable de l'iodoforme.

CRAYONS D'IODOFORME. — (*Voir* **Iodoforme.**)

CRÉOLINE (*Crésyl*). — Produit dont la composition n'est pas connue et dont la fabrication est enveloppée de mystère; ce n'est qu'un remède secret, que les fabricants ont lancé à grand renfort de réclames auprès du corps médical. On trouve dans le commerce, sous le nom de Créoline, des produits qui ne se ressemblent pas; la créoline allemande est neutre, tandis que la créoline anglaise est alcaline. On prétend qu'elle dérive de la créosote de houille, qu'on débarrasse de tout son acide phénique par la résine et la soude. L'analyse a démontré la présence, dans ce produit, de la naphtaline, du pyrocrésol, du paracrésol, du xylénol, du phlérol, de la leukoline, de l'anthracène, de bases analogues à la pyridine et d'hydrocarbures aromati-

©BIUM

ques. Liquide brun foncé, sirupeux, ayant l'odeur du goudron et de la créosote. Produit une émulsion laiteuse avec l'eau. Vantée comme antiseptique dans un grand nombre de maladies : affections des yeux, des oreilles, du nez, du larynx, des muqueuses pharyngienne et buccale ; affections puerpérales ; brûlures ; dyssenterie ; fièvre typhoïde ; maladies de la peau ; pansement de plaies, etc. ; on l'a même recommandée comme hémostatique. On emploie généralement l'eau créolinée à 5 ou 2 pour 1,000, pour le pansement des plaies, pour le traitement des conjonctivites simples ou phlycténulaires, des kératites, des otorrhées, de l'ozène ; on a proposé l'eau créolinée à 1 pour 1,000 en pulvérisations dans le traitement des maladies du larynx ; l'eau à 1 ou 5 pour 1,000 pour le lavage de la cavité thoracique après l'opération de l'empyème ; l'eau à 5 pour 1,000 en lavements pour la dyssenterie (2 à 3 lavements par jour) ; les solutions alcooliques au cinquième ou au dixième, les pommades au dixième et au vingtième, le savon créoliné, contre les affections de la peau, principalement les affections parasitaires. Pour les brûlures, on a employé le liniment oléo-calcaire additionné de 50 pour 1,000 de créoline. A l'intérieur, on l'administre en pilules ou mieux encore en capsules contenant 6 centigrammes de créoline ; 5 à 6 par jour. On prétend que la créoline est inoffensive, employée extérieurement ou intérieurement ; on peut, dit-on, en absorber impunément 8 grammes, sans désordres du côté des appareils digestif et urinaire. On a cependant constaté des phénomènes

©BIUM

d'intoxications mortels chez une accouchée sur laquelle on avait pratiqué des injections vaginales créolinées. D'autre part, M. Janowski, de Varsovie, a démontré, en injectant hypodermiquement de la créoline à des chiens, qu'elle déterminait de la suppuration et des abcès, alors que les précautions les plus munitieuses avaient été prises pour qu'on ne pût accuser l'intervention d'aucun microorganisme.

CRÉOSOTE DE HÊTRE. — Obtenu pour la première fois par Reichembach, par distillation et rectification du goudron de bois de hêtre. Liquide aqueux, saveur âcre, brûlante et caustique. Sa densité est variable; elle bout à 203 degrés et ne se solidifie pas par le refroidissement. Insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool, l'éther, le sulfure de carbone, l'acide acétique, les huiles fixes et volatiles. Elle modifie l'expectoration des phthisiques et des bronchitiques. Introduite dans la thérapeutique par MM. Bouchard, Gimbert et Fournier. On la prescrit sous forme d'huile de foie de morue créosotée (10 pour 1.000); de vin créosoté (10 grammes créosote, 250 grammes alcool à 90° et q. s. de vin de Grenache pour compléter un litre); de capsules d'huile de foie de morue créosotée; de perles contenant cinq centigrammes de créosote mêlée à une huile quelconque; de pilules pour la préparation desquelles on n'est pas d'accord, les uns employant la magnésie comme excipient durcissant, les autres préférant, avec raison, selon nous, le savon pulvérisé et neutre. Dieterich propose de pré-

©BIUM

parer ces pilules en additionnant 10 parties de créosote à 2 parties de glycérine, 20 parties de suc de réglisse pulvérisé et 18 parties de poudre de réglisse; ce mélange contient 25 pour 100 de créosote, et les pilules peuvent être facilement roulées. La dose quotidienne ordinaire de créosote est de 50 à 80 centigrammes; dans certains cas, il peut être utile de l'élever à 1, 2 et même 3 grammes par jour. On pratique des attouchements, dans la laryngite tuberculeuse, avec la glycérine créosotée (1 gramme créosote, 4 grammes alcool à 90° et 60 grammes glycérine). On prescrit quelquefois aux malades des frictions sur la poitrine, le dos et les bras, au moment du coucher, avec un mélange à parties égales de lanoline, d'huile, d'axonge et de créosote. On peut employer la créosote en pulvérisations ou en inhalations; on se sert alors d'un mélange ainsi composé: Essence d'eucalyptus, 2 parties, Créosote, 1 partie. M. le professeur Lépine administre la créosote en injections hypodermiques, et il emploie, à cet effet, un mélange composé de: Créosote de hêtre, 4 grammes; Huile d'amandes douces, 4 grammes, Vaseline liquide, 2 grammes, dont chaque centimètre cube contient environ 40 centigrammes de créosote. On peut faire 2 injections par jour. Jorissen prétend obtenir de bons résultats en injectant hypodermiquement l'huile d'amandes douces créosotée au 15e; il en injecte des quantités considérables (de 20 à 40 grammes tous les deux jours), et, selon lui, les empâtements qu'occasionnent les injections ne sont dououreux que si les produits sont impurs. Il serait

préférable d'injecter un liquide moins concentré, le suivant, par exemple : Huile d'amandes douces stérilisée, 100 grammes, Créosote, 5 grammes, auquel on peut ajouter 15 grammes d'eucalyptol et 1 gramme d'iodoforme.

CRÉSALOL. — De même que l'acide salicylique forme, avec le phénol, un salicylate de phénol ou éther phénylsalicylique, appelé *Salol,* de même il forme, avec le crésyl ou crésol, homologue supérieur du phénol, un salicylate de crésol ou éther crésylsalicylique. L'éther que donne le paracrésylol a reçu le nom de *Crésalol* ou *Paracrésalol.* C'est un corps cristallin, insoluble dans l'eau, peu soluble dans l'alcool; insipide; odeur rappelant celle du salol; fond à 36 degrés. Il est dédoublé dans l'organisme, à la façon du salol, en acide salicylique et crésylol. C'est un antiseptique analogue au salol, il convient particulièrement dans les cas où l'on désire pratiquer l'antisepsie intestinale, à cause de son innocuité. Neucki a pu en administrer 16 grammes en 4 fois, dans les vingt-quatre heures, à un chien de 16 kilos, sans observer aucun phénomène d'intoxication.

CRÉSYLOL (*Crésol*). — (*Voir* **Acide crésylique.**)

DERMATOL. — Le dermatol, ou plus exactement gallate basique de bismuth, est une substance amorphe, jaune safran, inodore, inaltérable à l'air et à la lumière, insoluble dans les véhicules ordi-

©BIUM

naires. On le prépare de la manière suivante : On fait dissoudre 15 p. de nitrate de bismuth, dans 30 p. d'acide acétique glacial, on dilue dans 200 à 250 parties d'eau, on filtre et on ajoute au liquide filtré 5 p. d'acide gallique dissoutes dans 200 à 250 p. d'eau chaude. Le précipité jaune, après dépôt, est séparé par décantation du liquide surnageant et lavé sur un filtre jusqu'à ce que l'eau de lavage ne donne plus trace d'acide nitrique par la diphénylamine. On le sèche ensuite à 100°. C'est, d'après le Dr Heinz, de Breslau, un astringent, un excitant, et un antiseptique qui exerce une heureuse influence sur la cicatrisation des plaies. Il peut, sans inconvénient, remplacer l'iodoforme dans les pansements chirurgicaux, il diminue rapidement les sécrétions en même temps qu'il favorise le développement des bourgeons charnus. On peut encore l'employer dans le traitement des eczémas humides, des brûlures, des ulcères variqueux, de quelques affections oculaires.

DÉSINFECTOL. — Analogue à la créoline et au lysol; liquide huileux, brun noirâtre, densité : 1,086, réaction alcaline, renfermant des hydrocarbures, des savons de résine et des combinaisons sodiques de phénols. Doué, dit-on, de propriétés désinfectantes très énergiques; on l'emploie sous forme d'émulsion contenant 2 à 5 pour 100.

DIÉTHYLSULFON-DIMETHYLMÉTHANE. — (*Voir* **Sulfonal.**)

©BIUM

DIMÉTHYLOXYQUINIZINE. — (*Voir* **Antipyrine.**)

DITHIOSALICYLATE de soude. — Préconisé par Linderborn comme succédané du salicylate de soude pour le traitement du rhumatisme articulaire. Résulte de la combinaison de deux atomes de soufre avec deux molécules de salicylate de soude. Pour le préparer, on combine à la soude l'acide dithiosalicylique obtenu lui-même en chauffant vers 120-150 degrés, un mélange à équivalents égaux de chlorure de soufre et d'acide salicylique. Poudre grisâtre, hygroscopique, soluble dans l'eau, les solutions aqueuses ne se colorent que faiblement en violet avec le perchlorure de fer; les urines des malades qui en prennent ne donnent pas cette réaction. Plus énergique que le salicylate de soude à dose plus faible. Très bien toléré par l'estomac. La dose de 20 centigrammes matin et soir, peut être augmentée jusqu'à 1 gramme dans les cas intenses. Les nausées et les bourdonnements n'apparaissent que dans les cas où la dose quotidienne est portée à 80 centigrammes.

DIURÉTINE (*Salicylate de soude et de théobromine*). — Gram, de Copenhague, et von Schroeder, de Strasbourg, ont préconisé récemment l'emploi de la théobromine comme diurétique; cette substance est comprise dans la même série chimique que la caféine; c'est de la *diméthylxanthine*, et la caféine constitue la *méthylthéobromine*; malgré ces affinités chimiques, la théobromine ne

©BIUM

possède pas les mêmes propriétés physiologiques que la caféine; elle est sans action appréciable sur le cœur et le système nerveux, et elle ne détermine aucun phénomène toxique; elle produit quelquefois, mais rarement, un peu de vertige. La théobromine étant à peu près insoluble dans l'eau, on a cherché le moyen de la solubiliser; la *diurétine*, fabriquée en Allemagne et présentée comme un salicylate double de soude et de théobromine, c'est-à-dire comme de la théobromine dissoute au moyen du salicylate de soude (comme la caféine) n'est autre chose, d'après les travaux de Vulpius et Marette, que de la théobromine dissoute au moyen de la soude caustique; on obtient ainsi de la théobromine sodée, dans laquelle la constitution de la théobromine n'est pas modifiée; afin de donner le change, on ajoute du salicylate de soude à la solution de théobromine sodée, et on évapore à siccité. D'après Vulpius, on doit employer, de chacun de ces corps, des quantités correspondantes à leur équivalent : 180 grammes de théobromine, 40 grammes d'hydrate de soude et 160 grammes de salicylate de soude. Pour l'essai de ce médicament, il faut s'assurer, d'abord, de sa solubilité, puis doser la théobromine en dissolvant 2 grammes de diurétine dans 10 grammes d'eau, ajoutant quelques gouttes de teinture de tournesol à la solution et neutralisant la soude par l'acide chlorhydrique; après un repos de trois heures, on filtre, on lave, on sèche et on pèse; afin de procéder avec exactitude, il faut tenir compte du poids de la théobromine dissoute dans les liqueurs. Pour doser

l'acide salicylique; on ajoute de l'éther aux liqueurs filtrées précédemment obtenues, et on verse dans un entonnoir à séparation; on acidifie avec l'acide chlorhydrique; la liqueur éthérée abandonne, après évaporation, l'acide salicylique qu'on pèse. M. Lambert a proposé un procédé très simple pour titrer la diurétine; se basant sur la propriété que possèdent les acides, même les acides faibles, comme l'acide carbonique, de décomposer la diurétine en précipitant la théobromine, il fait passer un courant d'acide carbonique dans une solution de diurétine, ou plus simplement encore, il ajoute de l'eau de Seltz. On lave la théobromine avec de l'eau saturée de théobromine, on sèche et on pèse. La diurétine doit renfermer près de 50 pour 100 de théobromine et pas plus de 40 pour 100 d'acide salicylique; si cet acide est en plus grande quantité, c'est que la diurétine contient trop de salicylate de soude. La diurétine se présente sous forme d'une poudre blanche, soluble dans l'eau. On l'administre, soit au moment des repas, soit dans leur intervalle, à la dose de 3 à 5 grammes par jour, en cachets ou en paquets d'un gramme; on peut encore la prescrire dans une potion aromatisée avec le sirop d'écorces d'oranges amères ou le sirop de menthe. D'après M. Lambert, il n'y a aucun avantage à prescrire la théobromine sous forme de diurétine, puisque celle-ci est décomposée par les acides, même les plus faibles, elle l'est nécessairement par le suc gastrique; il est donc préférable, selon lui, d'administrer la théobromine en cachets ou en lavements, dissoute dans l'eau de chaux.

©BIUM

DROSERA (*Rossolis*). — On emploie indifféremment deux variétés de *Drosera* : le *D. longifolia* et le *D. rotundifolia* (Droséracés). Cette plante a été appelée *Rossolis*, à cause des gouttelettes secrétées par ses cils glanduleux. Le suc de cette plante contient un acide qui n'a pas encore été déterminé. On emploie généralement l'alcoolature ou la teinture ; pour que ces deux préparations soient équivalentes, il faut préparer la teinture en faisant macérer 100 grammes de plante sèche entière dans 1,000 grammes d'alcool à 60°. Depuis quelques années, remise en faveur, elle est préconisée contre la coqueluche et chez les phtisiques. On donne de l'une ou de l'autre de 1 à 2 grammes par jour; on peut aller jusqu'à 10 et 15 grammes sans qu'il survienne aucun accident. On peut encore préparer un extrait hydroalcoolique qu'on administre en pilules de 5 centigrammes, 2 à 3 par jour.

DRUMINE. — Le docteur John Reid a préconisé, sous ce nom, un prétendu alcaloïde, doué de vertus anesthésiques semblables à celles de la cocaïne, et retiré de l'*Euphorbia Drummondii*. Cet alcaloïde n'a jamais existé et Tanner a même prétendu que le produit vendu sous ce nom n'était que de l'oxalate de chaux.

DUBOISINE. — Alcaloïde retiré par MM. A. Petit et Gérard du *Duboisia myoporoïdes* (Solanacées), qui croît en Australie et dans la Nouvelle Calédodie. Elle se rencontre généralement sous forme d'un sirop épais, jaune brunâtre ; M. Duquesnel l'a néanmoins obtenue cristallisée. Quelques chimis-

tes, entre autres, Ladenburg, pensent qu'elle n'existe pas et que le corps extrait du Duboisia est ou de l'hyosciamine, ou de l'hyoscine, ou un mélange de ces deux alcaloïdes.

Forme un sel neutre, cristallisable et déliquescent, avec l'acide sulfurique ; ce sulfate est employé dans la thérapeutique oculaire, comme succédané du sulfate d'atropine. Il paraît agir avec plus d'énergie que le sulfate d'atropine, mais il a l'inconvénient de s'éliminer lentement, ce qui empêche de continuer son usage plus de 8 à 10 jours.

Employé en collyres, aux mêmes doses que le sulfate d'atropine.

EAU CHLOROFORMÉE SATURÉE. — Recommandée par le Dr de Beurmann, qui a démontré qu'elle se conserve bien, sans que le chloroforme qu'elle renferme subisse les altérations que présente souvent le chloroforme. On la prépare en remplissant un flacon aux trois quarts avec de l'eau distillée, à laquelle on ajoute un excès de chloroforme ; on agite à plusieurs reprises pendant une heure ; on laisse reposer et on décante. Elle contient 0,90 pour 100 de chloroforme.

L'eau chloroformée calme les douleurs d'estomac, les sensations nauséeuses, les vomissements d'origine nerveuse et ceux de la grossesse ; elle constitue un bon antispasmodique ; par ses propriétés anesthésiques et antifermentescibles, elle est indiquée comme topique buccal contre les douleurs dentaires. L'eau saturée étant quelquefois trop irritante, il convient alors de la diluer avec

©BIUM

partie égale d'eau distillée ; on l'administre soit pure, soit diluée par cuillerée à soupe toutes les heures, jusqu'à soulagement ; on peut l'additionner d'un sirop aromatique quelconque.

ELLÉBORÉINE. — Préconisée par Vittoris et Elvidis comme anesthésique dans la thérapeutique oculaire, en solution préparée de façon que chaque goutte contienne 1/2 milligramme de substance active. Préférable, dit-on, à la cocaïne, parce qu'elle ne relâche pas les paupières et ne modifie pas la pupille.

ERGOTININE. — Alcaloïde découvert par Tanret ; extrait par lui du seigle ergoté, en épuisant cette substance pulvérisée par l'alcool à 95 degrés ; la liqueur alcoolique est alcalinisée par la soude ; on distille ; le résidu est repris par l'éther et la liqueur éthérée est additionnée d'eau, qui lui enève une sorte de savon ; après séparation de l'eau, l'éther chargé d'ergotinine est agité avec une solution d'acide citrique ; cette solution, lavée à l'éther, est décomposée par le carbonate de potasse, en présence de l'éther, qui dissout l'ergotinine ; on distille après décoloration au charbon animal. L'ergotinine est une substance blanche, cristallisée, inodore et incolore, mais se colorant rapidement à l'air ; donne des solutions fluorescentes ; insoluble dans l'eau ; très soluble dans l'alcool, l'éther et le chloroforme. Ses solutions alcooliques se colorent à la lumière en vert, puis en brun ; en solution acide, l'ergotinine se colore en rouge. Quand elle est altérée elle perd sa solubilité dans l'éther. Sa

réaction est très faiblement alcaline ; elle forme des sels avec les acides ; ces sels sont plus solubles avec les acides organiques ; le lactate et le sulfate peuvent cristalliser. D'après Tanret, le rendement en ergotinine est de 1 gramme par kilogramme de seigle ergoté. Dans la préparation de l'ergotinine cristallisée, on a un résidu spongieux, jaunâtre, que M. Tanret appelle ergotinine amorphe, et qui paraît être une modification moléculaire de l'ergotinine cristallisée. L'ergotinine amorphe est un peu soluble dans l'eau.

L'ergotinine ne paraît pas se trouver dans l'ergotine du Codex ; elle existerait dans l'ergotine de Wiggers. Employée dans tous les cas où l'on fait usage du seigle ergoté, dont elle constitue le principe actif (hémorrhagies internes ou externes, etc.). Elle est administrée sous forme de sirop (ergotinine, 5 centigrammes ; acide lactique, 10 centigrammes ; eau, 5 grammes ; sirop de fleurs d'oranger, 995 grammes), dont une cuillerée à café contient 1/4 de milligramme d'ergotinine ; de 1 à 6 cuillerées à café par jour.

On l'administre encore en injections hypodermiques (ergotinine, 1 gramme ; acide lactique, 2 centigrammes ; eau de laurier-cerise, 10 grammes) ; de 3 à 10 gouttes à la fois, qu'on peut renouveler. La dose toxique serait de 6 à 7 milligrammes pour 1 kilog. du poids d'un animal.

ERYTHROPHLEUM JUDICIALE et **ÉRYTHROPHLÉINE.** — Plante de la famille des Légumineuses, originaire de l'ouest de l'Afrique et utilisée *peut-être*

Annuaire oriental de médecine et de pharmacie (...). Première année. - 1892 - page 85 sur 456

©BIUM

par les indigènes pour la confection d'un poison des flèches et pour les jugements de Dieu.

Erythrophléine. — Retirée de l'*Erythrophleum*; douée de propriétés anesthésiques, pouvant, d'après le Dr Trousseau, remplacer la cocaïne dans la thérapeutique oculaire, et ne présentant pas, comme cette dernière, l'inconvénient de relâcher les paupières; toutefois, elle a moins d'action que la cocaïne sur les conjonctives et calme moins bien les douleurs oculaires. Elle produit même de l'irritation et des phénomènes d'irradiation douloureuse, qui la rendent impropre pour les opérations pratiquées sur les yeux. Quant à l'anesthésie produite par l'érythrophléine, elle est, d'après le Dr Panas, plus durable, mais plus longue à se produire et moins complète que celle de la cocaïne.

ÉSÉRINE (*Physostigmine*). — Alcaloïde extrait de la *fève de Calabar*, graine d'une plante (*Physostigma venenosum*, Légumineuses), qui croît sur la côte occidentale de l'Afrique, où elle est employée comme poison d'épreuve par les noirs. Pour la préparer, on additionne d'acide tartrique la fève de Calabar pulvérisée, et on traite par l'alcool; on distille; on reprend le résidu par l'eau; on ajoute du bicarbonate de soude et on traite par l'éther; on obtient l'ésérine pure en faisant recristalliser dans l'éther.

Elle se présente sous forme de lamelles incolores, se colorant en rose au contact de l'air; elle est peu soluble dans l'eau; soluble dans l'alcool, l'éther, le chloroforme et la benzine. Est colorée en rouge

©BIUM

par la potasse et la soude; avec l'ammoniaque elle se colore en vert; si l'on ajoute alors un acide, le mélange devient rouge.

L'ésérine forme, avec l'acide sulfurique, un sulfate qui est employé dans la thérapeutique oculaire pour contracter la pupille. Le sulfate d'ésérine est préféré à l'ésérine, à cause de sa plus grande solubilité dans l'eau ; ses solutions s'altèrent rapidement.

Le sulfate d'ésérine étant déliquescent, et, par conséquent, difficile à peser, M. A. Petit a conseillé de le remplacer par le salicylate, sel défini, neutre, facile à peser et se conservant facilement. Le sulfate d'ésérine a été administré à l'intérieur contre le tétanos, l'épilepsie, la chorée et la paralysie agitante, mais sans grand succès; mais on ne l'emploie plus aujourd'hui qu'en collyre (5 centigrammes pour 10 grammes), 2 à 4 gouttes dans l'œil, comme myosique et antagoniste de l'atropine.

ÉTHER AMYLIOHYDRIQUE. — (*Voir* **Iodure d'amyle.**)

ÉTHER AMYLNITREUX. — (*Voir* **Nitrate d'amyle.**)

ÉTHER ÉTHYLBROMHYDRIQUE. — (*Voir* **Bromure d'éthyle.**)

ÉTHER ÉTHYLIODHYDRIQUE. — (*Voir* **Iodure d'éthyle.**)

ÉTHER MÉTHYLCHLORHYDRIQUE. — (*Voir* **Chlorure de méthyle.**)

©BIUM

ÉTHOXYCAFÉINE. — Ce corps est de la caféine dont la constitution atomique est modifiée par l'introduction du groupe *éthyl* ou *oxyéthyle*. Fischer l'obtient en traitant, par la potasse alcoolique, la *bromo-caféine*, corps dans lequel un atome d'H est remplacé par un atome de Br.

L'éthoxycaféine cristallise en aiguilles; elle est soluble dans l'eau, peu soluble dans l'alcool et l'éther; fond à 140 degrés. Le groupe éthoxyl modifie les propriétés physiologiques et thérapeutiques de la caféine et lui communique une action sédative sur le système cérébro-spinal.

Expérimentée par le Dr Dujardin-Beaumetz contre la migraine et les névralgies faciales, à la dose de 25 centigrammes, administrés en un cachet ou en solution aqueuse; on favorise la dissolution au moyen d'un poids égal de salicylate de soude, comme pour la caféine.

On peut associer cette dose de 25 centigrammes d'éthoxycaféine à 5 centigrammes de chlorhydrate de cocaïne, pour empêcher la sensation de brûlure et les vomissements qu'occasionne quelquefois l'éthoxycaféine.

A la dose de 1 gramme, ce médicament est toxique; avec 50 centigrammes, on observe du vertige, de l'ivresse et des nausées.

ÉTHYLCHLORALURÉTHANE. — (*Voir* **Somnal.**)

ÉTHYLPHÉNÉDINE. — (*Voir* **Méthylphénédine.**)

EUCALYPTOL. — On donne le nom d'*Eucalyptol*

au produit que l'on obtient en distillant l'essence d'eucalyptus dans un appareil à distillation fractionné, et en recueillant les parties qui distillent entre 174 et 175 degrés. Par cette opération, on peut recueillir 500 grammes d'eucalyptol pour un kilogr. d'essence d'eucalyptus préalablement rectifiée. On peut augmenter ce rendement en traitant par la potasse à chaud les parties qui distillent entre 170 et 174 degrés, séparant l'alcali et redistillant. On peut obtenir ainsi 100 grammes d'eucalyptol par kilogramme d'essence qu'on mêle au précédent.

D'après M. Adrian, le rendement en eucalyptol des essences d'eucalyptus varie suivant la variété d'*eucalyptus* qui a fourni l'essence; les produits d'Australie contiennent peu d'*eucalyptol;* l'essence de l'*eucalyptus globulus* est celle qui en donne le plus. Les eucalyptus appartiennent à la famille des Myrtacées.

L'*eucalyptol* est un liquide incolore, d'odeur *sui generis*, insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool, l'éther, le chloroforme, les huiles fixes et volatiles, la vaseline liquide; il bout à 175 degrés; sa densité est 0,930.

Employé, à cause de ses vertus antiseptiques, dans le traitement des bronchites chroniques et de la tuberculose pulmonaire; on l'administre par la bouche ou en injections hypodermiques. Quel que soit le mode d'administration, l'eucalyptol s'élimine par les voies respiratoires, ainsi que le prouve l'odeur désagréable que dégage l'haleine des ma-

©BIUM

lades. On peut en faire usage encore comme antiseptique destiné à l'usage externe.

Le seul mode d'ingestion vraiment praticable est la forme capsulaire (3 à 5 capsules à 20 centigrammes par jour). On peut associer l'iodoforme à l'eucalyptol, comme au gaïacol et à la créosote de hêtre, dans la même proportion. Pour les injections hypodermiques, on administre l'eucalyptol dissous dans la vaseline liquide (1 partie pour 4 de vaseline), et on pratique deux injections par jour; M. Albin Meunier injecte chaque fois 5 grammes du mélange. Pour ces injections, on peut ajouter de l'iodoforme à la vaseline eucalyptolée dans les proportions suivantes : 2 grammes iodoforme, 20 grammes d'eucalyptol et 100 grammes vaseline liquide. Les injections d'eucalyptol dissous dans la vaseline ne déterminent généralement pas d'abcès; il n'en est pas de même si l'on substitue l'essence d'eucalyptus à l'eucalyptol.

On peut encore préparer, pour l'usage hypodermique, des solutions eucalyptolées pour la préparation desquelles on remplace la vaseline liquide par l'huile d'amandes douces stérilisée par la chaleur.

EUGENOL. — Le principe essentiel de l'huile de girofle; mais on le trouve aussi dans d'autres huiles éthérées (Piment, Ceylon, Sassafras, Massoy et autres). Antiseptique et antipyrétique.

EUPHORINE. — (*Voir* **Phényluréthane.**)

©BIUM

EUROPHÈNE. — Si l'on fait agir à une haute température l'alcool isobutylique sur le crésol en présence du chlorure de zinc, on obtient l'isobutylorthocrésol qui, en présence de l'iode, donne l'europhène. Ce corps renferme 27,6 0/0 d'iode. C'est une poudre jaune amorphe, résineuse au toucher et adhérant aux muqueuses ou même à l'épiderme beaucoup plus fortement que l'iodoforme. Il a une odeur particulière rappelant celle de l'o-crésol et du safrone. Insoluble dans la glycérine et dans l'eau, il se dissout aisément dans l'alcool, l'éther, le chloroforme, le collodion, la traumaticine et les huiles fixes. La solution dans l'huile est très convenable pour les injections hypodermiques, mais doit être filtrée avant l'emploi. L'action de l'europhène ressemble beaucoup à celle de l'iodoforme, par suite d'une faible séparation d'iode au contact du pus, mais ses avantages consistent dans sa faible odeur, sa non-toxicité et sa légèreté qui permet d'en employer cinq fois moins que d'iodoforme pour couvrir une surface donnée.

ÉVONYMINE. — Produit brun, amorphe, retiré de l'*Evonymus atropurpureus* (Célestracées), hygrométrique, soluble dans l'eau, peu soluble dans l'alcool et l'éther. Employée comme purgative et cholagogue; administrée en pilules contenant chacune 5 centigrammes, 2 par jour.

EXALGINE (*Méthylacétanilide*). — Corps dérivé de la benzine. Elle cristallise en aiguilles ou en

©BIUM

larges tablettes blanches; peu soluble dans l'eau froide ; plus soluble dans l'eau chaude ; très soluble dans l'eau alcoolisée ; insipide.

Analgésique comme l'antipyrine ; employée contre les névralgies et, en général, contre les manifestations douloureuses ; elle ne produit pas, dit-on, les accidents observés avec l'antipyrine (irritation gastro-intestinale, rash, etc.).

D'après M. Desnos, l'exalgine n'est ni antithermique, ni hypnotique ; elle agit surtout contre la douleur ; elle convient plutôt aux rhumatismes douloureux qu'à ceux qui sont particulièrement caractérisés par des phénomènes articulaires ; pour ces derniers, le salicylate de soude est préférable.

Avec des doses de 75 centigrammes, on constate, dans certains cas, de la cyanose, mais ce phénomène est peu intense et il est éphémère. La circulation et la calorification ne sont pas influencées.

Administrée à la dose quotidienne de 25 à 40 centigrammes, en une seule fois, ou de 40 à 75 centigrammes, en deux fois, dans des cachets ou dans une potion contenant de l'eau légèrement alcoolisée et un édulcorant ; 10 grammes d'alcool, ajoutés à la potion, suffisent pour assurer la dissolution de 1 gramme d'exalgine.

FABIANA IMBRICATA. — (*Voir* **Pichi.**)

FLUOSILICATE DE SOUDE. — Préparé en faisant passer de l'acide hydrofluosilicique dans l'eau et en saturant la solution par le carbonate de soude. C'est une poudre blanche, inodore, non volatile,

©BIUM

non déliquescente, légèrement soluble dans l'eau ; Thompson et Mayo-Robson ont constaté qu'il est doué de propriétés antiseptiques très énergiques et qu'il n'exerce pas d'action irritante, comme beaucoup d'autres substances antiseptiques, quand il est suffisamment dilué ; il n'est pas vénéneux,

En poudre il agit comme caustique.

Thompson a proposé d'employer les solutions à 1/500e pour le lavage de la vessie, du vagin et du rectum ; en injections uréthrales dans la blennorrhagie ; en injections dans les oreilles, dans le nez et dans les cavités en suppuration. On peut panser les plaies chirurgicales avec l'ouate hydrophile trempée dans cette solution.

Ce sel, en solutions concentrées, attaque les instruments et l'émail des vases de porcelaine ; cet inconvénient n'existe pas avec les solutions faibles.

FUCHSINE. — (*Voir* **Couleurs d'aniline.**)

GAIACOL. — Ce corps a été obtenu par H. Sainte-Claire-Deville dans la distillation sèche de la résine de gaïac ; Gorup-Besavez l'a préparé en chauffant la pyrocatéchine avec la potasse et le méthylsulfate de potasse. C'est l'*Éther monométhylique de la pyrocatéchine*. Il existe dans la proportion de 90 pour 100 dans la créosote de hêtre ; on l'obtient, d'après le procédé indiqué par Hlasievitz, en distillant cette dernière ; il passe entre 200 et 205 degrés. Après distillation, on l'agite avec l'ammoniaque et on redistille ; on le dissout dans l'éther additionné d'une solution alcoolique de potasse ; on lave à

©BIUM

l'éther et on sature avec l'acide sulfurique dilué. C'est un liquide, d'une odeur aromatique agréable, soluble dans 60 parties d'eau, bouillant à 200 degrés ; densité : 1,1171. Il doit être conservé à l'abri de la lumière.

Préconisé par Sahli (de Berne), Fraentzel (de Berlin) et Bourget (de Genève) pour remplacer la créosote, dans les mêmes maladies et sous les mêmes formes. Les doses à administrer sont les mêmes que pour la créosote ; Bourget n'hésite pas à gaïacoliser ses malades d'une façon intensive, en faisant prendre par la bouche du vin gaïacolé ; en leur donnant des lavements d'huile gaïacolée et en les faisant frictionner avec le gaïacol. Sahli propose de l'administrer en solution (gaïacol, 2 grammes; alcool, 20 grammes ; eau, 180 grammes) ; 2 cuillerées à bouche par jour, après le repas.

GÉLOSINE. — Principe mucilagineux extrait par M. Guérin de la gélose de l'Algue du Japon (Gelidium corneum). Elle est amorphe, incolore, non azotée; soluble dans l'eau chaude, qu'elle transforme en une gelée transparente, susceptible de prendre toutes les formes. Peut absorber 550 fois son volume d'eau. La gelée de gélosine peut être employée pour faire des pommades et des cataplasmes, dans lesquels il est possible d'introduire des substances médicamenteuses ; cette gelée jouit de la propriété de se rétracter, en se desséchant, ce qui la fait ressembler à une éponge légèrement exprimée ; grâce à cette propriété, le liquide médicamenteux qu'elle contient est expulsé jusqu'à dessication.

©BIUM

Depuis plusieurs années, Koch se sert, pour la culture des microbes, d'un mélange de gélosine et de bouillon ou de macération de viande, dans la proportion de 1 à 3 ou 4 pour 100, de manière à constituer une gelée ne se liquéfiant qu'au dessus de 40 degrés.

GELSEMIUM ET GELSÉMINE. — *Le Gelsemium sempervirens* ou *nitidum* est une plante grimpante de la famille de Loganiacées, appelée Jasmin sauvage, qui croît aux États-Unis. La racine est employée contre les névralgies à l'état de teinture 1 pour 5), qui est administrée intérieurement, à la dose de 10 à 80 gouttes par jour. Les oculistes l'administrent aux mêmes doses contre l'iritis rhumatismale, le staphylôme et l'irido-choroïdite.

Gelsémine. — Extrait de la racine au moyen de traitements par l'alcool. Cristallise difficilement. Incolore, inodore, amère, peu soluble dans l'eau, même bouillante, soluble dans l'alcool, l'éther, le chloroforme et le sulfure de carbone. C'est un poison énergique, produisant, à dose trop élevée, des éblouissements, des nausées, de l'oppression et la mort. On l'emploie, comme la plante d'où elle est extraite, contre les névralgies. Elle demande à être maniée avec prudence, et il est sage de commencer par des granules à 1 milligramme. On ne doit pas dépasser 6 centigrammes par 24 heures.

GLÉDITSCHINE. — (*Voir* **Sténocarpine.**)

GRINDELIA ROBUSTA. — Plante herbacée, vi-

vace, de la famille des Synanthérées-Astérées, qui croît au Mexique, en Californie et aux États-Unis. Inscrite dans la pharmocopée américaine. On emploie la tige entière, ou bien les fleurs et les feuilles.

Elle a une saveur chaude, due à la présence d'une résine et d'une huile essentielle qu'elle renferme et auxquelles on doit attribuer les propriétés thérapeutiques dont elle est douée. L'huile essentielle a une odeur qui rappelle celle de l'essence de térébenthine ; la plante contient encore une substance cristalline, à réaction alcaline, non étudiée jusqu'ici.

Utilisée dans le traitement de l'asthme, de la toux spasmodique, de la bronchite accompagnée de dyspnée, de la coqueluche et du catarrhe de la vessie.

HAMAMELIS VIRGINICA. — Arbuste de la famille des Saxifragacées-Hamamélacées, qui croît aux États-Unis, au Mexique et au Canada, et qu'on y désigne sous le nom de *witch hazel* (noisetier de la sorcière) et de *winter-bloom* (fleur d'hiver). Son fruit est renfermé dans une sorte de capsule, ce qui lui donne une ressemblance avec la noisette. Les Indiens emploient le fruit, la feuille et l'écorce, qui contiennent du tannin, dans le traitement des maladies inflammatoires, et en lotions contre les hémorrhoïdes et les ophthalmies. M. Dujardin-Beaumetz a étudié les propriétés de cette plante, et il a reconnu qu'elle jouissait de vertus réelles ; elle constitue un bon hémostatique dans les cas d'hé-

moptysie et d'hémorrhagie utérine, et elle donne des résultats satisfaisants dans le traitement des hémorrhoïdes ; mais il la regarde comme inefficace dans les varices ; on doit l'administrer avec prudence, à cause des troubles circulatoires qui pourraient survenir et de l'état syncopal qui se produit quelquefois. La préparation usitée en Amérique est l'extrait fluide, préparé avec les feuilles, ou la décoction (30 grammes de feuilles pour 1/2 litre d'eau). La décoction se prend à la dose d'un verre par jour ; l'extrait fluide est administré par cuillerées à café (3 ou 4 par jour). On prépare de la teinture au cinquième, dont on peut prescrire de 2 à 5 grammes par jour, dans une potion à prendre en plusieurs fois.

HASCHISCH. — (*Voir* **Chancre indien.**)

HAZELINE. — Extrait fluide de la distillation du *Hamamelis virginica*. Spécialité américaine qui est employée comme analogue à la teinture d'arnica et comme extrait d'Hamamelis.

HELIANTUS ANNUUS. — Plante de la famille des Synanthérées, qui a été préconisée récemment, par Maminof, pour le traitement de la fièvre palustre chez les enfants. Il emploie la teinture alcoolique, préparée avec le mélange des fleurs et de l'écorce, dans la proprtion de 1 partie de ce mélange pour 5 d'alcool, et on l'administre à la dose de 10 à 25 gouttes, répétée 3 ou 4 fois par jour. Ce médicament n'a ni odeur ni saveur désa-

©BIUM

gréable, et il ne détermine aucun accident et réussit quelquefois dans les cas où la quinine et les autres médicaments ont échoué.

HÉMOGLOBINE (en lamelles.) — La substance colorante des globules rouges du sang, en lamelles. Prescrite dans l'anémie et la chlorose à cause du fer qu'elle contient. Dose : 6 à 10 par jour dans du vin ou du sirop.

HOMATROPINE. — Préparé en faisant agir de l'acide muriatique dilué sur la tropine de l'acide cyanhydrique. Substance huileuse, qui donne avec HBr un sel cristallisable (Homatropinum bromhydratum). Elle contient toutes les qualités de l'atropine, cependant son effet toxique apparaît plus promptement après l'ingestion de hautes doses, mais il disparaît aussi plus rapidement. Employé dans le traitement des maladies des yeux et contre les sueurs nocturnes des phtisiques. Mêmes doses que l'atropine.

HUAMANRIPA. — Plante de la famille des Synanthérées (Cryptochaetes Andricola), croissant sur le versant des Cordillères et des Andes, à une altitude considérable, dans les grottes et les anfractuosités des rochers; assez rare; très aromatique et résineuse; renferme une huile essentielle, que M. Bignon, de Lima, a obtenue par distillation. S'emploie en infusion (25 gr. pour 1000 gr. d'eau) ; cette infusion facilite l'expectoration et la sécrétion salivaire et active la circulation. A dose plus élevée ou en décoction, elle provoque des vomissements. Em-

ployée par les Indiens contre le catarrhe, la bronchite, l'hémoptysie, la pleurésie et la pneumonie.

HUILE DE CHAULMOOGRA. — Extraite des semences du *Gynocardia odorata* (Bixacées, qui croît dans les Indes, où les habitants l'emploient contre les affections de la peau, les scrofules, la lèpre et la syphilis. Cette huile est brune, acide; elle jouit d'une saveur et d'une odeur désagréables; elle fond à 42 degrés. Elle renferme un acide auquel on a donné le nom de *Acide gynocardique*. Les docteurs Hardy et Vidal l'ont employée dans le traitement de certaines maladies de peau (psoriasis, etc.). On l'a préconisée aussi contre la phtisie, dans les cas où les malades ne peuvent pas supporter l'huile de foie de morue. On l'emploie pure en badigeonnages ou en pommade au quart faite avec la vaseline. On l'administre à l'intérieur à la dose de 30 à 60 centigrammes en capsules de 15 centigrammes (1 ou 2 capsules avant chaque repas). Pour les enfants on l'administre dans du lait (2 à 3 gouttes par jour).

HUILE GRISE. — Mélange de lanoline et d'onguent mercuriel (parties égales), qu'on liquéfie avec l'huile d'olives (4 parties pour 6 parties de pommade); contient 30 pour 100 de mercure métallique. Cette préparation, imaginée par Lang, d'Innsbrück, et Trost, de Vienne, doit être faite avec de grandes précautions pour être aseptique; elle est destinée à être administrée chez les syphilitiques, en injections hypodermiques, à la dose de 3/10 de centimètre

©BIUM

cube, toutes les semaines, pendant six à huit semaines. L'injection se fait par deux piqûres distantes de 4 à 6 centimètres. Les injections d'huile grise sont considérées comme ne présentant guère de dangers d'intoxication; néanmoins, le Dr Kaposi a observé un empoisonnement mortel chez une femme sur laquelle on avait pratiqué 7 injections de 2 centimètres cubes chacune. Il a constaté, à l'autopsie, de la nécrose de la muqueuse des joues et de la langue, de l'entérite ulcéreuse et de la néphrite. Il a retrouvé dans les muscles 70 pour 100 du mercure injecté. C'est une substance semi-fluide, ayant la couleur de l'onguent gris, assez fluide pour traverser la canule de la seringue. On la chauffe si elle n'est pas assez liquide.

HYDRACÉTINE. — (*Voir* **Pyrodine.**)

HYDRASTIS CANADENSIS, HYDRASTINE et HYDRASTININE. — L'*hydrastis canadensis* est une plante de la famille des Renonculacées, dont la racine est seule usitée en thérapeutique. Elle est employée depuis longtemps en Amérique, comme tonique et antipériodique, et elle présente l'avantage de ne pas irriter les voies digestives comme le quinquina. Cette plante agit très manifestement sur le système vaso-moteur; elle diminue la pression sanguine et ralentit les battements du cœur. Elle exerce aussi, sur l'utérus, une action analogue à celle de l'ergot de seigle, dans le traitement des métrorrhagies, mais cette action ne porte pas sur le muscle utérin, comme celle de l'ergot, ce qui fait qu'on n'observe pas, avec l'*hy-*

©BIUM

drastis, les coliques utérines que causent souvent les préparations d'ergot. Aujourd'hui l'*hydrastis* n'est guère employée que comme anti-métrorrhagique. On administre l'*hydrastis* sous forme d'extrait fluide, préparé d'après la pharmacopée américaine, à la dose de 80 gouttes par jour, en 4 fois, ou sous la forme de teinture, au dixième, à la dose de 20 à 30 gouttes, renouvelée à courts intervalles.

Hydrastine. — L'hydrastis contient une résine, de l'huile volatile, de la berbérine, de l'hydrastine et de la xanthopuccine. Cristaux incolores, anhydres, amers, fondant à 132 degrés, insolubles dans l'eau et l'essence de pétrole, solubles dans l'alcool, le chloroforme, l'ether, la benzine et les acides dilués; forme des sels avec les acides minéraux et non avec les acides végétaux. Mêmes propriétés que la plante, mais peu employée; il est à désirer que sa fabrication prenne plus d'extension, car elle pourrait remplacer avantageusement les préparations d'hydrastis. On peut l'administrer en granules à 1 milligramme; on commence par 1 granule et on élève progressivement la dose.

Hydrastinine. — Obtenue par l'oxydation de l'hydrastine; il se forme en même temps de l'acide opianique. Blanche, peu soluble dans l'eau, même à chaud, soluble dans l'alcool, l'éther et le chloroforme; forme, avec les acides, des sels solubles dans l'eau. Détermine, chez les animaux, une paralysie motrice d'origine centrale, sans altérer la sensibilité ni le pouvoir excito-moteur; excite le cœur; agit comme vaso-constricteur; à dose mortelle elle paralyse le centre respiratoire. Elle jouit des pro-

©BIUM

priétés hémostatiques de l'*hydrastis* et de l'hydrastine dans les métrorrhagies. Le docteur Falck l'a essayée en injections hypodermiques; il injecte 1 gramme d'une solution à 5 ou 10 pour 100 de chlorhydrate d'hydrastine. Elle n'est pas encore entrée dans le domaine de la thérapeutique.

HYDRATE D'AMYLÈNE (*Alcool pseudo-amylique, Alcool amylique tertiaire*). — Ce corps, préparé pour la première fois par Wurtz, est connu depuis longtemps; il a été récemment préconisé comme hypnotique par M. le professeur de Mering. Liquide mobile, incolore, soluble dans 8 parties d'eau, miscible à l'alcool en toutes proportions. Saveur éthérée, rappelant un peu le camphre et laissant un arrière-goût rafraîchissant comme la menthe. Bout à 102 degrés. S'élimine par l'urine à l'état d'acide glycuronique. Injecté sous la peau des grenouilles, il produit paralysie, anesthésie, suppression des reflexes. Employé comme narcotique contre l'insomnie; on l'a conseillé aussi contre l'épilepsie. On l'administre en capsules contenant 1 gramme: 3 à 5 à la fois; en potion (8 grammes d'hydrate d'amylène, 60 grammes d'eau et 10 grammes d'extrait de réglisse), à prendre la moitié le soir au coucher; en lavement (5 grammes d'hydrate d'amylène, 50 grammes d'eau et 20 grammes de mucilage de gomme arabique), à prendre en une fois le soir. En cas d'insomnie par suite d'affections douloureuses, on peut associer à l'hydrate d'amylène 1 centigr. de morphine. Ce médicament doit être pur, si l'on veut éviter les maux de tête, les con-

©BIUM

gestions et les nausées. Contre l'épilepsie, on en administre de 5 à 8 grammes par jour. On l'emploie aussi contre l'état de mal épileptique, en injections hypodermiques (1 à 2 seringues).

HYDRATE DE CRÉSYLE. — (*Voir* **Acide crésylique.**)

HYDRONAPHTOL. — Ce corps est obtenu du naphtol-bêta, en remplaçant un atome d'hydrogène par un hydroxyle. Il a une saveur légèrement aromatique; il est presque inodore; peu soluble dans l'eau, soluble dans l'alcool, l'éther, le chloroforme et la glycérine. Il n'est ni toxique, ni caustique, ni irritant, ce qui le rend préférable au sublimé dans certains cas. Il est préconisé pour le traitement de la teigne tonsurante.

HYDROQUINON. — Ce corps est préparé en oxydant l'aniline au moyen de l'acide chromique; le quinon qui se forme en même temps est transformé en hydroquinon par l'acide sulfureux. Cristaux incolores; soluble dans l'eau, l'alcool et l'éther; saveur douceâtre, se sublime par la chaleur et fond à 177 degrés. Appelé aussi *Paradioxybenzol.* Ses vertus antithermiques, signalées par Brieger, Seifert et Steffen, Silvestrini et Picchini, ont été mises en évidence par Traversa qui a expliqué le mécanisme de l'hypothermie produite par ce médicament. L'hydroquinon abaisse la température physiologique aussi bien que la température pathologique, mais moins énergiquement. Il agit en favorisant la dispersion de la chaleur, et en diminuant sa

©BIUM

production, cette diminution est démontrée par une diminution corrélative de la quantité d'urée, d'acides phosphorique et sulfurique, et de chlorure de sodium excrétés par les urines. Une dose de 40 à 50 centigrammes détermine un abaissement de température de 1 degré 1/2, et cet abaissement a lieu 30 ou 40 minutes après l'ingestion de ce médicament. Les doses répétées occasionnent quelquefois des sueurs et des frissons. On peut l'administrer en cachets ou dans une potion aromatisée *ad libitum*.

HYGRINE. — Alcaloïde extrait en même temps que la cocaïne des feuilles de coca.

HYOSCINE. — Alcaloïde isomère de l'atropine et de l'hyoscyamine, extrait des eaux-mères provenant de la fabrication de l'hyoscyamine. A l'état de pureté, c'est un corps de consistance sirupeuse épaisse ; elle forme, avec l'acide chlorhydrique, un sel soluble dans l'eau, qui donne un précipité jaune avec l'iodure de mercure et de potassium ; un corps huileux noir avec l'iodure de potassium iodé ; un précipité blanc avec le ferrocyanure de potassium. Le chlorhydrate d'hyoscine est doué de propriétés mydriatiques ; d'après M. Gley, il est peu toxique, et il a pu injecter 10 et 15 centigrammes sous la peau d'un chien sans qu'il survînt aucun phénomène d'intoxication. Toutefois, le docteur Mann a observé un empoisonnement chez une femme qui n'en avait absorbé que 2 milligrammes. En outre de son action sur la pupille,

©BIUM

l'hyoscine possède des vertus hypnotiques ; on l'a employée pour procurer le sommeil chez les malades atteints d'affections mentales avec insomnie. Ce produit ne paraît pas avoir pris pied en thérapeutique. Comme collyre, on peut employer une solution de chlorhydrate d'hyoscine semblable à celle d'hyoscyamine et aux mêmes doses. Intérieurement, granules à 1/2 milligramme ; débuter par 1 granule, et élever la dose jusqu'à 6, s'il ne se produit pas d'accident, dans les cas de délire intense.

HYPNAL. — (*Voir* **Chloral-Antidyrine.**)

HYPNONE (*Acétophénone*). — Corps découvert par Friedel, et obtenu par distillation sèche d'un mélange de benzoate et d'acétate de chaux. Liquide incolore, volatile, à odeur tenace rappelant celle de l'essence d'amandes amères. Insoluble dans l'eau, peu soluble dans la glycérine (1 pour 60) ; très soluble dans l'alcool, l'éther, le chloroforme, la benzine et les huiles fixes. Avec l'acide azotique, coloration jaunâtre ; aucune coloration avec les acides sulfurique et chlorhydrique et avec le perchlorure de fer. Hypnotique, mais non analgésique, ne procurant pas par conséquent le sommeil quand il y a douleur ; donc inférieure au chloral ; a l'inconvénient de communiquer à l'haleine une odeur désagréable. Dose : 4 à 6 gouttes par jour, (les gouttes comptées avec le compte-gouttes calibré pèsent environ 2 centigrammes). Les capsules constituent la forme préférable ; chaque

©BIUM

capsule doit contenir 2 gouttes d'hypnone dissous dans l'huile d'amandes douces.

ICHTHYOL. — Produit retiré, par distillation, d'une roche bitumineuse découverte dans le Tyrol, il y a plusieurs années, d'après Fritsch, de résidus provenant de la décomposition de matières animales, particulièrement de poissons. Le produit de la distillation est traité par l'acide sulfurique, puis neutralisé par la soude et, de préférence, par l'ammoniaque ; on obtient une matière sirupeuse, très épaisse, brune, d'odeur et de saveur bitumineuses, se boursouflant par la chaleur, brûlant sans résidu et contenant 10 pour 100 de soufre. Suivant qu'on a neutralisé par la soude ou l'ammoniaque, on a ainsi un *Sulfo-ichthyolate de soude* ou d'*ammoniaque*; c'est l'*Ichthyol*, L'ichthyol est soluble dans l'eau et dans un mélange d'alcool et d'éther ; mais partiellement soluble seulement dans ces deux véhicules pris isolément. Il est antiseptique; il favorise la cicatrisation des plaies et des brûlures; dans ce but, on pratique des badigeonnages avec une solution aqueuse contenant 2 à 10 parties d'ichthyol pour 100 d'eau, ou un pansement avec la vaseline ichthyolée à 50 centigrammes pour 30 grammes. On l'administre, intérieurement, en pilules ou en capsules, à la dose de 1 à 2 grammes par jour, dans les maladies de la peau, l'asthme et les névralgies. L'urine des malades qui en prennent devient plus foncée et acquiert une odeur de violette.

©BIUM

THYOL. — On trouve en Allemagne, sous le nom de *Thyol*, un produit qui est présenté par Jacobson comme pouvant remplacer l'ichthyol, et qui est obtenu au moyen de l'huile de gaz et du soufre, ce dernier corps étant transformé en groupes sulfinés et en sels des acides sulfinés. Le Thyol ou *ammonium sulfothyolicum* est le sel ammoniacal de ce produit. Il est soluble dans un mélange d'eau, d'alcool et d'éther; il l'est aussi, mais plus difficilement, dans l'alcool et l'éther seuls.

IMPÉRIALINE. — Alcaloïde extrait de l'herbe de la fritillaire impériale (couronne impériale, Liliacées). Elle cristallise en petites aiguilles incolores; peu soluble dans l'eau, soluble dans l'alcool froid et chauffé, moins soluble dans l'éther, le benzol, l'éther de pétrole et l'alcool d'amyle, très légèrement soluble dans le chloroforme. Le goût de la solution est amer. Forme avec les acides des sels cristallisables, qui sont pour la plus grande partie hygroscopiques. L'action physiologique de l'Impérialine s'affirme, d'après les recherches que l'on a faites jusqu'à présent, dans les maladies du cœur.

INGLUVINE. — Pepsine du gésier ou de l'estomac des poules, et surtout de l'autruche. L'ingluvine, qui a été aussi préparée industriellement en Amérique, est une pepsine brute obtenue avec de l'amyle; elle contient ca. 3 0/0 Na Cl. et elle est préconisée contre les vomissements de la grossesse.

©BIUM

IODO-CARVACROL. — (*Voir* **Aristols nouveaux.**)

IODOL. — L'*Iodol* ou *Tetraiodopyrrol* a été découvert récemment par Silber et Ciamician. La matière première qui sert à le préparer est l'huile animale de Dippel, qui est un corps fort complexe et qui renferme, entre autres, du pyrrol. C'est une substance amorphe, de couleur brun clair, se foncant à la lumière, presque insipide, d'une odeur rappelant celle du thymol; se décomposant au-dessus de 100 degrés en dégageant des vapeurs violettes d'iode; presque insoluble dans l'eau, la glycérine, et la benzine; soluble dans l'alcool, l'éther, le chloroforme, l'acide phénique et l'huile d'olives. L'iodol renferme 90 pour 100 d'iode.

En solution alcoolique, il se colore en rouge avec l'acide nitrique à chaud; l'iodol se dissout dans l'acide sulfurique, et il se forme une coloration verte qui passe au brun.

Préconisé comme antiseptique, préférable à l'iodoforme, parce qu'il ne détermine pas des phénomènes d'intoxication et que son odeur n'est pas désagréable. Introduit dans la pratique chirurgicale par Mazzoni et Marcus.

M. le Dr Trousseau l'emploie aussi pour le traitement des blépharites simples ou ulcéreuses, des conjonctivites granuleuses et chroniques et des kératites phlycténulaires.

On se sert de l'iodol en poudre, qu'on applique sur les plaies comme l'iodoforme; ou bien on pratique des pansements avec une pommade iodolée

au dixième, préparée avec la vaseline ; ou bien encore on se sert de tampons d'ouate imprégnés d'une solution contenant 2 ou 3 grammes d'iodol, 35 grammes d'alcool et 65 grammes de glycérine. Pour les yeux, l'on prépare une pommade iodolée avec 10 grammes de vaseline et 2 grammes d'iodol ; la solution ci-dessus mentionnée peut être employée, mais elle occasionne des douleurs, à cause de l'alcool qu'elle renferme, tandis que l'application de la pommade ne cause aucune douleur.

Lorsque l'iodol doit être administré à l'intérieur, on peut prescrire une solution alcoolique au quart, dont on fait prendre 4 ou 6 grammes par jour en 2 ou 3 fois, soit 1 gramme ou 1 gr. 50 d'iodol pour la journée. D'ailleurs, on peut, paraît-il, porter la dose à 2 gr. 50 par jour.

IODO-PHÉNOL. — (*Voir* **Aristols nouveaux.**)

IODOSULFATE DE CINCHONINE *(Antiseptol).* — D'après M. Yvon, l'on peut facilement préparer cet iodosulfate, auquel il a donné le nom d'*Antiseptol*, en dissolvant 25 grammes de sulfate de cinchonine dans 2 litres d'eau et précipitant par la solution suivante : Iode 10 grammes, iodure de potassium 10 grammes, eau distillée 1,000 grammes. Cette solution iodo-iodurée ne doit pas être employée en excès. Le précipité obtenu est lavé et desséché à l'air libre ; il renferme 50 pour 100 d'iode et constitue un produit défini ; il est en poudre impalpable, léger, de couleur brun-kermès, inodore, insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et le chloroforme.

Annuaire oriental de médecine et de pharmacie (...). Première année. - 1892 - page 109 sur 456

©BIUM

IODO THYMOL. — (*Voir* **Aristol.**)

IODURE D'AMYLE *(Ether amyliodhydrique.)* — Obtenu en faisant dissoudre par petites portions 4 parties d'iode dans 7 parties d'alcool amylique, et, après chaque addition d'iode, projetant dans le liquide un morceau de phosphore jusqu'à décoloration; on distille ensuite, et on procède à plusieurs rectifications successives. C'est un liquide incolore, très réfringent; légère odeur éthérée; saveur mordicante; se colorant à la lumière; densité : 1,468; bouillant à 147 dégrés. Employé depuis plusieurs années par le Dr Huchard, en inhalations contre la dyspnée cardiaque. Le malade prend un flacon contenant 20 grammes de ce corps, qu'il débouche et il respire les vapeurs qui s'échappent pendant quelques minutes.

IODURE D'ÉTHYLE (*Ether éthyliodhydrique*). — Préparé en distillant, à 80 degrés, un mélange d'iode, d'alcool et de phosphore rouge; le produit distillé est lavé avec une solution de bisulfite de soude jusqu'à décoloration; l'iodure d'éthyle, décanté, est mis en contact avec du chlorure de calcium fondu, puis on le distille. Il est incolore, d'une odeur éthérée, neutre aux réactifs; sa densité est de 1,975; il bout à 72 degrés; il est insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et l'éther; il se colore à la lumière. Employé comme antispasmodique chez les asthmatiques et contre la dyspnée des cardiaques. On pratique des inhalations avec

6 à 10 gouttes chaque fois, dix à douze fois par jour. L'iodure d'éthyle est renfermé quelquefois dans de petites ampoules de verre, qu'on brise au moment de s'en servir.

ECOLE SUPERIEURE DE PHARMACIE BIBLIOTHEQUE

IRIDINE. — Préparation extraite de l'*Iris versicolor*. Evacuant drastique analogue à la podophylline et à l'évonymine, d'une action cathartique, elle soulage, d'après Barry Hart, les vomissements de la grossesse. Dose : 0 gr. 2 — 0 gr. 8 en pilules chaque soir. Ne pas confondre avec l'iridine extrait du Rhizoma Iridis (Iris Pseud Acorus).

ISOCOCAINE. — Einhorn a donné ce nom à un composé chimique nouveau, qui est le *Benzoate de l'isoéthylecgonine*. Pour la préparer, on part de l'ecgonine, qui se trouve dans la coca, à côté de la cocaïne; traitée par la soude ou la potasse, l'ecgonine, qui fond à 198 degrés, se transforme en isoecgonine, qui fond à 257 degrés ; le chlorhydrate d'ecgonine, soluble dans l'eau, peu soluble dans l'alcool, est trituré avec l'alcool et traité par un courant de gaz chlorhydrique ; il se dissout; on évapore l'alcool ; on reprend par l'eau alcalinisée, et, au moyen d'un traitement par le chloroforme, on sépare l'éther éthylique de l'isoecgonine, qu'on chauffe avec le chlorure de benzoïle pour obtenir l'isococaïne.

L'isococaïne fond à 44 degrés, tandis que la cocaïne fond vers 98 degrés ; elle forme des sels peu solubles avec les acides.

Ce corps, doué de propriétés anesthésiques, pa-

PARIS

rait agir plus rapidement que la cocaïne; mais on ne peut l'employer dans la thérapeutique oculaire parce qu'il jouit de propriétés irritantes que ne possède pas au même degré la cocaïne.

JABORANDI ET PILOCARPINE. — Le *pilocarpus pennatus*, originaire du Brésil, contient plusieurs alcaloïdes : la *Jaborine*, la *Pilocarpine* et la *Pilocarpidine*. Nous nous occuperons seulement de la *pilocarpine*, seule employée, qui semble avoir été découverte par le Dr Byasson, mais qui a été isolée à l'état de pureté par M. Ernest Hardy. D'ailleurs, les autres principes paraissent ne pas préexister dans le jaborandi.

La pilocarpine se présente sous la forme d'une masse incolore, hygrométrique, soluble dans l'eau, l'alcool, la benzine et le chloroforme ; dextrogyre ; se transformant par la chaleur en son isomère, la jaborine ; formant des sels avec les acides (les sels les plus employés sont le nitrate et le chlorhydrate). La pilocarpine se dissout dans l'acide sulfurique concentré, qu'elle colore en jaune, et, si l'on ajoute un cristal de bichromate de potasse, on obtient une coloration vert-émeraude.

La pilocarpine est sialagogue et sudorifique, comme le jaborandi ; elle est purgative, diurétique et émétique ; elle contracte la pupille et est considérée comme antagoniste de l'atropine, tandis que la jaborine aurait une action qui la rapprocherait de cet alcaloïde. Une dose de 5 centigrammes de nitrate de pilocarpine peut causer des phénomènes d'intoxication. On l'emploie dans un grand nom-

bre de maladies : angine catarrhale, diphtérie, éclampsie puerpérale, hoquet, néphrite, pleurésie et diverses affections de l'œil (glaucome, iritis, etc.).

Le chlorhydrate et le nitrate de pilocarpine sont administrés à l'intérieur en pilules ou granules de 1 centigramme ; 1 à 3 par jour. Contre la diphtérie, Guttmann conseille de faire prendre toutes les heures, même la nuit, une cuillerée à café de la potion suivante : Rp. chlorhydrate de pilocarpine, 2 à 4 centigrammes ; pepsine, 60 à 80 centigrammes ; acide chlorhydrique, 2 gouttes ; eau distillée 80 grammes.

JÉQUIRITY *(Abrus precatorius, Réglisse sauvage de la Jamaïque).* — Plante de la famille des Légumineuses, qui produit des graines petites, ovoïdes, luisantes, rouges avec tache noire à l'une des extrémités. Ces graines, déjà employées au Brésil, ont été introduites en Europe, dans la thérapeutique oculaire, par MM. de Wecker et Stattler, pour le traitement des conjonctivites granuleuse et purulente, contre lesquelles elles agissent à cause de l'irritation substitutive qu'elles provoquent et qui est due vraisemblablement, d'après M. Cornil, aux microorganismes spéciaux qui se développent dans la macération de jéquirity. Bruylants et Vennemann prétendent que cette action est due à un ferment diastasique, la *Jéquiritine* ou *Abrine*, de couleur brun jaunâtre, soluble dans l'eau, qui a été étudiée par M. Portes.

Le Dr Ohleyer, de Wissembourg, a récemment essayé la macération de Jéquirity chez les lapins

Annuaire oriental de médecine et de pharmacie (...). Première année. - 1892 - page 113 sur 456

©BIUM

tuberculisés, en injections intrapulmonaires, pratiquées au niveau des cavernes ; les lapins ont succombé, mais on a constaté un travail de réparation au siège des injections.

La macération se prépare en mettant 5 grammes de graines pulvérisées dans 500 grammes d'eau pendant 24 heures, puis on filtre. On fait trois applications dans la journée, à l'aide d'un pinceau, et on se repose le lendemain, si l'irritation est trop considérable.

JUGLANDINE. — Concentration (Résinoïde) de l'écorce de la racine du *Juglans cinerea*. Laxative et cathartique, hépatique, stimulant intestinal doux. Ne doit pas être confondue avec l'alcaloïde Juglandine obtenu des feuilles du Juglans.

KAIRINE. — Son nom chimique est *Oxyhydrométhylquinoléine.* — On prépare ce corps au moyen de la quinoléine, qu'on transforme par des procédés assez longs en oxyhydroquinoléine, et on traite celle-ci par l'éther méthyliodhydrique.

C'est une poudre cristalline, jaune clair, dont la faible odeur rappelle celle du gaïac ou du musc ; très amère ; soluble dans l'eau et l'alcool, insoluble dans l'éther et la glycérine. Elle se colore en jaune avec l'acide nitrique ; en rouge par l'eau chlorée ou bromée ; elle forme un précipité brun avec l'iodure de potassium ; un précipité rouge violacé avec l'hypochlorite de soude ; un précipité jaune avec l'acide picrique.

Introduite dans la thérapeutique par Filehne ;

©BIUM

antithermique d'une action passagère ; elle a l'inconvénient d'altérer profondément le sang et de détruire l'hémoglobine ; elle accélère les mouvements respiratoires ; elle s'élimine par les urines, qu'elle colore en vert foncé. A cause de son amertume, on ne l'administre qu'en cachets : un cachet de 50 centigrammes toutes les heures, jusqu'à ce que la température soit abaissée à 38 degrés. La dose totale de 2 gr. 50 à 3 grammes ne doit pas être dépassée.

KANDOL. — Un des produits obtenus par la distillation du naphte. Employé dans les anesthésies locales. Abaisse la température de la place du corps qui a été injectée en une minute sous 10°.

KAT ET KATINE. — Le *Kat* (*Katha edulis*) est un arbuste de la famille des Célastrinées, qui croît dans l'Afrique orientale, de l'Abyssinie à Port-Natal. On le cultive dans les serres européennes et dans les jardins botaniques des régions suffisamment chaudes. Il paraît prospérer à Menton. Le *kat* augmente très sensiblement la résistance à la fatigue ; cette action, quel que soit le principe auquel elle doive être attribuée, a été observée par un grand nombre d'expérimentateurs.

D'après les essais cliniques du Dr Leloup, on peut administrer, dans une journée, l'infusion de 5 à 15 grammes de feuilles sèches, ou 15 grammes d'alcoolature (feuilles fraîches et alcool à 90° P. E.), ou 3 grammes d'extrait hydroalcoolique.

©BIUM

KAWA ET LEWININE. — Le Kawa est une plante qui croît dans les îles du Pacifique; c'est le *Piper méthysticum* (Pipéracées); la racine est employée depuis longtemps, aux lieux d'origine, contre la blennorrhagie, qui y est très commune, Cette racine est recouverte d'un épiderme gris, blanche à l'intérieur ou colorée d'un jaune citron; odeur agréable; saveur aromatique et piquante.

L'activité du *kawa* est due à une résine isolée par Lewin, qui lui a donné le nom de *Lewinine*, jaune brunâtre, soluble dans l'alcool, insoluble dans l'eau, douée de propriétés anesthésiques, au point qu'une parcelle très petite, appliquée sur la langue, abolit la perception de la saveur des substances les plus amères. C'est surtout dans l'écorce de la racine que siège cette résine.

KÉRATINE. — C'est un corps dont le Dr Unna, de Hambourg, a préconisé l'emploi, en 1886, pour l'enrobage des pilules qui ne doivent pas se dissoudre dans l'estomac; les pilules kératinisées ne se dissolvent que dans l'intestin sur lequel elles doivent agir. La kératine, qui ne se dissout que dans les milieux alcalins, protège les pilules contre l'action du suc acide de l'estomac.

La kératine se présente sous forme de lamelles transparentes; de couleur jaune brunâtre; inodores et insipides; répandant une odeur de corne brûlée quand on les brûle; insolubles dans les dissolvants ordinaires, solubles dans l'acide acétique concentré, l'ammoniaque et les alcalis.

Pour kératiniser les pilules, on dissout une partie de kératine dans 2 parties d'ammoniaque et on opère comme pour les pilules gélatinisées. Les pilules kératinisées sont noires et luisantes.

KOCHINE. — (*Voir* **Tuberculine.**)

KOLA (NOIX DE). — La noix de Kola est la graine du *Cola* ou *Sterculia acuminata* (Sterculiacées), plante originaire de l'Afrique tropicale. On lui donne encore le nom de *Gouron*. Ces graines renferment, d'après MM. Heckel et Schlagdenhauffen, de la caféine, de la théobromine, du tannin, des matières grasses, une substance complexe appelée *rouge de Kola*, etc. La proportion de caféine est de près de 2 1/2 pour cent, c'est-à-dire légèrement supérieure à celle qu'on rencontre dans le café vert.

A cause de la caféine qu'elle contient en assez grande quantité, la noix de Kola jouit des propriétés du café et constitue un tonique du cœur; elle est aussi diurétique, et elle paraît donner de bons résultats dans la diarrhée chronique; on lui attribue des vertus aphrodisiaques très nettes.

Le Kola constitue un excellent antidéperditif, et les nègres en mâchent une graine quand ils ont à franchir une longue distance; l'absorption des principes contenus dans cette graine agit très sensiblement sur l'élément musculaire; elle empêche de ressentir la fatigue et diminue l'essoufflement. La graine de Kola fraîche est plus excitante que la graine sèche. Cela tient à la présence, dans le Kola

©BIUM

frais, d'une huile essentielle douée de propriétés excitantes sur le système nerveux. Grâce à ce principe, qui disparaît dans la graine sèche, les nègres peuvent se dispenser d'absorber le rouge de Kola, qu'ils rejettent avec la trame végétale de la noix. Cette huile essentielle devrait, d'ailleurs, être soigneusement éliminée, quand le Kola est destiné à être appliqué à l'alimentation des marcheurs.

Le kola est administré en infusion (1 gramme par tasse), prise après chaque repas; teinture (100 gr. pour 500 d'alcool à 80 degrés), de 2 à 8 grammes par jour; vin (50 grammes par kilogramme de vin généreux), deux cuillerées par jour après le repas; pilules avec l'extrait hydro-alcoolique, contenant chacune 20 centigrammes d'extrait, 2 à 4 par jour. Lorsque la noix de Kola doit être prise pour empêcher la fatigue et l'essoufflement, la poudre est la meilleure préparation à prendre; on en absorbe de 4 à 8 grammes par jour, dans l'eau ou incorporée à du chocolat. Si l'on prend l'extrait alcoolique, qui correspond à 5 fois son poids de Kola, la dose est de 80 centigrammes à 1 gr. 60, soit 4 à 8 pilules de 20 centigrammes.

On trouve dans le commerce des biscuits préparés d'après une formule de M. Heckel, destinés aux marcheurs et aux soldats en campagne, et qui contiennent de la poudre de Kola.

LANÉSINE. — Produit analogue à la lanoline, et pour la préparation duquel un brevet a été pris en Allemagne par Rad. Ce corps est de consistance

molle et souple, ne rancit pas et peut remplacer la lanoline.

LANOLINE (La). — Cette graisse, découverte par le professeur Liebreich, retirée sur une grande échelle de la graisse de la laine de mouton, a su acquérir depuis les cinq ans qu'on l'a introduite, une place éminente dans la thérapie.

La Lanoline forme une masse blanchâtre de consistance d'onguent et d'une très faible odeur; elle est de réaction neutre et est mieux supportée que toutes les autres graisses par la peau, qu'elle n'irrite jamais.

Les propriétés principales de la Lanoline sont :

1° Qu'elle se mêle avec de l'eau jusqu'au double de son poids.

On a fait un emploi très grand de cette propriété en faisant des onguents avec des soiutions de sel, comme par exemple avec le chlorure de calcium, le bisulfite de soude et de calcium, et avec des substances solubles dans l'eau, comme le peroxyde d'hydrogène, substances que l'on ne pouvait employer jusqu'alors dans la thérapie, les onguents connus n'acceptant pas de solutions aqueuses.

A la même propriété est dû l'emploi de la Lanoline sur les muqueuses, recommandée, d'abord, par le professeur Frankel, de Berlin, et contre les ulcères atoniques (Dr Appenrodt, Dr Braun).

2° La Lanoline ne rancit jamais, propriété qui la recommande pour tous les onguents. Pour rendre les onguents plus souples, on prescrit, le mieux, la Lanoline avec 25 à 30 0/0 de vaseline.

©BIUM

3° La Lanoline est complètement aseptique, comme MM. Frankel et Gottstein l'ont démontré.

Sur cette propriété on base l'emploi de la Lanoline contre les blessures et brûlures, ainsi que son utilité dans la chirurgie.

4° La Lanoline est la graisse naturelle à la peau humaine, comme le professeur Liebreich l'a démontré en la retirant de la Vernix Caseosa. C'est cette propriété qui donne un grand nombre d'indications pour cette substance et qui explique sa grande utilité dans toutes les maladies de la peau, eczéma, herpès, acné, psoriasis, seborrhoca, erythema, pityriasis, et dans les hémorrhoïdes comme beaucoup d'auteurs, entre autres, Widerhofer, Doyon, Smith, Wulfsberg, Arnold, Besnier, Rosenbach, Unna, etc., l'ont démontré.

C'est la Maison Benno Jaffé et Darmstaedter de Martininkenfeld près Berlin, qui fabrique cette nouvelle substance sur une grande échelle.

LANTANINE. — Alcaloïde extrait du *Lantana Brasiliensis* ou *Jerba sagrata* (Verbénacées), originaire de l'Amérique méridionale. Corps blanc, pulvérulent, amer, présentant les réactions des alcaloïdes et formant des sels avec les acides. Employée par Negreti contre les fièvres intermittentes et comme antipyrétique. Dans les fièvres intermittentes, on doit l'administrer immédiatement après l'accès; elle réussit souvent dans les cas où la quinine a échoué. La dose est de 1 à 2 grammes par jour en pilules.

LAUDANINE PURE PRÉCIPITÉE. — Une des nombreuses bases de l'opium. Soluble dans l'alcool bouillant. Cristallise en refroidissant, en granules transparentes. Son point de dissolution est 166° C.

LAUDANOSINE. — Alcaloïde de l'opium. Très facilement soluble dans l'alcool et l'éther, cristallise dans l'éther de pétrole en aiguilles blanches, pour la plupart groupées en rosettes. Point de dissolution 89° C. La laudanosine est un poison qui provoque des crampes. La dose mortelle pour un lapin est de 0 gr. 07 à 0 gr. 08 par kilogramme du poids d'un animal.

LAURIER ROSE (*Nerium oleander*). — Cette plante de la famille des Apocynacées, est un poison très actif, dont les propriétés sont dues à une ou plusieurs substances qui possèdent les propriétés de la strophantine et de la digitaline. D'après MM. Dujardin-Beaumetz et Pouloux, le laurier rose, à dose modérée, tonifie le cœur et augmente la diurèse. Il ne détermine aucun symptôme d'accumulation. On administre l'extrait alcoolique (l'extrait aqueux est peu actif), en pilules contenant 5 centigrammes; 2 à 4 pilules par jour.

LIPANINE. — Partant de ce principe que l'huile de foie de morue agit, non comme un corps gras, mais à cause des acides gras libres qu'elle renferme, et qui sont d'autant plus abondants que

©BIUM

l'huile est plus brune, M. de Mering a proposé, comme succédané de ce médicament qui est souvent mal supporté par les malades, un produit auquel il a donné le nom de *Lipanine*. La lipanine est de l'huile d'olives contenant en solution 5 à 6 pour 100 d'acide oléique ; ce corps s'émulsionne facilement et est très bien absorbé ; on peut l'administrer à haute dose, pendant plusieurs mois, sans qu'elle produise aucun trouble digestif. La dose, pour les adultes, est de 2 à 6 cuillerées à soupe par jour ; pour les enfants, 1 à 4 cuillerées à thé.

LIQUEUR FERRO-PEPTONISÉE. — Préparée, d'après Pizzala, de la façon suivante : 1 gramme d'albumine d'œuf est dissous dans 19 grammes d'eau distillée, puis mêlé avec 0 gr. 005 de pepsine ; on laisse digérer pendant 4 heures à une température de 40° ; on mêle ensuite à la solution un mélange de 12 grammes de liqueur ferro-oxychlor. de 25 grammes d'eau distillée et 3 grammes de sirop simple, puis l'on chauffe jusqu'à 90-95°. On ajoute, après refroidissement, 10 grammes de cognac, de l'eau distillée, pour porter le volume à 100 grammes. Après huit jours de repos, on décante. Cette liqueur contient 0 gr. 42 0/0 de fer. Emploi : pour les anémiques et les chlorotiques.

LISTERINE. — Mélange vanté comme antiseptique en Amérique et composé de : Acide benzoïque, 8 grammes ; Thymol, 2 grammes ; Eucalyptol 10 gouttes ; Essence de winter green,

6 gouttes; Essence de menthe, 2 gouttes, Essence de Thym, 2 gouttes; Alcool, 180 grammes. Après dissolution dans l'alcool des substances précédentes, on ajoute une solution de: Borate de soude, 8 grammes; Acide borique, 16 grammes, dans une quantité d'eau suffisante pour former un volume total d'un litre.

LYSOL. — On désigne sous ce nom un nouveau désinfectant, préconisé par Gerbach, analogue à la créoline et au désinfectol. On le prépare en faisant bouillir pendant plusieurs heures, en vase clos, des poids égaux d'huile de goudron de houille, de graisse, d'alcali et d'acides résineux ou des résines. Consistance de savon mou ou de sirop épais; couleur brune, soluble dans l'eau en toutes proportions; ne renferme pas de phénol, dit-on, mais des crésylols mélangés d'une petite quantité de carbures d'hydrogène. Ce corps jouit de propriétés microbicides manifestes; une solution à 5 pour 100 détruit, en cinq jours, les spores du charbon, et une solution à 0,25 pour 100 détruit, en quelques minutes, le staphylocoque pyogène et le streptocoque. On peut l'employer pour le traitement des plaies et détruire les microorganismes à leur surface, sans produire d'irritation. Il est moins toxique que le phénol, la créoline ou le sublimé. Les solutions à 1 ou 2 pour 100 déterminent sur les muqueuses, une douleur qui disparaît rapidement. Les solutions les plus employées sont celles à 1 pour 100. Les chirurgiens peuvent l'employer pour le nettoyage des mains et des ongles. Les so-

©BIUM

lutions à 20 pour 100 peuvent servir, sans inconvénients, au traitement des dermatoses.

MANOLINE. — C'est la base d'un euphorbiacée originaire de l'Amérique du Nord, le croton minal qui a été introduit dans la thérapeutique. Cette plante est employée en Amérique dans les maladies des organes respiratoires.

MATÉ. — Arbuste de la famille des Ilicinées, qui croît dans l'Amérique du Sud et qu'on appelle encore *Yerba maté* (en langue espagnole), *Herva do maté* (en portugais) et *Herbe de la Forêt*. Son nom botanique est *Ilex paraguayensis*. Le maté renferme 7 à 8 grammes par kilogramme de *Matéine*, principe identique à la caféine, et, comme le café et le thé, il appartient à la classe des agents physiologiques que Gubler appelait *dynamophores;* il permet de supporter les plus grandes fatigues; il stimule le cerveau et facilite le travail intellectuel. Les avantages que présente le maté, comme aliment d'épargne ou antidéperditeur, ont été signalés principalement par MM. Couty, Doublet, Barbier, Gubler, Decaisne et Nicklis. L'infusion de maté diminue la quantité d'urine excrétée, chez les personnes qui en prennent.

MÉCONARCÉINE. — Ce produit, préconisé par M. Laborde, n'est autre que de la narcéine à laquelle on laisse intimement mêlés certains alcaloïdes de l'opium en quantité suffisante pour assurer sa solubilité.

MENTHOL. — C'est le camphre de l'essence de menthe ; on l'obtient en soumettant cette essence à un froid assez considérable. Soluble dans l'alcool, l'éther, le chloroforme et l'essence de menthe ; fond à 42 degrés et bout à 212 degrés. Additionné d'acide sulfurique, le menthol se colore en rouge brun ; la liqueur se trouble, et, après 24 heures, il surnage un liquide incolore, n'ayant plus l'odeur du menthol. Il sert à préparer les crayons anti-migraines. Il forme avec certaines substances (l'acide phénique, le camphre, etc.), des mélanges liquides dont on se sert pour le pansement des dents cariées et douloureuses. Une solution de menthol dans l'éther alcoolisé, ou mieux encore une solution huileuse à 20 pour 100, peut, d'après Rosenberg, être substituée à la cocaïne pour anesthésier les muqueuses du nez ou du pharynx. Cette action anesthésique est assez durable. On l'a recommandé contre les vomissements de la grossesse ; on fait prendre toutes les heures, 1 cuillerée à café d'une potion contenant 1 gramme de menthol, 20 grammes d'alcool et 30 grammes de sirop.

MÉTHACÉTIN (*Acét-paraanisidine*). — On prépare ce corps en transformant le paranitrophénol en son sel de soude, et ce dernier en nitroanisol à l'aide du chlorure de méthyle. Le nitroanisol est réduit par l'hydrogène et transformé en anisidine. Celle-ci, chauffée avec l'acide acétique, donne la méthacétine. La méthacétine présente quelque

©BIUM

analogie de composition avec l'acétanilide et la phénacétine; c'est une *Para-oxyméthylacétanilide*, tandis que la phénacétine est une *Para-oxyéthylacétanilide*. Ce corps a été expérimenté comme antithermique, par Mahnert, de Graz. On l'administre aux enfants, en potion, à la dose de 20 à 30 centigrammes, et la température s'abaisse progressivement.

MÉTHYLACÉTANILIDE. — (*Voir* **Exalgine.**)

MÉTHYLAL. — Nouvel hypnotique expérimenté par Personali, de Turin; il est obtenu au moyen du mélange de Grégory ou Forméthylal. Liquide fluide, incolore, rougissant légèrement le papier de tournesol, volatil, non inflammable, soluble dans l'eau, l'alcool, les huiles fixes et essentielles; odeur de chloroforme et d'acide acétique; saveur brûlante et aromatique; densité, 0,8551, bout à 42 degrés. L'haleine expirée a l'odeur du méthylal, ce qui prouve qu'il s'élimine, partiellement au moins, par la voie pulmonaire. En définitive, le méthylal, qui présente sur d'autres hypnotiques l'avantage de ne pas s'accumuler dans l'économie, est doué d'une toxicité très faible. C'est un hypnotique qui produit un sommeil profond; son action est de courte durée, à cause de la rapidité de son élimination. Il agit comme antidote de la strychnine. On l'emploie contre les douleurs nerveuses de l'estomac et contre l'entéralgie. En pommade ou en liniment, il agit comme analgésique. Pour l'usage externe, on prépare un liniment avec 15 grammes

de méthylal et 85 grammes d'huile d'amandes douces, ou une pommade composée de 5 grammes de méthylal, 3 grammes de cire et 30 grammes d'axonge. Pour les maux de dents, on se sert d'une mixture préparée avec 2 grammes de méthylal et 8 grammes de teinture de coca. Pour l'usage interne, on prescrit ce médicament dans une potion composée de 1 gramme de méthylal, 40 grammes de sirop de groseilles et 110 grammes d'eau. La dose est de 1 gramme, mais on peut la porter jusqu'à 5 grammes sans inconvénient. En injections hypodermiques on administre 10 centigrammes de méthylal en nature et on peut renouveler la dose toutes les deux heures, s'il est nécessaire.

MÉTHYLÈNE BICHLORATÉE. — Employée en Angleterre à la place du chloroforme.

MÉTHYLPHÉNÉDINE et ÉTHYLPHÉNÉDINE. — Ces corps nouveaux sont obtenus en introduisant dans la *phénédine*, ou *phénacétine*, ou *acelphénétidine* le groupe méthyle ou le groupe éthyle. La méthylphénédine est plus active que l'éthylphénédine, elle se présente sous forme de cristaux incolores, peu solubles dans l'eau, très solubles dans l'éther, fondant à 40 degrés. On ne semble pas avoir encore expérimenté sérieusement ces substances au point de vue thérapeutique.

MÉTHYLSALOL. — Ce corps est isomérique avec le crésalol ou paracrésalol; mais ce dernier est du salicylate de paracrésylol ou éther paracrésylsali-

©BIUM

cylique, tandis que le méthylsalol est un paracréosotate de phénol ou éther phénylique de l'acide paracrésotique. Cristallise en aiguilles incolores, insolubles dans l'eau, solubles dans l'alcool, l'éther, le chloroforme et le benzol; fond à 92 degrés. D'après Demme, de Berne, ce nouveau corps peut être employé avec quelque succès dans le rhumatisme.

MOLLETON IODÉ. — Pour remplacer le coton iodé, MM. Cathelineau et Bréaudat conseillent le molleton iodé, qu'on prépare avec du molleton de coton de moyenne épaisseur, exempt d'autres matières textiles.

MOLLINE. — Savon surchargé de graisse, pouvant constituer un excellent véhicule pour les substances médicamenteuses. Avec 1 partie de mercure et 2 parties de molline, on obtient un onguent mercuriel plus propre et plus agréable à manier que la pommade mercurielle ordinaire. On peut la mêler à l'acide phénique, à l'acide salicylique et à d'autres médicaments actifs.

MORRHUOL. — Produit considéré par MM. Chapoteau et Lafage comme étant le principe actif des huiles de foie de morue. Pour le préparer, on agite l'huile avec de l'alcool à 90° ; la liqueur alcoolique est distillée, quand elle s'est séparée, et le résidu constitue le morrhuol. L'huile brune en fournit de 4,50 à 6 pour 100; l'huile blonde 2.50 à 3 pour 100; l'huile blanche, de 1.50 à 2 pour 100. Le morrhuol est âcre, amer, très aromatique et cristallise en par-

tie à la température ordinaire. Même après un usage prolongé, il ne paraît pas occasionner de troubles digestifs; il semble stimuler l'appétit et agit comme l'huile de foie de morue. A cause de sa saveur désagréable et de son odeur, la forme capsulaire est la seule qui convienne pour l'administration de ce médicament. On fait prendre par jour 2 capsules de 20 centigrammes aux enfants de 6 à 8 ans; 4 capsules aux enfants de 8 à 12 ans et 8 ou 10 capsules aux adultes.

MUAWINE. — Alcaloïde extrait de l'écorce du Muawin, plante originaire du Mozambique. Cette écorce a la même actïon que l'*Erythrofloreum Guineense* et est employée comme celle-ci contre l'ordalie.

MUGUET (*Convallaria maïalis et Convallamarine*). — Plante bien connue, appartenant à la famille des Liliacées. La fleur et la tige sont actives, la racine l'est moins. D'ailleurs, la répartition du principe actif dans les diverses parties de la plante varie suivant l'époque de la récolte. Renferme deux glucosides : 1° la *Convallarine*, purgative, soluble dans l'alcool, insoluble dans l'eau; 2° la Convallamarine, un peu soluble dans l'eau et davantage dans l'alcool, insoluble dans l'éther, le chloroforme et l'acide amylique; dédoublée par les acides en glucose et *Convallamarétine*; possède une saveur amère. Si l'on humecte la convallamarine et si on la traite ensuite par l'acide sulfurique, il se produit une coloration violette qui disparaît

©BIUM

par l'addition d'eau. La convallamarine, qui est le principe actif du muguet, ralentit les contractions du cœur et les régularise; elle est en même temps diurétique; elle ne provoque pas d'arrêts momentanés du cœur comme la digitale. La préparation du muguet la plus usitée est l'extrait aqueux, qu'on prescrit ordinairement sous forme de sirop (10 grammes d'extrait pour 500 grammes de sirop d'écorces d'oranges amères ou tout autre sirop) 2 ou 3 cuillerées par jour.

MUSC ARTIFICIEL. — On le prépare en chauffant du toluol avec un mélange de chlore, brome, et iode-butyle en présence du chloride d'aluminium. On traite le produit de la réaction par la potasse. Il se forme des cristaux blancs qui sont solubles dans 90 pour 100 d'alcool, et qui développent une délicate odeur de musc, surtout quand la solution est diluée avec de l'eau ou bien mélangée avec une trace de N H 3, l'acide qui se produit contient cette odeur. Employé dans la parfumerie.

MUSSANINE. — D'après Loebisch, c'est l'écorce pulvérisée de l'acacia anthelmintique; elle est administrée en poudre à la dose de 40 à 60 grammes, pure ou mélangée avec du miel ou du lait. On doit l'administrer 3 à 4 heures avant le repas, après quoi 24 heures plus tard le ténia est expulsé.

MYROBALANS. — Fruits des plantes appartenant à la famille du *Terminalia*, Combrétacées. Très employés dans l'antiquité à cause du tannin qu'ils

renferment à haute dose, comme médicament. Ils sont encore très usités en Orient, mais ils ont été abandonnés depuis longtemps en Europe. M. P. Apéry (*Les Myrobalans*, Paris, 1887, Baillière et fils), loue de nouveau l'effet efficace de ce remède et recommande spécialement les Myrobalans noirs, les fruits du *Terminalia indica s. nigra*, torréfiés, comme un remède excellent contre la dysenterie, la diarrhée, la cholérine, le catarrhe des intestins. Ce remède agit dans ces affections dans un très court espace de temps, même lorsqu'elles sont très tenaces. M. Apéry a trouvé dans les myrobalans une résine grisâtre, la *myrobalanine*, qui ne paraît pas être sans effet.

Dose : 1 gr. jusqu'à 8 grammes en pilules, par jour. Chez les enfants la moitié de la dose, dans une mixture quelconque.

MYRTOL. — On donne le nom de *Myrtol* aux produits qui passent entre 160 et 170 degrés, quand on distille l'essence de myrte. Le myrtol jouit de propriétés antiseptiques et affaiblit le développement de certains microbes. On l'a employé avec quelque succès dans le traitement de la bronchite pulmonaire putride et de la gangrène ; comme il s'élimine en partie par les voies respiratoires, il contribue à diminuer l'odeur des crachats, qui deviennent en même temps moins abondants. A cause de son élimination partielle par les reins, on l'a aussi préconisé contre les affections catarrhales des voies urinaires. On l'administre sous forme de capsules contenant 15 à 20 centigrammes, de 8 à 12 par

©BIUM

jour, lorsque les malades n'ont pas de fièvre. On peut encore, principalement dans les affections des voies respiratoires, injecter hypodermiquement, deux fois par jour, de 3 à 5 grammes d'une solution de myrtol dans la vaseline liquide ou dans l'huile d'amandes (1 partie de myrtol dans 4 parties de dissalvant).

NAPHTALÈNE. — Proposé par le Dr Tichborne comme antiseptique et germicide, utilisable dans la diarrhée chronique, la fièvre typhoïde, la cystite : 10 à 20 centigrammes par jour.

NAPHTALINE. — La naphtaline est un produit industriel; c'est un hydrocarbure dérivé de la houille; pour l'usage médical, il est important de le purifier, afin de la priver des composés accessoires qu'elle contient. Le meilleur procédé de purification consiste à traiter le produit brut par l'acide sulfurique; on fait bouillir ensuite dans une solution alcoolique de soude, et on sublime.

Elle se présente sous forme de lamelles blanches et brillantes, d'une odeur goudronneuse, d'une saveur aromatique, mais âcre; sa densité égale 1,158; elle fond à 79 degrés et bout à 220 degrés; insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool, l'éther, les huiles fixes et volatiles, et l'acide acétique.

NAPHTALOL. — (*Voir* **Salinaphtol.**)

NAPHTOLS BÊTA ET ALPHA. — Le naphtol bêta est le premier qui ait été employé en médecine;

©BIUM

on s'en est servi dans les maladies de la peau; M. Bouchard a pensé que ce médicament pouvait être administré avantageusement à l'intérieur, comme antiseptique, et particulièrement dans le but de pratiquer l'antisepsie intestinale; à cause de son insolubilité presque complète, on n'a à redouter aucun accident toxique, et il se recommande au même titre que la naphtaline et le salicylate de bismuth. M. Bouchard a démontré que le naphtol bêta était même préférable à ces deux substances, à cause de l'action manifeste qu'il exerce sur les microbes à la dose de 0 gr. 40 pour 1,000 grammes de culture ; il empêche la fermentation de l'urine. Le naphtol n'est toxique qu'à la dose de 3 grammes 80 par kilogramme d'animal, et la dose quotidienne de 2 grammes 50 est suffisante pour réaliser l'antisepsie intestinale.

M. Maximovitch a contribué à introduire le naphtol alpha dans la thérapeutique, après avoir démontré que ce corps a une valeur antiseptique supérieure à celle du naphtol bêta, et qu'il est en même temps trois fois moins toxique.

Les naphtols résultent de la substitution d'un hydroxyle (H O) à un atome d'H de la naphtaline (C^{10} H^{8}). On les obtient en chauffant avec la soude caustique la naphtaline monosulfonée en α ou en β.

Le naphtol bêta est celui qui doit être délivré à défaut de spécification de la part du médecin. Il se présente en lamelles micacées, blanches, quelquefois rosées, inodores, fusibles à 112 degrés.

Le naphtol alpha se présente en aiguilles brillantes, blanches, inodores, fusibles à 94 degrés. Ils

sont tous deux très solubles dans l'alcool, l'éther, la benzine, le chloroforme, les huiles et les alcalis, solubles dans la glycérine, presque insolubles dans l'eau (0 gr. 20 par 1,000 grammes) plus solubles dans l'eau alcoolisée.

D'après M. Annotta, l'acide borique aurait la propriété d'augmenter la solubilité du naphtol bêta; une solution saturée d'acide borique en dissoudrait 0,70 ou 0 gr. 80 pour 1,000 grammes. En solution chloroformique, les deux naphtols se colorent en bleu, par la chaleur, après addition d'un fragment de potasse caustique : la couleur passe ensuite au vert, puis au brun. Les colorations paraissent persister plus longtemps avec le naphtol alpha; ce phénomène s'observe surtout pour la coloration verte, car après évaporation spontanée du chloroforme, si l'on ajoute de l'eau, celle-ci se colore en vert. Voici les réactions caractéristiques de ces deux corps en solution dans l'eau faiblement alcoolisée :

RÉACTIFS	NAPHTOL BÊTA	NAPHTOL ALPHA
Chlorure de chaux liquide. . . .	Coloration jaune disparaissant avec un excès de réactif.	Coloration violette.
Hypobromite de soude	Id.	Id.
Ferrocyanure de potassium . . .	Coloration faiblement jaunâtre.	Id.
Ferricyanure de potassium . . .	Coloration jaune pâle.	Coloration jaune verdâtre.
Ammoniaque et alcalis.	Fluorescence violette.	Rien.
Perchlorure de fer	Coloration vert-émeraude persistante.	Coloration jaune fugace passant rapidement au jaune, au rose et au violet.
Mélanges d'acides azotique et sulfurique.	Coloration rouge cerise avec effervescence.	Coloration vert sale.
Acide nitrique	Coloration rouge prenant une teinte violette.	Id.
Nitrate acide de mercure additionné de quelques gouttes d'acide nitrique (*Yvon*).	Coloration jaune orangé passant au rouge cerise.	Coloration jaune orangé.
Solution alcoolique de naphtol avec quelques gouttes d'une solution aqueuse de saccharose, en ajoutant à ce mélange qq. gouttes d'acide sulfurique pur. (*Weisberg*) .	Belle coloration violette.	Coloration brune.

Annuaire oriental de médecine et de pharmacie (...). Première année. - 1892 - page 135 sur 456

Pour l'usage interne la dose est de 2 à 2 gr. 50 par jour, en cachets de 25 ou 50 centigrammes ; on l'associe quelquefois au salicylate de bismuth et au charbon. L'emploi de ce médicament doit être surveillé par le médecin, car il arrive parfois que l'estomac tolère mal même les doses ne dépassant pas 1 gr. 50. On peut encore administrer le naphtol en potion, en utilisant la propriété qu'il a de dissoudre dans les huiles fixes ; on le dissout à chaud dans 20 fois son poids d'huile d'amandes douces, et, avec cette huile naphtolée, on prépare un loock huileux d'après la formule ordinaire ; cette forme pharmaceutique n'est pas à recommander, à cause de la saveur brûlante désagréable du naphtol.

Pour l'usage externe, on l'emploie en pommade ou en solution alcoolique ; M. Bouchard emploie une solution de 5 grammes de naphtol dans 100 grammes d'eau alcoolisée au tiers ; pour les collutoires, on peut mélanger, avec 40 grammes de sirop de miel, une solution de 1 gramme de naphtol dans 10 grammes d'alcool. Pour les injections uréthrales, vaginales, nasales, on se sert de solutions étendues, mais le problème est difficile à résoudre au point de vue pharmaceutique ; en dehors de l'alcool, les alcalis ou les sels alcalins peuvent seuls favoriser la dissolution du naphtol ; mais les alcalis forment alors des combinaisons qui ont une action antiseptique inférieure à celle du naphtol. Comme moyen terme, M. Carles a conseillé de diluer la solution alcoolique à l'aide de l'eau de savon. M. Carles propose en-

core de dissoudre le naphtol dans l'alcool camphré fort, au lieu de l'alcool ordinaire ; le camphre conserve, au sein de l'eau dont on additionne la solution, la propriété qu'il possède de liquéfier le naphtol, et il rend alors ce corps, sinon plus soluble, du moins plus facilement miscible à l'eau.

D'après M. Grenouillet, les malades supportent mieux le naphtol, quand il a été sublimé avec l'acide benzoïque.

NAPHTOL-SALOL. — (*Voir* **Salinaphtol.**)

NAREGAMIA ALATA. — Plante de la famille des Méliacées ; elle est originaire des côtes de Malabar. La teinture de *Naregamia* est préconisée par le Dr Prof. Drasche contre la dysenterie et contre le catarrhe bronchique ; employée comme expectorant dans les diverses affections des voies respiratoires, principalement dans l'emphysème pulmonaire. On administre la teinture à la dose de 1 à 3 grammes par jour ; on la mêle avec 10 fois le poids d'eau de laurier-cerise, et, on administre de 10 à 30 gouttes de ce mélange toutes les heures.

NÉOSOTE. — Antiseptique analogue à l'acide carbolique, retiré du four à fusion du goudron. Incolore, mais brunit avec le temps.

NEURINE. — Ptomaïne d'une action toxique. Employée en badigeonnages dans la diphtérie comme antiseptique, en solution aqueuse de 3-6 0/0.

©BIUM

NITRITE D'AMYLE (*Ether amylnitreux*). — Liquide légèrement jaunâtre, volatil ; de densité = 0,877, bouillant à 99 degrés; obtenu en faisant passer ses vapeurs nitreuses dans l'hydrate d'amyle chauffé au bain-marie. Employé en inhalations dans les syncopes, les affections cardiaques, les migraines et l'empoisonnement par la cocaïne. Ces inhalations accélèrent les battements du cœur, congestionnent la face et le cerveau ; aussi, doit-on éviter de le conseiller aux apoplectiques. On pratique ces inhalations en plaçant une ou deux gouttes de nitrite d'amyle sur un mouchoir, et en respirant avec précaution, attendu que l'action de ce médicament est énergique et qu'il demande à être prudemment manié.

NITROGLYCÉRINE. — (*Voir* **Trinitrine.**)

OLÉATE DE QUININE. — Masse jaune verdâtre, friable, soluble dans l'alcool, renfermant 54 pour 100 de quinine ; applicable dans les affections de la peau.

OLÉONAPHTINE. — (*Voir* **Vaseline liquide.**)

OREXINE (*Phényldihydroquinazoline.*) — Nouveau corps dérivé de la *quinazoline*, qui diffère elle-même de la quinoline par la substitution d'un deuxième Az à un second groupe CH. Chimiquement, c'est de la Phényldihydroquinazoline.

Hofmann, l'ayant essayé sur lui-même, remar-

qua que son appétit était notablement accru à la dose de 5 centigrammes ; sur d'autres personnes, le résultat obtenu est identique. D'autres expérimentateurs ont été moins heureux, quand ils ont essayé ce médicament. M. Schmidt, de Nancy, va plus loin et prétend que l'orexine ne jouit nullement de propriétés digestives. De ses expériences, il se croit autorisé à conclure que cette substance est toxique ; car il a constaté qu'elle produisait des convulsions, de l'abaissement de la température et l'arrêt de la respiration ; elle peut même déterminer la mort.

Le chlorhydrate d'orexine cristallise en aiguilles contenant deux équivalents d'eau qu'il peut perdre, et alors il s'effleurit. Amer avec sensation brûlante ; irrite la membrane pituitaire, soluble dans l'eau chaude et l'alcool ; insoluble dans l'éther. A cause de son amertume, on ne peut le prescrire qu'en pilules, associé à un excipient quelconque (extrait de gentiane, par exemple) ; chaque pilule doit contenir 10 centigrammes de chlorhydrate d'orexine ; on en prend 3 à 5 en même temps, et on peut répéter cette dose une deuxième fois dans la journée. On peut encore l'administrer sous forme de cachets à 10 centigrammes.

ORTHINE (*Acide orthohydrazin - paraoxy - benzoïque*). — Dérivé de la phénylhydrazine ; résultant de la combinaison de ce corps avec l'acide paraoxybenzoïque. Très instable à l'état libre ; le chlorhydrate d'orthine est plus stable et se présente sous forme de poudre blanche ; néanmoins

©BIUM

ses solutions doivent être conservées à l'abri de la lumière.

L'action antipyrétique de l'orthine, observée par Kobert, a été contestée par d'autres expérimentateurs.

OUABAIO ET OUABAINE. — L'Ouabaïo (*Acocanthera ouabaïo Apocynacées*), est un arbre voisin du Carissa *Shimperi ;* il croît sur la côte orientale d'Afrique. M. Arnaud a retiré de l'extrait d'Ouabaïo, 30 pour 100 d'un glucoside, l'*Ouabaïne*, qui cristallise en lames rectangulaires, blanches, d'aspect nacré, inodores, sans amertume, peu solubles dans l'eau froide, solubles dans l'eau bouillante et dans l'alcool, insolubles dans l'éther, le chloroforme et l'alcool absolu, fusibles à 200 degrés. Comme la strophantine, l'ouabaïne agit sur le système bulbo-médullaire et sur l'appareil cardio-vasculaire, dont elles exaspèrent d'abord le fonctionnement, pour le supprimer ensuite. L'ouabaïne est deux fois plus toxique que la strophantine pour le lapin, trois fois plus pour le chien et quatre fois plus pour le cobaye. C'est, en définitive, un médicament très dangereux et que les médecins hésiteront à employer, à cause des erreurs qui pourraient survenir.

PANBOTANO. — Plante de la famille des Légumineuses, originaire du Mexique. M. le Dr Valude, de Vierzon, a proposé la décoction d'écorce pour le traitement des fièvres intermittentes d'origine palustre. On prépare cette décoction en faisant bouil-

lir 70 grammes d'écorce pour les adultes (35 grammes pour les enfants), dans un litre d'eau jusqu'à réduction à un demi-litre. — Ce liquide est absorbé dans les 24 heures par le malade.

PAPAINE. — (*Voir* **Carica papaya.**)

PARA-ACÉTPHÉNÉTIDINE. — (*Voir* **Phénacétine.**)

PARACOTOINE. — Alcaloïde extrait du *Cortex Coto Para*. Poudre légère, cristalline, d'un jaune clair, inodore et insipide, difficilement soluble dans l'eau et l'éther, plus soluble dans l'alcool. A le même effet que la cotoïne mais agit plus promptement. Doses de 0 gr. 1 à 0 gr. 2. En poudre dans les maladies aigues et chroniques des intestins.

PARACRÉSALOL. — (*Voir* **Crésalol.**)

PARACRÉSOTATE DE SOUDE. — (*Voir* **acide paracrésotique.**)

PARALDÉHYDE. — Ce corps est un polymère de l'aldéhyde, résultant de la condensation de 3 molécules de cette substance. On l'obtient en faisant agir sur l'aldéhyde le chlorure de zinc ou le gaz sulfureux. La paraldéhyde cristallise au-dessous de 10 degrés; à cette température, c'est un liquide limpide, incolore, d'une odeur rappelant celle de l'éther nitreux; de saveur âcre et désagréable, de densité = 0,998; soluble dans 8 ou 10 fois son poids d'eau froide; moins soluble dans l'eau chaude,

©BIUM

soluble dans l'alcool et l'éther ; bouillant à 224 degrés. Elle se convertit facilement en aldéhyde et doit être conservée à l'abri de la lumière.

Introduite dans la thérapeutique par Cervello ; étudiée en Italie, d'abord, par Morselli, puis en France, par MM. Dujardin-Beaumetz et Desnos. C'est un hypnotique, qui anémie le système cérébro-spinal, et par lequel on a essayé de remplacer le chloral et le chloroforme ; elle a été surtout utilisée chez les alcooliques, chez les aliénés et les insomnies nerveuses ; c'est un antagoniste de la strychnine. On l'a aussi recommandée contre le tétanos. On ne peut l'injecter par voie hypodermique, à cause des douleurs qu'elle provoque.

La paraldéhyde peut se prescrire en capsules de 25 à 30 centigrammes, qu'on administre après les repas, afin d'éviter la sensation de chaleur qu'elle occasionnerait sur l'estomac vide ; 6 ou 8 capsules le soir. Dans le tétanos, on a porté la dose jusqu'à 9 grammes par jour par la bouche, ou 15 grammes en lavement.

PARONCYHINE. — Alcaloïde de la Turquette, *Herniaria glabra*, isolé par Schneegans. Il paraît toxique. N'a pas encore été employé en thérapeutique.

PARTHÉNICINE. — Retiré du *Parthenium hysterophorus* (Composite). Elle se présente sous forme de cristaux rectangulaires, inodore ; soluble dans l'alcool, l'éther, le chloroforme et l'eau chaude ; d'un goût amer. Doses : 0 gr. 05 contre

la névralgie, 1 gramme contre la fièvre intermittente.

PELLÉTIÉRINE. — Alcaloïde extrait par Tanret de l'écorce de grenadier (racine et tige). La *pellétiérine* et l'*isopellétiérine* donnent des sels avec les acides ; elles donnent, comme réaction spécifique, une coloration verte avec l'acide sulfurique et le bichromate de potasse. La pellétiérine a une consistance oléagineuse ; elle est incolore quand elle a été obtenue par évaporation dans le vide de sa solution chloroformique ; elle est jaune quand elle est distillée à l'air. Elle est soluble dans l'eau, l'éther, et le chloroforme ; fond à 195 degrés ; elle est volatile ; d'une odeur aromatique légèrement vireuse ; elle émet des vapeurs blanches quand on approche une baguette imprégnée d'acide chlorhydrique ; elle dévie à droite le plan de polarisation. L'isopellétiérine, isomère de la pellétiérine, possède une grande partie de ces propriétés. La pellétiérine forme un précipité avec le tannin comme les alcaloïdes, mais ce précipité se redissout dans un excès réactif.

La pellétiérine est employée comme tænicide, et, c'est même, de tous les tænifuges usités, celui qui paraît le plus sûr. On se sert ordinairement du sulfate de pellétiérine, qu'on transforme en tannate avec le tannin. La pellétérine a occasionné, dan certains cas, des accidents toxiques qui se sont traduits par des vertiges.

On emploie généralement, sous le nom de sulfate de pellétiérine, le sulfate mxite de pellétiérine

©BIUM

et d'isopellétiérine. La dose est de 30 à 50 centigrammes, pour l'adulte; pour les enfants très jeunes, on ne dépasse pas 10 à 15 centigrammes. On ajoute au sulfate un poids double de tannin et une quantité d'eau suffisante ; on édulcore à volonté et on absorbe en une seule fois cette potion. Une heure après, on prend un purgatif (huile de ricin ou eau-de-vie allemande) ; cette dernière paraît donner de meilleurs résultats.

PENTAL. — De l'amylène pur appelé *pental* à cause des 5 atomes de carbone qu'elle contient. Découvert par M. le Dr von Mering, de Halle, et est un excellent anesthésique général pouvant rendre de réels services en chirurgie. Le pental est volatil et combustible comme l'éther ; il ne doit donc pas être manié à proximité d'une flamme. Pour produire l'anesthésie, on l'administre de la même façon que le chloroforme, c'est-à-dire qu'on le verse sur un masque ou une compresse tenue au-devant du nez du malade. Ainsi que l'ont montré une centaine d'expériences faites à la policlinique de Halle, il suffit de faire inhaler environ 200 c.c de pental pour obtenir au bout de trois à quatre minutes une anesthésie générale. Toutefois, cette anesthésie n'est pas très profonde et ne convient qu'aux petites opérations chirurgicales. On peut commencer à opérer même un peu avant la perte complète de la conscience.

D'après M. von Mering, le pental présente sur le chloroforme le grand avantage de ne produire aucune espèce de phénomènes désagréables. Avec

lui, on n'observerait jamais, même chez les alcooliques, de période d'excitation initiale ni de vomissements pendant et aprés l'anesthésie ; enfin, il ne produirait aucun trouble des fonctions du cœur et de la respiration.

PEPSINE CRISTALLISÉE. — Pepsine américaine très efficace, obtenue sous forme de cristaux.

PERÉIRINE. — Alcaloïde extrait du *Pao-pereira* (Apocynacées). On l'en retire en traitant l'écorce de cette plante par l'alcool bouillant ; on distille, et on traite l'extrait par le carbonate de soude et l'éther. Recommandée par le Dr Fereiro contre les fièvres intermittentes d'origine malarique. On administre le chlorhydrate à la dose de 50 centigrammes à 2 grammes par jour, dans une potion aromatisée avec le sirop d'écorces d'oranges amères.

PÉTRÉOLINE. — (*Voir* **Vaseline.**)

PHÉNACÉTHYDRAZINE. — (*Voir* **Pyrodine.**)

PHÉNACÉTINE (*Para-acetphénétidine, Phénédine*). — Ce corps est une combinaison acétylique de la phénétidine, qui est elle-même l'éther éthylique du para-amidophénol. Il existe trois variétés de phénacétine ou phénédine : la *méta*, la *para* et l'*ortho*. La première est à peu près inactive ; l'*ortho* est plus soluble que la *para* dans l'alcool et semble jouir des mêmes propriétés aux mêmes doses ; c'est la variété *para* qui est usitée en thérapeutique.

Annuaire oriental de médecine et de pharmacie (...). Première année. - 1892 - page 145 sur 456

©BIUM

Elle se présente sous forme de paillettes cristallines, blanches ou légèrement rosées, sans odeur ni saveur, à peu près insolubles dans l'eau froide (0,65 pour 1,000), solubles dans l'eau bouillante, peu solubles dans la glycérine, très solubles dans l'alcool, fusibles à 134 degrés 5.

Médicament antithermique et analgésique, qui a été introduit dans la thérapeutique par Kast, de Fribourg, dont les recherches ont été confirmées par le Dr Gueorguievsky, de St-Pétersbourg. Il ne provoque ni diarrhée, ni vomissements ; n'exerce aucune action défavorable sur les reins ; ne détermine ni collapsus, ni cyanose. Néanmoins, Lindemann a constaté un cas d'intoxication survenu chez un malade qui avait pris 1 gramme de phénacétine pour combattre la migraine ; ce malade éprouva des vertiges, des nausées, du tremblement, et, après une deuxième dose, il survint de la cyanose. Il paraît avoir peu d'action sur le rhumatisme articulaire aigu ; par contre, il est efficace dans les céphalées, les migraines, les névralgies de la troisième paire et les douleurs fulgurantes des ataxiques.

On l'administre généralement en cachets. Comme antipyrétique, la dose est de 50 centigrammes ; on en prend 2 doses à une heure d'intervalle. Comme analgésique, on prend d'abord 60 centigrammes, et, s'il est nécessaire, une deuxième dose, une heure après, de 30 ou même 60 centigr. Pour les enfants, la dose est réduite des deux tiers, et on la leur administre mêlée de sucre en poudre, s'ils ne peuvent absorber les cachets.

PHÉNÉDINE. — (*Voir* **Phénacétine.**)

PHÉNOL CRÉSYLIQUE. — (*Voir* **Acide crésylique.**)

PHÉNYLDIHYDROQUINAZOLINE. — (*Voir* **Orexine.**)

PHÉNYLDIMÉTHYLPYRAZALONE. — (*Voir* **Antipyrine.**)

PHÉNYLMÉTHANE. — En cristaux à odeur d'orange, fusibles à 25 0/0. Le Dr Giacomini lui attribue, à dose moitié moindre, les propriétés de l'antipyrine. Il l'administre dans le vin de Marsala.

PHÉNYLURÉTHANE (*Euphorine*). — Obtenue par l'action de l'éther éthylchlorocarbonique sur l'aniline. Poudre blanche cristallisée, insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool; odeur légèrement aromatique. Antipyrétique expérimenté par Sansoni; agit aussi comme analgésique. Réussit, dit-on, dans le rhumatisme articulaire aigu ou chronique. La dose est de 50 centigrammes à 1 gr. 50 par jour, en cachets, ou dissous dans un vin généreux. Nous ne savons pourquoi le professeur Gyacosa a donné à ce corps le nom d'*euphorine*.

PHLOROGLUCINE. — Très répandue dans le règne végétal. Préparée en dissolvant la Phoridzine, la résorcine ou les phloroglucides avec de

©BIUM

l'alcali. Tables rhomboïdales ou granules, d'incolores jusqu'à une couleur jaunâtre, d'un goût extrêmement doux; soluble dans l'eau, l'alcool et l'éther. Antiseptique et antipyrétique.

PHTALATE DE QUININE. — Poudre blanche cristalline, de réaction acide, contenant de 50 à 52 pour 100 de quinine; à peu près insoluble dans l'eau froide ou chaude; très soluble dans l'alcool; fusible à 115 degrés.

PICHI (*Fabiana imbricata*). — Plante de la famille des Solanacées, qui croît au Chili et dans la République Argentine, et dont le bois est employé, dans ces pays, contre les inflammations des voies urinaires et pour désagréger les calculs de la vessie.

L'extrait de Pichi a une odeur de vanille qui rappelle celle de l'extrait de gaïac. On n'a pas encore déterminé quel est celui des principes contenus dans le Pichi auquel on doit attribuer ses propriétés thérapeutiques, qui sont manifestes. Le Pichi est employé dans les maladies de l'appareil urinaire (catarrhe vésical aigu ou chronique, diathèse urique, etc.); il modifie la sécrétion urinaire, calme l'irritabilité de la vessie, facilite l'expulsion des graviers et des calculs. On a aussi utilisé ses propriétés diurétiques pour combattre l'ictère et les hydropisies consécutives des affections du foie; il facilite la sécrétion biliaire. On ne l'a guère administré, jusqu'ici, qu'en décoction (20 pour 1,000) 2 ou 3 tasses par jour.

PIMÉLÉINE. — (*Voir* **Vaseline.**)

PIPERAZIDINE. — (*Spermine, dispermine, diéthylémine*). Produit de synthèse ayant la composition de la spermine naturelle avec une molécule double : excitant, antigoutteux, 1 à 2 cg. de chlorhydrate par jour en injections hypodermiques.

PISCIDIA ERYTHRINA. — Légumineuse originaire des Antilles et de la Floride. L'écorce de la racine contient la *piscidine* et agit comme narcotique ; on la trouve dans l'extrait fluide à 80 0/0 d'alcool qui est administré avant le coucher contre les accès de toux des phtisiques, à la dose de 2 à 8 grammes.

POLYSOLVE (*Solvine*). — (*Voir* **Acide sulforicinique.**)

PYRIDINE. — Alcaloïde retiré par Anderson de l'huile animale de Dippel, qui est le produit de la distillation des os. Liquide, incolore, mobile, d'une odeur vive et pénétrante, de densité = 0,985 ; bouillant vers 115 degrés ; soluble dans l'eau, l'éther, l'alcool, la benzine et les huiles fixes.

La pyridine a été expérimentée par le Prof. Germain Sée ; elle diminue le pouvoir réflexe de la moelle et du bulbe ; on l'emploie contre l'asthme, et il est probable que, lorsque les asthmatiques fument du stramonium ou de la belladone, les bons effets qu'ils en retirent sont dus à la pyridine qui fait partie des produits complexes prenant naissance pendant la combustion de la plante.

Annuaire oriental de médecine et de pharmacie (...). Première année. - 1892 - page 149 sur 456

©BIUM

On emploie ce médicament en inhalations, on en verse 4 ou 5 grammes sur une assiette, dans le coin d'une chambre bien close et le malade vient de temps en temps respirer, au-dessus de l'assiette, l'air mélangé de vapeurs de pyridine. Ces inhalations durent de 20 à 30 minutes et sont répétées 3 fois par jour. Elles calment l'oppression et facilitent la respiration. On peut encore verser 10 gouttes de pyridine dans une bouteille de la contenance d'un litre et bouchée; le malade respire en se plaçant au-dessus du goulot, après avoir enlevé le bouchon; puis il rebouche la bouteille et recommence de temps en temps à respirer.

PYRODINE (*Acétyl-phénylhydrazine, Phénacéthydrazine; Hydracétine*). — Dérivée de la phénylhydrazine; obtenue par l'action de l'anhydride acétique sur ce corps. Blanche, cristallisée, peu soluble dans l'eau froide et l'éther, très soluble dans l'eau chaude, le benzol et le chloroforme; réduit la liqueur de Fehling comme la phénylhydrazine; à peu près insipide; fond à 128 degrés 4. Ses effets ont été étudiés par Dreschfield, de Manchester; par Guttmann; par MM. Lépine et Lemoine; elle agit comme antipyrétique; son action antithermique est plus énergique, dit-on, que celle de l'antipyrine, de l'antifébrine, et de la phénacétine, mais elle persisterait moins longtemps, d'après M. Schmitt, de Nancy; celui-ci considère, en outre, la pyrodine comme inconstante dans ses effets, comme très toxique et n'ayant aucun avenir thérapeutique.

Elle a été préconisée dans la pneumonie, la scarlatine, la fièvre typhoïde, la migraine et les névralgies. Elle jouit de propriétés antiseptiques ; employée avec succès en pommade (à 10 pour 100) contre le psoriasis. Doses : de 10 à 15 centigrammes par jour, en une ou deux fois ; son usage ne doit pas être continué pendant plus de 3 jours. Elle doit être administrée avec prudence, car à la dose de 25 centigrammes, à cause de son action toxique sur les globules du sang, elle donne lieu à des accidents semblables à ceux de l'antifébrine.

QUEBRACHO ET ASPIDOSPERMINE.. — Le *Quebracho blanco* (*Aspidosperma quebracho*, Apocynacées) est une plante qui croît dans l'Amérique du Sud, où l'on emploie son écorce comme fébrifuge. Cette écorce renferme un grand nombre de principes, mais chacun d'eux s'y trouve en quantité extrêmement faible; on rencontre, dans le commerce, un produit désigné sous le nom d'*Aspidospermine*, qui est un mélange des divers alcaloïdes du Québracho (*Aspidospermine pure*, *Québrachine*, *Hypoquébrachine*, *Québrachamine*, *Aspidospermatine* et *Aspidosanine*). Il y a aussi du *Québrachol*. Tous les alcaloïdes du Québracho sont antithermiques, mais c'est la Québrachine qui jouit de cette propriété au plus haut degré. Tous provoquent l'hypersécrétion des reins, des glandes intestinales et salivaires. On administre la poudre d'écorce à la dose de 30 à 50 centigrammes par jour ; ou bien la teinture (à 1 pour 5) à la dose de

©BIUM

2 à 4 grammes ; ou bien l'extrait fluide à la même dose que la poudre.

RESOPYRINE. — M. le Dr Roux vient d'obtenir un nouveau composé en mélangeant des solutions au tiers de résorcine et d'antipyrine, et en prenant des quantités de chaque solution proportionnelles à l'équivalent de ces deux corps. M. Roux a donné le nom de *résopyrine* à ce nouveau corps qui se présente en cristaux prismatiques incolores obliques à base rhombe. Soluble à 100 p. d'alcool, soluble dans l'éther et le chloroforme, presque insoluble dans l'eau. Son odeur est nulle et sa saveur légèrement piquante.

RÉSORCINE. — La résorcine ou *Métadioxybenzol* se forme en faisant agir la potasse fondante sur le galbanum ou autres résines. Cristaux incolores, inodores, de saveur désagréable, fondant à 119 degrés, bouillant à 276 degrés. Soluble dans l'eau, l'alcool et l'éther ; peu soluble dans la benzine, le chloroforme et le sulfure de carbone. Elle se colore au contact de l'air et doit être conservée à l'abri de la lumière. Elle est colorée en violet par le perchlorure de fer et le chlorure de chaux ; la coloration est fugace avec ce dernier réactif. Mélangée avec un peu d'acide tartrique et d'acide sulfurique, elle donne un liquide de couleur rouge carmin. Chauffée sur une lame de platine, elle ne doit pas laisser de résidu ; elle ne doit pas dégager l'odeur de phénol, et sa solution doit être inactive sur le tournesol. Elle réduit à chaud une solution

ammoniacale de nitrate d'argent, ainsi que la liqueur cupro-potassique ; fondue avec la soude, elle donne de la phloroglucine. Elle se combine avec les base alcalines. Elle est antiseptique et antipyrétique. On l'a employée pour le traitement des ulcères syphylitiques et tuberculeux, mêlée à une poudre inerte, car seule, elle agit comme caustique ; mais elle est inférieure à l'iodoforme. On s'en sert pour traiter les maladies de la peau (eczéma, herpès tonsurant, pityriasis versicolor, scarlatine, variole, etc.). On l'administre surtout en injections uréthrales contre la blennorrhagie. On l'a préconisée aussi contre la coqueluche. Comme antipyrétique on le donne à la dose de 25 centigrammes à 1 ou 2 grammes, dans une potion aromatisée avec le sirop d'écorces d'oranges amères. Contre la blennorrhagie, on emploie des solutions à 2 ou 3 pour 100. Contre les affections de la peau, on emploie la poudre ou des pommades préparées au dixième avec la vaseline. Contre la coqueluche, on pratique, toutes les trois heures, un badigeonnage de la région épiglottique avec une éponge imbibée d'une solution à 3 pour 100 ; on prétend que les quintes diminuent dès les premiers badigeonnages et que la guérison peut être obtenue en une douzaine de jours.

RÉTINOL. — Ce corps désigné quelquefois sous le nom de *Rosinol*, a été étudié par M. F. Vigier ; c'est un hydrocarbure liquide, résultant de la distillation sèche de la colophane ; il se forme en même temps d'autres hydrocarbures (rétinyle, réti-

©BIUM

naphte et métaphtaline). Ce produit est désigné commercialement sous le nom d'*Huile de résine* et reçoit un assez grand nombre d'applications industrielles. La couleur du rétinol varie depuis le brun plus ou moins foncé jusqu'au blond clair ; sa consistance est plus ou moins épaisse ; il est légèrement amer ; réaction faiblement acide due à des traces d'acide pinique. Il dissout un grand nombre de substances actives (huile de cade, alcool, éther, essence de térébenthine, acide phénique, salol et naphtol camphrés, baume de Pérou, etc.). Employé en Amérique, en capsules, pour le traitement de la gonorrhée ; usité aussi pour le pansement des brûlures. Il jouit des propriétés antiseptiques des autres balsamiques. Appliqué sur les plaies il les dessèche ; il n'est pas irritant et est inaltérable.

RHIGOLÈNE. — Du naphte de pétrole qui bout à 21° C. et qui, employé en injections dans les parties du corps qui doivent être opérées, abaisse la température à 23° C, et anesthésie par conséquent les tissus. Employé comme anesthésique local.

ROSINOL. — (*Voir* **Rétinol.**)

SACCHARINE (*Benzoïl-sulfonic-imide.*) — Découverte par Fahlberg, dérivée du goudron de houille et douée d'un pouvoir sucrant 250 à 300 fois plus fort que celui du sucre de canne. Poudre blanche, inodore, amorphe, soluble dans 220 à 235 parties d'eau froide, un peu plus soluble dans l'eau chaude et la glycérine, soluble dans l'alcool et l'éther, in-

soluble dans le chloroforme et la benzine ; possède une réaction acide ; s'élimine par les urines sans se modifier. Recommandée comme étant le sucre des diabétiques ; provoque souvent perte d'appétit, nausées et douleurs stomacales, ainsi que l'a observé le Dr Worms. Néanmoins, administrée à faibles doses, elle peut rendre des services aux diabétiques, auxquels elle procure, jusqu'à un certain point, l'illusion du sucre. Ce corps jouit de propriétés antiseptiques, administré tel quel, il ralentit les fonctions digestives ; on évite cet inconvénient en l'additionnant d'un poids égal de bi-carbonate de soude ; il a été conseillé pour le traitement du muguet, à cause de ses vertus antiseptiques. En raison des accidents qu'il occasionne, son importation est interdite en France et dans d'autres pays ; son usage est toléré ailleurs, en Autriche, par exemple. Chauffée avec le carbonate de soude et le nitrate de soude *purs*, la saccharine s'oxyde, et le soufre qu'elle contient se convertit en sulfate facile à caractériser. On peut encore la chauffer avec la soude caustique, traiter ensuite par un acide ; on caractérise alors, au moyen du perchlorure de fer, l'acide salicylique formé, après qu'on l'a séparé par l'éther. Lorsqu'on la chauffe avec l'acide sulfurique et la résorcine, et qu'on dilue avec une solution alcaline le liquide obtenu, il se produit une fluorescence verte (cette réaction est contestée comme étant caractéristique de la saccharine). Pour retrouver ce corps dans une substance, on l'en extrait par l'éther et on applique les réactions précédentes, jointes à la dégustation. Dose : pas

plus de 10 centigrammes par jour. On peut, après l'avoir associée au bicarbonate de soude, préparer de petites pastilles destinées à sucrer les boissons et surtout le café

SALICYLATE DE MERCURE. — Ce sel est obtenu par Goepel, de Hambourg, en dissolvant le bioxyde de mercure dans l'acide acétique étendu et traitant ensuite par le salicylate de soude; ou bien en décomposant par ce dernier sel une solution de nitrate de mercure. On lave le précipité à l'eau et à l'alcool étendu, et on dessèche à une douce chaleur, à l'abri de la lumière. Poudre blanche, amorphe, sans odeur ni saveur; neutre; insoluble dans l'eau et l'alcool; soluble dans une solution de chlorure de sodium. Il est décomposé par les acides minéraux. Employé contre la syphilis, par le Dr Araujo, de Rio-Janeiro, et par Szadeck, et contre la blennorrhagie aigue et chronique, par Schwimmer, de Budapest. Plus récemment, M. le Dr Vacher, d'Orléans, a proposé l'emploi du salicylate de mercure en chirurgie comme antiseptique, destiné à remplacer le sublimé corrosif, dont il ne présente pas les inconvénients. Contre la blennorrhagie, on pratique 3 injections par jour avec la préparation suivante: Eau distillée, 100 grammes; salicylate de mercure, 0 gr. 01. M. Vacher, qui recommande le salicylate de mercure comme antiseptique chirurgical, prépare ce sel en faisant réagir le salicylate de soude sur le sublimé, et il recommande la formule suivante, qui donne une solution non irritante : Sublimé, 1 gramme, salicylate de soude,

2 grammes; eau distillée, 1,000 grammes. En injections hypodermiques, pour le traitement de la syphilis, M. Vacher injecte 1 centimètre cube de la solution suivante : Sublimé, 1 gramme; salicylate de soude, 2 grammes ; eau distillée, 100 grammes ; qui renferme environ 1 centigramme de salicylate de mercure par centimètre cube et qui ne produit ni douleurs, ni abcès. M. Vacher prescrit aussi à l'intérieur, contre la syphilis, la solution au millième ci-dessus formulée, à la dose de 15 à 20 grammes par jour.

SALINAPHTOL (*Naphtalol, Bêtol, Naphtol-salol*). — Ce corps est une combinaison d'acide salicylique avec le naphtol, analogue au salol, qui est une combinaison du même acide avec le phénol. Il est insoluble dans l'eau ; il n'a ni odeur ni saveur. Une solution chloroformique de bêtol, additionnée de potasse caustique, donne à froid une coloration bleue qui s'accentue par la chaleur. Ce médicament paraît agir aussi bien que le salol dans le rhumatisme articulaire aigu, et il est mieux supporté ; à la dose de 30 à 50 centigrammes, répétée 4 fois par jour, il ne produit ni céphalalgie, ni bourdonnements d'oreilles, ni aucun symptôme d'intoxication, même après un usage prolongé.

SALIPYRINE (*Salicylate d'antipyrine*). — Corps étudié par le Prof. Spica, de Padoue. Cette substance se présente sous forme de poudre cristalline, inodore, de saveur non désagréable, un peu âpre et douceâtre ; elle fond vers 91 degrés. Elle contient 42,30 pour 100 d'acide salicylique et 57,70

Annuaire oriental de médecine et de pharmacie (...). Première année. - 1892 - page 157 sur 456

©BIUM

d'antipyrine. Elle est soluble dans l'alcool, l'éther, le chloroforme, la benzine ; très peu soluble dans l'eau froide, plus soluble dans l'eau chaude. Le perchlorure de fer la colore en violet, l'acide azoteux en vert. Guttmann l'a expérimentée avec succès comme antithermique ; elle agit comme analgésique dans le rhumatisme chronique et les névralgies. Dans un cas, Guttmann a observé un cas d'exanthème occasionné par la salipyrine, et semblable à ceux que provoque l'antipyrine. Guttmann admet qu'il faut administrer ce médicament à dose deux fois plus élevées que l'antipyrine. Il le prescrit généralement sous forme de cachets de 1 gramme (1 toutes les deux heures, jusqu'à 6 cachets par jour).

SALOL (*Salicylate de phénol*). — Ce corps, proposé par le prof. de Nencki pour remplacer le salicylate de soude, et expérimenté par Sahli, est un composé dans lequel un atome d'hydrogène de l'acide salicylique est remplacé par le radical phényle. On le prépare en faisant agir, sur un mélange de salicylate et de phénate de soude, du perchlorure de phosphore.

Poudre blanche, onctueuse, insoluble dans l'eau et la glycérine, soluble dans l'éther, l'alcool, le chloroforme, la benzine, l'essence de térébenthine, le baume de copahu, la vaseline liquide, les huiles fixes et volatiles ; fond à 43 degrés ; sa saveur et son odeur offrent quelque analogie avec celle de l'essence de Wintergreen. Une solution alcoolique

de salol donne une coloration violette avec le perchlorure de fer dilué au vingtième.

Il exerce peu d'action sur la circulation et la respiration ; il ne modifie guère la composition du sang en hémoglobine ; il n'est pas toxique, même à dose élevée, malgré le caractère perfide de l'acide phénique. Il se dédouble dans les milieux alcalins en phénols et acide salicylique ; de Nencki a pensé que le suc pancréatique seul pouvait produire ce dédoublement dans l'intestin, mais MM. Perrier et Patein ont démontré que le salol, absorbé par les plaies, subissait la même transformation, qui s'accomplit sous l'influence de l'alcalinité du sang.

Les urines des malades qui en prennent deviennent noires, comme s'ils avaient absorbé de l'acide phénique ; le salol est éliminé, suivant certains physiologistes, à l'état d'acides sulfo-phénique et salicylurique. On l'emploie comme antirhumatismal, comme antiseptique et comme antipyrétique, contre le rhumatisme articulaire aigu ; il est mieux toléré et plus facilement absorbé que le salicylate de soude ; il produit rarement des bourdonnements d'oreille.

Le Dr Hesselbach a observé, chez une jeune rhumatisante, un cas d'empoisonnement mortel par le salol, il survint du coma, de l'anurie, etc., à l'autopsie, on constata de graves lésions rénales. On ne saurait donc affirmer l'innocuité absolue de ce médicament. Les accidents qui surviennent à la suite de l'ingestion du salol doivent être attribués à l'action exercée sur les reins par l'acide

©BIUM

phénique résultant du dédoublement du salol qui en renferme 40 pour 100. Hesselbach a démontré qu'il en était ainsi, en comparant l'action de l'acide salicylique à celle de l'acide phénique sur les reins ; il a constaté, dans ses expériences, que les lésions occasionnées par le salol étaient les mêmes que celles qui sont causées par l'acide phénique.

On administre le salol en cachets de 50 centigrammes à 1 gramme ; la dose est de 2 à 4 grammes par jour, qu'on l'emploie soit comme antipyrétique, soit comme antirhumatismal, soit comme antiseptique (dans la fièvre typhoïde, le catarrhe de la vessie, etc.) ; mais la dose peut, sans inconvénient, être portée à 6 ou 8 grammes par jour. Dans les cas où l'on est obligé de prescrire des doses assez élevées de salol (doses supérieures à 3 grammes par jour), il est prudent d'administrer concurremment du sulfate de soude, qu'on peut considérer, d'après Kobert, comme l'antidote naturel de l'acide phénique et qui forme, avec ce corps, un sulfophénate de soude inoffensif.

SALOL CAMPHRÉ. — Combinaison de camphre et de salol, que l'on prépare empiriquement en chauffant poids égaux des deux corps. Ce produit est moins irritant que le naphtol camphré, qu'il peut remplacer dans tous ses usages.

SANGUINARINE. — Alcaloïde extrait du *Sanguinaria Canadensis*, du *Chelidonium majus*. Forme un sel avec l'acide nitrique qui est employé comme stimulant et tonique, et à plus hautes

doses comme purgatif et émétique (Sanguinarine nitratée). A la dose de 0 gr. 005 à 0 gr. 008 agit comme expectorant, à la dose de 0 gr. 03 à 0 gr. 06 comme vomitif.

SANTONINOXIME. — Se présente sous forme d'aiguilles, soyeuses, blanches, insolubles dans l'eau froide, peu solubles dans l'eau bouillante, solubles dans l'alcool et l'acide acétique, fondant à 216 degrés, lévogyres. Préconisée par Coppola comme vermifuge et pouvant remplacer la santonine ; peut être administrée à dose deux ou trois fois plus forte que cette dernière, sans causer d'accidents.

SAVON DE PÉTROLE. — On sait que le pétrole a été recommandé pour le traitement de la gale, mais son emploi présente des difficultés et des inconvénients auxquels on peut remédier en incorporant ce liquide à un savon, qui est facile à employer et qui produit peu d'excitation sur la peau.

La formule suivante, due à M. Fleury, donne un excellent produit : Pétrole, 50 parties ; Cire blanche, 40 parties ; Alcool à 90°, 50 parties ; Savon de Marseille, 100 parties. On met dans un mortier les trois premières substances, et on chauffe au bain-marie, jusqu'à dissolution ; on ajoute le savon et on fait dissoudre ; on agite et on coule dans des moules.

SCHINUS MOLLIS. — Arbre de la famille des Térébinthacées, commun au Pérou et au Chili, cultivé dans le midi de la France ; le parenchyme

©BIUM

cortical de la tige présente des canaux résineux desquels découle un suc laiteux, dont l'odeur rappelle le fenouil, et qui, desséché, forme un produit analogue à la résine élémi.

SCOPARINE. — Acide faible retiré du *Spartium scoparium* (*Sarothamnis vulgaris*). Diurétique. Dose : intérieurement 0 gr. 5 à 1 gramme ; en injections sous-cutanées, 0 gr. 03 à 0 gr. 06 dans 1 centimètre cube d'eau (avec N H 3) dilué ou bien avec 0 gr. 75 d'eau et 0 gr. 25 de glycérine.

SCOPOLÉINE. — Alcaloïde extrait de la racine des *Scopolia japonica* et *lucida* (Solanacées), plante originaire du Japon, qu'on rencontre en Autriche. Se présente sous forme d'une matière brune et visqueuse, peu soluble dans l'eau, soluble dans le chloroforme, assez soluble dans l'eau acidulée par l'acide citrique. Jouit d'une action mydriatique et dilate la pupille plus rapidement que l'atropine. On l'a recommandée aussi contre les sueurs des phtisiques. Les doses à administrer ne sont pas encore bien établies.

SIMULO. — On désigne sous ce nom le fruit du *Capparis scoriacea* (Capparidacées), originaire du Pérou et de la Bolivie. Ce fruit a la forme d'une baie et la grosseur d'une olive ; il renferme une pulpe molle et des semences. Employé, sous forme de teinture, contre l'épilepsie, à la dose de 2 à 8 grammes, renouvelée 3 fois par jour. On l'a préconisé aussi contre les douleurs de l'ovaro-salpyngite.

©BIUM

SOLVINE. — (*Voir* **Acide Sulforicinique.**)

SOMNAL (*Ethylchloraluréthane*). — Ce médicament a été préparé par Radlauer; il se présente sous forme d'un corps déliquescent, bien que cristallisable, soluble dans l'eau, amer, mais ce n'est pas un produit défini; c'est un remède secret qui n'est, d'après Liebreich, qu'un mélange de chloral, d'alcool, d'uréthane, et de quelque autre substance.

SOYA HISPIDA. — Cette plante, de la famille des Légumineuses, est originaire de l'Asie, où l'on emploie les graines pour la préparation d'un lait qu'on transforme en fromage; on en fait aussi une liqueur, le *shoyu*. La farine de *Soya* étant très nutritive et contenant peu de sucre et d'amidon, on a songé à l'employer dans le régime alimentaire des diabétiques, en la transformant en pain et en biscotte. Il faut la débarrasser de l'huile purgative qu'elle renferme; cette huile, qui purge à la dose de 10 grammes, pourrait remplacer l'huile de ricin. Le pain de *Soya* ou de *Soja* a la propriété de rester frais pendant 4 à 5 jours et n'a aucune saveur désagréable.

SOZOIODOL. — Ce corps, dont le nom chimique est *Acide diïodoparaphénolsulfonique*, contient 54 pour 100 d'iode, 7 pour 100 de soufre, et 20 pour 100 de phénol; il a été recommandé par le Dr Fritsche, de Berlin, pour le traitement des affections rhynolaryngées, des dermatoses et des brû-

lures, et on l'a préconisé comme succédané de l'iodoforme, au point de vue antiseptique, pour le pansement des plaies.

Il forme des sels cristallisés avec le potassium, le sodium et l'ammonium; il se combine aussi avec d'autres métaux, le zinc, le mercure, l'aluminium, le plomb, par exemple. Le *sozoïodol-sodium*, très soluble, est le plus employé.

Pour le pansement des plaies, on peut employer les solutions aqueuses de sozoïodol libre ou de sels de sodium ou d'aluminium à 2 ou 3 pour 100, dont on imprègne de la gaze ou de l'ouate ; on peut encore se servir de *sozoïodol-potassium*, mélangé avec du talc, ou du sucre de lait, dans la proportion de 5 à 10 pour 100. Pour les affections de la peau, on emploie des pommades préparées avec la lanoline, à laquelle on associe le sozoïodol de potasse, ou de soude, ou d'aluminium, ou de zinc, ou de plomb, dans la proportion de 5 à 10 pour 100. Dans les affections rhinolaryngées, on pratique des insufflations avec le sozoïdol de potasse, ou de soude, ou de zinc, ou de mercure, mélangé avec du sucre de lait, dans la proportion de 5 à 10 pour cent.

On administre à l'intérieur le sozoïodol de soude à la dose de 1 gramme à 1 gr. 50, répétée 2 ou 3 fois par jour.

SPARTÉINE. — Base volatile, ne renfermant pas d'oxygène, découverte par Stenhouse dans le *Spartius scoparius* ou *Cytisus scoparius* (Légumineuses-Papillonacées). La spartéine est liquide, in-

©BIUM

colore, plus dense que l'eau ; elle bout à 287 degrés, a une odeur pénétrante analogue à celle de la pyridine; une saveur amère, elle brunit à l'air ; elle est soluble dans l'alcool, l'éther, le chloroforme ; insoluble dans l'eau, la benzine et les huiles de pétrole. Elle se combine avec les acides et forme des sels cristallisables; le sulfate de spartéine est le sel le plus employé.

M. Laborde a reconnu que le sulfate de spartéine relève le cœur et le pouls, comme la digitale et le muguet, mais son action est plus énergique, plus rapide et plus durable; il régularise le rhythme cardiaque, augmente la force d'impulsion du cœur défaillant et accélère les battements. D'après M. Germain Sée, qui a introduit la spartéine dans la thérapeutique, son emploi est indiqué dans les cas où le muscle cardiaque est altéré ou n'a pas assez de puissance pour combattre les obstacles à la circulation, et cela, quelle que soit la lésion primitive, et lorsque le pouls est irrégulier et intermittent. Dans les dyspnées cardiaques, les malades se trouvent bien de l'usage de ce médicament, concurremment avec l'iodure de potassium et les inhalations de pyridine. Il ne se produit pas d'accumulation dans l'économie comme avec la digitale.

La dose quotidienne de sulfate de spartéine est de 10 à 15 centigrammes; on peut néanmoins la porter exceptionnellement à 25 centigrammes, mais en surveillant l'action de très près. Les formes pharmaceutiques préférables sont les pilules à 5 centigrammes et le sirop préparé avec 1 gr. 25

de ce sel pour 500 grammes de sirop d'écorces d'oranges amères ; chaque cuillerée contient alors 5 centigrammes.

STÉNOCARPINE (*Gléditschine*). — Le Dr Leward a désigné sous ce nom, en Amérique, un prétendu alcaloïde retiré d'un arbre de la famille des Légumineuses. Ce prétendu alcaloïde, auquel on avait attribué des propriétés anesthésiques et qu'on vantait comme pouvant remplacer la cocaïne, n'était qu'un mélange factice de chlorhydrate de cocaïne et de sulfate d'atropine avec une petite quantité d'acide salicylique comme agent conservateur.

STIGMATES DE MAIS. — Les stigmates ou filaments de maïs (*Zea maïs*, Graminées), sont employés pour combattre les coliques néphrétiques, le catarrhe de la vessie et la gravelle. On les administre en tisane préparée par infusion avec 20 grammes de stigmates par litre d'eau (2 ou 3 tasses par jour), ou en sirop préparé avec 25 grammes d'extrait aqueux pour 2 kilogrammes de sirop simple (2 ou 3 cuillerées par jour).

STRONTIANE (SELS DE). — En faisant, sur les animaux, des recherches ayant pour but de déterminer le degré de toxicité de la strontiane, M. Laborde a été amené à constater que les sels de strontium étaient dépourvus d'action toxique. Les sels de baryum étant très toxiques, les travaux de M. Laborde prouvent une fois de plus que plu-

sieurs corps peuvent avoir une action physiologique différente, bien qu'ils fassent partie de la même famille chimique. Au cours de ses expériences, M. Laborde a observé que les sels de strontium exercent une action antiputride sur les tissus, les liquides et les excreta organiques ; leur élimination par les matières fécales (probablement par l'intermédiaire de la bile, puisqu'on les rencontre dans le foie), semble contrarier le développement du tœnia chez le chien; de plus, ces sels, notamment le *lactate* et le *tartrate* ont une action diurétique manifeste, et les remarques faites à ce sujet sur les animaux par M. Laborde, se trouvent confirmées par les essais cliniques tentés sur l'homme par le prof. Germain Sée; enfin, le tartrate de strontiane augmenterait, d'après M. Laborde, l'appétit et l'activité des phénomènes de nutrition chez les animaux, au point que ceux-ci deviennent voraces et augmentent de poids; cette propriété trouvera peut-être prochainement son application chez l'homme, mais il est important de n'employer que des sels d'une grande pureté.

STROPHANTUS ET STROPHANTINE. — Les *Strophantus* sont des plantes grimpantes de la famille des Apocynacées, qui croissent sur la côte occidentale de l'Afrique. Les trois strophantus qui méritent d'être mentionnés sont :

1° *Strophantus Kombé.* — Les semences sont vertes, couvertes de poils abondants et longs, odeur vineuse, saveur très amère; surmontées d'une aigrette qui est terminée par des poils blancs,

et dont la partie nue est plus longue que la partie garnie de poils. Ces semences renferment 32 pour 100 de matières grasses et résineuses, dont on doit les débarrasser avant de les utiliser pour l'usage de la médecine. Ce strophantus contient un principe actif, la *Strophantine*, que M. Catillon a isolée le premier. Cette strophantine est soluble dans 40 parties d'eau froide, 15 parties d'eau bouillante, 13 parties d'alcool; insoluble dans l'éther, le chloroforme et le pétrole. On peut extraire 9 gr. 50 de strophantine de 1 kilogramme de semences de *Strophantus Kombé*. C'est un principe très toxique, capable de tuer un lapin à la dose de 1/2 milligramme par kilogramme d'animal, administré en injection hypodermique.

2° *Strophantus glabre*. — Appelé aussi *Strophantus du Gabon*. Semences de couleur jaune ambrée, dépourvues de poils et non amères. La partie de l'aigrette munie de poils est plus longue que la partie nue. Au moyen de l'éther, on en sépare 35 pour 100 d'une huile incolore. En traitant ces semences par le procédé du sous-acétate de plomb employé pour celles du *S. Kombé*, on obtient une strophantine cristallisée, dont les caractères diffèrent de la précédente. Elle est moins soluble dans l'eau froide (1 p. 60); plus soluble dans l'eau chaude et l'alcool; insoluble dans l'éther et le chloroforme. La strophantine du *glabre* est toxique aux mêmes doses que la strophantine du Kombé.

3° *Strophantus hispidus*. — Semences de couleur fauve, couvertes de poils courts et serrés; inodores; saveur assez amère. La partie de l'ai-

©BIUM

grette garnie de poils égale en longueur la partie nue. Traitées comme celles des *Strophantus Kombé et glabre*, elles ne fournissent qu'un produit amorphe. 1 kilogr. de semences en donne 6 gr. 50. Cette strophantine amorphe est 2 fois 1/2 moins toxique que les deux strophantines précédentes.

En définitive, si l'on compare l'activité des semences elles-mêmes, on voit que le *Strophantus glabre*, qui contient 5 fois plus de strophantine, est 5 fois plus toxique que le *Strophantus Kombé*, et que ce dernier est lui-même 5 fois plus toxique que le *strophantus hispidus*.

Les strophantus et les strophantines sont des poisons du cœur, comme la digitale ; on les emploie dans les mêmes cas; ils sont doués d'une action diurétique. MM. Germain Sée et Bucquoy sont les premiers médecins qui les aient expérimentés en France, le premier, en se servant de la strophantine, le deuxième, en employant la teinture et l'extrait de strophantus. M. Gley a signalé la strophantine comme jouissant de propriétés anesthésiques sur l'œil. Cette action existe, mais elle est tardive et incomplète; de plus, cette substance détermine, d'après M. Panas, des douleurs vives et congestionne la conjonctive.

Lorsqu'on doit employer le strophantus sous forme de teinture ou d'extrait, il est préférable de se servir du *Strophantus Kombé* ; les préparations faites avec le *Glabre* seraient trop actives ; si l'on doit faire usage de la strophantine, on peut indifféremment prendre celle du *Kombé* ou celle du *Glabre*. La strophantine de l'*Hispidus* doit être laissée de

côté, ainsi que ses préparations, qui seraient moins actives que celles du *Kombé*.

Les teintures qui ont été employées dans le principe étaient au 20°, ou au 10°, ou au 8° ou au 5°, ce qui a contribué à créer des confusions concernant la quantité de substance active ingérée; d'ailleurs, cette forme pharmaceutique doit être abandonnée pour les raisons suivantes : l'action des teintures varie d'après l'état de division de la substance et selon la durée des macérations; d'autre part, les semences peuvent avoir été frauduleusement épuisées et privées ainsi d'une partie de leur principe actif; on reconnaît assez facilement les semences épuisées, dont les poils sont agglutinés, et qui semblent recouvertes d'un vernis; enfin, le poids des gouttes, et par conséquent celui de la substance active, varie avec l'instrument qui sert à les compter. La teinture de strophantus doit toujours être jaune; si elle était verte, cela signifierait que les semences ont été incomplètement privées de leurs matières grasses et résineuses. On ne doit pas dépasser la dose de 5 à 10 gouttes par jour de teinture de *Strophantus Kombé* et les gouttes doivent être comptées avec un instrument calibré. La forme pharmaceutique préférable paraît être l'extrait sec, qu'on prépare avec l'alcool à 70°. Cet extrait est soluble dans l'eau, amer, et provoque l'éternuement s'il n'est pas manié avec précaution. On prépare, avec cet extrait, des granules à 1 milligramme, dont on administre 2 à 4 par jour.

INÉINE. — Principe cristallisé, retiré des aigret-

©BIUM

tes des strophantus ; très peu étudiée au point de vue chimique et au point de vue thérapeutique.

STYRONE. — Ce corps n'est pas nouveau, mais il a été récemment conseillé, pour le traitement des affections de l'oreille, comme antiseptique. Il cristallise en aiguilles minces et longues, fond à 35 degrés, bout à 250 degrés ; à peine soluble dans l'eau, très soluble dans l'alcool et l'éther ; odeur agréable de jacinthe. Le styrone agit comme antiseptique et possède en outre des propriétés légèrement analgésiques.

SUCCINIMIDE MERCURIQUE. — Ce corps a été décrit depuis longtemps par Dessaignes, qui le prépare en faisant dissoudre de l'oxyde de mercure dans la succinimide ; la solution est concentrée et filtrée ; la succinimide mercurique cristallise par refroidissement. Elle renferme la moitié de son poids de mercure. C'est une poudre blanche, soyeuse, soluble dans l'eau ; se précipite par l'albumine ; recommandée par M. Wollert pour le traitement de la syphilis. M. Wollert l'administre en injections hypodermiques ; il injecte une seringue d'une solution contenant 1 gr. 3 de succinimide pour 100 grammes d'eau distillée. On peut ajouter de la cocaïne à cette solution comme à celle de benzoate de mercure, en prenant les mêmes précautions. (Voyez *Benzoate de mercure.*)

SULFALDÉHYDE (*Thialdéhyde*). — Corps obtenu

par l'action de l'hydrogène sulfureux sur l'aldéhyde éthylique en solution aqueuse; l'huile qui résulte de cette préparation est traitée par un acide et il se produit une polymérisation, de laquelle résultent deux trithialdéhydes, constituées comme la paraldéhyde. D'après les essais du professeur Lusini, la sulfaldéhyde ou thialdéhyde jouit de propriétés hypnotiques et provoque un sommeil tranquille. Elle est peu soluble, ce qui fait qu'elle agit assez longtemps après son ingestion. Elle paraît trois fois plus énergique que la paraldéhyde, on doit donc en réduire la dose en cette proportion.

SULFAMINOL. — Ce corps, proposé comme antiseptique, est le Thio-oxydiphénylamine, obtenu en faisant agir le soufre sur les sels de métaoxydiphénylamine en solution aqueuse. C'est une poudre jaunâtre, inodore, insipide, insoluble dans l'eau, soluble dans les alcalis, l'alcool et l'acide acétique, peu soluble dans les solutions des carbonates alcalins. Ses solutions sont colorées en jaune clair. Il brunit par l'action de la chaleur et fond à 155 degrés. D'après le professeur Kobert, on peut injecter hypodermiquement à un chien 90 centigrammes de sulfaminol par kilogramme d'animal, sans qu'il se produise ni accidents toxiques, ni perte d'appétit. Le Dr Schmidt compare son action antiseptique à celle de l'iodoforme, et il le considère préférable parce qu'il est inodore.

SULFIBENZOATE DE SOUDE. — Corps obtenu par M. Heckel en faisant dissoudre de l'acide

©BIUM

benzoïque dans une solution concentrée de sulfite de soude. Le sulfibenzoate de soude peut remplacer l'iodoforme et le sublimé dans le pansement des plaies ; il a été expérimenté en solution aqueuse à 4 ou 5 pour 1,000 et les résultats obtenus ont été satisfaisants. Son innocuité et sa solubilité constituent des avantages qui peuvent le faire préférer à d'autres antiseptiques.

SULFOCARBOL. (*Acide orthoxyphénylsulfureux, Acide sulfophénique, Acide sozolique, Aseptol*). — On peut considérer ce corps comme un éther de l'acide sulfureux ou comme de l'acide salicylique, dans lequel le radical carboxyle C O est remplacé par le radical sulfuryle S. O^2. A la température ordinaire, c'est un liquide sirupeux (D = 1,400), de teinte rose, d'odeur piquante, qui n'est pas désagréable comme celle du phénol, et qui disparaît dans les solutions, cristallise vers + 8 ou + 10 degrés ; volatil, distillant vers 130 degrés ; se décompose à une température plus élevée ; forme des sels cristallisés avec les alcalis et plusieurs métaux ; donne la même réaction violette que l'acide salicylique avec le perchlorure de fer. Doué de propriétés antifermentescibles, antiputrides et antiseptiques assez énergiques, qui ont été mises en lumière par M. F. Vigier ; rend un litre de bouillon imputrescible à la dose de 2 gr. 2. Plus facile à employer que l'acide phénique à cause de sa grande solubilité dans l'eau. N'est pas toxique comme l'acide phénique ; un chien de 7 kilos a pu en absorber 7 gr. 50 sans qu'il se produisît aucun

©BIUM

accident. Il a fallu employer une solution contenant 2 gr. 50 de sulfocarbol, administré en injections intra-veineuses, pour faire mourir ce même chien, et à cette dose, le sulfocarbol coagule les principes albuminoïdes, ce qui explique la mort de l'animal. Les urines des personnes ou des animaux ayant absorbé du sulfocarbol restent limpides et donnent, avec le perchlorure de fer, la réaction caractéristique, même alors que la dose ingérée ne dépasse pas 50 centigrammes.

SULFONAL (*Diéthylsulfon - diméthylméthane*). — Ce corps appartient au groupe des disulfones; on l'a préparé d'abord en oxydant une combinaison d'éthylmercaptan et d'acétone, mais l'odeur désagréable qui se produit pendant la fabrication a motivé une modification du procédé d'obtention. On oxyde, maintenant, au moyen du permanganate de potasse, le mercaptol préparé par l'action de l'acide chlorhydrique alcoolique sur l'acétone et le thiosulfite d'éthyle, en présence du sulfate de soude. Ce corps a été étudié par Kast et Baumann, au point de vue chimique. C'est une poudre blanche, cristalline, inodore, insipide, soluble dans 500 parties d'eau à la température ordinaire et dans 20 parties d'eau bouillante, soluble dans l'alcool et l'éther alcoolisé; inattaquable par la chaleur, les agents d'oxydation, les acides et les alcalis. Il fond à 125 degrés. Chauffé avec quelques gouttes d'acide sulfurique et une trace d'acide phénique, il passe brusquement au vert émeraude, en dégageant une forte odeur sulfureuse. Lorsqu'on le

chauffe avec le cyanure de potassium à poids égal, il se produit des vapeurs épaisses et une odeur de mercaptan ; en reprenant la masse fondue par le perchlorure de fer, on obtient la coloration rouge que donne le sulfocyanure de potassium avec les sels ferriques. Chauffé avec la limaille de fer, il dégage une odeur alliacée ; si, après refroidissement, on ajoute de l'acide chlorhydrique étendu, il se dégage de l'hydrogène sulfuré. La limaille de fer employée à cette réaction doit être exempte de soufre. Le sulfonal, étudié par MM. Constantin Paul, Huchard et Kieffer, diminue l'excitabilité cérébrale, il augmente la pression sanguine à faible dose et l'abaisse à dose élevée, il amène la destruction des globules sanguins. Il est toxique à la dose de 90 centigrammes par kilogramme d'animal. Le sulfonal est employé comme hypnotique, et on prétend que son action est supérieure à celle de la paraldéhyde, de l'hydrate d'amylène et même du chloral. Il n'a aucune influence sur le cœur. Parfois son action se fait sentir pendant deux ou trois nuits de suite, bien qu'une seule dose ait été administrée. Le sulfonal se prescrit généralement en cachets de 25 à 50 centigrammes ; on en administre de 3 à 5 à une demi-heure d'intervalle à partir de 6 heures du soir. Pour les femmes, la dose doit être réduite de moitié. Chez les aliénés, la dose est de 2 à 3 grammes. Il est bon de faire prendre une certaine quantité de liquide en même temps que les cachets.

Trional et Tétronal. — Ces deux corps appartiennent au même groupe que le sulfonal ; dans

le premier, qu'on appelle *Diéthylsulfon-méthyl-méthane,* un atome de méthyle est remplacé par un d'éthyle ; dans le deuxième qui a reçu le nom de *Diéthylsulfon-diéthylméthane*, il n'y a plus que de l'éthyle. Leurs propriétés diffèrent peu de celles du sulfonal. Baumann et Kast avaient pensé que leur vertu hypnotique devait être supérieure à celle du sulfonal ; mais les essais cliniques ne paraissent pas avoir confirmé cette opinion.

SULFURINE. — Une soi-disant foie de soufre cristallisée, qui, délayée dans l'eau, forme un bain de soufre, qui contient toutes les qualités médicales des bains de soufre sans en avoir la désagréable odeur. D'après Pohl, c'est un mélange de potasse et de fleur de soufre coloré en jaune avec de la soude chromique, exempt de S. Kalium.

TANGHININE. — On désigne sous ce nom un principe extrait par M. Arnaud du *Tanghinia venenifera* (Apocynacées) plante croissant dans l'île de Madagascar et dont l'amande est employée par les Malgaches à la préparation d'un poison judiciaire, le *tanghin*. Soluble dans 100 parties d'eau ; au bout de plusieurs heures de contact avec l'eau, elle gonfle et forme un mucilage très épais ; soluble dans l'alcool et l'éther ; dévie à gauche le plan de polarisation ; fond à 182 degrés. C'est un poison cardiaque, se rapprochant de la strophantine et de l'ouabaïne ; de plus, elle possède une action convulsivante que n'exercent pas ces deux substances. Pas encore usitée en thérapeutique.

TELLURATE DE POTASSE. — Les idées antiparasitaires actuelles ont conduit le Dr Neusser à appliquer ce sel au traitement de la phtisie pulmonaire, et il a observé qu'il diminue notablement les sueurs des phtisiques. On l'administre d'abord à la dose de 2 centigrammes par jour, en pilules. S'il se produit une accoutumance, on double la dose. Avec des doses de 6 centigrammes, on constate quelquefois des renvois et la diminution de l'appétit. L'haleine des malades soumis à ce traitement possède une odeur alliacée, qui, d'ailleurs, ne paraît pas les incommoder. Le tellurate de potasse ne paraît pas influencer heureusement la marche de la tuberculose.

TERPINE. — La terpine est un hydrate de térébenthine obtenu en traitant 4 parties d'essence de térébenthine par 1 partie d'acide nitrique, en présence de 3 parties d'alcool à 80°, et en faisant passer, pendant quatre jours, un rapide courant d'air à travers ce mélange contenu dans des flacons de Woolf et exposé aux rayons du soleil. On décante alors la couche supérieure et on ajoute de l'eau. Il se dépose des cristaux séparés et qu'on purifie par cristallisation dans l'alcool ou dans l'eau bouillante. Cristaux blancs, solubles dans 200 parties d'eau froide et 22 parties d'eau bouillante, très solubles dans l'alcool, l'éther et l'essence de térébenthine. Les urines des personnes qui en prennent se troublent par l'acide nitrique; ce précipité ne doit pas être confondu avec l'albumine. Introduite dans

©BIUM

la thérapeutique par le Dr Lépine ; employée principalement dans la bronchite : elle facilite l'expectoration et fluidifie les crachats ; elle agit en modifiant la sécrétion bronchique. On l'a essayée aussi contre la néphrite chronique ; elle provoque alors la diurèse en agissant sur l'épithélium rénal, mais on doit, dans ce cas, procéder avec circonspection et administrer de faibles doses, à cause de l'hématurie qui peut survenir et compliquer la situation. On ne doit pas dépasser 20 à 40 centigrammes. Dans la bronchite, la dose est de 50 centigrammes à 2 grammes par jour. On peut l'administrer en pilules ou en cachets. M. P. Vigier conseille les deux formules suivantes pour les préparations liquides ; 1° On dissout 2 grammes de terpine dans 8 grammes d'alcool à 95° et 16 grammes de glycérine, on a ainsi une solution représentant 4 cuillerées à café dont chacune est prise avec un peu d'eau. 2° On prépare un élixir avec 2 grammes de terpine, 28 grammes de glycérine, 28 grammes d'alcool à 95°, 28 grammes de sirop de miel et 2 milligrammes de vanilline (le sirop de miel ne peut être remplacé par le sirop simple, car l'alcool fait cristalliser le sucre) ; on prend cet élixir par cuillerée à soupe.

TERPINOL. — Corps préconisé par M. Dujardin-Beaumetz ; on l'obtient en faisant bouillir la terpine avec l'eau acidulée d'acide chlorhydrique ou sulfurique, lavant le produit avec une solution alcaline, distillant et recueillant les vapeurs qui passent à 168 degrés. C'est un liquide incolore,

mobile, réfringent ; possède une odeur analogue à celle du jasmin; densité : 0,852; insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et l'éther. Comme la terpine, le terpinol modifie la sécrétion bronchique; il s'élimine par le poumon et fait disparaître la mauvaise odeur des crachats, en même temps qu'il les fluidifie. Il n'exerce qu'une action très faible sur les affections des voies urinaires. La meilleure forme pharmaceutique, pour l'administration de ce médicament, est la forme capsulaire; on prépare des capsules de 10 centigrammes dont les malades prennent de 5 à 10 par jour. On peut encore préparer des pilules dont chacune contient 10 centigrammes de terpinol, 10 centigrammes de benzoate de soude, et 10 centigrammes de sucre.

TÉTRONAL. — (*Voir* **Sulfonal.**)

THALLINE. — Produit dérivé de la quinoline et découvert par Skraup, de Vienne, son nom chimique est *Tétrahydroparaméthyloxyquinoline* ou *Tétrahydroparaquinisol*. Liquide huileux formant facilement des sels, dont les plus usités sont le sulfate, le chlorhydrate et le tartrate. Le sulfate et le tartrate se présentent sous forme de poudre cristalline, blanche; le chlorhydrate est hygroscopique. Le sulfate a une odeur d'anisol, et le tartrate une odeur de coumarine. Ces deux sels sont solubles dans l'eau, qui dissout un cinquième de son poids de sulfate et un dixième de tartrate. Mis sur la langue, il a une saveur amère, piquante et désagréable; en solution très étendue, sa saveur est

assez agréable; elle est aromatique. Etudiée au point de vue thérapeutique, par von Iaksch et par M. Huchard. Recommandée comme antipyrétique; son action ressemble à celle de la kairine. D'après M. A. Robin, la thalline diminue la désassimilation totale; active la désassimilation des organes riches en soufre et en phosphore; diminue l'excrétion de l'acide urique et non sa formation; c'est un poison des globules du sang et du système nerveux; elle constitue donc un antipyrétique dangereux, et ses propriétés antithermiques sont la conséquence de la destruction de l'hémoglobine du sang. Elle abaisse réellement la température, mais après une apyrexie d'une durée variable, la température remonte rapidement avec sueurs et frissons. Elle est absorbée rapidement mais elle s'élimine lentement. L'urine des malades qui en prennent est verdâtre en couche mince; rouge jaunâtre en couche plus profonde. La dose est de 15 centigrammes, qu'on renouvelle, si la température ne s'abaisse pas au bout d'une heure. Il faut attendre au moins 12 heures pour en administrer de nouveau au malade dont la température s'est relevée.

THIALDINE ET CHARBOTHIALDINE. — Composés obtenus, le premier, par l'action de l'ammoniaque sur le trithialdéhyde, le second en faisant agir l'ammoniaque et le sulfure de carbone sur l'aldéhyde. Le premier est un paralysant général, le second est un tétanique énergique, sans action sur le cœur.

THIOLCAMPHRE. — Corps préparé par Emerson

Raynolds comme désinfectant; il résulte de l'action de l'acide sulfureux sur le camphre.

THIOL. — (*Voir* **Ichtiol.**)

THIORÉSORCINE. — Poudre jaune-gris, sans saveur, insoluble dans l'eau et très peu soluble dans l'alcool et l'éther. Préparée en substituant du soufre à de la résorcine. Antiseptique, recommandé par Ewer comme un succédané de l'iodoforme, parce qu'il est complètement dénué d'odeur. Le Dr Guttmann a obtenu de très bons résultats en employant la thiorésorcine en solution à 5 0/0 dans les ulcères de la jambe. Cependant elle ne paraît pas être inoffensive, car H. Amon a vu paraître après son emploi sur un ulcère de la jambe des accidents secondaires.

THYMOL (*Acide thymique*). — Corps depuis longtemps connu, préparé en traitant l'essence de thym par une solution concentrée de soude caustique. Après dissolution de l'essence, on étend d'eau et on sature d'acide chlorhydrique; le thymol se sépare mêlé à d'autres carbures; on distille en recueillant la partie qui distille entre 220 et 240 degrés. On fait cristalliser en se servant de cristaux d'une précédente opération pour faire cesser la sursaturation. Ce sont des crîstaux volumineux, incolores, d'odeur agréable rappelant celle de l'essence de thym, très peu solubles dans l'eau, très solubles dans l'alcool et l'éther; fondant à 50 degrés et bouillant à 230 degrés. Lorsqu'on le pulvé-

©BIUM

rise dans un mortier de porcelaine, il s'électrise et adhère aux substances avec lesquelles on le met en contact. Employé comme antiseptique, pour l'usage externe, de la même façon et aux mêmes doses que l'acide phénique.

TRIBROMOPHÉNOL. — (*Voir* **Bromol.**)

TRIBROMURE D'ALLYLE. — Ce corps a été obtenu par Wurtz en faisant agir l'iodure d'allyle sur 2 fois 1/2 son poids de brome. C'est un liquide incolore, soluble dans l'éther, de densité = 2,436, bouillant à 217 degrés. Le Dr Armand de Fleury l'a recommandé contre l'hystérie, l'asthme, la coqueluche, l'angine de poitrine et les convulsions du premier âge. On l'administre à l'intérieur, en capsules contenant chacune 5 gouttes (2 à 4 capsules par jour), ou en injections hypodermiques, à la dose de 2 à 4 gouttes dissoutes dans 1 centimètre cube d'éther.

TRIONAL. — *Voir* **(Sulfonal.)**

TRITOPINE. — Nouvelle base préparée en 1890 par le Dr Kauder. Elle est extraite de l'opium qui la contient ainsi que la protopine mais en moindre quantité. Elle fond à 182° C., c'est une base très forte qui neutralise les acides minéraux, elle est soluble dans le chloroforme, difficilement soluble dans l'éther, et cristallise dans l'alcool en prismes très beaux et bien développés. Une partie de tritopine se dissout dans 40 parties d'alcool absolu

©BIUM

bouillant. Les sels sont pour la plupart très solubles dans l'eau et l'eau-de-vie, ainsi que dans l'acide muriatique, l'acide sulfurique, l'acide nitrique, l'acide acétique.

TUBERCULINE (*Koch*). — Extrait glycérolé (44 à 50 0/0 de glycérine) de la culture pure des bacilles de la tuberculose. Liquide jaunâtre, insoluble dans l'alcool, ne contient aucune toxalbumine, peut être dialysé et supporte les températures les plus élevées. Préconisée en injections contre la tuberculose et pour diagnostiquer s'il existe de la tuberculose dans les cas suspects. Son action curative n'a pas encore été prouvée ; mais on a eu des succès dans le traitement du Lupus et des maladies chirurgicales. Cependant, dans ces derniers temps, on a abandonné son emploi, car on n'en avait eu que des résultats négatifs.

La tuberculine ne tue pas les bacilles, elle détruit les tissus qui en sont attaqués.

Ce remède est employé en injections sous-cutanées dans la région située entre les deux épaules et dans la région lombaire. Les injections sont faites avec une seringue stérilisée de Koch ou bien de Pravaz de la contenance de 1 centimètre cube, et divisée en 10 parties. Il suffit de laver le cylindre et l'aiguille avec de l'alcool absolu pour stériliser la seringue. Ces injections doivent être pratiquées le matin parce que l'on peut juger alors, d'après la température du corps, si le médicament a eu de l'effet.

La dose de la première injection chez les tuber-

©BIUM

culeux est de 0.001 ou bien 0.002 cm³, dont on injecte d'une solution à 1 0/0, la contenance de 2 divisions de la seringue. On augmente les jours suivants la dose. Lorsqu'on est arrivé à la dose de 0. 01 centimètre cube, on peut l'élever au-dessus de 0.01 ou bien 0.02 centimètres cubes, en surveillant attentivement la température du malade. Cependant, ce n'est que dans des cas exceptionnels qu'on peut élever la dose à 0.02 centimètres cubes et plus. La dose quotidienne ne doit pas dépasser 0.01 centimètre cube. Les injections doivent être continuées, avec des interruptions d'un à plusieurs jours, aussi longtemps que les symptômes de la maladie ne sont pas disparus.

ULEXINE. — Alcaloïde vénéneux de l'*Ulex europaus*. Avec le chloroforme, on obtient des cristaux très hygroscopiques, inodores. A hautes doses, elle paralyse le cœur. Diurétique dans les maladies du cœur et l'hydropisie. Antidote de la Strychnine.

URAL (*Chloraluréthane*). — Obtenu en dissolvant l'uréthane dans le chloral. Se présente sous forme de cristaux incolores, très amers, peu solubles dans l'eau, très solubles dans l'alcool, fusibles à 106 degrés ; volatilisable sans décomposition ; d'une saveur désagréable. L'ural abaisse la pression sanguine, augmente un peu la fréquence du pouls, sans modifier sensiblement la température. Il est bien supporté des cardiaques, même à dose élevée. Il provoque parfois des vomissements. On l'a recommandé dans les affections du cœur, les ma-

ladies mentales, l'hystérie, etc.; il calme la toux. Doses : 2 à 3 grammes pour l'adulte. On l'administre de préférence en cachets; on peut le prescrire dans une potion, mais, à cause de son amertume, la potion doit être fortement aromatisée.

URETHANE (*Carbamate d'éthyle*). — C'est l'éther éthylique de l'acide carbamique. Se présente sous forme de cristaux blancs, inodores, de saveur un peu amère, très solubles dans l'eau et l'éther. Distille vers 180 degrés sans décomposition, quand elle est à l'état de siccité. A l'état humide, la chaleur la décompose avec production d'ammoniaque. Elle ne précipite pas avec le nitrate d'argent.

Elle agit comme dépresseur de l'excitabilité médullaire, ralentit le pouls et les mouvements respiratoires, diminue la sensibilité périphérique et l'irritabilité musculaire, et provoque une véritable anesthésie. Elle est légèrement analgésique. Dose : de 1 à 2 grammes pour les adultes et de 50 centigrammes à 1 gramme pour les enfants. On l'administre dans une potion quelconque.

VASELINE (*Pétréoline, Graisse minérale, Graisse de pétrole, Piméléine, Cosmoline*). — La vaseline est le résidu de la distillation des pétroles d'Amérique; lorsqu'on distille ces pétroles, les dernières portions qui passent constituent ce qu'on appelle huiles lourdes; quelquefois il cristallise la paraffine au sein de ces huiles lourdes; mais généralement, avec les pétroles d'Amérique, on obtient

©BIUM

comme résidu une sorte de paraffine incristallisable, ou *paraffine molle;* c'est la *vaseline*, à laquelle on a donné encore tous les noms ci-dessus indiqués. La vaseline pure est inodore, insipide, transparente (qu'elle soit blonde ou blanche); elle doit filer; elle doit être neutre, ce dont on s'assure en la triturant avec un peu d'alcool et en passant au papier de tournesol la liqueur. La vaseline est un excipient très employé aujourd'hui pour la confection d'un grand nombre de pommades; avec elle, les pommades ne rancissent pas comme avec les corps gras ordinaires, mais, d'après MM. Adam et Schoumacher, leur absorption paraît à peu près nulle.

VASELINE LIQUIDE MÉDICINALE (*Huile de vaseline, Oléonaphtine*). — Ce qu'on appelle vaseline liquide n'est autre chose que de l'huile lourde de pétrole; le nom de vaseline est impropre, puisque l'huile lourde ne contient pas de vaseline. Il est important que la vaseline liquide, destinée à l'usage thérapeutique, ne soit pas décolorée par l'acide sulfurique.

Voilà les caractères qu'elle doit présenter: elle doit être neutre au tournesol, ne pas donner de vapeur avant 180 degrés (s'il se produisait des vapeurs avant cette température, cela prouverait que le produit renferme de l'huile lampante, dont la présence occasionnerait des abcès); la densité est de 0,870 à 0,875 à 15 degrés; odeur et saveur nulles; la pharmacopée allemande rejette les vaselines liquides fluorescentes; or la fluorescence ne

présente aucun inconvénient pour les produits présentant les autres caractères de pureté. La vaseline liquide ne dissout qu'un petit nombre de corps oxygénés; elle dissout facilement les carbures d'hydrogène. L'éther, le chloroforme, le menthol, le thymol, le myrtol, l'eucalyptol, le terpinol, la benzine, le sulfate de carbone, sont solubles en toutes proportions.

La vaseline liquide dissout de grandes quantités de brome, d'iode, de phosphore et de iodoforme; cette dernière substance peut se dissoudre presque en toutes proportions dans la vaseline liquide, si l'on a recours à un artifice qui consiste à la dissoudre préalablement dans l'éther. Elle dissout quatre fois son volume environ d'acide sulfhydrique gazeux, soit deux fois plus que l'eau. Elle ne dissout ni l'eau, ni l'alcool, ni la glycérine, ni l'alcool amylique ou méthylique, ni l'acide salicylique, ni les sels mercuriels, ni la terpine, ni le chloral, ni les alcaloïdes, ni les glucosides, ni l'iodol, elle dissout très peu le phénol.

On a beaucoup recommandé l'emploi de la vaseline liquide comme véhicule destiné à dissoudre ou à tenir en suspension les substances devant être injectées hypodermiquement; mais, à ce point de vue, elle a déjà beaucoup perdu de son crédit. Il est néanmoins certain qu'elle calme l'action irritante de certains médicaments qui ne seraient pas injectables seuls.

On a employé contre la tuberculose les injections de vaseline liquide additionnée de myrtol au cinquième (1 partie de myrtol à 4 de vaseline). On in-

©BIUM

jecte de 2 à 5 grammes par jour. Contre la tuberculose, vaseline liquide et eucalyptol au cinquième; vaseline liquide iodoformée ou phéniquée au centième; vaseline liquide au terpinol au vingtième; vaseline liquide à l'eucalyptol iodoformé; on injecte de 2 à 5 gr. par jour.

Dans les affections syphilitiques, vaseline liquide tenant en suspension du calomel ou de l'oxyde jaune de mercure ou du cinnabre artificiel, dans la proportion de 1 pour 9. On fait une injection qu'on renouvelle à intervalles assez éloignés.

VIBURNUM PRUNIFOLIUM. — Arbuste de la famille des Caprifoliacées-Sambucées, croissant aux États-Unis, où il est désigné sous le nom de *Blackhorn* (Senelle noire), dont l'écorce, inscrite dans la pharmacopée américaine, renferme du tannin, une résine amère (*Viburnum* de Kramer), des acides valérianique, oxalique, etc. On lui attribue en Amérique des propriétés antispasmodiques, astringentes, toniques, diurétiques, antidysménorrhéiques et antiabortives. Bien qu'on considère cette plante comme un sédatif utérin, son action physiologique n'est pas encore bien connue. D'après M. Debierre, les indications du *Viburnum* se réduisent à peu près à l'avortement, aux accouchements prématurés, aux tranchées utérines *post partum*. M. Monclar prétend qu'il peut donner de bons résultats contre les diarrhées.

La préparation la plus employée est l'extrait fluide qu'on administre à la dose de 2 à 10 grammes par jour; lorsqu'on redoute un avortement, on en

fait prendre une demi-cuillerée à café toutes les trois heures, à partir du quatrième jour avant l'époque où les règles sont attendues, et jusqu'au quatrième jour après. On peut prescrire l'extrait aqueux en pilules de 20 centigrammes, à la dose de 60 centigrammes à 2 grammes; la teinture alcoolique d'écorce, à la dose de 5 grammes par jour; la viburnine à la dose de 10 à 15 centigrammes.

VIOLET DE MÉTHYLE. — (*Voir* **Pyoktanines** à l'article **Couleurs d'aniline.**)

WALDIVINE. — Alcaloïde extrait des semences du *Sinaba Waldivia* (Simarubacées). Toxique. Doit être conservé à l'abri de la lumière, la chaleur et l'air.

XYLOL. — Recommandé par Zuelzer dans la variole, comme agent antiseptique et coagulant l'albumine. On l'administre dans du vin, à la dose de 2 à 3 grammes par jour; on peut, paraît-il, aller jusqu'à 24 grammes par jour.

L'air exhalé par les malades a l'odeur du xylol.

ZEA MAIS. — (*Voir* **Stigmates de maïs.**)

©BIUM

VACCIN ANIMAL VÉRITABLE

Cow-pox frais toute l'année

DE L'INSTITUT VACCINAL SUISSE

Médailles d'or : Anvers, 1885 ; Barcelone, 1888 et Paris, 1885-1889

LA PLUS HAUTE RÉCOMPENSE DE L'EXPOSITION DE PARIS 1889

Ce VACCIN ne provient pas d'animaux vaccinés avec du vaccin humain, mais de vaccin ordinaire cultivé de Génisse à Génisse.

L'établissement est placé sous le contrôle officiel d'une Commission médicale et de la Direction de salubrité publique.

99 % réussites pour les vaccinations et 66 % pour les revaccinations.

PRIX : 1 Plaque p. 5-6 vaccinations. . Fr. 15
» le tube p. 1-2 vaccinations . . » 5

Dépôt général : chez M. APÉRY

SEUL REPRÉSENTANT A CONSTANTINOPLE

Galata, 68, Yuksek-Kaldirim, 68.

ANTI-NERVEUX — ANTI-ANÉMIQUE

DRAGÉES
du Dr
HECQUET

LAURÉAT DE L'ACADÉMIE DE MÉDECINE DE PARIS

au *Sesqui-Bromure de Fer*

Le meilleur de tous les Ferrugineux, contre :
CHLORO-ANÉMIE. HYSTÉRIE, SPERMATORRHEE.
Le seul qui calme les nerfs, régénère le sang, sans jamais constiper.

DOSE : *2 à 3 Dragées à chaque repas.*

ELIXIR et SIROP du Dr HECQUET, au S.-Bromure de Fer.

Paris : MONTAGU, Phien, 12, Rue des Lombards
ET LES PHARMACIES

Les Diarrhées Cholériformes, Atoniques et rebelles

ET LA DYSENTERIE

tarissent infailliblement par l'emploi des

PILULES APÉRY, Aux Myrobalans Indiens

Qui leur assurent une guérison certaine dans un laps de temps très court.

La Formule a été déposée au Conseil Médical de l'Empire ottoman et à l'Académie de Médecine de Paris.

Presque tous les journaux du monde ont relaté avec éloge les travaux de M. Apéry sur ce médicament héroïque, et le Conseil Médical civil de l'Empire a bien voulu accorder son autorisation.

Les **Pilules Apéry** sont aussi très efficaces contre les diarrhées des tuberculeux. Elles ont rendu en outre les meilleurs services dans l'ascite et l'albuminurie.

Dépôt général : Pharmacie VELITS, 68, Yuksek Caldirim, Galata, et dans les principales pharmacies de la capitale.

Prix : 10 PIASTRES la boite

Annuaire oriental de médecine et de pharmacie (...). Première année. - 1892 - page 192 sur 456

DEUXIÈME PARTIE

DU TRAITEMENT DE QUELQUES MALADIES

D'APRÈS

LES DERNIERS TRAVAUX DES MÉDECINS DES HOPITAUX DE PARIS (1)

DIABÈTE

GERMAIN SÉE

L'antipyrine constitue le traitemeut par excellence. Au début, commencer par de hautes doses, 3 à 4 grammes par jour. L'albuminurie ne constitue pas une contre-indication absolue.

Le grand avantage de cette thérapeutique est la rapide disparition des symptômes si pénibles de la soif, de la polyurie et des accidents cutanés, et cela malgré un régime peu sévère.

Il y aurait, cependant, quelques restrictions à faire, car il n'est pas toujours bon d'administrer l'antipyrine à tort et à travers.

---

(1) Extrait du *Manuel du Médecin praticien* de M. le Prof. PAUL LEFORT. Paris, 1891.

©BIUM

L'antipyrine agit admirablement toutes les fois qu'on se trouve en présence d'un diabète, dans lequel la quantité de sucre ne dépasse pas de 80 à 100 grammes par litre. Dès que ce *quantum* est dépassé, ou bien dès que le diabète, même avec une quantité de sucre égale à 80 ou 100 grammes par litre ou moindre, se complique de tuberculose, l'antipyrine perd son action et est contre-indiquée.

L'action de l'antipyrine dans la glycosurie s'explique par le fait que cette subtance, ainsi que les corps de la série à laquelle elle appartient, diminuent l'excitabilité du système nerveux.

DUJARDIN-BEAUMETZ

I. *Régime*. — 1° Prendre avant le déjeuner et le dîner le mélange suivant : Dans un verre d'eau alcaline et gazeuse [Vichy (Hauterive), Vals (St-Jean)], faire dissoudre une des doses suivantes : Carbonate de lithine, 10 grammes en trente doses, et ajouter deux gouttes de la liqueur suivante : liqueur de Fowler, 10 grammes ; 2° prendre après les mêmes repas, dans un peu de café noir sacchariné, une des doses suivantes : Antipyrine 20 grammes. Chez les diabétiques polyuriques, l'antipyrine ramène l'urine au taux de 2 litres par jour ; 3° Faire chaque jour une lotion sur tout le corps avec une éponge trempée dans l'eau tiède additionnée l'eau de Cologne. Après la lotion, friction sèche avec gants de crin. On peut remplacer cette lotion par toute autre prescription hydrothérapique.

4° Se rincer la bouche en se frottant doucement les gencives, après le déjeuner et le dîner, avec le

mélange suivant : Acide borique : 25 gr. ; Acide phénique, 1 gr.; Thymol, 23 c.; Eau, 1 litre. Et ajouter : Teinture d'anis, 10 gr.; Essence de menthe, 10 gtt.; Alcool, 100 gr.; Cochenille. Q. S. pour colorer. Étendre de moitié d'eau pour l'usage.

5° Suivre avec riguevr l'hygiène alimentaire suivante :

Comme potages, prendre surtout des soupes aux choux, du bouillon aux œufs pochés, des soupes maigres, de la soupe à l'oignon. Ces potages seront pris sans pain et sans pâtes alimentaires. Se nourrir exclusivement d'œufs, de viandes de toutes sortes, de volailles, de gibier, de mollusques, de crustacés, de fromages.

Insister sur les aliments gras, tels que sardines à l'huile, thon à l'huile, hareng saur à l'huile, lard, beurre, graisse d'oie, rillettes, gras de jambon, charcuterie, choucroute garnie, caviar, etc.

Tous les légumes verts sont permis, sauf les betteraves, les carottes et les navets. Comme pain, prendre du pain de gluten. Cette invention a constitué un progrès. Malheureusement les pains de gluten du commerce, dans le but de présenter au consommateur un produit plus agréable au goût, renferment une quantité de fécule presque égale à celle du pain ordinaire. Aujourd'hui ils sont avantageusement remplacés par le pain fait avec les graines de soya (*soya hispida*), sorte de haricot, originaire du Japon, qui ne contient que des traces infinitésimales de matières féculentes ; ce sont plutôt des matières ternaires cellulosiques que de

©BIUM

l'amidon. On en fait des biscottes pour le potage, des gaufrettes sucrées à la saccharine.

On prépare également du pain avec la *légumine* ou avec la *fromentine*, c'est-à-dire avec les embryons de blé, retirés du son, privés de leur graisse et réduits en poudre.

On peut prendre à chaque repas 100 grammes de pommes de terre cuites à l'eau ; la pomme de terre, chose assez inattendue, constitue un des aliments les moins riches en fécule, et par conséquent un de ceux dont l'usage pourra être, non pas recommandé, mais toléré aux diabétiques. Elle ne renferme que 8,30 pour 100 de fécule, alors que le meilleur pain de gluten en contient au moins 20 à 30 p. 100. Comme boisson, prendre au repas du vin coupé avec de l'eau de Vals ou de l'eau de Vichy.

Le thé, le café, le maté, la kola, et en général les préparations renfermant de la caféine, seront prises avec avantage, comme toniques et réparateurs. Pour sucrer les boissons, user de pastilles de saccharine. La saccharine peut être recommandée en toute circonstance, car les troubles digestifs qu'elle produit sont exceptionnellement rares. Elle permet de supprimer la glycérine, dont l'emploi, à longue et haute dose, peut amener des accidents. Défendre tous les féculents, les pâtes alimentaires, le pain, les panades, les nouilles, le macaroni, la pâtisserie, le sucre, les mets sucrés, le chocolat, les confitures, tous les fruits.

Interdire le lait, à moins d'être pris en très petite quantité. Il produit une aggravation rapide au point de vue de la polyurie et de la glycosurie.

©BIUM

Quand l'albuminurie coïncide avec le diabète, opter pour le traitement de la maladie qui paraît la plus menaçante et sacrifier l'autre.

Défendre les sauces au roux et les fritures à la farine. Défendre le vin pur, les liqueurs alcooliques et les bières de malt ; ne permettre la bière qu'avec beaucoup de modération.

Prescrire un exercice journalier et régulier. Tous les exercices du corps sont favorables. Insister sur les promenades à pied, la vie en plein air, les excursions alpestres, l'équitation, l'hydrothérapie, l'escrime, le jardinage, la menuiserie. En un mot, tous les moyens d'augmenter l'activité des échanges nutritifs.

Chaque malade doit avoir son régime particulier. Tel supporte le sucre de fruits, qui ne tolère pas la fécule de pomme de terre ; tel autre ne pourra manger une grappe de raisin, sans que la glycosurie n'augmente dans une forte proportion ; presque aucun malade ne supporte le sucre de lait.

La durée du régime est variable selon les cas. Au début, maintenir le régime alimentaire pendant plusieurs mois avec une extrême rigueur. Mais, dès qu'on a observé la disparition du sucre ou une diminution considérable dans la quantité de glycose excrétée dans les vingt-quatre heures, y apporter quelques adoucissements ; en effet, ce régime alimentaire amène un grand affaiblissement, et il n'y a que des avantages à maintenir le diabète à un chiffre inférieur à 10 grammes de sucre dans les vingt-quatre heures, et cela en permet-

©BIUM

tant un peu de pain au repas, quelques pommes de terre ou un peu de fruits.

II. *Traitement pharmaceutique.* — Donner aux *diabètes d'origine arthritique* la médication lithinée et arsénicale de Martineau : Carbonate de lithine; 20 centigrammes; Arséniate de soude, 2 à 5 milligrammes Eau gazeuse, 500 grammes.

Administrer dans le *diabète d'origine nerveuse*, en particulier dans le diabète avec polyurie très abondante, 1 à 2 grammes d'antipyrine dans un verre d'eau de Vichy saccharinée et aromatisée avec du rhum ou du kirsch.

BUCQUOY

Donner le seigle ergoté, à la dose de 75 centigrammes par jour.

LÉCORCHÉ

I. *Régime.* — Prescrire un régime diététique aussi substantiel et aussi peu féculent que possible. Ne conseiller le pain de gluten que dans les cas où le chiffre de sucre est très élevé et encore ne le prescrire que pendant un très court espace de temps. Un usage trop prolongé de ce pain ne peut qu'être funeste au malade, en facilitant l'apparition de ces troubles intestinaux qui sont tant à redouter. Ce pain de gluten, du reste, quelque excellent qu'il soit, renferme toujours d'assez notables proportions de fécule. Il est, de plus, indigeste. Préférer le pain ordinaire en petite quantité. Comme boissons : vin, thé, café, eau-de-vie.

II. *Médication interne.* — Les opiacées et les

alcalins pris sous forme de bicarbonate de soude, d'eau de chaux, d'eaux minérales, telles que les eaux de Vals, de Vichy, de Pougues, forment la base du traitement pharmaceutique. Préférer à ces eaux seulement alcalines, l'eau de la Bourboule, lorsque le diabète est ancien déjà, lorsque la constitution du malade est peu vigoureuse, dans les cas surtout où le chiffre de l'urée est peu élevé. Ne pas trop prolonger l'usage de ces préparations ou de ces eaux alcalines au delà d'une quinzaine de jours, trois semaines.

Les remplacer alors par des préparations ferrugineuses, associées au quinquina pris sous forme de vin ou d'extrait, par des eaux ferrugineuses telles que les eaux d'Orezza, de Bussang, quitte à y revenir ultérieurement quand le réclame l'intensité de la glycosurie. Les complications qui peuvent se manifester dans le cours du diabète constituent le plus souvent des indications à revenir momentanément à l'usage des alcalins.

CONSTANTIN PAUL

La saccharine ajoutée aux boissons, ne paraît pas fatiguer l'estomac, ni nuire aux digestions ; c'est un excellent antiseptique de la bouche. Les pains de gluten les plus agréables sont les plus chargés d'amidon. Ils n'ont pourtant qu'un avantage, c'est de nécessiter une mastication prolongée et d'exciter consécutivement la sécrétion salivaire. L'extrait de malt agit de même.

Quant aux pommes de terre, donner la préférence à celles qui sont longues et peu farineuses,.

©BIUM

HUCHARD

Administrer la caféine aux diabétiques, qui sont toujours en mouvement de fatigue et de surmenage et qui peuvent tomber dans un état d'adynamie que ce médicament fait disparaître.

ALBERT ROLLIN

Tout médicament qui ralentit la nutrition générale et celle du système nerveux diminue la glycosurie. Par conséquent, les indications thérapeutiques du diabète peuvent être formulées ainsi :

1° Soustraire à l'organisme, par un régime approprié, les matériaux de production du sucre et priver la cellule hépatique de son existence fonctionnelle.

2° Ralentir la désassimilation générale et la formation du glycogène à l'aide de moyens qui diminuent les actes chimiques de la vie organique par l'intermédiaire de leur action sur le système nerveux.

L'antipyrine remplit le mieux ces conditions. Elle agit sur la glycosurie, mais ne guérit pas le diabète ; toutefois elle a donné des résultats excellents sur les symptômes diabétiques ; mais il faut limiter à certaines conditions son emploi rationnel :

Donner la dose de 3 grammes par vingt-quatre heures, fractionnées en prises de 1 gramme ; elle est d'ordinaire suffisante. Elle doit être descendue à 2 grammes chez les *diabétiques* albuminuriques.

Associer l'antipyrine au bicarbonate de soude (2 parties d'antipyrine pour 1 de sel sodique) et

faire prendre le mélange par dose de 1 gramme à distance des repas.

Ne pas dépasser un terme moyen de 8 à 10 jours d'usage et reprendre le traitement avec interruptions, en insistant sur le régime spécial.

Donner l'antipyrine, surtout quand le diabétique ne tolère que difficilement son régime spécial.

Ecarter *a priori* les moyens thérapeutiques qui accélèrent la dénutrition, tels que l'oxygène, l'essence de térébenthine, la strychnine, la thalline.

DILATATION DE L'ESTOMAC

GERMAIN SÉE

L'abstinence des boissons est une hérésie physiologique et un véritable danger. Ce ne sont pas les liquides qui dilatent, c'est l'atonie des parois qui les laisse se dilater. Permettre la viande, les œufs, le poisson ; concéder à la volonté les boissons chaudes pendant le repas, thé léger ou grog léger, bien chaud.

BOUCHARD

I. *Régime.* — Recommander les viandes froides, ou très cuites, les viandes blanches et tendres, le poisson bouilli.

Comme dessert, des fraises, des pêches, du raisin et tous les fruits cuits. Un verre et demi seulement de liquide à chaque repas, sauf au repas du matin où l'on ne doit pas boire.

II. *Traitement.* — Pour réveiller la tonicité de

©BIUM

la fibre musculaire gastrique, prescrire l'ipéca à la dose de 3 à 6 centigr. dans les vingt-quatre heures, par exemple, une pastille d'ipéca de 10 à 35 cgr., une demi-heure avant chaque repas et, dans certains cas, une seconde au bout d'une heure.

DUJARDIN-BEAUMETZ

I. *Traitement.* — Deux grandes indications : 1° traiter les troubles de l'estomac et de l'intestin ; 2° traiter l'état du système nerveux.

Pour les *troubles de l'estomac et de l'intestin*, employer deux ordres de moyens, les uns constituant par leur ensemble l'*antisepsie intestinale*, les autres formant le groupe des *procédés mécaniques* mis en usage pour agir directement sur l'estomac.

L'antisepsie intestinale comprend plusieurs actes. Dans l'un, intervenir par des moyens pharmaceutiques ; dans l'autre, hâter l'issue des matières septiques au dehors ; dans le troisième, intervenir directement en lavant l'estomac ou l'intestin.

1° *Antisepsie intestinale.* — Employer les substances désinfectantes et antifermentescibles. Dans les cas où la dilatation est peu considérable et où la putridité stomacale et intestinale n'est pas exagérée, employer la formule suivante : Salicylate de bismuth, Magnésie anglaise, Bicarbonate de soude, aa, 10 grammes. En trente cachets. Un cachet à chaque repas.

Dans les cas où la maladie est plus avancée, user du mélange suivant : Salicylate de bismuth,

Naphtol α, Magnésie anglaise, Bicarbonate de soude, aa 10 grammes en quarante cachets. Un cachet à chaque repas.

Dans les naphtols, préférer le naphtol α au naphtoi β, le premier étant plus soluble, plus antiseptique et moins toxique que le second. Chez certains dilatés, ce naphtol est mal supporté, même à dose faible; et il est nécessaire alors de le supprimer et de revenir à la première formule.

Les laxatifs jouent un rôle considérable. Ils obvient à la constipation si fréquente et éliminent au dehors les toxines produites dans toute la longueur du tube digestif. Tous les laxatifs peuvent être employés depuis les eaux purgatives jusques et y compris les poudres laxatives.

Faire prendre le soir, dans un demi-verre d'eau, une cuillerée à dessert de la poudre suivante : Follicules de séné passés à l'alcool, en poudre; Soufre sublimé: aa 6 grammes; Fenouil en poudre, Anis étoilé en poudre, aa 3 grammes; Crême de tartre pulvérisée, 2 grammes; Réglisse en poudre, 8 grammes; Sucre en poudre, 25 grammes. Mêler.

2° *Procédés mécaniques.* — Application mécanique par la sangle pelvienne de Glénard.

Massage de l'estomac et de l'intestin, pour combattre la constipation et aider au passage du bol alimentaire de l'estomac dans l'intestin. Électricité. Hydrothérapie. On peut combattre les troubles et soulager le malade; mais ne pas songer à guérir la dilatation.

II. *Régime.* — 1° Déjeuner à sept heures; 2° déjeuner à onze heures; 3° dîner à sept heures et

©BIUM

demie ; ne jamais manger et ne jamais boire entre les repas.

Permettre tous les aliments, mais insister sur les viandes, les poissons, les œufs, les féculents, les légumes verts et les fruits.

Les viandes seront très cuites et plutôt braisées que rôties ; les poissons seront cuits au bleu et à l'eau ; les œufs seront très peu cuits ; les féculents seront à l'état de purée ; faire cuire beaucoup les légumes verts, et, enfin, n'utiliser les fruits qu'en compote, excepté les fraises et les raisins.

Comme pain, le pain grillé.

Pour boisson, à chaque repas, un verre et demi (300 grammes) de vin blanc, coupé largement avec de l'eau d'Alet. Pas de vin pur. Cette hygiène alimentaire abaisse au minimum la quantité des ptomaïnes formées dans l'intestin.

A. MATTHIEU

I. *Régime.* — Éviter la surcharge alimentaire.

Supprimer les légumes verts, restreindre l'usage des féculents gazogènes. Peu de pain, de préférence la croûte ou la mie grillée. Viande crue finement hachée, débarrassée des nerfs, des tendons, des vaisseaux, de la graisse et passée au tamis.

II. *Traitement.* — Combattre la *constipation*, en faisant prendre au commencement du repas, une à deux cuillerées d'une poudre composée de Magnésie, Crême de tartre, Soufre précipité : P. E. Lavements additionnés de glycérine.

Contre les douleurs qui surviennent après les repas, deux à quatre cuillerées à bouche d'eau chlo-

roformée, pure ou étendue d'une égale quantité d'eau distillée.

Contre la *flatulence*, craie préparée, magnésie, charbon porphyrisé en petite quantité.

DIPHTÉRIE

BOUCHARD

Surveiller le microbe, mais ne pas oublier l'organisme et ses réactions.

I. *Régime.* — Faire de l'alimentation l'objet d'une constante préoccupation et l'adapter à l'âge du petit malade. Le lait, les œufs, le bouillon, le jus de viande, pouvant être absorbés sous forme liquide, en feront tous les frais. Y ajouter l'alcool fortement dilué, pour éviter l'irritation gastrique. Si les enfants refusent de se nourrir, recourir à la sonde et s'assurer qu'elle pénètre dans l'estomac avant de pousser le liquide.

La température de la chambre ne sera pas inférieure à 18°-20° C. et ne s'élèvera pas sensiblement au-dessus.

II. *Traitement général.* — Faciliter l'élimination des produits toxiques absorbés. Ces produits disparaissent de l'économie suivant plusieurs voies. Quelques-uns sont retenus ou détruits par le *foie*, d'autres sont brûlés par le *sang*, enfin le plus grand nombre s'élimine par le *rein*. On ne peut guère agir sur la fonction du foie; pour activer la destruction des poisons par le sang, augmenter la quantité d'oxygène absorbé en faisant respirer ce gaz. On agit plus facilement sur l'émonctoire rénal,

©BIUM

par le lait, l'ingestion de liquides et la caféine, qu'on administre par la bouche ou par la voie sous-cutanée.

III. *Prophylaxie.* — Trois agents de désinfection : 1° la *chaleur* sous diverses formes ; 2° *les liquides antiseptiques ;* 3° *les fumigations gazeuses.*

La mesure la plus radicale pour la destruction des objets contaminés consiste dans l'incinération. Y recourir dans les plus larges proportions. La chose sera facile si l'on fait usage, pour soigner le malade, de linge de peu de valeur.

Ce procédé devient inapplicable pour les draps, les oreillers, les matelas, etc. Un moyen d'une efficacité certaine de désinfecter ces objets, c'est de les passer à l'étuve à vapeur surchauffée et sous pression. La température atteinte est de 115°, et aucun germe, pas même le *bacillus subtilis*, ne résiste à une pareille température. L'étuve de Herscher et Geneste est d'un fonctionnement pratique : quinze minutes suffisent pour purifier un matelas ordinaire, vingt minutes à le sécher, sans qu'il en résulte aucune détérioration.

A défaut d'étuve, placer les linges contaminés dans un liquide antiseptique. De tous les antiseptiques proposés, les seuls vraiment efficaces sont les phénols et les composés de cette famille, les sels cupriques et surtout les sels hydrargyriques.

BOUCHUT

I. *Traitement local.* — Employer les douches antiseptiques, lancées avec une seringue à hydro-

cèle ou avec un irrigateur. Asseoir l'enfant sur les genoux de la mère, une cuvette sous le menton, le pencher en avant et tenir la bouche ouverte. Introduire le bout de l'irrigateur à l'entrée de la bouche, sous les dents supérieures, et injecter de bas en haut. Le liquide lave les amygdales et le pharynx, et s'échappe sans pénétrer dans les voies aériennes.

Se servir d'une solution de coaltar saponiné, qui est préparée au cinquième et étendue de quatre parties d'eau. Elle est préférable à la solution d'acide phénique pur au millième et à la solution d'acide borique à 40 p. 1000. On peut également avoir recours à la solution de salicylate de soude à 30 p. 1000; à la solution d'acide salicylique à 3 p. 1000; à la solution de résorcine à 10 p. 1000.

Pratiquer les injections antiseptiques, toutes les heures, jour et nuit. En outre, appliquer fréquemment sur les ganglions du cou des couches de pommade iodurée à 6 pour 100.

II. *Traitement interne.* — Un vomitif d'abord, puis, pour prévenir l'infection, le résorcine à la dose de 10, 20 ou 25 centigrammes, selon l'âge du malade, dans un julep gommeux de 100 grammes.

HENRI HUCHARD

I. *Traitement local.* — 1° *Pulvérisations* continuelles dans la chambre du malade, d'après le procédé de Renon. 2° Toutes les heures ou toutes les deux heures, suivant la gravité des cas, *irrigations*, soit par la bouche, soit par les fosses nasales, avec une solution d'acide salicylique à 1 1/2 ou 2 p. 1,000, 3° Fréquents badigeonnages sur les parties mala-

©BIUM

des (toutes les heures ou 2 heures, en alternant avec les irrigations) à l'aide d'un pinceau trempé dans une solution d'acide salicylique : Acide salicylique, 4 grammes ; Alcool à 90°, 40 grammes ; Eau distillée, 80 grammes.

Avec cette solution, toucher fréquemment les fausses membranes, mais sans raclage, pour ne pas excorier la muqueuse. Pour donner plus de consistance à cette solution, l'additionner de glycérine : Acide salicylique, 4 grammes ; Alcool à 60°, Eau distillée, Glycérine aa, 40 grammes.

II. *Traitement interne.* — Administrer l'acide salicylique à l'intérieur sous forme de cachets de 50 centigrammes, quatre fois par jour ; chez les adultes, sous forme de potion de Todd additionnée d'un gramme ou de 50 centigrammes d'acide salicylique ; chez les enfants, d'aprés cette formule : Potion de Todd (avec 15 à 30 grammes d'eau-de-vie) 120 grammes ; Acide salicylique, 1 gramme. A prendre par cuillerée à dessert toutes les heures.

CONSTANTIN PAUL

I. *Traitement local.* — La stérilisation hâtive des fausses membranes est la première indication ; l'ablation des fausses membranes dans la mesure du possible permet à cette stérilisation de se faire plus sûrement. Les meilleurs parasiticides sont le tannin, l'acide phénique, le phénate de soude, le camphre phéniqué. Ces parasiticides et antiseptiques peuvent être non seulement appliqués, mais encore absorbés par la voie pulmonaire sous forme d'aspiration d'eau pulvérisée et de vapeur.

II. *Traitement général.* — Relever l'état général par des stimulants, auxquels on peut joindre l'arsenic introduit par la voie sous-cutanée.

III. *Prophylaxie.* — Les antiseptiques, employés sous forme de vapeur, peuvent, dans une certaine mesure, préserver les personnes qui soignent les malades et les enfants qu'on n'a pas pu éloigner.

JULES SIMON

I. *Traitement local.* — Badigeonnages, pulvérisations, gargarismes et irrigations antiseptiques.

1° *Badigeonnages.* — Fréquents avec des pinceaux en forme d'olive : l'un, à sec, et en employant une certaine force pour détacher les exsudats, doit précéder l'application du topique ; l'autre est opéré avec le collutoire ainsi formulé : Acide salicilyque, 1 gramme; Alcool, Q. S.; Glycérine, 40 grammes ; Infus. d'eucalyptus, 50 grammes ; répéter ce badigeonnage d'heure en heure, pendant le jour.

Si les fausses membranes résistent, remplacer le collutoire par le glycérolé au perchlorure de fer : Glycérine, Perchlorure de fer, àa, 20 grammes.

2° *Irrigations.* — Après chaque badigeonnage, pratiquer une irrigation avec l'eau boriquée à 2 p. 100 ou à l'eau de chaux. Faire usage, à cet effet, d'un siphon ou bien d'un réservoir de verre muni d'un tube. Toutefois, il est impossible d'employer ces irrigations chez les enfants en bas âge.

3° *Gargarismes.* — Ils ne sont possibles que si l'enfant est assez âgé. Les pratiquer avec l'eau boriquée ou la solution de coaltar.

©BIUM

4° *Pulvérisations.* — Utiles chez les enfants tout jeunes, les répéter cinq ou six fois par jour avec l'eau phéniquée, la solution de thymol ou la teinture d'eucalyptus.

Pratiquer l'antisepsie de la chambre par les pulvérisations phéniquées ou les vapeurs térébenthinées.

5° *Pommade résolutive.* — La prescrire contre les adénites douloureuses. Ici, on peut faire usage de la pommade iodurée et belladonée vulgaire : Extrait de belladone, 3 grammes ; Iodure de potassium, 2 grammes ; Vaseline, 30 grammes.

II. *Régime.* — Alimenter le malade.

III. *Traitement interne.* — 1° Alcool, à la dose de 30 à 40 grammes par jour. Quinquina, coca et surtout kola.

2° Administrer le perchlorure de fer, à raison de 10 à 20 gouttes par jour ; ou bien, si l'enfant est âgé (12 à 15 ans) essayer le baume de copahu et le cubèbe à hautes doses. Cubèbe, 60 grammes ; Copahu, 60 grammes ; Sous-carbon. de fer, 4 grammes ; S.-nitr. de bismuth, 1 gramme. F. S. A. 4 bols à prendre dans la journée.

SEVESTRE

I. *Traitement local.* — Faire des pulvérisations avec le spray à vapeur, ou faire évaporer sur un fourneau à pétrole ou sur une lampe à alcool, des solutions antiseptiques, telles que la suivante : Acide thymique, 5 grammes ; Acide phénique, 20 grammes ; Alcool, 100 grammes ; Eau distillée, 875 grammes.

En outre de leur action antiseptique ces pulvéri-

sations maintiendront l'air humide et favoriseront le détachement des fausses membranes.

II. *Traitement interne.* — Prescrire des médicaments à action indirecte, qui agissent en s'éliminant par les glandes buccales. Tels sont le chlorate de potasse, le benzoate de soude, le brome. *Potion* : Brome pur, 4 gouttes ; Bromure de potassium, 50 centigrammes ; Sirop simple, 30 grammes ; Eau distillée, 150 grammes ; une cuillerée à soupe toutes les deux heures.

N'employer qu'avec réserve le copahu et le cubèbe, à cause de leur action gastro-intestinale irritante et de la diarrhée qu'ils amènent à leur suite.

GAUCHER

I. — *Traitement local. — Ablation des fausses membranes.* — Pratiquer cette opération avec la plus grande douceur sans râclage. Enlever toutes les fausses membranes, mais s'efforcer de produire le moins de lésions possibles : l'énergie n'exclut pas la douceur. Pour le nettoyage de la gorge, préférer les pinceaux de molleton à l'écouvillon d'ouate ou au pinceau de crin doux, taillé en brosse.

2° *Badigeonnage* de la muqueuse bucco-pharyngienne avec la mixture suivante : Camphre 20 grammes ; Huile de ricin, 15 grammes ; Alcool à 90°, 10 grammes : Acide phénique cristallisé, 5 gr. ; acide tartrique 1 gramme. L'huile de ricin, soluble dans l'alcool, permet d'obtenir une matière absolument limpide. La glycérine est un mauvais véhicule.

©BIUM

3° Répéter l'ablation de la fausse membrane et l'application de la mixture phéno-camphrée, toutes les trois ou quatre heures, plus souvent même si les fausses membranes se reproduisent rapidement.

4° Pratiquer dans la gorge, toutes les heures, des *irrigations* phéniquées qui entraînent les débris pseudo-membraneux, et en même temps réalisent un milieu antiseptique.

Chez les jeunes enfants, qui se prêtent mal aux irrigations, pratiquer celles-ci de force. Les tenir la tête penchée en avant, pour qu'ils n'avalent pas d'eau phéniquée. La bouche doit être maintenue ouverte au moyen d'un morceau de bois enfoncé entre les arcades dentaires. La douleur est presque nulle.

5° Chez les adultes, en plus des irrigations phéniquées, *gargarismes* phéniqués (eau phéniquée à 1 pour 100).

II. *Traitement interne.* — Si l'infection générale existe, administrer des agents antidiphtéritiques : arséniate de strychnine et sulfure de calcium.

III. *Régime.* — Nourrir le malade.

HUTINEL

Pratiquer *l'ablation de la fausse membrane* et les *attouchements de la gorge.*

Le liquide antiseptique et l'acide phénique. Acide phénique cristallisé, 5 grammes ; Camphre 20 grammes ; Alcool, à 90°, 10 grammes ; Glycérine pure, 25 grammes.

Mais remplacer l'huile de la formule Gaucher par la glycérine, les inconvénients que celle-ci peut présenter sont loin de valoir ceux de l'huile. En effet, l'huile ne mouille pas, et en vernissant la muqueuse, elle empêche la pénétration de l'acide phénique; en même temps la solution est moins forte.

Badigeonner, toutes les trois ou quatre heures, suivant l'abondance des fausses membranes.

Faire des *irrigations* à l'acide borique : Acide borique, 40 grammes; Eau distillée, 1.000 grammes.

Les répéter rigoureusement toutes les deux heures, quelle que soit la bénignité de la diphtérie.

L'acide borique se recommande surtout par sa grande innocuité.

On peut employer les autres solutions, pourvu qu'elles ne soient pas trop fortes, et qu'elles aient une acidité suffisante. Le poison diphtéritique a de la peine à s'accumuler dans un milieu acide; en tout cas la toxicité de ces produits de sécrétion est bien moindre dans un milieu acide que dans un milieu alcalin.

Ces irrigations ou lavages agissent, en outre, en entretenant la propreté de la bouche et de l'arrière-gorge.

JULES SIMON

Contre la *diphtérie nasale :*

Faire des irrigations dans le nez avec de l'eau de feuille de noyer, ou de l'eau boriquée.

Appliquer la pommade suivante : Soufre sublimé et lavé, 4 grammes; Axonge, 30 grammes. Quand

©BIUM

les fausses membranes siègent sur les *lèvres*, le nitrate d'argent, justement abandonné pour la diphtérie de la gorge, réussit bien ; dans ce cas, une légère cautérisation quotidienne produit bon effet.

Si les fausses membranes siègent sur la peau de la *joue*, quand antérieurement l'enfant avait une excoriation cutanée quelconque, impétigo, par exemple, employer comme pansement l'iodoforme finement pulvérisé.

FIÈVRE TYPHOIDE

BOUCHARD

I. *Antisepsie générale.* — Elle est obtenue par les préparations hydrargyriques. Au début de la fièvre seulement pendant quatre jours, faire prendre vingt pilules de 2 centigrammes de calomel par jour.

II. *Balnéothérapie.* — Diriger le balnéothérapie de la façon suivante :

Aussitôt que la température rectale dépasse 40°, commencer les bains froids qui seront de 2° inférieurs à cette température. Toutes les dix minutes abaisser la température du bain jusqu'à ce qu'elle arrive à 30°. Le nombre des bains est de huit en vingt-quatre heures. Ces bains doivent maintenir le corps à une température de 37° à 37°, 5.

Si ces bains n'abaissent pas suffisamment la température, employer le sulfate de quinine. La dose au début doit aller jusqu'à 2 grammes en vingt-quatre heures. Aller en diminuant cette dose, jusqu'à ce qu'on ait obtenu 37° le matin et 38° le soir.

III. *Antisepsie intestinale.* — Administrer avant tout le naphtol A, dont le pouvoir antiseptique s'exerce spécialement sur les diastases ou leucomaïnes, produits d'excrétion microbiennes, et dont la toxicité est nulle, même à 6 grammes par jour. Naphtol, Salicylate de bismuth aa 5 grammes. Diviser en dix paquets, à prendre toutes les heures.

Ce traitement mixte répond à toutes les indications ; il a pour effet : la désinfection des garde-robes, la diminution du ballonnement et l'atténuation notable des douleurs spontanées ou provoquées.

JACCOUD

Acide salicylique.

HAYEM

Bains frais, contre l'hyperthermie.

DEBOVE

Traiter les symptômes et veiller surtout à ce que le malade boive en abondance, de 6 à 7 litres de liquide par jour, afin d'opérer un véritable lavage de l'organisme et de charrier au dehors les produits toxiques : il ne suffit pas de le *laisser boire*, il faut le *faire boire* ; stimuler le zèle des surveillants pour augmenter cette absorption. La fièvre typhoïde est un poison qu'il faut éliminer ; et la diurèse est un sûr moyen d'y parvenir. Peut-être même, si les bains froids ont quelque effet heureux, le doivent-ils simplement à la diurèse qu'ils provoquent.

MILLARD

Donner les bains de quinze minutes, avec affusions froides simultanées.

HALLOPEAU

Quinine et salicylate de soude.

CHAUFFARD

Dans les cas graves, donner un bain toutes les deux heures et demie, soit dix bains en vingt-quatre heures et faire durer chaque bain vingt minutes.

GÉRIN-ROZE

Trois indications : *antiseptiser l'intestin, combattre la fièvre* et *soutenir les forces.*

I. *Antisepsie intestinale.* — Administrer de 6 à 8 grammes de salicylate de bismuth et de naphtol en parties égales, ou l'eau sulfo-carbonée ajoutée à la tisane et des lavements à l'hyposulfite de soude.

II. *Combattre la fièvre.* — Administrer 1 gr. 50 à 2 grammes de bromhydrate de quinine et des bains de vingt minutes à 30°, une à quatre fois par jour, toutes les fois que la température rectale dépasse 39°.

Faire boire le plus possible les malades.

III. *Soutenir les forces.* — Prescrire des grogs, des potages gras et de l'extrait de quinquina.

LEGROUX

1° Prescrire chez les enfants, dès que la maladie est confirmée, une dose purgative de calomel, 30 à

60 centigrammes, et la faire ingérer en deux prises.

2° Deux jours après, administrer le naphtol seul ou associé au salicylate de bismuth ou bien au salicylate de magnésie.

S'il existe une *diarrhée* de *moyenne intensité*, prescrire toutes les heures un des paquets suivants : Naphtol β, 2 grammes. F. S. A. et diviser en 10 paquets. Si la *diarrhée* est *abondante*, faire ingérer d'heure en heure un des paquets ainsi formulés : Naphtol β ; Salicylate de bismuth aa, 2 grammes. Pour dix paquets.

3° S'il y a de la *constipation*, remplacer le salicylate de bismuth par le salycilate de magnésie : Naphtol β ; Salicylate de magnésie aa 2 grammes. Pour dix paquets. Administrer de même.

HUCHARD

La caféine, par la méthode endermique, donne d'excellents résultats dans les fièvres typhoïdes graves ; c'est un tonique général dans tous les états adynamiques. Voici deux formules de solution : N° 1. S. *faible*. Benzoate de soude, 3 grammes; Caféine, 2 grammes ; Eau distillée, 6 grammes. Faire la solution à chaud. N° 2. S. *forte*. Salicylate de soude, 3 gr. 10 ; Caféine, 4 grammes ; Eau distillée, 6 grammes. Faire la solution à chaud. Chaque seringue de Pravaz contient 40 c. c. de caféine ; injecter 4 à 8 seringues entières par jour. Faire pénétrer le liquide profondément.

JUHEL-RÉNOY

Le bain froid n'est pas seulement indiqué quand

Annuaire oriental de médecine et de pharmacie (...). Première année. - 1892 - page 217 sur 456

il y a hyperthermie, mais aussi lorsqu'il y a adynamie et phénomènes nerveux.

EDG. HIRTZ

Prescrire le salol avec le salicylate de bismuth, à la dose de 4 grammes par jour. Il paraît agir comme le naphtol : les selles perdent leur odeur fétide, la langue se nettoie rapidement. Il est précieux à deux points de vue : d'abord il réalise une antisepsie intestinale, ensuite une antisepsie urinaire, en se décomposant dans l'organisme en acide salicylique et acide phénique qui sont éliminés par les urines.

JOSIAS

Donner toutes les trois heures un bain à 18 degrés, et pendant 15 minutes toutes les fois que la température dépasse 39 degrés. Ne suspendre les bains froids que dans le cas d'*hémorragie intestinale*. La menstruation, les manifestations bronchopulmonaires (bronchite, congestion, pneumonie, emphysème), ou rénales (albuminurie) ne sont pas des contre-indications à l'emploi des bains. Le nombre des bains varie pour chaque malade de 1 à 168, en moyenne 61 bains.

Grâce aux bains froids, la fièvre typhoïde n'a plus de typhoïde que le nom : les malades ainsi traités ne sont plus prostrés, ne présentent pas de stupeur, mais restent éveillés et lucides ; leur langue se montre humide, leur soif est intense, ce qui permet de leur administrer quatre à cinq litres environ de liquides, alimentaires ou non. On observe une diarrhée et une polyurie excessives ; cette diarrhée, mais surtout cette polyurie sont

telles que le malade peut être considéré comme se lessivant quotidiennement les intestins et les reins. Or, dans une maladie infectieuse comme la fièvre typhoïde, un semblable lavage, entraînant tous les déchets de l'organisme, ne saurait être envisagé sans un réel profit.

Si ce lavage s'effectue à l'aide de liquides alimentaires, bouillon ou lait, les malades ainsi soumis à une alimentation vraiment exagérée, maigrissent peu, s'affaiblissent modérément, perdent en moyenne 1 à 2 kilogrammes eu huit jours, et peuvent, sans grands efforts, descendre de leur lit, enjamber leur baignoire et réciproquement.

Cette épargne de forces n'est pas sans exercer une heureuse influence sur la durée, sinon de la maladie elle-même, du moins de la convalescence.

INFLUENZA

DUJARDIN-BEAUMETZ

1° *Forme douloureuse.* — L'antipyrine et l'exalgine combattent efficacement la *céphalalgie* ou la *rachialgie*, si pénibles du début.

Administrer l'antipyrine dans un grog ou dans du thé au rhum, à la dose de 2 à 3 grammes par jour.

Si on se sert de l'exalgine, faire prendre, matin et soir, une cuillerée à soupe de la potion suivante : Exalgine, 2 gr. 50 ; Alcoolat de menthe, 10 grammes ; Eau de tilleul, 120 grammes ; Sirop de fleurs d'oranger, 30 grammes.

On a aussi tiré bon parti de la phénacétine en l'administrant en cachets médicamenteux de 1 gr.

OBIUM

renouvelés deux fois par jour. Lorsque ces médicaments ont échoué, recourir aux injections de morphine.

2° *Forme gastro-intestinale.* — Caractérisée par l'intolérance de l'estomac, qui rejette les aliments, et par des douleurs extrêmement vives, ayant pour siège la muqueuse. Dans ce cas, l'immobilité et l'administration de quelques préparations d'opium, telles que l'élixir parégorique (30 gouttes par jour en fractions de 10 gouttes dans un peu de lait ou de thé chaud) donnent le meilleur résultat.

Surveiller les fonctions du tube digestif et combattre ou la *constipation* ou la *diarrhée*, car l'une et l'autre peuvent se produire.

3e *Forme catarrhale.* — La fièvre prend un caractère intermittent des plus nets. Conseiller surtout le chlorhydrate de quinine, à la dose de 25 centigrammes, matin et soir, et, lorsque cette forme intermittente est accompagnée de phénomènes douloureux, associer la quinine à l'antipyrine et formuler les cachets suivants, dont on fera prendre deux par jour, un le matin, un le soir : Chlorhydrate de quinine, 25 centigrammes; Antipyrine, 1 gramme. Pour un cachet médicamenteux.

L'aconit rend aussi des services. Dans une tasse de lait chaud ou d'infusion de capillaires, verser les trois substances suivantes: Sirop de Tolu, 250 grammes; Eau de laurier-cerise, 120 grammes; Alcoolature de racines d'aconit, 10 grammes ; à prendre trois fois par jour, le matin, dans l'après-midi et le soir.

Quelles que soient les formes de l'influenza,

une autre médication s'impose : c'est de relever les forces du malade. Cette maladie entraîne avec elle une dépression morale et physique considérable, de l'*anorexie* et des *nausées*, en un mot une forte adynamie. Aussi faut-il employor les boissons stimulantes, et, parmi ces boissons, le thé au rhum est bien supporté.

L'alimentation est plus difficile à fixer, c'est que les malades n'ont pas d'appétit ou digèrent mal. Cependant les laits de poule, les jaunes d'œufs dans le bouillon, les crêmes cuites, quelquefois même des sorbets à la viande, sont bien acceptés.

Condamner le malade au repos ; il n'a aucun intérêt à quitter la chambre ; car le plus grand nombre, si ce n'est toutes les complications graves sont occasionnées par des imprudences des malades qui veulent sortir trop tôt, surtout les *broncho-pneumonies*, auquelles on a attribué le nom d'*infectieuses*; et qui sont plutôt des broncho-pneumonies chez des gens infectés.

Des tentatives ont été faites pour guérir ces broncho-pneumonies par des injections directes dans le poumon, à l'aide de solutions antiseptiques. C'est là une pratique mauvaise, car c'est contre l'infection primitive qu'il faudrait lutter. Aussi la seule médication à opposer à ces complications, c'est la médication tonique cardiaque, car c'est presque toujours par le cœur que succombent les malades ; potions alcooliques, grogs, vins généreux, etc., et injections sous-cutanées de caféine ou bien de strophantus et digitale.

Voici la formule des injections de caféine : Caféine,

Benzoate de soude aa, 2 grammes; Eau bouillie, 6 grammes. Injecter une seringue entière de ce mélange, deux ou trois fois par jour.

Dans certains cas, lorsque la face devient violacée et l'asphyxie imminente, employer la saignée.

Enfin, la convalescence est extrêmement longue et les malades reprennent avec peine leur équilibre. Le déplacement à la campagne est un des meilleurs moyens de l'abréger.

MORPHINOMANIE

BALL

Placer le malade dans une maison de santé, où la surveillance du médecin s'exerce à chaque instant. Supprimer plus ou moins complètement l'usage de la morphine.

Relever l'action du cœur par une injection de spartéine, à laquelle on joint une injection de morphine, si les accidents deviennent menaçants. En effet, le collapsus peut se terminer par la mort et l'emploi de la morphine le fait disparaître.

Au moment même où apparaît la défaillance du cœur, faire une injection de sulfate de spartéine, représentant de 0 gr. 02 à 0 gr. 04 pouvant se répéter; au bout de quelques minutes, le pouls se relève.

Administrer le sulfate de spartéine sous forme de petites capsules (Houdé), titrées à 2 centigrammes à la dose de 4 à 8 par jour. Ce mode d'administration succéderait à celui des injections et permettrait de continuer l'action tonique sur le cœur jusqu'à la disparition complète des « angoisses » qu'il faut éviter.

Une fois ce résultat obtenu, fortifier la constitution et garantir le malade contre sa passion funeste par une surveillance rigoureuse et prolongée.

NEURASTHÉNIE

DUJARDIN-BEAUMETZ

Dans la *neurasthénie gastrique* :

I. *Traitement médical. a) Antiseptiques pharmaceutiques.* — Dans les cas moyens : Salicylate de bismuth, Magnésie anglaise, Bicarbonate de soude aa, 10 grammes. En 30 cachets. Prendre un cachet à chaque repas.

Dans les cas les plus avancés : Salicylate de bismuth, 10 gr. ; Naphtol α, 10 gr. ; Magnésie anglaise, 10 gr. ; Bicarbonate de soude, 10 gr. En 40 cachets. Un cachet à chaque repas.

b) Laxatifs. — Employer la formule suivante : Follicules de séné, passés à l'alcool, en poudre, Soufre sublimé aa, 6 grammes ; Fenouil en poudre, Anis étoilé en poudre aa, 3 grammes. Crême de tartre pulvérisée, 2 gr. ; Réglisse en poudre, 8 gr. ; Sucre en poudre, 25 gr. Prendre le soir en se couchant, dans un demi-verre d'eau, une cuillerée à dessert.

c) Lavages stomacal et intestinal. — Faire ces lavages avec de l'eau boriquée à 10 p. 1,000, ou avec du naphtol à 1 p. 1,000. Pour le lavage intestinal, le siphon est préférable à l'irrigateur.

II. *Régime.* — Réduire à son minimum la quantité de liquide de l'alimentation. Pour boisson, ne prendre qu'un verre et demi (300 gr.) d'un mélange

©BIUM

de vin blanc léger et de l'eau ordinaire; pas de boissons gazeuses, pas de vin pur, pas de liqueurs.

N'introduire des aliments dans l'estomac que lorsque ce dernier s'est débarrassé du bol alimentaire.

Suivre avec rigueur l'hygiène alimentaire suivante : Mettre sept heures entre les repas. Si le malade fait trois repas par jour, le premier aura lieu entre dix et onze heures et le deuxième à sept heures. Ne jamais manger ni boire entre les repas.

Réduire à son minimum la quantité de ptomaïnes introduites par l'alimentation; faire prédominer les œufs, les féculents, les légumes verts et les fruits.

a) Les œufs seront très peu cuits (crême).

b) Les féculents seront en purée (purée de pommes de terre, de haricots, de lentilles, panade, riz, pâtes alimentaires, nouilles, macaroni).

c) Les légumes verts seront très cuits (purée de carottes, petits pois, salades cuites, épinards).

d) Les fruits seront en compote, sauf les fraises et le raisin.

Si le régime carnivore est nécessaire, viandes très cuites (viandes braisées, bœuf à la mode, poulet au riz, volailles en daube).

Repousser le gibier, le poisson, les mollusques, les crustacés et les fromages faits, ainsi que les aliments trop liquides, et en particulier les soupes liquides. Prendre des soupes épaisses sous forme de bouillies au gruau de blé, de riz, de maïs, d'orge et d'avoine.

Comme pain, le pain grillé.

Chaque jour une douche d'eau froide en jet, le long de la colonne vertébrale ; durée de la douche, quinze secondes (si c'est une dame, doucher les pieds avec de l'eau chaude). Friction sèche énergique, après la douche, avec un gant de crin.

Promenades en plein air, exercices musculaires (*gymnastique* de l'opposant, escrime, etc.).

HUCHARD

Dans la *neurasthénie grippale* :

S'il y a dépression physique, intellectuelle et morale, combattre de bonne heure cet état asthénique, non par les arsénicaux et les ferrugineux, qui agissent, mais lentement, et imposer au système nerveux cérébro-spinal une médication tonique :

1° Les préparations de strychnine, sous forme de sulfate, de 2 à 3 milligrammes par jour ; ou d'arséniate, de 3 à 4 granules d'un demi-milligramme. Dans les cas graves, injections sous-cutanées de sulfate de strychnine, d'après cette formule : Eau distillée, 10 gr. ; Sulfate de strychnine, 1 centigr. Faire 2 à 4 injections par jour.

2° Les préparations de caféine, employées à l'intérieur d'après cette formule : Benzoate de soude, Caféine, aa, 2grammes. Pour huit cachets ; quatre cachets par jour.

Il est préférable de recourir aux injections sous-cutanées de caféine, d'après la formule suivante : Caféine, 4 gr. ; Salicylate de soude, 3 gr. ; Eau distille, 6 grammes. Chaque seringue de Pravaz contient 40 centigr. de caféine. Injecter six à huit

©BIUM

seringues par jour; dans les cas graves, ajouter les injections d'éther.

3° Les préparations au phosphore : les phosphates, de 4 à 6 grammes par jour et le phosphure de zinc, de 2 à 3 granules de 1 milligr. par jour.

PNEUMONIE AIGUE

PETER

Dès le début, faire une médication antiphlogistique au moyen de la saignée, des ventouses scarifiées, des sangsues, et plus tard appliquer des vésicatoires.

C'est par le fait de théories, où la bactériologie joue un rôle prépondérant, qu'on est arrivé à abandonner, bien à tort, la médication antiphlogistique.

Aujourd'hui la pneumonie est considérée comme une maladie à microbes. Dès lors, on n'a plus vu que ce microbe, et il s'est agi de le tuer : d'où l'idée de faire des injections dans le poumon; mais il n'est guère possible d'atteindre ainsi tous les microbes. Il suffit qu'il en reste quelques-uns pour que la repopulation ait lieu. Le système a été bientôt abandonné. Le malheur est que ces théories ne conduisent pas à une médication utile.

H. BARTH

La réfrigération directe est et doit rester une méthode d'exception; inutile dans les formes bénignes, elle doit être réservée pour certaines formes graves.

Prescrire un bain froid toutes les quatre heures, 28° à 30° d'abord, puis baisser de 22° à 18°. Si le cœur est en bon état, débuter par le bain à 18°.

A la sortie du bain, la réaction est très forte et produit une révulsion énergique, analogue à celle que déterminerait l'urtication. Comme stimulant, faire prendre un peu de grog avant et de vin chaud après. Dans les cas graves, pratiquer une injection de caféine avant le bain et une injection d'éther après.

Si la fièvre persiste après les premiers bains, abaisser leur température les jours suivants (18° à 20°).

Les effets du bain froid ne consistent pas seulement dans la soustraction de la chaleur. Pendant l'immersion, le froid sur la peau détermine une contraction violente des vaisseaux périphériques et le reflux du sang vers les cavités profondes. Mais la réaction produit un mouvement inverse ; le sang afflue de nouveau vers les vaisseaux cutanés, amène une révulsion énergique, analogue à celle que produirait l'urticaire. Le bain froid amène, en outre, une excitation du système nerveux, augmente les sécrétions, combat l'hyperthermie, décongestionne le cerveau, le poumon, fortifie le cœur et le système nerveux et favorise la sécrétion urinaire.

Mais il faut que l'organisme soit en bon état pour ne pas avoir à souffrir de l'excès de travail qui lui est imposé.

Si le cœur est altéré dans sa substance, il faut craindre la syncope ; si les vaisseaux périphériques

©BIUM

sont en mauvais état, ils peuvent se rompre; si le système nerveux est profondément atteint, il peut y avoir un collapsus mortel.

Cette méthode sera adaptée à l'âge et à l'état du malade, en commençant parfois par des bains tièdes.

PNEUMONIE BILIEUSE

DIEULAFOY

Poudre d'ipéca, 1 gr. 50; Tartre stibié, 5 centigrammes. Mêler et diviser en deux paquets. A prendre à une demi-heure d'intervalle.

PNEUMONIE CÉRÉBRALE

CADET DE GASSICOURT

Si le *délire* est le symptôme dominant, recourir à l'ergot de seigle, à la dose de 50 centigrammes à 1 gramme dans la journée, ou au chloral, 2, 3, 4 grammes par jour, selon les cas et selon l'âge de l'enfant.

DESCROIZILLES

Médication spasmodique et calmante, le musc, le bromure de potassium, le laudanum.

PNEUMONIE DES ENFANTS

JULES SIMON

Teinture de digitale, 5 à 10 gouttes ; Eau-de-vie, 10 grammes; Vin de Malaga, 25 grammes ; Julep gommeux, Q. S.

I. *Traitement.* — Il faut traiter la pneumonie ; rester dans l'expectative, c'est presque toujours laisser échapper l'occasion de soulager le malade, de lui venir en aide pour lutter contre le mal.

Les antiphlogistiques ont donc leur raison d'être. Si le jeune sujet présente des signes de pléthore, pouls plein et résistant, forte coloration de la face avec céphalalgie, haute température, agitation, dyspnée, enfin turgescence des veines superficielles du cou, prescrire une saignée, tirer 100, 120, 150 grammes au plus, mais n'y pas revenir.

Deux ou trois ventouses scarifiées, donnant deux ou trois cuillerées de sang, s'il y a un point de côté violent et de la dyspnée. Une seule application suffit.

Le point de côté peut aussi se calmer avec une injection de morphine.

Le vésicatoire est peut-être parfois inutile, mais il ne paraît pas avoir d'inconvénient, ni entraîner des dangers, si on l'applique avec précaution.

Recommander les applications d'iode.

Prescrire l'antipyrine, sans dépasser 60 à 75 centigrammes par vingt-quatre heures.

On a dit le plus grand mal de la médication contre-stimulante, et, en particulier, de l'émétique. On a parlé de collapsus, de prolongation de la maladie, d'eschares : il y a là beaucoup d'exagération. La méthode rasorienne n'est pas applicable toujours, mais elle peut rendre et rend des servi-

Annuaire oriental de médecine et de pharmacie (...). Première année. - 1892 - page 229 sur 456

ces. Prescrire le tartre stibié à la dose de 1 décigramme.

N° 1. Emétique, 10 à 15 centigrammes; Eau, 60 à 80 grammes; N° 2. Emétique, 10 à 15 centigrammes; Eau, 40 à 50 grammes; Sirop de sucre, 20 à 30 grammes par cuillerées à café ou à dessert.

Prescrire les excitants diffusibles et les diaphorétiques, l'acétate d'ammoniaque, le café, l'eau-de-vie en nature ou en potion, le rhum, les vins généreux, la poudre de Dower, à la dose de 25 centigrammes à 1 gramme par jour.

II. *Régime.* — Jamais de diète absolue, complète. Alimenter le malade le mieux et le plus vite qu'il sera possible. D'ailleurs, l'appétit du malade le demandera souvent et de bonne heure après les premiers jours de fièvre.

Garder le malade au lit dix à douze jours et permettre la première sortie seulement au commencement de la troisième semaine.

PNEUMONIE GRIPPALE

JACCOUD

I. *Traitement.* — S'abstenir d'une manière absolue des émissions sanguines; en cas de menace d'une asphyxie imminente, préférer les ventouses scarifiées à la saignée générale.

Renoncer au tartre stibié, et prescrire l'oxyde blanc à doses modérées ou le kermès minéral.

Si le danger provient de l'affaiblissement de la contractilité du cœur, recourir à la digitale; prescrire, le premier jour, une infusion de 50 à 60 cen-

tigrammes de feuilles de digitale, et ne faire prendre que la moitié de cette dose avant d'avoir revu le malade. Les jours suivants, maintenir le médicament à dose moindre, selon la tolérance, mais exercer la surveillance la plus attentive.

En dehors des cas qui présentent cette indication spéciale, s'adresser à la quinine. Le médicament devant être continué plusieurs jours de suite, l'administrer à doses modérées, 50 à 75 centigrammes par jour, en deux fois, chez l'adulte.

Employer les vésicatoires et même les répéter coup sur coup. Pour peu que le malade semble fléchir, employer de bonne heure les injections d'éther d'une manière méthodique. En pratiquer au moins une le matin et le soir ; et si la situation est plus inquiétante, faire deux injections le matin et deux le soir, surtout du troisième au sixième jour.

Au total, sauf l'indication spéciale de la digitale, le traitement à recommander tient en trois mots : quinine — alcool — vésicatoires.

II. *Régime*. — Comme alimentation, le lait.

PNEUMONIE DES VIEILLARDS

HUCHARD

Prescrire la caféine à la dose de 2 à 3 grammes, aux malades en asystolie. Elle agit, en général, comme tonique, diurétique et tonique cardiaque chez les vieillards. Elle est bonne, surtout quand il y a insuffisance du myocarde.

©BIUM

TUBERCULOSE

JACCOUD

Dans la *tuberculose aiguë*.

1° *Stimulants et toniques* : Alcool à hautes doses (60 à 80 grammes) ; Quinquina (3 grammes d'extrait dans une potion) ;

2° *Antipyrétiques* : tant que le malade a une fièvre continue, il n'y a rien à espérer. C'est donc à supprimer la *fièvre* que se bornera la thérapeutique.

Recourir à *l'acide salicylique*, le donner de la façon suivante : le premier jour, 2 grammes ; le deuxième jour, si l'effet a été nul, 2 grammes encore ; s'il y a eu défervescence, 1 gr. 50 ; le troisième jour, 1 gr. 50 ; puis deux jours de repos ; après quoi recommencer de la même manière. Le salicylate de soude agit par une administration répétée plusieurs jours de suite, et, en outre, accumule ses effets, de façon à produire une réfrigération redoutable, si, en continuant l'emploi, on ne diminue pas en même temps la dose.

Toutefois, avec ce traitement, on n'obtiendra rien le plus souvent, pas même un abaissement de température de 1 ou 2 dixièmes. Essayer alors un autre antipyrétique, et, si l'insuccès est le même, le malade va succomber rapidement.

Dans d'autres cas, un peu moins rebelles, la température s'abaisse, mais on ne rompt pas la continuité de la fièvre. Le pronostic reste aussi fatal : seulement cet abaissement est quelquefois le premier indice de l'intermittence cherchée.

Si la continuité de la fièvre finit par céder, si elle disparaît le matin, c'est un résultat notable.

Dans les cas les plus favorables, et malheureusement les plus rares, la fièvre du soir disparaît également, et la maladie aiguë a fait place à une maladie chronique;

3° Ventouses sèches, matin et soir, sur les membres inférieurs;

4° Alimenter le malade.

POTAIN

Chlorure de sodium, 10 grammes; Bromure de sodium, 5 grammes; Iodure de potassium, 1 gr.; Eau distillée, 100 grammes.

Faire dissoudre. Une cuillerée à café, tous les matins, dans une tasse de lait.

DUJARDIN-BEAUMETZ

Donner la créosote à haute dose. Peu de tuberculeux pourront supporter par la voie stomacale 1 gramme de créosote; l'administrer sous la peau, avec l'injecteur de Gimbert, ou tout autre appareil analogue à la seringue Pravaz et pouvant contenir 15 à 20 grammes de la solution suivante : Créosote pure, 10 grammes; Huile d'olive vierge stérilisée, 150 grammes. Pour obtenir une huile stérilisée, élever la température au-dessus de 120°. Pousser l'injection lentement; puis, retirer l'aiguille et placer le doigt sur l'orifice fait à la peau pour empêcher la sortie du liquide. Dans l'espace de 5 à 10 minutes, l'haleine prend l'odeur caractéristique de la créosote, qui persiste pendant douze

heures. Pratiquer ces injections, tous les deux jours. Sous leur influence, il se produit une diminution de l'expectoration, un retour de l'appétit, la disparition des sueurs.

Il est des contre-indications à l'emploi de la créosote : la fièvre et l'hémoptysie. En effet, l'élimination de la créosote tend à augmenter l'hyperémie pulmonaire. C'est donc dans les formes lentes, apyrétiques, que l'on a le plus de chances de succès.

TAPRET

Peptone sèche, 10 gr.; Créosote de hêtre, 3 gr.; Glycérine neutre, 70 gr.; Alcool, 10 gr.; Eau distillée, 20 gr.; Chlorhydrate de morphine, 10 centigrammes. M. s. a. — 4 à 5 seringues de Pravaz par jour. Injecter profondément.

GAUCHER

Prescrire l'acide borique à l'intérieur. La dose quotidienne à laquelle il faut arriver doit être de 4 grammes chez un adulte du poids de 60 kilos.

L'élimination se fait par la voie rénale et par la muqueuse pulmonaire. On le retrouve dans les urines aussi rapidement que les iodures, et dans les expectorations; l'expectoration est, en outre, plus fluide, moins purulente, et notablement diminuée. L'acide borique n'est pas caustique; il n'a aucun goût, ne produit aucun trouble gastro-intestinal. Il a semblé prévenir la diarrhée.

FÉLIX GUYON

Dans la *tuberculose de la vessie.*

La taille sus-pubienne donne d'excellents résultats, en permettant de combattre directement les foyers tuberculeux, à l'aide du grattage et du fer rouge. On peut ainsi détruire les nodus qui, au début, sont toujours situés superficiellement. Cette intervention peut donc être considérée comme palliative et même fournir des guérisons de longue durée.

VARIOLE

TALAMON

Pour atténuer les déformations cicatricielles de la face dans la variole, faire avec l'appareil de Richardson des pulvérisations éthérées d'une substance antiseptique (iodoforme, tanin, salol, sublimé).

L'iodoforme a l'inconvénient de son odeur, et le tanin exerce sur les pustules une compression douloureuse.

Le salol ne donne de bons résultats que dans les varioles légères ou peu abondantes.

Dans les autres formes, préférer le sublimé. Faire les pulvérisations trois ou quatre fois par jour, avec : Sublimé, Acide citrique, aa, 1 gramme ; Alcool à 90°, 5 centimètres cubes ; Ether Q. S. pour faire 50 centimètres cubes. Continuer les pulvérisations jusqu'à l'entière dessication des pustules.

La durée de la pulvérisation est variable : aller jusqu'à ce que les pustules et la peau commencent

à blanchir sous la couche de sublimé déposée, ce qui se produit au bout d'une minute environ.

La solution étant caustique, protéger les yeux et les narines, en les recouvrant d'un tampon d'ouate trempée dans une solution saturée d'acide borique.

Ajouter aux pulvérisations des badigeonnages de glycérolé de sublimé au 1/15, de manière à maintenir la peau sous une couche antiseptique.

Dans les *varioles confluentes primitives* et dans les *confluentes hémorragiques*, les pulvérisations n'ont aucune action utile. Dans les *cohérentes-confluentes*, la plupart des vésico-pustules sont arrêtées dans leur évolution. Dans les *cohérentes* et les abondantes, l'avortement papuleux est général : le gonflement de la face ne se produit pas ou est à peine marqué.

Les pulvérisations n'empêchent pas la formation des cicatrices, mais elles en diminuent le nombre et la profondeur. Ce résultat est d'autant plus sûrement obtenu qu'elles ont été commencées à une époque plus rapprochée du début de l'éruption.

Joindre dans les formes cohérentes, cohérentes-confluentes, et dans les formes graves, les bains tièdes généraux au sublimé (30 grammes pour un bain ordinaire, pendant trois quarts d'heure). Les abcès multiples deviennent plus rares.

Traiter l'éruption de la bouche et de la gorge par des lavages et des gargarismes antiseptiques répétés.

En outre, faire badigeonner toutes les deux

heures la muqueuse avec un collutoire formé de parties égales de glycérine et de salol.

Ce traitement local, aidé du seul traitement tonique à l'intérieur, n'a aucune influence sur l'évolution de la maladie, dans les formes graves, confluentes primitives et confluentes hémorrhagiques; mais pour les formes moyennes, il a une certaine efficacité.

VOMISSEMENTS INCOERCIBLES

PETER

Injecter en solution 5 milligrammes de morphine; prescrire, avant les repas, un des cachets suivants : Bicarbonate de soude; Poudre de pepsine, aa 20 c.; Poudre de noix vomique, 2 gr.; Poudre d'opium brut, 1 gr. Si cela ne suffit pas, donner le bicarbonate de soude à haute dose, par cuillerée à café immédiatement avant les repas; ce qui est pratiquement plus commode que de le donner une heure après.

HUCHARD

Teinture d'iode; Chloroforme, aa, 5 grammes. M. s. a. — Cinq gouttes matin et soir, au moment du repas, dans un peu d'eau.

GUÉNIOT

Contre les *vomissements incoercibles de la grossesse:* Recourir à un traitement qui s'adresse aux trois sources de la maladie; l'utérus, source d'excitations pour les autres organes; le système ner-

Annuaire oriental de médecine et de pharmacie (...). Première année. - 1892 - page 237 sur 456

©BIUM

veux, organe de transmission de ces excitations; l'estomac, siège et agent des principaux symptômes.

De là, trois indications à réaliser :

1° Apaiser l'excitation morbide ou anormale de l'utérus, en remédiant aux états pathologiques qui les produisent. A cet effet, la belladone, la cocaïne, la morphine, des injections vaginales ou des topiques appropriés, le pessaire Gariel, la surélévation du siège avec décubitus en déclivité du tronc, les cautérisations et même la dilatation artificielle du col peuvent être appliqués suivant les cas;

2° Diminuer l'activité ou supprimer l'exagération des transmissions reflexes, soit par le chloral bromué, soit par la réfrigération de la région spinale, soit par les influences morales, etc.;

3° Enfin, combattre l'intolérance de l'estomac, en traitant les affections dont il est le siège et en calmant son éréthisme à l'aide des moyens suivants : diète presque absolue; suppression de toute boisson acide, du vin, du jus d'orange ou de raisin, etc.; eau de Vals ou de Vichy et glace en quantité des plus minimes; vésicatoires volants ou morphinés sur le creux épigastrique, pulvérisation de l'éther sur cette même région; parfois, quelques laxatifs, pour régulariser les fonctions de l'intestin.

Epargner à l'estomac tout travail qui ne serait pas nécessaire. C'est donc la voie intestinale que l'on devra surtout utiliser, et accessoirement la voie hypodermique ou le pouvoir absorbant de la peau.

Dans les *vomissements de la grossesse*, prescrire : N° 1. Elixir opiacé, 30 gouttes; Bromure de potassium, 1 gr. 8; Eau, 60 grammes. En lavement.

N° 2. Oxalate de cérium, 6 centigrammes. A prendre 3 fois par jour.

N° 3. Chlorhydrate de cocaïne, 42 centigrammes; Eau distillée, 300 grammes. A prendre toutes les heures une ou deux cuillerées à bouche. Pour éviter le vertige, la malade doit rester couchée sur le dos.

N° 4. Extrait fluide de viburnum, 3 gr. 75. En plusieurs fois dans les vingt-quatre heures.

TRAITEMENT DES EMPOISONNEMENTS

ACÉTIQUE (*acide*). — 1° Magnésie à volonté; lait, huile, gruau épais; 2° Morphine : Injection hypodermique de 0,03 centigrammes; Injection d'éther.

ACONIT. — 1° *Pompe stomacale ou vomitifs :* moutarde blanche (1 cuillerée à bouche de la poudre dans l'eau); sulfate de zinc, 2 gr. dans de l'eau; vin d'ipéca (2 cuillerées à bouche dans de l'eau); injection hypodermique d'apomorphine (une seringue d'une solution à 2 pour 100); 2° *Stimulants* à volonté : alcool, sel volatil (sel ammoniaque, 2; carbonate de potasse, 3). S'ils ne sont pas gardés par l'estomac, les bien délayer dans l'eau et

les injecter dans le rectum; 3° *Atropine :* Injection hypodermique de 0,10 centigrammes de la solution à 1 pour 100, ou bien 4 gouttes de la solution de sulfate d'atropine, ou 20 gouttes de teinture de belladone par la bouche ou le rectum. Si le pouls devient meilleur, répéter la dose au bout d'un quart d'heure; 4° *Chaleur* aux extrémités avec des serviettes chaudes ou des bouteilles d'eau chaude. Frictions avec la main. Massage; 5° Mettre le patient dans la *position couchée*; 6° *Digitale*. S'il ne survient pas d'amélioration, injection hypodermique de 1/2 milligramme de digitaline, ou bien de 1 gramme de teinture de digitale, répétées au bout de vingt minutes, si le pouls devient meilleur; 7° Inhalation de *nitrite d'amyle*; 8° Respiration artificielle pendant deux heures, si c'est nécessaire.

ACONITINE. — (*Voir* **Aconit.**)

ALCOOL. — 1° *Pompe stomacale* ou *vomitifs :* apomorphine (0,30 centigrammes de la solution à 2 pour 100); moutarde (1 cuillerée à bouche dans de l'eau); sulfate de zinc (2 grammes dans de l'eau); vin d'ipéca (2 cuillerées à bouche dans de l'eau); 2° Si le patient est insensible, stimulez-le de toutes les manières que vous pourrez, frappez-le avec l'extrémité d'une serviette mouillée, pincez-le, faites-lui passer des courants interrompus dans les jambes. 3° *Café* fort et chaud (1/2 litre) par la bouche; 4° *Douches* froides et chaudes alternées; 5° Inhalations d'*ammoniaque* ou de *nitrite d'amyle*.

AMANDES AMÈRES. — (*Voir* **Acide prussique.**)

AMMONIAQUE. — 1° *Vinaigre* dilué dans de l'eau, jus de citron ou d'orange à volonté. — *Acide acétique* ou tout autre acide dilué dans une grande quantité d'eau. — (On peut employer le vinaigre de toilette.) — Si la déglutition est impossible, inhalation d'acide acétique ou de vinaigre sur un mouchoir de poche; 2° *Boissons émollientes*, telles que blanc d'œufs dans de l'eau, lait, tisane d'orge, d'arrow-root, etc., huile d'olive; 3° S'il y a de la dyspnée par suite d'œdème de la glotte, il est nécessaire de faire la trachéotomie; 4° Pour faire disparaître les douleurs, injection hypodermique de morphine (une seringue entière d'une solution au 1/100).

ANILINE. — Suppression de la cause, air frais, stimulants, respiration artificielle, saignée ou transfusion.

ANTIMOINE, TARTRE STIBIÉ, ÉMÉTIQUE. — 1° Dans les cas où il n'y a pas de vomissements (ce qui est fort rare), donner des *vomitifs* : apomorphine (0,30 centigrammes de la solution à 2 pour 100); moutarde (1 cuillerée à bouche dans de l'eau); sulfate de zinc (2 gr. dans de l'eau); vin d'ipéca (2 cuillerées à bouche dans de l'eau). Eau tiède en grande abondance pour faciliter les vomissements; 2° *Acide gallique* ou *tanique* : 2 grammes dans de l'eau, répétés aussi souvent qu'ils sont rejetés. —

Décoction d'écorce de chêne; 3° *Thé* et *café* forts en grande quantité; 4° *Emollients* : blanc d'œufs, tisane d'orge, d'arrow-root, lait, etc.; 5° *Stimulants*, s'il y a collapsus, injections d'éther; 6° Envelopper le sujet dans une couverture chaude, bouteilles d'eau chaude aux pieds; 7° Morphine (injection de 0 gr. 03 centigrammes de morphine) si les symptômes aigus se calment.

ARSENIC, ACIDE ARSÉNIEUX, ARSENIC BLANC. — 1° *Pompe stomacale* ou *vomitifs* : apomorphine (injection hypodermique de 0,30 centigr. de la solution officinale), moutarde (1 cuillerée à bouche), sulfate de zinc (2 gr.). Puis administration d'une grande quantité d'eau chaude ou salée pour laver l'estomac (il est important que le poison soit intégralement rejeté); 2° *Fer dyalisé*, donner à volonté du sesquioxyde de fer, fait en précipitant la teinture de perchlorure de fer par le carbonate de soude, et en filtrant à travers un mouchoir. (On doit donner ce médicament dans de l'eau chaude et en quantité illimitée, ou du fer dyalisé par doses de 30 gr. à plusieurs reprises); 3° *Magnésie* en abondance; 4° Huile de noix ou huile commune, ou parties égales d'huile commune et d'eau de chaux, doses considérables et souvent répétées; 5° *Stimulants* à volonté, s'il y a prostration; 6° *Boissons mucilagineuses*, telles que blanc d'œuf, tisane d'orge et de graine de lin; 7° *Chaleur*, couvertures chaudes, bouteilles chaudes aux extrémités, frictions; 8° *Morphine*, si les symptômes aigus diminuent, cataplasmes de farine de lin sur l'abdomen,

et injection hypodermique de 0,03 centigr. de morphine. *Empoisonnements chroniques*. Suppression de la cause. Changement d'air et de demeure. Toniques.

ARUM MACULATUM. — 1° *Vomitifs :* sulfate de zinc ou ipéca ; 2° Huile de ricin, 30 gr. ; 3° Tasse de café fort ; 4° Cataplasmes de farine de lin s'il y a douleur.

ATROPINE. — 1° *Pompe stomacale* ou *vomitifs :* apomorphine (0 gr. 30 cg. de la solution hypodermique à 2 pour 100), moutarde (1 cuillerée à bouche), sulfate de zinc (2 gr.), vin d'ipéca (deux cuillerées à bouche). L'estomac peut être lavé avec du thé ou de l'acide tanique ; 2° *Stimulants*, tels que : alcool, sel volatil (ammoniaque et carbonate de potasse), éther chlorhydrique ; 3° *Café* fort ; 4° *Sinapismes* aux jambes, bouteilles d'eau chaude aux pieds ; stimulation avec une serviette mouillée, douches chaudes et froides alternées, courants interrompus dans les membres ; massage (etc.) ; 5° *Pilocarpine :* injection hypodermique de 0 gr. 60 centigrammes de la solution à 5 pour 100, répétée aussi souvent qu'il est nécessaire, ou bien 7 grammes de teinture de jaborandi par la bouche ou le rectum ; 6° *Respiration artificielle*.

BARYUM ou **BARYTE**. — 1° *Pompe stomacale* ou *vomitifs :* sulfate de zinc (2 gr.), moutarde (1 cuillerée à bouche), vin d'ipéca (2 cuillerées à bouche). La morphine peut être employée comme émétique ;

©BIUM

2° Sulfate de soude (sel de Glauber) à la dose de 30 gr. dans de l'eau ou du lait, Sulfate de magnésie (sel d'Epsom), à la dose de 30 gr., Alun à la dose de 3 gr. 50 centigr. L'acide sulfurique dilué à la dose de 2 gr. peut être ajouté à ces médicaments; on peut encore le donner seul, dilué dans l'eau. Le sulfate de soude est probablement le véritable antidote physiologique; 3° Coucher le malade dans des couvertures chaudes. Bouteilles ou briques chaudes à ses pieds. Stimulants et injection d'éther, s'il y a collapsus. Injection hypodermique de morphine si la douleur persiste après atténuation des symptômes aigus.

BELLADONE. — 1° *Pompe stomacale* ou *vomitifs* : moutarde (1 cuillerée à bouche), sulfate de zinc (2 gr.), vin d'ipéca (2 cuillerées à bouche). L'apomorphine peut être employée comme émétique; 2° *Stimulants* tels que : alcool, sel volatil, éther chlorhydrique, etc.; 3° *Café* fort et chaud; 4° *Sinapismes* aux jambes, bouteilles d'eau chaude aux pieds, stimulation avec une serviette mouillée, douches chaudes et froides alternées, courants interrompus dans les membres, etc.; 5° *Pilocarpine* : injection hypodermique de 0 gr. 03 centigr. de pilocarpine (0 gr. 60 centigr. de la solution à 5 p. 100), répétée, si c'est nécessaire, ou bien 7 gr. de teinture de jaborandi par la bouche ou le rectum; 6° *Respiration artificielle*, pendant deux heures si c'est nécessaire, cathétérisme, s'il y a rétention; 7° Dans les mauvais cas ou en l'absence de pilocarpine, l'injection hypodermique de morphine ou de

physostigmine est justifiée. L'atropine est l'antagoniste de la physostigmine ; mais la valeur exacte de la physostigmine dans les empoisonnements par l'atropine est encore à déterminer.

BENZINE. — 1° *Pompe stomacale* ou *vomitifs :* moutarde (1 cuillerée à bouche), sulfate de zinc (2 gr.), ipéca (2 gr.). Si ce sont des vapeurs qui ont été absorbées, ces procédés sont inutiles ; 2° *Stimulants :* alcool, ammoniaque (2 gr. dans l'eau), éther chlorhydrique (2 gr. dans de l'eau), répétés souvent. Si le patient ne peut pas avaler, on peut injecter de l'alcool sous la peau. Inhalations d'ammoniaque au moyen d'un mouchoir de poche ; 3° *Douches* alternativement chaudes et froides, en projetant l'eau sur la poitrine ; 4° *Atropine :* injection hypodermique de 0 gr. 10 centigr. de la solution officinale, ou 30 gouttes de teinture de belladone dans de l'eau par la bouche ; 5° *Respiration artificielle* jusqu'à ce que le patient soit revenu à lui ou que le cœur ait cessé de battre ; 6° *Électricité :* courants interrompus sur la poitrine ou dans la région du cœur.

BICHROMATE DE POTASSIUM. — 1° *Pompe stomacale* ou *vomitifs :* moutarde (1 cuillerée à bouche), sulfate de zinc (2 gr.), ipéca (2 gr.) ; 2° Carbonate de magnésie ou de chaux dans du lait, ou bien blanc d'œufs dans du lait ou de l'eau ; 3° Tisane d'orge, arrow-root ou gruau épais ; 4° Chaleur aux extrémités, stimulants à volonté et injection

d'éther s'il y a collapsus, injection hypodermique de morphine pour calmer les douleurs.

BISMUTH. — (*Voir* **Arsenic**).

BRUCINE. — (*Voir* **Strychnine**).

BRYONE. — 1° *Vomitifs :* moutarde, sulfate de zinc, ipéca ; 2° *Stimulants :* alcool, éther chlorhydrique, sel volatil, injection d'éther.

CAFÉINE. — 1° *Vomitifs :* moutarde, carbonate d'ammoniaque, ipéca, sel ; 2° *Stimulants* à volonté. Alcool, champagne, sel volatil (etc.). Frictions avec la main. Chaleur aux extrémités, massage ; 3° Morphine et atropine : injection hypodermique de 0 gr. 30 centigrammes de morphine avec 0 gr. 01 centigramme d'atropine.

CALABAR. — 1° *Pompe stomacale* ou *vomitifs :* moutarde (1 cuillerée à bouche), sulfate de zinc (2 grammes), ipéca (2 grammes), apomorphine (0 gr. 30 centigrammes de la solution à 2/00 ; 2° *Atropine :* injection hypodermique de 0 gr. 10 centigrammes de la solution à 1 p. 100 de sulfate d'atropine ou 15 gouttes de teinture de belladone par la bouche ou le rectum. — A répéter tous les quarts d'heure jusqu'à ce que la pupille soit dilatée, ou que le pouls soit relevé : 3° *Chloral :* Si le médicament précédent fait défaut, donner 0 gr. 60 centigrammes de chloral par la bouche ou le rectum tous les quarts d'heure ou toutes les heures ;

4° *Strychnine* : dans les cas désespérés, injection hypodermique de 0 gr. 25 centigrammes de la solution à 2 p. 100 de nitrate de strychnine ou 1 gramme 20 centigrammes de teinture de noix vomique par la bouche ou le rectum ; 5° *Stimulants* à volonté : vin, éther chlorhydrique, sel volatil. 6° *Respiration artificielle*.

CAMPHRE. — 1° *Pompe stomacale* ou *vomitifs* : apomorphine (0 gr. 30 centigrammes de la solution hypodermique à 2 p. 100), moutarde (1 cuillerée à bouche), sulfate de zinc et ipéca (2 grammes dans de l'eau) ; 2° *Stimulants* à volonté : sel volatil, inhalations d'éther, injection d'alcool sous la peau. Si le camphre a été pris sous la forme solide, il n'est pas prudent de donner des liqueurs spiritueuses par la bouche ; 3° *Chaleur* aux extrémités : couvertures chaudes, bouteilles d'eau chaude (etc.). Frictions avec la main ou de l'alcool. Massage ; 4° *Douches* chaudes et froides alternées sur la poitrine.

CANTHARIDES. — 1° *Pompe stomacale*, si l'on s'aperçoit de suite de l'empoisonnement, et si la gorge peut supporter son emploi. Sinon, *vomitifs* : apomorphine (0 gr. 30 centigrammes de la solution hypodermique à 2 p. 100), moutarde (une cuillerée à bouche), sulfate de zinc ou ipéca (2 grammes dans l'eau) ; 2° *Boissons émollientes* : tisane d'orge, gomme et eau, blanc d'œufs dans de l'eau, gruau, tisane de graine de lin, mais pas d'huile et sous aucune forme ; 3° *Morphine*. S'il y a de la

douleur, 1 gr. 75 centigrammes de laudanum par la bouche ou 0 gr. 30 centigrammes de morphine par voie hypodermique. S'il y a diarrhée avec efforts, on peut préférer un suppositoire avec 0 gr. 03 centigrammes de morphine ; 4° Bains chauds ou cataplasmes de farine de lin sur le ventre si les symptômes aigus se calment.

CARBONIQUE (acide). — 1° *Plein air*, ouvrir toutes les portes et fenêtres ; 2° *Respiration artificielle* ; 3° Ammoniaque sous les narines. Frictions et chaleur aux extrémités, courants interrompus dans les membres ; 4° *Stimulants* en quantité modérée. Injection d'un demi-litre de café fort et chaud dans le rectum ; 5° Inhalations d'*oxygène* (environ 1 litre) si l'on peut s'en procurer ; 6° *Douches* froides sur la tête et la poitrine ; 7° La saignée ou la transfusion peuvent bien faire.

CAUSTIQUE (potasse). — **SOUDE CAUSTIQUE**. — 1° Larges doses d'eau mélangées de vinaigre, d'acide acétique, d'acide citrique ou de jus d'orange ; 2° Boissons émollientes, telles que blanc d'œuf dans de l'eau, lait, gruau, tisane d'orge (etc.) ; 3° Huile d'olive à volonté.

CHLORAL. — **HYDRATE DE CHLORAL**. — 1° *Pompe stomacale* ou *vomitifs* : moutarde (1 cuillerée à bouche), sulfate de zinc ou ipéca (2 grammes), apomorphine (0 gr. 30 centigrammes de la solution à 2 p. 100), répétés s'il est nécessaire ; 2° Relever la température avec des couvertures chaudes,

fréquemment renouvelées, des bouteilles d'eau chaude, des briques chaudes, des frictions sèches (etc.). Le massage est d'une grande utilité ; 3° Réveiller le malade en le *stimulant* de toutes les manières, en lui parlant fort, en lui frappant le visage et la poitrine avec une serviette mouillée, en le pinçant, en lui sinapisant les jambes, en employant les courants dans les membres, etc. ; 4° Injection d'un 1/2 litre de café fort et chaud dans le rectum ; 5° Dans les mauvais cas, injection hypodermique de 0 gr. 03 centigrammes de la solution à 2 p. 100 de *strychnine*, ou 0 gr. 80 centigrammes de teinture de *noix vomique* par la bouche ou le rectum, répétés, si c'est nécessaire ; 6° Inhalations de *nitrite d'amyle* de temps en temps ; 7° *Respiration artificielle* à continuer pendant quelques heures si c'est nécessaire.

CHLORE (inhalations). — 1° *Air frais* ; 2° Inhalations de vapeur d'eau ; 3° Inhalations d'ammoniaque ou d'hydrogène sulfuré ; 4° Inhalations de chloroforme ou d'éther pour rendre la toux moins douloureuse.

CHLOROFORME (inhalations). — 1° Tirer la langue avec une pince et dégager ainsi la bouche ; 2° Débarrasser complètement la poitrine ; frapper le visage et la poitrine avec l'extrémité d'une serviette mouillée, ouvrir portes et fenêtres. Douches froides et chaudes alternées sur la tête et la poitrine ; 3° *Respiration artificielle* à commencer de suite ; 4° Mettre la tête plus bas que le reste du

©BIUM

corps ; 5° Inhalations de *nitrite d'amyle* ; 6° *Electricité*, courants interrompus, un pôle au creux de l'estomac et l'autre sur le larynx. On doit les employer avec prudence et pendant un temps très court seulement. Les forts courants doivent être évités.

CHLOROFORME (ingurgitation). — 1° *Pompe stomacale* ou *vomitifs :* moutarde (une cuillerée à bouche), sulfate de zinc ou ipéca (1 gramme). On peut employer l'apomorphine à la dose de 0 gr. 30 centigrammes de la solution à 2 p. 100 ; 2° Administration copieuse d'eau contenant du carbonate de soude en solution ; 3° *Stimuler* le patient de toutes les manières possibles, massage, sinapismes aux jambes ; 4° Injection d'un 1/2 litre de *café* fort et chaud dans le rectum ; 5° Inhalations fréquentes de *nitrite d'amyle*.

CRHOMIQUE (acide). — 1° *Pompe stomacale* ou *vomitifs :* moutarde (1 cuillerée à bouche) ; 2° Sulfate de zinc (2 gr.) ; vin d'ipéca (1 cuillerée à bouche) ; *Carbonate de magnésie* ou *de chaux* dans du lait ou blanc d'œufs dans du lait ou de l'eau ; 3° *Boissons émollientes :* tisane d'orge, de graine de lin, d'arrow-root gruau, etc.

CIGUË, CICUTINE. — 1° *Pompe stomacale* ou *vomitifs :* moutarde (1 cuillerée à bouche), sulfate de zinc ou ipéca (2 gr.) ; 2° Acide *tanique* ou *gallique*, décoction d'écorce de chêne, ou thé fort en quantité illimitée ; après quoi on peut encore vider l'estomac ; 3° *Stimulants*, eau-de-vie, éther chlorhy-

drique, ammoniaque ; 4° *Chaleur* aux extrémités au moyen de bouteilles d'eau chaude, de frictions, etc. ; 5° *Respiration artificielle* longtemps continuée ; 6° Injections hypodermiques de 0 gr. 30 centigrammes de la solution de *sulfate d'atropine* à 1 pour 100.

COLCHIQUE. — 1° *Pompe stomacale* ou *vomitifs* : moutarde (1 cuillerée à bouche de sulfate de zinc (2 gr.) ou vin d'ipéca (2 cuillerées à bouche) ; 2° Acide tanique ou gallique par doses de 2 grammes souvent répétées, ou bien thé fort ; 3° Boissons émollientes : blanc d'œufs dans de l'eau, tisane d'orge, arrow-root, etc. ; 4° *Stimulants*, s'il y a des symptômes de collapsus ; eau-de-vie, éther chlorhydrique, sel volatil, injection d'éther ; 5° Injection hypodermique d'une seringue d'une solution à 1 pour 100.

COLOQUINTE. — 1° *Pompe stomacale* ou *vomitifs* : moutarde et eau, sulfate de zinc ou ipéca ; 2° *Camphre* : 10 gouttes d'esprit de camphre ou 3 gouttes d'essence de camphre sur du sucre ou dans du lait tous les quarts d'heure ; 3° *Laudanum* : 1 gr. 50 centigrammes de laudanum dans un peu d'*eau-de-vie* et d'eau, ou si le patient ne peut avaler, le mêler avec 60 grammes d'amidon et d'eau, et le donner en lavement ; 4° *Stimulants* à volonté : eau-de-vie chaude et eau, éther chlorhydrique, sel volatil, injection d'éther, etc. ; 5° *Boissons émollientes* : blanc d'œufs dans de l'eau, gomme et eau, tisane d'orge, arrow-root, etc. ; 6° *Chaleur* : cou-

vertures chaudes, bouteilles d'eau chaude, briques chaudes aux pieds, frictions avec la main. — Cataplasmes chauds de farine de lin sur le ventre.

CRÉOSOTE. — (*Voir* **Acide phénique**).

CROTON (huile de). — 1° *Pompe stomacale* ou *vomitifs* : moutarde (1 cuillerée à bouche), sulfate de zinc ou ipéca (2 gr.); 2° *Boissons* émollientes à volonté : tisane d'orge, blanc d'œufs et eau, gruau, arrow-root, etc.; 3° *Camphre* : 3 gouttes d'essence ou 10 gouttes d'esprit sur du sucre ou dans du lait toutes les dix minutes jusqu'à coucurrence de 5 ou 6 doses; 4° *Stimulants* à volonté : eau-de-vie, sel volatil, éther chlorhydrique, injection d'éther; 5° Injection hypodermique de 0,03 centigrammes de *morphine*, ou 1 gr. 75 de laudanum par la bouche, à répéter au bout d'une heure, si c'est nécessaire; 6° Cataplasmes de graine de lin sur le ventre.

CUIVRE. — 1° Lait et œufs à volonté; 2° *Pompe stomacale* ou *vomitifs* : moutarde (1 cuillerée à bouche), ipéca, large administration d'eau tiède; 3° Tisane d'orge, ou d'arrow-root ou gruau; 4° Injection hypodermique de 0,03 centigrammes de *morphine* ou 25 gouttes de laudanum par la bouche; 5° Application de cataplasmes de graine de lin sur le ventre.

CURARE. — *Respiration artificielle* à continuer jusqu'à ce que le poison soit éliminé; 2° *Stimu-*

lants à volonté : eau-de-vie, vin chaud, sel volatil, éther chlorhydrique ; 3° Si c'est par la surface d'une blessure que le poison a été introduit, faire une ligature au-dessus, et laver la blessure complètement. Si les symptômes diminuent, la ligature peut être desserrée avec précaution pour un moment seulement ; 4° La surface de la blessure doit être lavée avec soin.

CYANYDRIQUE (acide). — (*Voir* **Hydrocyanique) (acide.)**

CYANURE DE POTASSIUM. — 1° Large administration de sulfate de fer (vitriol vert) et d'eau, à prendre par doses de 30 grammes ; 2° *Pompe stomacale* ou *vomitifs :* moutarde, sulfate de zinc, ipéca ; 3° *Stimulants* : eau-de-vie, ammoniaque (2 gr. dans de l'eau), sel volatil (3 gr. 50 centigrammes dans de l'eau), éther chlorhydrique (2 grammes dans de l'eau), fréquemment répétés. Si le patient ne peut pas avaler, donner ces médicaments en lavement, ou injecter l'alcool sous la peau. — Inhalations d'ammoniaque sur un mouchoir ; 4° *Douches* alternativement chaudes et froides, en projetant l'eau sur la poitrine ; 5° Injection hypodermique d'*atropine* (0,10 centigrammes de la solution à 1 pour 100) ou teinture de belladone à l'intérieur (30 gouttes dans de l'eau) ; 6° *Respiration artificielle* (20 inspirations à la minute) à continuer 1 heure ou plus ; 7° *Electricité :* Courants interrompus sur la poitrine et dans la région du cœur.

©BIUM

DATURA, DATURINE. — *Voir* **Stramonium.**

DIGITALE, DIGITALINE. — 1° *Pompe stomacale* ou *vomitifs* : moutarde, sulfate de zinc, ipéca, apomorphine ; 2° Acide *tannique* ou *gallique* (2 gr.) dans de l'eau chaude, répétés souvent, ou bien thé et café fort et chaud ; 3° *Stimulants* : eau-de-vie chaude avec de l'eau, sel volatil, éther chlorhydrique, injectés par le rectum s'ils ne sont pas retenus par l'estomac ; 4° Injection hypodermique de 0, 10 centigrammes de la solution d'*aconitine* à 1 pour 100, ou bien 0,30 centigrammes de teinture d'aconit par la bouche ou le rectum, à répéter au bout d'une demi-heure, s'il y a amélioration sensible dans l'action du cœur ; 5° La position couchée doit être strictement conservée pendant quelque temps après que tous les symptômes ont disparu.

DUBOISINE. — (*Voir* **Atropine.**)

ERGOT. — 1° *Pompe stomacale* ou *vomitifs* : moutarde, sulfate de zinc, ipéca ; 2° *Purgatifs* : huile de ricin (30 gr.), sulfate de magnésie (30 gr.), 1 goutte ou 2 d'huile de croton sur le dos de la langue ; 3° Acide *tanique* ou *gallique* par doses de 2 grammes dans de l'eau, souvent répétées, ou *thé* fort. Les introduire par la pompe stomacale si c'est nécessaire ; 4° *Stimulants* : eau-de-vie, sel volatil, éther chlorhydrique ; 5° Inhalations de *nitrite d'amyle*, et 0,001 milligramme de nitro-gly-

cérine par la bouche (0,10 centigr. de la solution alcoolique à 1 pour 100) répétées tous les quarts d'heure; 5° Position couchée; Chaleur aux extrémités. S'il y a menace d'avortement à la suite de l'administration de l'ergot, le repos et l'opium sont les meilleurs remèdes. Si les symptômes sont alarmants, et la patiente enceinte, on doit prendre garde à la propriété que possède l'ergot de débarrasser l'utérus.

ETHER (inhalation). — 1° Tirer la langue et dégager la bouche; 2° *Respiration artificielle* immédiate, et la continuer deux heures s'il est nécessaire avec 18 inspirations à la minute; 3° Débarser la poitrine, ouvrir portes et fenêtres, pour donner de l'air. Douches chaudes et froides alternées sur la tête et la poitrine; 4° Inhalations de nitrite d'amyle; 5° La trachéotomie peut être nécessaire.

FOWLER (liqueur de). — (*Voir* **Arsenic.**)

GAZ D'ÉCLAIRAGE. — 1° Air frais. Ouvrir portes et fenêtres; 2° *Respiration artificielle*; 3° *Ammoniaque* sous les narines. Frictions et chaleur aux extrémités. Moutarde en feuilles, ou cataplasmes de farine de moutarde sur les jambes. Courants interrompus aux extrémités. Sinapismes sur le cœur; 4° *Stimulants* en quantité modérée par la bouche ou le rectum. Lavement d'un demi-litre de café fort; 5° Inhalations d'oxygène (2 litres ou 2 litres et demi), si l'on peut s'en procurer; 6° Dou-

ches chaudes et froides alternées sur la tête et la poitrine ; 7° La saignée peut être bonne.

GELSEMIUM SEMPERVIRENS (jasmin de la baroline). — 1° Si l'on est appelé aussitôt que le poison a été pris, on doit employer la *pompe stomacale* ou les *vomitifs* : moutarde, etc. — Après un long intervalle, on doit laisser de côté les vomitifs qui augmenteraient probablement la prostation ; 2° Injection hypodermique de 0 gr. 10 centigrammes de la solution d'*atropine* à 1 p. 100 à répéter au bout d'un 1/4 d'heure, s'il y a manque de respiration. En l'absence d'atropine, 15 gouttes de teinture de belladone par la bouche ; 3° *Stimulants* : eau-de-vie, éther chlorhydrique, sel volatil, s'il y a des signes de faiblesse dans l'action du cœur ; 4° *Respiration artificielle* ; 5° *Douches* chaudes et froides alternées sur la tête et la poitrine.

HYDROCHLORIQUE (acide). — **ACIDE CHLORHYDRIQUE**. — 1° Larges administrations de savon et d'eau, à prendre par doses de 30 grammes. Bicarbonate de potasse, de soude, d'ammoniaque, sel volatil ou même lessive commune de soude à volonté, bien délayé dans de l'eau. La magnésie ou l'eau de chaux peuvent être employées ; 2° Lait, huile, gruau épais, blanc d'œufs et eau, gomme et eau, tisane de graine de lin ; 3° Injection hypodermique de morphine ; 4° En règle générale, la pompe stomacale ne peut être employée avec sûreté.

HYDROCYANIQUE (acide). — **ACIDE CYANHYDRIQUE.** — (*Voir* **Cyanure de potassium.**)

HYOSCYAMINE. — (*Voir* **Atropine.**)

IODE. — 1° *Pompe stomacale* et *vomitifs* : moutarde, sulfate de zinc, vin d'ipéca (30 grammes ou plus) ; 2° Amidon et eau, ou arrow-root, gruau, blanc d'œufs et eau, à volonté ; 3° Inhalations de *nitrite d'amyle* ; 4° Injection hypodermique de 0 gr. 03 centigrammes de morphine pour calmer les douleurs, répétée aussi souvent que nécessaire.

IODOFORME. — Suppression de la cause.

JABORANDI. — L'injection hypodermique de 0 gr. 10 centigrammes de la solution d'atropine à 1 p. 100 peut arrêter immédiatement les symptômes. 1 gr. 50 de teinture de belladone par la bouche peut réussir tout aussi bien.

JUSQUIAME. — (*Voir* **Atropine.**)

KAIRINE. — (*Voir* **Résorcine.**)

LAURIER-CERISE (eau de). — (*Voir* **Acide prussique** ou **cyanhydrique.**)

LOBÉLIE. — Comme d'ordinaire, la lobélie provoque les vomissements, les vomitifs sont inutiles. Chez les gens d'un certain âge ou les jeunes enfants, il peut être nécessaire d'employer la *pompe*

Annuaire oriental de médecine et de pharmacie (...). Première année. - 1892 - page 257 sur 456

©BIUM

stomacale ou les *vomitifs* : moutarde, sulfate de zinc ou ipéca ; 2° Acide *tanique* ou *gallique* (2 grammes) souvent répétés ou *thé* fort. On les introduira avec la pompe stomacale ou le siphon, si c'est nécessaire ; 3° *Stimulants* : eau-de-vie, sel volatil, etc., à volonté, injection d'éther ; 4° 1 gr. 20 de teinture de *noix vomique* par la bouche, ou mieux, injection hypodermique de 0 gr. 10 centigrammes de la solution de *nitrate* de *strychnine* à 2 p. 100 ; 5° Chaleur aux extrémités et à la surface du corps. Couvertures et bouteilles chaudes ; 6° Position couchée à faire observer strictement, même après la disparition des symptômes aigus.

MORPHINE (empoisonnement aigu). — 1° Si le poison a été pris par la bouche, *pompe stomacale* ou *vomitifs* : moutarde, sulfate de zinc, ipéca, apomorphine. Lavage de l'estomac. Dans ces empoisonnements, les vomissements sont provoqués difficilement. Si la morphine a été absorbée par voie hypodermique, ce traitement doit être laissé de côté ; 2° Tenir le malade debout, le frapper avec une serviette mouillée ; lui parler et le stimuler de toutes les manières ; applications d'électricité aux membres, ammoniaque sous le nez, etc. ; 3° Lavement d'un 1/2 litre de café fort et chaud ; 4° Projeter de l'eau froide sur la tête, répéter cela fréquemment, essuyer le malade dans l'intervalle ; 5° S'il y a des symptômes d'affaiblissement de la respiration, donner une injection de 0 gr. 002 milligrammes de sulfate d'atropine répétée au bout d'un quart d'heure, si c'est nécessaire.

S'il est impossible de se procurer de l'atropine, injection hypodermique de 1 gramme 75 de teinture de belladone ; 6° Inhalations de *nitrite d'amyle ; 7° Respiration artificielle ;* 8° Le massage est d'une grande valeur quand les symptômes aigus ont disparu.

MORPHINE (empoisonnement chronique). — I. Quand le médecin fait les injections ; 1° Ne pas cesser subitement les injections ; 2° Diminuer graduellement la dose ; 3° Ne pas donner la morphine pure mais combinée avec l'atropine ; 4° Diminuer la dose de morphine et augmenter celle de l'atropine, jusqu'à ce que les effets de cette dernière prédominent.

II. Dans les cas où l'administration de la morphine est entre les mains du malade : 1° Le malade devra donner à un gardien expérimenté la seringue et la solution de morphine ; 2° On doit diminuer la dose graduellement ; 3° L'intestin doit être entretenu libre ; 4° On doit donner des toniques et en particulier les toniques du cœur ; sparteine, trinitine (Oscar Jennings et Ball) ; 5° Si le malade ne peut pas dormir, bromure de sodium, à la dose de 1 gr. 50 centigrammes. Répéter la dose s'il est nécessaire ; 6° Si l'estomac est irrité ou si la diarrhée prédomine, salicylate de bismuth à la dose de 1 gr. 50 dans du lait 3 fois par jour. Un autre bon remède est l'acide phénique et la teinture d'iode à parties égales, à la dose de 1 goutte dans de l'eau 3 fois par jour avant le repas ; 7° S'il y a dépression, donner des stimulants,

©BIUM

mais avec prudence et seulement à doses modérées. Le champagne sec frappé et le vin de coca sont avantageux ; 8° On peut avoir recours à l'isolement, mais il est préférable de laisser le malade s'occuper et s'amuser ; 9° Un bon agent de thérapeutique dans ces cas est le massage. L'électricité est avantageuse et doit être employée de pair avec ce moyen.

MUSCARINE. — CHAMPIGNONS (*agaricus muscarius*). — 1° *Pompe stomacale* ou *vomitifs* : moutarde (1 cuillerée à bouche), sulfate de zinc ou ipéca (2 gr.) ; 2° *Atropine* : 20 gouttes de teinture de belladone dans de l'eau, ou mieux, injection de 0 gr. 10 centigr. de la solution d'atropine, à répéter au bout d'un 1/4 d'heure, s'il est nécessaire. C'est là le véritable antidote ; 3° *Huile de ricin* (30 gr.) ; 4° *Stimulants* : eau-de-vie, injection d'éther, esprit de chloroforme (3 gr. 50 dans de l'eau), ou sel volatil (3 gr. 50 dans de l'eau) ; 5° Chaleur aux extrémités et cataplasmes sur le ventre.

NICOTINE. — (*Voir* **Tabac.**)

NITRATE D'ARGENT. — 1° Sel commun dissous dans du lait ou de l'eau, à volonté ; 2° *Vomitifs* : moutarde, sulfate de zinc, ipéca ; 3° Blanc d'œufs, tisane d'orge, arrow-root, etc.

NITRATE DE POTASSE (salpêtre). — 1° *Pompe stomacale* ou *vomitifs* : moutarde (1 cuillerée à bouche), sulfate de zinc ou ipéca (2 gr. dans de l'eau) ;

2° Boissons mucilagineuses, blanc d'œufs et eau, tisane de graine de lin, huile d'olive ; 3° Stimulants, s'il y a collapsus : 5 gouttes d'essence de camphre sur du sucre, ou bien alcool et eau chaude à volonté. Lavement alcoolisé, injections alcooliques sous la peau si la déglutition est abolie, injection d'éther, etc. ; 4° *Chaleur* : Entourer le malade de couvertures chaudes. Eau chaude aux pieds, frictions et rubéfaction sur les membres. Position couchée strictement maintenue ; 5° Inhalations de *nitrite d'amyle ;* 6° Injection hypodermique de 0 gr. 15 centigr. de la solution hypodermique d'atropine, s'il y a des signes d'affaiblissement du cœur.

NITRIQUE (acide). — **ACIDE AZOTIQUE.** — **EAU FORTE.** — 1° Hautes doses de savon et d'eau à prendre de suite. Bicarbonate de potasse, de soude, ammoniaque, sel volatil ou même lessive commune de soude, à prendre à volonté, bien délayés dans de l'eau. Magnésie ou eau de chaux la main ; 2° Lait, huile, gruau épais, blanc d'œufs et eau, gomme et eau, tisane de graine de lin ; 3° *Morphine*. Injection hypodermique de 0 gr. 03 centigr. ; 4° Généralement, la pompe stomacale ne peut être employée avec sûreté. Si le larynx est intéressé, la trachéotomie peut être nécessaire. Le rétrécissement de l'œsophage peut survenir comme phénomène secondaire.

NITRITE D'AMYLE. — 1° *Pompe stomacale* ou *vomitifs :* moutarde, sulfate de zinc ou ipéca ; 2° *Air*

©BIUM

frais; 3° Position couchée à maintenir; 4° *Respiration artificielle*, s'il est nécessaire.

NITRITE DE SODIUM. — 1° *Pompe stomacale* ou *vomitifs :* moutarde, ipéca ou sulfate de zinc; 2° *Air frais*; 3° Position couchée à maintenir; 4° *Ergot :* 3 gr. 50 centigr. d'extrait par la bouche, ou 0 gr. 30 centigr. de l'injection hypodermique d'ergotine; 5° *Atropine.* Injection hypodermique de 0 gr. 001 milligr. de sulfate d'atropine; 6° Respiration artificielle s'il est nécessaire.

NITRO-BENZINE. — ESSENCE DE MIRBANE. — 1° *Pompe stomacale* ou *vomitifs :* moutarde (1 cuillerée), sulfate de zinc on ipéca (2 gr.); 2° *Stimulants*, eau-de-vie, éther chlorhydrique, souvent répétés. Si le malade ne peut avaler, les administrer en lavements, ou injecter l'alcool sous la peau. Inhalations d'ammoniaque sur un mouchoir de poche; 3° Douches chaudes et froides alternées, en projetant l'eau sur la poitrine; 4° *Atropine.* Injection hypodermique de 0 gr. 10 centigr. de solution hypodermique d'atropine, ou 30 gouttes de teinture de belladone; 5° *Respiration artificielle* à faire jusqu'à ce que le malade revienne à lui, ou qu'on ne puisse découvrir aucun battement du cœur; 6° *Électricité.* Courants interrompus faibles sur la poitrine et dans la région du cœur.

NITRO-GLYCÉRINE. — 1° Position couchée à maintenir strictement; 2° Eau froide ou glace à appliquer sur la tête; 3° *Ergot :* 3 gr. 50 centigrammes

d'extrait par la bouche, 0 gr. 65 centigr. d'ergotine en injection sous-cutanée, répétée au bout d'un 1/4 d'heure ; 4° *Atropine*. Injection hypodermique de 0 gr. 001 milligr. de sulfate d'atropine ou 20 gouttes de teinture de belladone par la bouche ; 5° Injection d'éther.

NOIX VOMIQUE. — (*Voir* **Strychnine.**)

OPIUM. — 1° *Pompe stomacale* ou *vomitifs* : moutarde, sulfate de zinc ou ipéca (2 gr.). Injection hypodermique de 0 gr. 30 centigr. de la solution d'apomorphine à 1 p. 100 ; 2° *Stimulation*. Placer le malade debout, le frapper avec une serviette mouillée, le pincer, lui parler, le stimuler de toutes les façons possibles ; 3° *Café*. 1/2 litre de café fort et chaud en lavement ; 4° *Douches*. Verser une grande cruche d'eau froide sur la poitrine ; répéter souvent en essuyant bien dans l'intervalle ; 5° *Atropine*. Injection hypodermique de 0 gr. 003 milligr. de sulfate d'atropine, s'il survient de l'arrêt de la respiration. S'il n'y a pas d'atropine, 1 gr. 75 centigr. de teinture de belladone sous la peau ou par la bouche. On dit que 0 gr. 003 milligr. d'atropine sont l'antagoniste de 0 gr. 06 centigr. de morphine ; 6° *Nitrite d'amyle* à volonté ; 7° *Respiration artificielle*.

OXALIQUE. — 1° Chaux ou blanc d'Espagne à donner à volonté dans de l'eau. Le lait de chaux est un antidote, mais la solution de sucrate est préférable ; on doit les administrer par doses de

3 gr. souvent répétées ; 2° Huile de ricin (30 gr.), pour dégager l'intestin ; 3° L'administration de potasse, de soude ou d'ammoniaque, doit être évitée.

PARALDÉHYDE. — (*Voir.* **Chloral.**)

PÉTROLE. — *Pompe stomacale* ou *vomitifs. Stimulants* à volonté. Chaleur aux extrémités.

PHÉNIQUE (*acide*). — **CARBOLIQUE** (*acide*). — **PHÉNOL.** — 1° Sel d'Epsom et sel de Glauber (sulfate de magnésie et sulfate de soude), 30 gr. dans 3/4 de litre ou plus d'eau chaude. Les sulfates solubles forment dans le sang des sulphophénates qui ne sont pas nuisibles ; 2° *Pompe stomacale* ou *vomitifs :* apomorphine (0 gr. 30 centigr. de la solution à 2 p. 100), moutarde (1 cuillerée à bouche), sulfate de zinc ou ipéca (2 gr.) ; 3° *Lavage de l'estomac* avec du sulfate de soude ou de magnésie, ou de sucrate de chaux, dissous dans une grande quantité d'eau tiède, jusqu'à ce que l'odeur de l'acide ne soit plus perçue. Laisser l'estomac plein de la solution afin qu'il puisse l'absorber ; 4° Blanc d'œufs dans de l'eau en grande quantité ; 5° Donner 30 gr. d'*huile de ricin* ou 1/2 verre d'huile d'olive ; 6° *Stimulants* à volonté, eau-de-vie chaude avec de l'eau, éther chlorhydrique, sel volatil, injection d'éther ; 7° Applications chaudes aux extrémités ; 8° *Atropine*. Injection hypodermique de 0 gr. 03 centigr. de la solution à 1 p. 100 ; 9° Inhalation de *nitrite d'amyle ;* inhalation *d'oxygène* (Labate, de Poitiers) ; 10° Saignée ou transfusion dans les cas désespérés.

PHOSPHORE. — *Vomitifs :* sulfate de zinc et ipéca (2 gr. dans de l'eau) ; 2° Sulfate de cuivre à la dose de 0 gr. 20 centigr. dissous dans de l'eau, toutes les 5 minutes, jusqu'à ce que les vomissements soient provoqués. Continuer alors le sulfate de cuivre à la dose de 0 gr. 05 centigr. tous les 1/4 d'heure, en l'administrant avec 10 gouttes d'acétate de morphine s'il est rejeté ; 3° *Essence de térébenthine* à la dose de 2 gr. toutes les 1/2 heure ; 4° *Purgation* avec 15 gr. de sulfate de magnésie.

PHYSOSTIGMINE, ÉSÉRINE. — (*Voir* **Calabar.**)

PICROTOXINE. — 1° *Pompe stomacale* ou *vomitifs :* sulfate de zinc ou ipéca (2 gr. dans de l'eau), moutarde (1 cuillerée à bouche dans de l'eau) ; 2° *Chloral*, 1 gr. 20 centigr. de chloral dans de l'eau, avec 0 gr. 60 centigr. en plus au bout d'un quart d'heure, s'il est nécessaire ; 3° *Bromure de potassium*. S'il y a tétanos, on peut le donner à la dose de 6 gr. tous les 1/4 d'heure, sans supprimer pour cela le chloral.

PILOCARPINE. — (*Voir* **Jaborandi.**)

PLOMB *(empoisonnement aigu).* — 1° *Pompe stomacale* ou *vomitifs :* moutarde, sulfate de zinc, ipéca ; 2° 2 grammes d'*acide sulfurique* dilué, ou 15 grammes de sulfate de magnésie, ou de soude ; on peut même les donner tous les trois ensemble délayés dans de l'eau ; 3° Lait, blanc d'œufs et eau, tisane d'orge. — Cataplasmes sur le ventre ; 4° S'il

Annuaire oriental de médecine et de pharmacie (...). Première année. - 1892 - page 265 sur 456

y a de la douleur, injection hypodermique de morphine.

PLOMB *(Empoisonnement chronique)*. — 1° Boissons salines le matin ; 2° Bonne nourriture ; 3° Massage ; 4° Faradisation ; 5° Traitement prophylactique, surtout pour ceux qui travaillent dans le plomb. Ateliers bien aérés. Les mains doivent être lavées avec soin et les vêtements de dessus changés avant de quitter l'atelier. Les repas ne doivent pas être pris à l'atelier. Bains chauds fréquents. Acide sulfurique en boisson.

POISON DES CHAMPIGNONS. — (*Voir* **Muscarine.**)

POTASSE. — 1° *Eau vinaigrée*, acide acétique, acide citrique, etc., à volonté ; 2° Boissons émollientes, blanc d'œufs et eau, lait, gruau, tisane d'orge ; 3° Huile d'olive en abondance.

PRÉCIPITÉ BLANC *(Calomel)*. — 1° *Pompe stomacale* ou *vomitifs* : moutarde, sulfate de zinc ou ipéca ; 2° Blanc d'œufs et eau en abondance. Farine et eau, arrow-root, gruau, tisane d'orge, de graine de lin ; 3° *Stimulants* : eau-de-vie, éther chlorhydrique, etc.

PRÉCIPITÉ ROUGE *(Oxyde rouge de mercure)*. — (*Voir* **Précipité blanc**).

PROTOXYDE D'AZOTE. — (*Comme* **Éther.**)

RÉSORCINE. — 1° *Pompe stomacale* ou *vomitifs* : moutarde, ipéca, sulfate de zinc ; 2° Blanc d'œufs et eau en grande quantité ; 3° Lavages de l'estomac avec de la soude, ou du sucrate de chaux mêlés à de grandes quantités d'eau tiède ; 4° *Stimulants* : alcool chaud, etc ; 5° Chaleur aux extrémités. Frictions. Courants interrompus ; 6° *Atropine*, injection hypodermique de 0 gr. 10 centigrammes de la solution de sulfate d'atropine à 1 pour 100 ; 7° Inhalations de *nitrite d'amyle ;* 8° De hautes doses de vin rouge sont employées en Allemagne comme antidote.

SABINE. — 1° *Vomitifs* : moutarde, sulfate de zinc, ipéca ; 2° *Huile de ricin* (30 gr.) ; 3° *Cataplasmes* de farine de lin sur le ventre ; 4° *Morphine* : Injection hypodermique de morphine, s'il est nécessaire.

SEL D'OSEILLE. — (*Voir* **Acide oxalique**).

SOUDE. — 1° Vinaigre, acide acétique, acide citrique, jus d'orange, etc., délayés dans de l'eau, à volonté ; 2° *Boissons émollientes* : blanc d'œufs et eau, lait, gruau, etc. ; 3° *Huile d'olive.*

STRAMONIUM. — Comme la belladone, moins la physostigmine.

STRYCHNINE. — 1° *Pompe stomacale*, si on peut se la procurer rapidement ; car après que les symp-

tômes tétaniques se sont déclarés, l'introduction du tube peut provoquer un paroxysme, et doit, par conséquent, être négligée. — *Vomitifs* : moutarde, sulfate de zinc ou ipéca. S'il y a de la difficulté d'ouvrir la bouche, injection hypodermique d'apomorphine ; 1° *Charbon animal* à volonté, ou *teinture* d'iode. (A faire suivre d'un vomitif ou de la pompe stomacale) ; 3° *Bromure de potassium*, 15 gr. dans de l'eau avec 2 grammes d'hydrate de chloral. 7 gr. de bromure avec ou sans 0 gr. 60 centigrammes de chloral (on peut donner toutes les 15 ou 30 minutes s'il est nécessaire) ; 4° Inhalations de *nitrite d'amyle* ; 5° On peut maintenir le malade sous l'influence du chloroforme ou de l'éther ; 6° *Curare* : Injection hypodermique de 0 gr. 20 centigrammes de la solution de curare à 1 pour 12 ; 7° *Respiration artificielle*, si possible.

SUBLIMÉ CORROSIF *(Bichlorure de mercure)*. 1° *Pompe stomacale* ou *vomitifs* : moutarde, sulfate de zinc ou ipéca, apomorphine ; 2° Blanc d'œufs avec de l'eau, en quantité illimitée. Farine et eau, arrow-root, gruau, tisane d'orge, etc. ; 3° *Stimulants* s'il y a dépression.

SULFATE DE CUIVRE. — (*Voir* **Cuivre**.)

SULFATE DE ZINC. — (*Voir* **Zinc**.)

SULFURIQUE (*acide*). — 1° Eau de savon, de chaux, lait de chaux, à prendre à volonté. Large administration d'eau, si l'on n'a pas autre chose

sous la main. — Le remède le plus rapide est le meilleur; 2° *Magnésie*, bicarbonate de soude, ou de potasse, lessive de soude commune, délayée dans de l'eau; 3° Lait, blanc d'œufs, huile, graine de lin, gruau épais, arrow-root, etc.; 4° *Morphine* : injection hypodermique de morphine. Généralement on ne peut utiliser la pompe stomacale.

TABAC, NICOTINE. — 1° *Pompe stomacale* ou *vomitifs*; 2° *Acide tanique* (2 gr. dans de l'eau) répété souvent, ou bien thé fort. Introduction par la pompe stomacale s'il est nécessaire; 3° *Noix vomique*, 1 gr. de noix vomique par la bouche, ou mieux, injection hypodermique de 0 gr. 10 centigrammes de la solution de nitrate de strychnine à 2 pour 100; 4° *Stimulants* : alcool, champagne, éther chlorhydrique, etc.; 5° *Chaleur* sur tout le corps, briques, bouteilles chaudes, frictions; 6° Position couchée à maintenir strictement.

TARTRE STIBIÉ. — (*Voir* **Antimoine.**)

TARTRIQUE (*acide*). — 1° Chaux, craie, blanc d'Espagne. Le lait de chaux peut être employé. L'eau de chaux est un antidote, mais le sucrate en solution étant plus fort est meilleur. A donner par doses de 3 grammes souvent répétées; 2° Huile de ricin (30 grammes) pour dégager l'intestin. L'administration de potasse, de soude, d'ammoniaque ou de carbonates, doit être laissée de côté.

TÉRÉBENTHINE. — 1° *Pompe stomacale* ou *vomi-*

tifs : sulfate de zinc ou ipéca. Injection hypodermique d'apomorphine (0 gr. 60 centigrammes de la solution à 2 pour 100) ; 2° *Sulfate de magnésie* (30 grammes dans de l'eau) ; 3° *Boissons émollientes* : lait, blanc d'œufs et eau, tisane d'orge ; 4° *Morphine.* S'il y a douleur, injection hypodermique de 0 gr. 03 centigrammes de morphine, ou 30 gouttes de laudanum par la bouche.

VÉRATRINE. — 1° *Pompe stomacale* ou *vomitifs* : moutarde, sulfate de zinc, ipéca ; 2° *Stimulants :* alcool, champagne, éther chlorhydrique, sel volatil ; 3° *Café.* Café fort et chaud, un lavement s'il est nécessaire ; 4° *Chaleur* aux extrémités, eau chaude, couvertures chaudes, frictions ; 5° Position couchée à maintenir strictement.

VERT-DE-GRIS. — (*Voir* **Cuivre.**)

VITRIOL BLANC. — (*Voir* **Zinc.**)

ZINC *(sels de).* — 1° *Carbonate de soude* ou de potasse en grande quantité dissous dans de l'eau. Lessive de soude commune bien délayée ; 2° Lait et œufs à volonté, avec de l'eau tiède ; 3° *Acide tanique, acide gallique,* décoction d'écorce de chêne, thé fort ; 4° Injection hypodermique de 0 gr. 03 c. de morphine, ou 30 gouttes de laudanum par la bouche ; 5° Cataplasmes sur l'abdomen ; 6° S'il y a douleur dans le ventre, lavement de gruau ou d'amidon avec de l'eau.

L'ART DE FORMULER (1)

Après avoir fait son diagnostic, le médecin doit formuler. Le Codex met à sa disposition tous les médicaments *officinaux* qui se trouvent préparés d'après une formule invariable, et qu'il lui suffit de désigner en fixant la dose. Mais souvent il doit, ou modifier les formules du Codex, ou en faire de nouvelles ; il fera composer un médicament *magistral*.

Les formes pharmaceutiques sont très nombreuses et présentent chacune des avantages et des inconvénients ; les plus employées sont les poudres, les tisanes, les potions, vins extraits, sirops, pastilles, pilules et granules, pommades, suppositoires et lavements.

Les *poudres* représentent le médicament dans toute sa pureté et avec toute son énergie d'action ; le dosage est toujours rigoureux, on les administre délayées dans un liquide ou enveloppées dans du pain-azyme (cachets).

Les *potions* constituent la forme pharmaceutique la plus employée : on peut les accommoder à tous les goûts ; l'administration est facile et le dosage exact si l'on prend les précautions que nous avons indiquées plus haut.

Les *vins* sont de bons véhicules médicamenteux ; ils contiennent tout à la fois les principes solubles dans l'eau et dans l'alcool ; les *extraits* représen-

(1) Formulaire Dujardin-Beaumetz.

tent, sous un petit volume, tous les principes solubles des plantes débarrassées des matières inertes. Pour les administrer, on les convertit en *sirops* ou *pilules*. Les *capsules* et *perles* offrent un excellent moyen d'administrer les liquides volatils, ou ceux dont l'odeur ou la saveur sont désagréables. Les *suppositoires* et *lavements* offrent la possibilité de faire absorber par le rectum diverses substances médicamenteuses : le suppositoire présente l'avantage de pouvoir être introduit sans aucun préparatif et facilement conservé.

Un certain nombre d'autres considérations doit guider le médecin pour le choix de la forme pharmaceutique. Très souvent, il est appelé dans un cas urgent, et doit, avant tout, aviser à l'indication thérapeutique la plus pressante. S'il doit prescrire un médicament agissant *promptement* et qui puisse être *rapidement* absorbé, qu'il choisisse la forme liquide ; par exemple, qu'il prescrive le sulfate de quinine en potion au lieu de l'employer en pilules.

Chaque forme pharmaceutique présente des avantages et des inconvénients, le médecin doit bien les connaître et en tenir compte dans ses prescriptions, afin de se conformer, autant que possible, aux goûts, et souvent aux caprices du malade ; si la gravité de la maladie nécessite plusieurs visites par jour, le médecin ne devra prescrire que de petites quantités de médicaments afin de pouvoir en modifier facilement, soit le dosage, soit la nature. S'il se trouve en face d'une affection chronique, qui exige l'emploi du médicament pendant un temps assez long, il choisira une

forme pharmaceutique susceptible d'une longue conservation (sirops, pilules, poudres). Dans les grandes villes, le médecin peut prescrire indifféremment tous les médicaments ; le pharmacien les a sous la main, ou peut se les procurer facilement.

Il n'en est pas de même dans les petites localités ou les campagnes. La nuit, il ne faut jamais formuler des préparations longues ou délicates, et surtout des remèdes nouveaux. Tous les médicaments actifs et urgents sont *officinaux* ; la première préoccupation du médecin doit être d'agir promptement. Il y a enfin des considérations relatives aux malades et qui ont bien leur importance. La maladie frappe indifféremment le pauvre et le riche, et les mêmes soins doivent être prodigués à tous les deux. Il y a cependant, au point de vue du traitement, des nuances délicates que le médecin doit savoir apprécier, sans en rien laisser paraître. Il y a là une question de tact et de dignité professionnelle dont l'application judicieuse constitue une des grandes difficultés de la médecine pratique. Parmi les médicaments, il y en a que l'on doit employer quand même, malgré leur prix élevé, et que l'on ne peut remplacer par des succédanés, par exemple, le *sulfate de quinine*. Mais il n'en est pas toujours ainsi. Une purgation est-elle nécessaire, le médecin pourra très bien tenir compte de l'état de fortune du malade ; aux uns il prescrira une *limonade au citrate de magnésie*, aux autres une bouteille d'eau de *Sedlitz* ou même une quantité équivalente de *sulfate de magnésie* : l'effet thérapeutique obtenu

sera le même dans les trois cas, et souvent le médecin aura la satisfaction d'avoir épargné à son client une dépense inutile. Il existe enfin un certain nombre de médicaments qui, à cause de leur prix élevé, doivent être proscrits de la médecine du pauvre ; je veux parler des spécialités pharmaceutiques ; heureusement, le praticien pourra toujours les remplacer par d'autres qu'il formulera.

Posologie. — On désigne sous le nom de *dose* la quantité pondérale de médicament qu'il faut administrer pour obtenir l'effet thérapeutique désiré. Nous indiquons à chaque substance les limites minima et maxima. L'action d'un médicament varie parfois suivant la dose employée ; ainsi l'émétique agit comme *vomitif* à la dose de 5 à 15 centigrammes ; si on l'administre à la dose de 30 à 60 centigrammes, la tolérance s'établit et le médicament devient *contro-stimulant*.

Le calomel agit comme purgatif à la dose de 10 centigrammes à 1 gramme ; à faible dose, 1 à 5 centigrammes, il est employé comme antisyphilitique ; toujours à dose faible, 5 à 10 centigrammes, mais divisé par prises de 5 milligrammes à 1 centigramme au plus ; administré à des intervalles réguliers, toutes les demi-heures, par exemple, il agit comme purgatif, d'un effet toujours certain, sans que le médecin soit exposé à voir survenir des accidents qui suivent quelquefois l'administration de ce médicament à hautes doses.

L'effet d'un médicament peut varier aussi suivant le mode d'administration : l'émétique agit comme *vomitif* à la dose de 5 à 10 centigrammes ;

administré aux mêmes doses ; mais en *lavage*, c'est-à-dire dissous dans une grande quantité d'eau, il devient *purgatif* ; l'*ipéca* pris en nature est *vomitif* ; mais en décoction, il est *antidiarrhéique*.

L'action d'un médicament peut encore être influencée par un certain nombre de particularités tenant au malade.

En première ligne nous placerons l'*âge* ; plus le malade sera jeune et moins les doses devront être élevées : passé un certain âge, il faudra diminuer ces doses. Nous ne pouvons mieux faire que de reproduire ici le tableau dressé par *Gaubius* et qui se trouve dans tous les ouvrages classiques :

Au-dessous d'un an.	1/16 à 1/20
Au-dessus d'un an.	1/15
» de 2 ans.	1/8
» de 3 ans.	1/6
» de 4 ans.	1/4
Au-dessus de 7 ans.	1/3
» de 14 ans.	1/2
De 20 à 60 ans.	1

Au-dessus de ce dernier âge, 60 ans, on suit la gradation inverse.

Les doses maxima et minima que nous avons indiquées sont pour l'adulte et doivent, par conséquent, être prises égales à l'unité.

Il ne faut pas accepter ces données sans restrictions et s'y conformer d'une façon absolue ; les exceptions sont presque aussi nombreuses que la règle. Il y a des médicaments qui sont supportés bien plus facilement par les enfants que par

les adultes, le *calomel*, par exemple ; on peut, dès lors, leur administrer à doses plus élevées. On considère les femmes comme un peu plus sensibles que les hommes à l'action des médicaments.

Le médecin doit toujours tenir compte du tempérament du malade ; très souvent, en effet, il n'y a pas entre l'âge et l'*habitus* le rapport que l'on est habitué à trouver. Les antécédents doivent également être pris en sérieuse considération ; le climat du pays ; le milieu dans lequel vit le malade peuvent également fournir au praticien des indications qu'il ne doit pas négliger ; dans un pays marécageux où règne habituellement la fièvre, il faudra forcer les doses de sulfate de quinine. Il est souvent nécessaire de tenir compte de l'état moral du sujet, de sa pusillanimité, des idées préconçues.

Habitude, tolérance. — Lorsqu'un individu fait pendant longtemps usage du même médicament, son organisme finit par s'y habituer, et, pour continuer à obtenir l'effet voulu, il faut élever progressivement les doses. Prenons pour exemple l'opium. Au début, 2 à 5 centigrammes ont une action très énergique, peu à peu il faut élever la dose, et l'on a vu cette dose atteindre jusqu'à 10 grammes par jour et plus.

La *tolérance* n'est pas du tout la même chose. Reveil la définit : *un défaut de réaction de l'organisme contre un agent plus ou moins toxique.*

Par exemple, le *tartre stibié* : cette substance, administrée à la dose de 5 centigrammes, agit comme vomitif. Lorsqu'on la donne à doses plus élevées et à des intervalles très rapprochés, l'organisme

finit très rapidement par la tolérer ; elle ne cause plus de vomissements, et, étant absorbée, elle produit des effets thérapeutiques différents. La tolérance résulte quelquefois de l'*habitude ;* mais souvent aussi elle s'établit d'emblée. La force d'*habitude* augmente d'autant plus que l'usage du médicament est continué plus longtemps ; la tolérance cesse souvent tout à coup sans cause appréciable, et l'effet premier du médicament reparaît.

Très peu de médicaments sont susceptibles d'être tolérés ; on s'habitue à un très grand nombre. Pour ces derniers, M. le Prof. Bouchardat a donné les règles suivantes :

1° On ne s'habitue point aux substances qui agissent comme *poisons* sur tous les êtres de l'échelle organique ;

2° On s'habitue, au contraire, à celles qui, tout en étant *poison* pour l'individu auquel on les administre, n'agissent point comme tel sur quelques autres.

Idiosyncrasies. — On désigne par ce mot l'aptitude plus ou moins grande des divers individus à ressentir l'effet des médicaments. Quelques tempéraments sont d'une susceptibilité exagérée ; d'autres sont entièrement réfractaires.

Les particularités que l'on peut observer sont extrêmement nombreuses, on peut les classer en deux catégories :

1° *Idiosyncrasies pour les doses.* — Certains sujets sont abondamment purgés par une faible dose d'huile de ricin ou de sulfate de magnésie, 10 à 15 grammes ; chez d'autres, il faudra porter cette

dose à 50 ou 60 grammes pour produire le même effet.

Deux à trois centigrammes d'opium procureront à l'un un calme et un repos suffisants; pour un autre, 10 à 15 centigr. seront nécessaires. Les révulsifs et même les vésicants seront sans action sur certaines peaux; sur d'autres, ils produiront un effet exagéré, et l'on devra employer tous les moyens usités en pareil cas pour modérer leur action;

2° *Idiosyncrasies pour les effets produits.* — Lorsqu'on s'adresse à des médicaments de composition, comme l'opium, l'effet produit sur l'économie est la résultante de tous les effets partiels. Certains tempéraments éprouvent d'une façon beaucoup plus vive, un de ces effets au détriment des autres, et dès lors la résultante n'est plus celle que l'on observe habituellement: c'est ainsi que l'opium, même à doses très faibles, agite certains individus au lieu de les calmer, il va même jusqu'à leur donner des convulsions.

Quelquefois il se produit des effets insolites, dont la persistance rend impossible l'emploi du médicament. Par exemple, l'iodure de potassium produira un coryza très intense; le bromure, une éruption cutanée: l'application d'un vésicatoire produit une violente cystite.

Pour qu'un médicament soit absorbé, il faut qu'il soit mis en contact avec une muqueuse, ou porté directement dans l'intérieur des tissus: de là un certain nombre de modes d'administration que l'on peut classer dans l'ordre suivant, au point de

vue de la rapidité d'absorption et, par suite, de l'énergie d'action :

1° Absorption pulmonaire.
2° » par injections hypodermiques.
3° » par le tissu celiulaire dénudé.
4° » rectale.
5° » par les gencives et les muqueuses de l'œil.
6° » stomacale.
7° » par la peau.

Association des médicaments. — Les médicaments que fournissent au médecin les trois règnes ne sont pas suffisants pour répondre à toutes les indications thérapeutiques; très souvent, il est obligé d'augmenter ou de diminuer l'énergie d'une substance, de modifier son action, de l'accommoder au tempérament et à l'idiosyncrasie du malade. Pour atteindre ce but, il a recours à l'*association*, c'est-à-dire qu'il administre le médicament en question mélangé avec un ou plusieurs autres, de manière à obtenir un effet tout autre que s'il l'employait tout seul.

On peut, en associant les médicaments, avoir pour but les résultats suivants :

1° *Augmentation de l'énergie* (addition d'extrait de quinquina à une décoction de cette substance); 2° *Diminution ou suppression d'une action irritante* (association du *savon* à l'aloès ou à la scammonée); 3° *Correction de l'effet secondaire d'un médicament* (association de la magnésie ou de la rhubarbe aux préparations ferrugineuses); 4° *Ob-*

tention simultanée de plusieurs effets (sulfate de soude et émétique); 5° *Obtention d'un effet qui ne pourrait être obtenu par aucune des substances prises isolément* (ipécacuanha et opium, poudre de Dower).

Des incompatibilités. — Il y a incompatibilité entre *deux* ou *plusieurs* substances, lorsqu'elles peuvent constituer par leur association un mélange défectueux, soit pour la forme, soit pour les résultats physiologiques auxquels son administration donnerait lieu. Il y a quatre sortes d'incompatibilités :

1° *Incompatibilité physique* (véhicule employé en quantité insuffisante pour dissoudre un sel); 2° *Incompatibilité pharmaceutique* (le camphre ramollit un certain nombre de substances; ne pas faire argenter des pilules contenant de l'iode, du mercure, etc.); 3° *Incompatibilité physiologique* (prescription simultanée des toniques et de l'eau de Vichy, association de l'opium à un vomitif); 4° *Incompatibilité chimique.* Ce groupe est le plus important de tous; il comprend un nombre considérable d'erreurs que le médecin doit éviter d'une façon absolue; car, si celles que nous avons signalées peuvent jusqu'à un certain point compromettre sa réputation, celles dont il nous reste à parler peuvent avoir de sérieux inconvénients pour le malade, lui faire courir les plus grands dangers et causer quelquefois sa mort. La règle *unique* et *absolue* (à moins qu'on n'ait en vue cette réaction) est la suivante : *Il ne faut jamais associer des substances qui, par une réac-*

tion mutuelle peuvent donner naissance à des composés nouveaux.

Manière de formuler. — L'énumération des soins dont le médecin conseille d'entourer le malade peut être faite oralement; mais celle des médicaments nécessite toujours la transcription d'une *ordonnance* ou *prescription*.

Cette ordonnance peut comprendre une ou plusieurs formes pharmaceutiques et sera divisée en trois parties pour chacune d'elles :

1° L'*inscription*, constituée par l'énumération des diverses substances qui doivent entrer dans la composition du médicament ;

2° La *souscription* qui donne quelques détails sur la manière d'effectuer la préparation ;

3° L'*instruction* qui est destinée au malade et lui indique le mode d'emploi du médicament;

Il n'y a d'indispensable que l'*inscription* et l'*instruction*. La *souscription* manque le plus souvent : elle n'a, du reste, sa raison d'être que dans le cas où le médecin juge utile d'indiquer un *modus operandi* tout à fait spécial et en vue d'obtenir un résultat particulier. Ordinairement, il suffit de tracer au-dessous de l'inscription les lettres F. S. A. : *fac* ou *fiat secundum artem*.

Lorsque, après avoir examiné le malade, le médecin se dispose à faire sa prescription, il devra tout d'abord recommander le silence aux personnes qui l'entourent, et surtout éviter qu'on lui adresse à ce moment des questions qui peuvent le troubler et lui faire commettre des erreurs qui, pour être dites d'inattention, n'en sont pas moins suscep-

©BIUM

tibles d'être fort graves dans leurs conséquences. Nous ne saurions trop insister sur ce point; il est de la plus haute importance, et chaque praticien a bien à se reprocher quelques erreurs de ce genre, toujours causées par l'interruption inopportune de l'entourage.

Autre détail qui peut paraître parfaitement puéril, mais qui a bien aussi son importance: que le médecin ne se serve pas de crayon, et surtout qu'il écrive lisiblement. Combien de fois n'est-il pas arrivé au pharmacien de ne pouvoir déchiffrer une ordonnance écrite au crayon! Combien de fois, brusquement arraché au sommeil, n'a-t-il pas été obligé d'étudier une ordonnance avant de pouvoir l'exécuter.

Les abréviations jointes à la mauvaise écriture sont très souvent une cause d'erreurs ou d'inexactitudes dans l'exécution d'une ordonnance.

Si le médecin ne se sert pas de papier timbré à ses initiales ou mieux avec son nom et son adresse, il devra signer *lisiblement*. Cette précaution est *indispensable*; elle permet au pharmacien d'aller lui demander un renseignement, de lui faire part d'une incompatibilité, et surtout de ne délivrer qu'à bon escient certains médicaments qui ne peuvent sortir de chez lui que sous la responsabilité d'un docteur.

Souvent des individus malades ou autres ont pu se procurer de l'émétique, par exemple, sur simple présentation du nom de cette substance placé au-dessus d'une signature illisible, alors que cette

substance leur était invariablement refusée s'ils venaient la demander eux-mêmes.

Dans les grandes villes surtout, où le nombre des médecins est assez considérable pour que leur signature ne soit pas connue de tous les pharmaciens, les abus de ce genre sont très fréquents.

Aujourd'hui, beaucoup de médecins ont adopté l'usage du papier portant leur nom et leur adresse, ainsi que nous l'indiquions en commençant. Il serait bien à désirer que cette pratique se généralisât. Il est encore bon qu'ils indiquent le nom du malade lorsque des raisons de convenance ne s'y opposent point. Cela permet au pharmacien de retrouver le malade dans le cas d'une indication oubliée, ou même d'une erreur commise.

Nous avons à faire quelques observations relatives à l'*inscription :*

1° Chaque substance devra être désignée par son nom scientifique, et jamais par une dénomination vulgaire ;

2° Lorsqu'un acide forme plusieurs sels avec la même base, il faut bien spécifier celui que l'on veut prescrire ;

3° Si le métal a deux oxydes, il faut bien distinguer : sels de protoxyde ou proto-sels ; sels de bioxyde ou persels ;

4° Les noms devront être écrits en entier et sans aucune abréviation, surtout s'il s'agit de substances douées de propriétés énergiques ;

5° L'indication de la dose est ordinairement faite en chiffres ; il suffit d'indiquer la place des grammes au moyen des initiales Gr. ou du mot écrit en

©BIUM

entier. Quelques praticiens écrivent le poids en toutes lettres ; c'est une excellente précaution qui devrait toujours être prise, lorsqu'il s'agit des subdivisions du gramme ;

6° Lorsqu'il s'agit de substances vénéneuses, la prescription doit être signée, datée et *énoncer en toutes lettres les doses desdites substances ainsi que le mode d'administration du médicament* ;

7° Toutes les fois que le médecin voudra prescrire une quantité *atteignant* et surtout *dépassant* la dose maximum, il devra écrire cette quantité en *toutes lettres*, la souligner et même insister en ajoutant : *je dis telle dose* ;

8° Lorsqu'on prescrit par gouttes, il faut écrire ce mot en toutes lettres, et ne pas se contenter des initiales qui pourraient être confondues avec celles du gramme. Il est bon de se servir des chiffres romains pour indiquer le nombre de gouttes ;

9° Il ne faut jamais écrire deux noms de médicaments sur la même ligne ;

10° Il faut toujours bien spécifier si le médicament est destiné à l'usage *externe*.

Lorsqu'il existe plusieurs préparations de la même substance, le pharmacien, en cas de non-indication, délivrera la moins active.

(DUJARDIN-BEAUMETZ.)

Il est utile, afin d'éviter les erreurs dans l'exécution des prescriptions, que les médecins écrivent, en premier lieu, le nom de l'Alcaloïde, puis, entre parenthèses, celui de l'Acide.

(DUJARDIN-BEAUMETZ.)

Quand on compose une formule, trois choses doivent surtout préoccuper : 1° le choix de la substance active ; 2° la dose ; 3° les associations.

(BOUCHARDAT.)

Le pharmacien doit lire toute recette à deux reprises différentes, avec la plus grande attention. S'il remarque quelque inadvertance qui puisse compromettre la santé du malade, ou si l'ordonnance lui paraît n'être évidemment pas conforme aux règles de l'art de formuler, il devra soigneusement éviter que la personne qui la lui remet s'aperçoive de son embarras, réclamer assez de temps pour la préparer, et, dans cet intervalle, consulter l'auteur de la formule et lui demander les éclaircissements nécessaires. Il devra surtout se garder de faire, sous aucun prétexte, aucun changement ou substitution quelconque sans l'agrément du médecin, quelle que soit l'analogie de la substance substituée ; son premier et son plus impérieux devoir est la plus scrupuleuse exactitude, même pour les choses qui lui paraissent les plus insignifiantes.

(BOUCHARDAT.)

SOINS A DONNER ET RÉGIME DES ACCOUCHÉES

La première condition et la plus importante pour le rétablissement des accouchées est le repos. Une paillasse recouverte d'un matelas recouvert d'une toile cirée constitue le meilleur coucher. Pendant les sept premiers jours, l'accouchée ne doit pas quitter le lit et demeurer autant que possible dans

©BIUM

la position horizontale. Après ce temps, on peut lui permettre de se lever, mais seulement pendant peu de temps. Ce n'est qu'au bout de quelques jours qu'elle s'habitue à rester levée toute la journée ; mais elle ne devra sortir de la chambre qu'au bout de la seconde semaine, même pendant la belle saison.

La température de la chambre doit être régulière et s'élever à 15° R. et, pour éviter les refroidissements, le linge de corps et le linge de lit devront toujours être chauffés avant d'être employés. Néanmoins, la chambre de l'accouchée doit être aérée tous les jours. Les parties génitales doivent être lavées au moins une fois par jour avec de l'eau tiède et une éponge, et cela tant qu'il y a écoulement des lochies.

La diète sera limitée pendant les trois premiers jours à du bouillon et des décoctions de riz et d'orge. A partir du quatrième jour, lorsque l'appétit survient, on peut autoriser après midi une soupe concentrée, un potage avec du pain ; mais la diète sera limitée matin et soir au bouillon seul. Le cinquième jour, on peut ajouter au repas de midi un peu de compote sans aromates ou un plat de farineux. Dès le sixième et le septième jour, le café léger, comme premier déjeuner, ne peut nuire.

On peut, en même temps, lors du principal repas donner des farineux légers, des cervelles, du veau, du poulet.

Ce n'est que vers le quatorzième jour que l'accouchée devra revenir à son alimentation habituelle.

Le devoir d'une mère est d'allaiter son enfant *elle-même* ; on ne trouve de contre-indication que dans les maladies inflammatoires aigues, les affections constitutionnelles (rachitisme, scrofules, tuberculoses, syphilis, dyscrasie carcinomateuse), dans la débilité de la mère; dans le développement insuffisant ou l'état maladif des seins, dans le cas d'eczéma des mamelons et des aréoles.

L'allaitement doit durer jusqu'à ce que le nourrisson ait ses premières dents, ce qui se produit entre le sixième et le dixième mois.

S'il se produit des excoriations aux mamelons sous l'effet de la succion, on cherche, tant qu'elles sont petites, à les arrêter et empêcher la formation des fissures en y appliquant des petites compresses froides. Quand ce procédé ne donne pas de résultat, la cautérisation légère au nitrate d'argent se trouve indiquée. On la pratique tous les jours.

FIÈVRE PUERPÉRALE

Prophylaxie: Soins scrupuleux de propreté, large ventilation, soigner tout particulièrement les plaies et les abcès, s'il y en a, en enlevant le pus, nettoyer toute surface suppurante, etc. Désinfecter les ustensiles du malade, protéger de la contagion les mains des médecins, des sages-femmes, des gardes. Lorsque la maladie sera déclarée, il faut s'efforcer de garantir les personnes saines, le mieux est d'isoler les malades et d'éloigner tous les objets qui leur ont servi. Enfin il est une règle très importante. C'est que le personnel qui s'est trouvé en

©BIUM

contact avec les malades cesse autant que possible toute communication avec les personnes saines.

FUNÉRAILLES ET MALADIES CONTAGIEUSES (1)

Aujourd'hui, nous venons appeler l'attention sur une question qui n'a peut-être été encore suffisamment étudiée ou tout au moins vulgarisée. Nous voulons parler des précautions qu'il conviendrait de prendre à l'occasion des *funérailles des personnes décédées à la suite de maladies contagieuses* et, en particulier, de certaines pratiques dangereuses qui accompagnent les *cérémonies funéraires des enfants* qui ont succombé à l'une de ces maladies. En différentes circonstances, nous avons publié les instructions du Comité consultatif d'hygiène de France et du Conseil d'hygiène et de salubrité du département de la Seine sur les mesures à prendre dans les habitations particulières, lorsqu'il se produit un cas de maladie contagieuse; puis, après la guérison ou le décès du malade. Les sages conseils donnés par ces instructions commencent à être suivis, mais non pas encore comme ils devraient l'être, même dans les hôpitaux. Nous pourrions citer des faits prouvant que les instructions sur la fièvre typhoïde ne sont exécutées que s'il y a épidémie, mais qu'elles sont lettre morte quand les salles ne contiennent que des cas isolés.

En ville, les personnes exerçant un commerce, qui ont chez elles un cas de maladie contagieuse, le dis-

(1) Extrait du *Progrès Médical* du 17 octobre 1891.

simulent dans la crainte de voir leur clientèle s'éloigner. S'il y a guérison, on se garde d'appeler l'attention en faisant procéder à une sérieuse désinfection. Cette négligence voulue et intéressée peut avoir ou plutôt a souvent des conséquences graves. Les meubles, les papiers, le parquet de la chambre où a séjourné le malade, plus ou moins mal nettoyés, constituent un foyer latent d'infection qui peut se réveiller d'un jour à l'autre. Il y a deux ans et demi, notre ami le Dr Reulos nous a appelé en consultation auprès d'un jeune garçon atteint de paralysie diphtéritique. C'était le fils d'un marchand de vin des environs de Bicêtre. L'enfant s'est entièrement rétabli. Malgré les conseils donnés, on s'est borné à un nettoyage superficiel. Les conséquences de cette négligence auraient pu avoir des suites fâcheuses ; cette année, en effet, le frère de l'ancien malade a été pris de diphtérie. Heureusement, il a guéri, mais nous doutons fort que les parents aient fait procéder à une désinfection de la chambre habitée par le malade.

Ni les familles ni l'administration ne songent à prendre des précautions dans les cas de décès par maladie contagieuse. On procède comme s'il s'agissait d'un décès consécutif à une maladie ordinaire. Les parents et les amis vont dans l'appartement, dans la chambre même du décédé, assistent à la mise en bière et respirent une atmosphère plus ou moins infectée. On procède à des funérailles publiques, sans songer aux inconvénients qui peuvent en résulter. Les draperies, le drap mortuaire, le corbillard, serviront le lendemain pour d'autres

Annuaire oriental de médecine et de pharmacie (...). Première année. - 1892 - page 289 sur 456

©BIUM

cérémonies funèbres. En pareille occurrence, dit *The Medical Record*, de New-York, les principales cavités du cadavre devraient être injectées d'une forte solution antiseptique; le cadavre ne devrait pas être montré aux parents; il devrait être enveloppé dans un drap imbibé d'une solution antiseptique et placé dans un cercueil fermé hermétiquement et enterré aussitôt que possible. Tous les objets, y compris la voiture, qui ont été employés, devront être soigneusement désinfectés. Les employés des pompes funèbres, continue ce journal, devraient avoir des vêtements spéciaux qui seraient ensuite trempés dans un bain antiseptique.

Des brochures ont été publiées et largement répandues par le Conseil d'hygiène de l'Etat de Pensylvanie pour recommander l'application de ces mesures. L'une de ces brochures, adressée plus spécialement aux cultes religieux, demande que les ministres refusent absolument de célébrer des cérémonies publiques, lorsque le décès est dû à une maladie contagieuse ; elle conseille également aux membres du clergé d'employer leur influence pour faire voter des lois d'hygiène interdisant les funérailles publiques en cas de décès par maladie contagieuse.

Le point particulier que nous tenons à signaler concerne une coutume dangereuse des inhumations d'enfants. Sans se préoccuper du danger auquel ils exposent leurs enfants bien inutilement, les familles consentent, non seulement à ce qu'ils assistent aux funérailles de leurs petits camarades, morts de maladie contagieuse, mais encore à ce

qu'ils portent ou entourent le cercueil. C'est toujours avec peine que nous avons vu les enfants former un tel cortège, aller de la maison mortuaire à l'église et de là jusqu'au cimetière. L'impression morale qu'ils éprouvent naturellement, ajoutée à la fatigue physique occasionnée par la conduite au cimetière, et parfois jointe aux intempéries de la saison, placent les enfants dans des conditions de réceptivité que personne ne saurait contester. C'est déjà bien assez du séjour des adultes et des agents des pompes funèbres dans la chambre du mort pour contribuer à la propagation des maladies contagieuses.

Nous appelons l'attention de nos lecteurs et des hygiénistes sur les mesures qu'il conviendrait de prendre, sinon pour faire cesser, du moins pour atténuer les dangers de cette coutume.

(BOURNEVILLE.)

ANTISEPTIQUES CLASSÉS D'APRÈS LEUR ÉNERGIE, DANS L'ORDRE DE DÉCROISSANCE. — (Les nombres placés en regard du nom de chaque substance indiquent la dose minima de cette substance qui est capable de s'opposer à la putréfaction d'un litre de bouillon de bœuf neutralisé).

1° *Substances éminemment antiseptiques*

1. Biiodure de mercure, 0 gr. 025; 2. Iodure d'argent, 0 gr. 030; 3. Eau oxygénée, 0 gr. 050; 4. Bichlorure de mercure, 0 gr. 070; 5. Azotate d'argent 0 gr. 080.

2° *Substances très fortement antiseptiques*

6. Acide osmique, 0 gr. 15: 7. Acide chromique, 0 gr. 20; 8. Chlore, 0 gr. 25; 9. Iode, 0 gr. 25; 10. Chlorure d'or, 0 gr. 25; 11. Bichlorure de platine, 0 gr. 30; 12. Acide cyanhydrique, 0 gr. 40; 13. Iodure de cadmium. 0 gr. 50; 14. Brome, 0 gr. 60; 15. Iodoforme, 0 gr. 60; 16. Bromoforme, 0 gr. 70; 17. Chlorure de cuivre, 0 gr. 70; 18. Chloroforme, 0 gr. 80; 19. Sulfate de cuivre, 0 gr. 90.

3° *Substances fortement antiseptiques*

20. Acide salicylique, 1 gr.; 21. Acide benzoïque, 1 gr. 10; 22. Cyanure de potassium, 1 gr. 20; 23. Bichromate de potasse, 1 gr. 20; 24. Chromate neutre de potasse, 1 gr. 30; 25. Acide picrique, 1 gr. 30; 26. Gaz ammoniac, 1 gr. 40; 27. Chlorure d'aluminium, 1 gr. 40; 28. Chlorure de thallium, 1 gr. 50; 29. Chlorure de zinc, 1 gr. 90; 30. Acide thymique. 2 gr.; 31. Chlorure de plomb, 2 gr.; 32. Chlorure de cobalt, 2 gr. 10; 33. Chlorure de nickel, 2 gr. 10; 34. Azotate de nickel, 2 gr. 10; 35. Sulfate de nickel, 2 gr. 60; 36. Essence de myrbane, 2 gr. 60; 37. Azotate d'urane, 2 gr. 80; 38. Acide chlorhydrique, 2 à 3 gr.; 39. Acide nitrique, 2 à 3 gr.; 40. Acide sulfurique, 2 à 3 gr.; 41. Acide phosphorique, 2 à 3 gr.; 42. Essence d'amandes amères, 3 gr.; 43. Acide phénique, 3 gr. 20; 44. Permanganate de potasse, 3 gr. 50; 45. Azotate de plomb, 3 gr. 60; 46. Aniline, 4 gr.; 47. Alun de chrôme, 4 gr. 20; 48. Alun ordinaire, 4 gr. 50; 49. Tanin, 4 gr. 80; 50. Acide citrique, 3 à 5 gr.; 51. Acide oxalique, 3 à 5 gr.; 52. Acide

tartrique, 3 à 5 gr.; 53. Sulfhydrate de sodium, 5 gr.

4° Substances modérément antiseptiques

54. Bromhydrate de quinine, 5 gr. 50; 55. Acide arsénieux, 6 gr.; 56. Sulfate de strychnine, 7 gr.; 57. Acide borique, 7 gr. 50; 58. Arsénite de soude, 9 gr.; 59. Hydrate de chloral, 9 gr. 30; 60. Salicylate de soude, 10 gr.; 61. Sulfate de protox. de fer, 11 gr.; 62. Alcool amylique, 14 gr.; 63. Soude caustique, 18 gr.

5° Substances faiblement antiseptiques

64. Ether sulfurique, 22 gr.; 65. Protochlorure de manganèse, 25 gr.; 66. Alcool butylique, 35 gr.; 67. Chlorure de calcium, 40 gr.; 68. Alcool propylique, 60 gr.; 69. Emétique, 70 gr.; 70. Iodure d'ammonium, 70 gr.; 71. Borate de soude, 70 gr.; 72. Chlorhydrate de morphine, 75 gr.; 73. Chlorure de strontium, 85 gr.; 74. Chlorure de lithium, 90 gr.; 75. Chlorure de baryum, 95 gr.; 76. Alcool éthylique, 95 gr.

6° Substances très faiblement antiseptiques

77. Chlorure d'ammonium, 115 gr.; 78. Sulfocyanure de potassium, 120 gr.; 79. Arséniate de potasse, 125 gr.; 80. Iodure de potassium, 140 gr.; 81. Bromure d'ammonium, 160 gr.; 82. Chlorure de sodium, 165 gr.; 83. Chlorure de potassium, 180 gr.; 84. Prussiate de potasse, 185 gr. 80; 85. Glycérine, (D = 1.25) 225 gr.; 86. Bromure de potassium, 240 gr.; 87. Sulfate d'ammoniaque, 250 gr.; 83. Urée

Annuaire oriental de médecine et de pharmacie (...). Première année. - 1892 - page 293 sur 456

©BIUM

naturelle, 260 gr.; 89. Hyposulfite de soude, 275 gr.; 90. Chlorure de magnésium, 280 gr.; 91. Chlorate de soude, 400 gr.

(Dr Miquel.)

II. — Antiseptiques classés d'après leur action sur certains microbes pathogènes. — Toutes les substances douées de vertus antiseptiques n'exercent pas la même action sur les microbes pathogènes; telle substance est active contre un microbe et inefficace contre un autre.

A. — bacille de la fièvre typhoide

Les substances suivantes, en petit nombre, sont les seules qui entravent les cultures de ce bacille.

1° Sublimé, 1 p. 20,000 ; 2° Sulfate de quinine, 1 p. 800; 3° Acide phénique, 1 p. 200 ; 4. Acide chlorhydrique, 1 p. 100 ; 5° Chlorure de chaux, 1 p. 100. D'après les recherches faites en France et en Allemagne, le lait de chaux (1 gramme de chaux pour 4 d'eau) détruit le bacille de la fièvre typhoïde dans les selles des typhiques (1 partie de lait de chaux pour 20 de matières à désinfecter.

B. — bacille du choléra

1. Tous les acides, surtout les acides minéraux, ce bacille ne se développant pas dans un milieu acide. 2. Sublimé, 1 p. 100,000 ; 3. Sulfate de quinine, 1 p. 5,000; 4. Sulfate de cuivre, 1 p. 500; 5. Acide phénique, 1 p. 400.

C. — BACILLE DE LA TUBERCULOSE

Les substances expérimentées pour la destruction de ce bacille sont nombreuses ; les voici classées d'après leur énergie :

1° *Substance n'entravant nullement les cultures.*

Acide benzoïque. Acide salicylique. Acide urique. Aldéhyde salicylique. Benzoate de soude. Biborate de soude. Bromure de camphre. Chloral. Coniférine. Ferrocyanure de potassium. Leucine. Phosphomalybdate de soude. Phosphore blanc. Sulfocyanure de potassium. Urée. Uréthane.

2° *Substances n'empêchant pas les cultures, mais les empêchant de prospérer.*

Acétanilide. Acétone. Aldéhyde. Alun ammoniacal. Alun de chrome. Arséniate de soude. Azotate de cobalt. Azotate de potasse. Benzophénone. Bichromate d'ammoniaque. Biiodure de mercure. Caféine. Chlorate de potasse. Chlorure d'aluminium. Chlorure de cobalt. Essence de térébenthine. Essence d'eucalyptus. Eucalyptol. Ferrocyanure de potassium. Iodure de potassium. Lactate de zinc. Naphtylsulfate de soude. Sulfate de zinc. Résorcine. Terpine. Terpinol.

3° *Substances qui, à une faible dose, rendent les cultures peu appréciables.*

Acétate de soude. Acétophénone. Acide arsénieux. Acide borique. Acide picrique. Acide pyrogallique. Acide sulfureux. Alcool éthylique. Alcool méthylique. Azotite de potasse. Benzine. Créosote. Chlo-

©BIUM

roforme. Ether. Fluorure de sodium. Huile de naphte. Hyposulfite de soude. Iodoforme. Menthol. Nitrobenzine. Oxalate neutre de potasse. Salol. Sulfate d'alumine. Sulfite salicylsodium. Sulforicinate de soude. Toluène.

4° *Substances stérilisant complètement les cultures.*

Acide hydrofluosilicique. Ammoniaque. Fluosilicate de fer. Fluosilicate de potasse. Polysulfure de potassium. Silicate de soude.

III. — Influence de la température sur les principaux microbes pathogènes. — A côté de ces agents chimiques, il était intéressant de connaître à quelle température vivent la plupart de ces microbes, pour savoir si les traitements par la réfrigération, les bains froids, par exemple, ne deviennent pas des médications parasiticides.

1° *Bacille de la tuberculose.* — De la matière tuberculeuse, chauffée pendant 20 minutes à 60°, 10 minutes à 71°, ou parfaitement desséchée à 30°, peut infecter des cobayes aussi rapidement que des produits frais.

Des morceaux de tissu tuberculeux, laissés à macérer ou à putrifier dans l'eau, à la température ordinaire, pendant *cinq* à *vingt* jours, d'autres soumis à des congélations de — 5° ou de — 8°, suivies de dégels successifs, peuvent produire une véritable tuberculose parfaitement transmissible en série.

2° *Bacille typhique.* — Développement très sensible à 4°. La meilleure température est de 25 à

30°. A 46° les cultures s'arrêtent. Vitalité très longue. Cultures encore fertiles après six mois. Supporte une dessication prolongée, ce qui est dû aux spores. Il résiste facilement à la congélation.

3° *Bacille du choléra.* — Vitalité faible. Les cultures périssent après une demi-heure de dessication à la température ordinaire. Dans les liquides 50° à 55° suffisent pour tuer les microbes.

Le bacille du choléra croît mal dans l'eau stérilisée. L'eau riche en matières organiques est plus favorable à son développement. Développement abondant entre 30° et 40°. Au-dessous de 16°, arrêt des cultures. Elles supportent sans périr, pendant une heure, une congélation de — 10°.

4° *Bactéridie charbonneuse (Bacillus anthracis).* — Résiste à la congélation.

5° *Microbe du charbon symptomatique (Bacillus Chauvaeï).* — Perd sa virulence à 100°. Au contraire, une température de 13° n'a pas d'influence.

6° *Pneumocoque de Fraenkel* (considéré à tort, pendant longtemps, comme étant le microbe de la pneumonie fibrineuse). — Ne se développe pas au-dessus de 24° ni au-dessus de 42°; la meilleure température est 35° Vitalité assez faible.

7° *Pneumocoque de Friedlander* (microbe réel de la pneumonie fibribineuse). — Croît très facilement *à la température* ordinaire.

DÉSINFECTION DES DÉJECTIONS DES MALADES, ET DES LOCAUX QU'ILS ONT HABITÉS. — Les hygiénistes se préoccupent à juste titre de rechercher les moyens d'empêcher les malades atteints de ma-

©BIUM

ladies contagieuses, de devenir pour leur entourage, par eux-mêmes ou par leurs déjections, une cause de propagation de l'affection dont ils sont atteints.

Dans cet ordre d'idées, un certain nombre d'expériences ont été instituées dans ces derniers temps; la lumière n'est assurément pas complète, attendu qu'une substance antiseptique déterminée ne possède pas la même énergie à l'égard de tous les microbes; nous ferons connaître les résultats pratiques qui ont été obtenus jusqu'ici.

Lorsqu'il s'agit d'empêcher un typhique de devenir un foyer d'infection pour ses voisins, c'est surtout dans ses déjections que le bacille doit être détruit, car, par lui-même, il n'offre pas un grand danger de contagion.

Néanmoins, par surcroît de précaution, on peut, surtout dans les hôpitaux, procéder au blanchiment des locaux où ont séjourné les typhiques.

M. le Dr de Giaxa, professeur à l'Université de Pise, a établi qu'on pouvait pratiquer un blanchiment très efficace en se servant d'un lait de chaux à 50 p. 100.

Pour les cholériques, un badigeonnage avec un lait de chaux à 20 p. 100 est suffisant.

En ce qui concerne les déjections des typhiques et des cholériques, le lait de chaux constitue un excellent désinfectant; on détruit très certainement les bacilles de la fièvre typhoïde et du choléra, en ajoutant à 20 parties de matière 1 partie d'un lait de chaux préparé au quart. La chaux détruit le

bacille du choléra plus facilement encore que celui de la fièvre typhoïde.

Si l'on veut désinfecter par la chaux une fosse d'aisances dans laquelle ont été projetées des matières de typhiques ou de cholériques, on augmentera les proportions ci-dessus indiquées, parce qu'une partie de la chaux se trouve immédiatement engagée dans des combinaisons qui se manifestent par un dégagement d'ammoniaque. On fera bien de doubler et même de tripler la quantité de lait de chaux.

Le sublimé corrosif, qui est un antiseptique des plus énergiques, détruit facilement le bacille du choléra dans les selles ; une solution à 2 p. 100 suffit ; mais le bacille de la fièvre typhoïde jouit d'une certaine résistance à l'action de cette substance ; il faut un contact de 24 heures pour que la solution à 2 p. 1000 le détruise ; on peut augmenter la rapidité de l'action antiseptique de cette solution en l'additionnant de quelques grammes d'acide chlorhydrique par litre ; dans ces conditions, le bacille typhique est détruit en 15 minutes. L'acide ajouté présente l'avantage de se combiner avec les principes alcalins que contiennent les déjections et qui pourraient, en décomposant le sublimé, le rendre inactif.

Le blanchiment des murailles et le nettoyage des parquets, dans les locaux où ont séjourné des tuberculeux, constituent des opérations fort utiles dans les cas où les malades n'ont pas pris la précaution d'éviter de cracher sur le sol ou le parquet de leur logement. De nombreuses personnes peu-

©BIUM

vent devenir phtisiques en venant occuper un logement précédemment habité par un tuberculeux, et cela, parce qu'elles respirent les poussières provenant des crachats desséchés. On a démontré expérimentalement le danger que présentent ces poussières : en injectant à des cobayes des poussières recueillies sur les teintures, sur les parquets, et sur les saillies des locaux habités par des phtisiques, on a rendu ces animaux tuberculeux.

Les poussières recueillies de même façon, dans une chambre habitée par une personne saine, ne produisent pas le même résultat.

L'Académie de médecine, convaincue que le pus des plaies tuberculeuses et celui qui, venant des poumons, se mêle aux crachats des phtisiques, peuvent devenir une source de contagion pour l'entourage des malades ou pour ceux qui séjournent après eux dans le local qu'ils ont occupé, a recommandé de détruire ce pus et ces crachats par le feu. Cette destruction n'étant pas toujours facile, le sublimé est l'agent antiseptique auquel on doit avoir recours ; le bacille de la tuberculose ne résiste pas à l'action des solutions de sublimé même très faibles ; on pourra donc être certain de stériliser les crachats et le pus dessséchés, ainsi que les poussières qu'ils auront engendrées, en pratiquant le lavage des murailles et celui du sol avec une solution à 0,50 à 1 p. 1000.

Les linges souillés seront soumis au même lavage.

Les blanchiments à la chaux sont, d'après M. de

Giaxa, impuissants à détruire le bacille de la tuberculose.

Le bacille du charbon est détruit par le lait de chaux, mais ses spores ne le sont pas ; le bacille du tétanos résiste également à l'action de cet agent de désinfection ; il faudra donc nécessairement recourir à des désinfectants plus énergiques pour assainir les écuries et les locaux habités par les malades atteints de ces affections. Le sublimé est encore la substance qui devra être employée, car il détruit les bacilles du tétanos et les spores du bacille charbonneux.

En ce qui concerne le *Staphylococcus pyogenes aureus*, l'action prolongée de la chaux est indispensable pour assurer sa dectruction ; aussi, M. de Giaxa conseille-t-il de répéter 2 fois le blanchiment des murs dans les hôpitaux, et de se servir, pour cette opération, d'un lait de chaux à 50 p. 100. On obtiendra le même résultat plus rapidement au moyen du sublimé.

D'après les recherches de MM. Dubief et Bruhl, l'acide sulfureux peut aussi êtreemployé à la désinfection des locaux habités par les malades atteints de maladies contagieuses; les fumigations pratiquées avec cet acide exercent une action microbicide, manifeste, surtout lorsque le milieu est saturé de vapeur d'eau.

D'après M. Thoinot, l'acide sulfureux est capable de détruire les microbes de la diphtérie, de la fièvre typhoïde, de la tuberculose et du choléra, à la condition de brûler au moins 60 grammes de soufre par mètre cube et d'arroser largement le sol de la

Annuaire oriental de médecine et de pharmacie (...). Première année. - 1892 - page 301 sur 456

©BIUM

pièce à désinfecter, de manière que la combustion du soufre s'opère dans une atmosphère humide.

L'acide sulfureux paraît détruire aussi le virus varioleux, le virus morveux et celui de l'infection puerpérale. Quant au virus de la rougeole et de la scarlatine, on ne saurait porter encore un jugement sur l'efficacité de la désinfection par le gaz sulfureux. En ce qui concerne la bactéridie charbonneuse, Wolfhügel a démontré l'impuissance de ce désinfectant.

Enfin, la vapeur surchauffée constitue l'agent d'assainissement par excellence, attendu qu'elle détruit tous les microbes pathogènes; les étuves à désinfection, dans lesquelles on utilise l'action de cette vapeur, conviennent principalement pour la stérilisation des germes contenus dans les objets de literie, les vêtements et le linge. Dans les maladies éruptives, principalement, qui sont dues vraisemblablement à des microorganismes qui n'ont pas encore été découverts, dans la diphtérie, les étuves sont appelées à rendre de très grands services. Les locaux habités par les diphtéritiques, les objets de literie, les linges et les vêtements qui leur ont servi peuvent être désinfectés avec le sublimé, qui détruit très manifestement le bacille de la diphtérie.

Nous terminerons ces courtes indications en conseillant de pratiquer toujours des lavages au sublimé ; lorsqu'on a lavé une muraille ou un parquet avec une solution de sublimé, cette substance se dessèche, et il pourrait se disséminer dans la pièce des poussières mercurielles ; on se prémunira

contre cet inconvénient au moyen de lavages à l'eau, effectués 24 heures après les lavages au sublimé.

(Dr Constantin Paul.)

DES DÉSINFECTANTS

La désinfection des linges et de la chambre du malade ainsi que celle des vomissements et des excréments est absolument indispensable dans les cas d'affections contagieuses. Les véritables désinfectants sont *fixes* ou *volatils*. L'action des premiers est plus persistante; mais ils n'agissent que par contact direct; on les emploie sous forme de solution aqueuse ou hydro-alcooliques. Les désinfectants gazeux (gaz ou vapeurs) sont réservés pour les appartements, les objets de literie et autres, qui seraient détériorés par leur immersion dans un liquide.

Nous allons les passer succinctement en revue.

DÉSINFECTANTS FIXES

Chlorure de chaux. — Le chlorure de chaux est le plus souvent employé en nature. On en saupoudre les parois, le plancher des urinoirs et des cabinets. On peut également le délayer dans l'eau, de manière à en former une bouillie épaisse avec laquelle on badigeonne. Souvent on place à demeure, dans les cabinets, une soucoupe contenant

©BIUM

du chlorure de chaux ; on peut activer le dégagement gazeux en arrosant avec un peu d'eau vinaigrée. Le chlorure de chaux est tout à la fois un désinfectant solide qui agit par contact et un désinfectant gazeux. Il offre malheureusement l'inconvénient de répandre une odeur suffocante et ne peut être employé dans la chambre des malades.

Pour désinfecter des linges souillés de matières provenant de vomissements ou de déjections, on les maintient plongés, pendant au moins une demi-heure, dans le mélange suivant : Chlorure de chaux, 1 tasse à café ; Eau, 10 litres. Après avoir retiré les linges de cette solution, on les exprime *légèrement* et on les remet encore humides au blanchisseur.

Chlorure de zinc. — C'est un désinfectant *inodore* très énergique, mais n'agissant que par contact, car il ne dégage pas de produits volatils. On trouve, dans le commerce, le chlorure de zinc en solution concentrée, aqueuse, marquant 50 degrés à l'aéromètre de Baumé. Pour le lavage des cabinets et des vases, on emploie le mélange suivant : Chlorure de zinc liquide à 50°, 1/4 de litre ; Eau, 3/4 de litre. Pour la désinfection des linges, on emploie le mélange suivant : Chlorure de zinc liquide à 50°, 1/4 de litre ; Eau, 10 litres. Cette solution ne tache pas le linge, car le sulfure de zinc est blanc ; et dès lors, la formation de ce composé, due à la présence des composés sulfurés que renferment toujours les matières excrémentielles, n'offre aucun inconvénient. D'autre part, elle n'attaque pas

les métaux, et son épandage dans les water-closet ne présente aucun inconvénient. Elle est incolore, et, pour éviter les méprises, on peut la teinter légèrement avec une couleur d'aniline.

Chlorure mercurique. — Sublimé corrosif. — Comme désinfectant énergique on peut employer des solutions aqueuses à 1 pour 100. Le sel est dissous dans l'eau, soit directement, soit à la faveur d'un chlorure alcalin. Sublimé corrosif, 10 gr. ; Sel marin ou sel ammoniaque, 10 gr.; Eau, 1.000 gr. ; cette solution offre malheureusement l'inconvénient d'être très toxique et d'attaquer les vases et les pièces métalliques : elle donne un sulfure noir qui tache les linges imprégnés des matières contenant des sulfures. Il est prudent de la colorer ainsi que nous l'avons indiqué pour le chlorure de zinc.

Sulfate de cuivre. — On emploie une solution à 1/11e. Sulfate de cuivre, 100 gr. ; Eau, 1 litre. Ce désinfectant est inodore comme le chlorure de zinc : mais il est coloré et donne un sulfure tachant le linge et de plus il attaque les vases et conduites de fer et de fonte.

Sulfate de fer. — On emploie le *sulfate de fer* soit en poudre grossière, que l'on projette dans les cabinets, soit une solution faite avec : Sulfate de fer, 250 gr.; Eau, 1 litre. Le *sulfate de fer* n'est pas un *désinfectant énergique*, c'est surtout un désodorant. Il est utile lorsque l'on veut désinfecter une fosse afin de la vider. On en projettera de temps à autre dans les cabinets qui dégagent ha-

©BIUM

bituellement une mauvaise odeur. *Il ne faut pas oublier qu'en cas d'épidémie, il ne constitue pas un désinfectant suffisamment énergique.*

DÈSINFECTANTS GAZEUX

Ces désinfectants, constitués par des gaz ou des vapeurs irrespirables, ne peuvent servir qu'à désinfecter une pièce dans laquelle a séjourné un malade ; on peut étendre dans cette pièce les linges, vêtements, objets de literie, etc. Les ouvertures de la pièce doivent être closes aussi hermétiquement que possible.

Acide sulfureux. — On l'obtient, soit par la combustion du soufre, soit par celle du sulfure de carbone, dans un brûloir spécial, ou plus simplement en projetant de l'acide sulfureux liquéfié. On peut aussi faire usage de bougies sulfureuses (Deschiens). (30grammes par mètre cube.)

Acide hypoazotique. — *Vapeurs nitreuses.* — On commence par retirer de la pièce qu'il s'agit de désinfecter les objets métalliques (fer, cuivre, etc.), ou l'on recouvre avec du papier fortement graissé ceux que l'on ne peut retirer (ferrures de portes, fenêtres, cadres, etc.), puis, après avoir bouché les ouvertures, on place dans une ou deux terrines en grès : Tournure de cuivre, 100 gr. ; Acide nitrique, 300 gr. ; Eau, 700 grammes. Ce mélange dégage des torrents de vapeurs nitreuses. Au bout de 24 heures, on débouche les ouvertures et après aération on peut pénétrer dans la pièce.

En temps d'épidémie, on peut désinfecter les cabinets et urinoirs, de la manière suivante :

Dans un vase en verre ou une petite terrine en grès on met : Tournure de cuivre, 20 gr.; Acide nitrique, 60 gr.; Eau, 250 gr. Ce vase sera placé sur une planchette, à 1 m. 50 *au-dessus du sol* pendant *deux heures* environ, le mélange dégagera des vapeurs nitreuses: le liquide bleu (azotate de cuivre) qui reste dans le vase est projeté dans les cabinets; ses propriétés désinfectantes sont aussi énergiques que celles du sulfate de cuivre.

Disons enfin que l'air surchauffé dans des étuves spéciales constitue un moyen de désinfection tout aussi énergique que les agents chimiques : il présente sur eux l'avantage de n'altérer en rien les objets soumis à son action; malheureusement, son mode d'application est limité aux objets mobiles et peu volumineux.

©BIUM

RAPPORT ENTRE LES POIDS ANCIENS ET LES POIDS DÉCIMAUX

En attendant que l'uniformité de poids soit établie en tous lieux, nous donnons plus bas un tableau de concordances. La livre médicinale étrangère est presque toujours de 12 onces. L'once se partage en 8 gros ou drachmes, le drachme en 8 scrupules. Le scrupule vaut tantôt 20 grains et tantôt 24 grains.

PAYS	Livre	Once	Gros	Scrupule de 20 grains	Scrupule de 24 grains	Grain
	Gram.	Gr.	Gr.	Gr.	Gr.	Gr.
Turquie. . .	312,000	25,000	3,000	1,000	—	0,059
Allemagne et Russie . .	357,963	29,830	3,728	—	1,242	0,0622
Angleterre . .	373,000	31,090	3,88	—	1,295	0,0647
Autriche . .	420,820	35,069	4,383	—	1,461	0,073
Espagne . .	344,822	28,735	3,592	1,197	—	0,0498
France . . .	500,000	32,000	5,000	—	1,30	0,05
Hollande et Belgique. .	369,041	30,753	3,844	—	1,281	0,064
Piémont. . .	307,418	25,618	3,202	—	1,067	0,053
Prusse . . .	467,72	29,238	3,654	—	1,218	0,069
Rome . . .	339,190	28,265	3,533	1,177	—	0,049
Suède . . .	356,37	29,697	3,712	—	1,237	0,0618
Toscane. . .	339,529	28,293	3,536	1,179	—	0,0491

TABLEAU DES DOSES MAXIMA DES PRINCIPAUX NOUVEAUX REMÈDES (1)

		Dosis maxima Singula	Pro die
Acidum cubebicum. . . .	g.	1	—
Acidum hydrobromicum .	gt.	40	gt. 100
Acidum hyperosmicum . .	g.	0,005	g. 0,03
Acidum sclerotinicum. . .	g.	0,006	g. 0,025
Aconitinum cristallisatum.	g.	0,002	g. 0,005
Adonidinum	g.	0,005	g. 0,03
Aethoxycoffeïnum	g.	0,65	—
Aethylenum chloratum . .	g.	1,00	g. 5,00
Aethylenum bromatum .	gt.	20	—
Agaricinum	g.	0,01	g. 0,05
Allylum tribromatum . .	gt.	8	—
Aloïnum	g.	0,2	g. 0,5
Amylenum hydratum. . .	g.	4,0	g. 8,0
Anemonium	g.	0,03	g. 0,1
Antifebrinum.	g.	1,0	g. 4,0
Apiolum cristallisatum . .	g.	1,0	g. 4,0
Apomorphinum hydrochloricum	g.	0,01	g. 0,05
Arbutinum.	g.	1,0	g. 4,0
Apidosperminum hydrochloricum.	g.	0,003	g. 0,006
Baptisinum	g.	0,03	g. 0,1

(1) Ces doses nous paraissent tenir le juste milieu entre celles qui sont prescrites dans les pharmacopées françaises, anglaises et des autres pays.

©BIUM

	Dosis maxima Singula	Pro die
Berberinum hydrocholiricum	g. 0,06	g. 0,25
Bromalum hydratum . . .	g. 2,0	g. 4,0
Bromoformium	g. 0,3	g. 1,0
Butylchloralhydratum. . .	g. 1,5	g. 5,0
Cadmium sulf	g. 0,05	g. 0,2
Cannabinonum	g. 0,1	g. 0,3
Cannabinum tannicum . .	g. 1,0	g. 2,0
Cerium oxalicum	g. 0,3	g. 1,0
Chinolinum.	g. 0,5	g. 1,5
Chinolinum tartaricum . .	g. 2,0	g. 6,0
Chloralum formamidatum .	g. 4,0	g. 8,0
Chrysarobinum	g. 0,005	g. 0,015
Cocaïnum hydrochloricum.	g. 0,1	g. 0,3
Codeïnum	g. 0,08	g. 0,3
Codeïnum hydrochloricum.	g. 0,08	g. 0,3
Codeïnum phosphoricum. .	g. 0,1	g. 0,4
Coffeïno-Natrium, benzoïcum	g. 1,0	g. 3,0
Coffeïno-Natrium salicylicum	g. 1,0	g. 3,0
Colocynthidinum (Merck) .	g. 0,01	g. 0,05
Colocynthinum	g. 0,4	g. 0,8
Conniinum hydrobrom . .	g. 0,005	g. 0,03
Conniinum puriss	g. 0,001	g. 0,003
Convallamarinum	g. 0,06	g. 0,6
Cotoïnum	g. 0,1	g. 0,5
Curare	g. 0,002	g. 0,005
Daturinum.	g. 0,001	g. 0,003
Digitalinum puriss. . . .	g. 0,0005	g. 0,002
Diuretinum	g. 1,0	g. 3,0
Duboisinum	g. 0,001	g. 0,003

	Dosis maxima Singula	Pro die
Erythrophloeinum	g. 0,01	g. 0,03
Eseridinum	g. 0,005	g. 0,015
Evonyminum	g. 0,2	g. 0,8
Exalgium	g. 0,5	g. 4,0
Extractum Andirae inermis fluidum	g. 2,0	g. 6,0
Extractum Boldo fluidum .	g. 1,0	g. 3,0
Extractum Cascarae amargae fluidum	g. 4,0	g. 10,0
Extractum Cascarae sagradae fluidum.	g. 4,0	g. 10,0
Extractum Convallariae majalis fluidum.	g. 0,5	g. 1,5
Extractum Damianae fluidum	g. 5,0	g. 20,0
Extractum Gelsemii fluidum.	g. 0,2	g. 0,8
Extractum Grindeliae robustae fluidum	g. 3,0	g. 20,0
Extractum Hamamelidis Virginianae fluidum	g. 10,0	—
Extractum Hydrastis Canadens fluidum	g. 2,5	g. 10,0
Extractum Kava-Kavae fluidum	g. 0,65	g. 2,0
Extractum Piscidiae erythrinae fluidum.	g. 5,0	g. 15,0
Fuchsinum.	g. 0,25	g. 0,5
Gelseminum hydrochlor . .	g. 0,005	g. 0,105
Guajacolum	g. 0,1	g. 0,5
Haschisch	g. 0,1	g. 0,3

	Dosis maxima Singula	Pro die
Heleninum.	g. 0,3	g. 1,0
Helleborinum.	g. 0,03	g. 0,12
Herba adonidis	g. 0,3	g. 1,5
Homatropinum hydrobromicum	g. 0,001	g. 0,003
Homatropinum hydrochloricum	g. 0,001	g. 0,003
Homatropinum sulfuricum.	g. 0,001	g. 0,003
Hydracetinum	g. 0,1	g. 0,2
Hydrargyrum albuminatum solutum 1 0/0	g. 2,0	g. 10,0
Hydrargyrum bichloratum peptonatum.	g. 0,02	g. 0,1
Hydrargyrum bichlorat. peptonat. solutum 1 0/0 . . .	g. 2,0	g. 10,0
Hydrargyrum carbolicum .	g. 0,03	g. 0,1
Hydrargyrum cyanatum. .	g. 0,02	g. 0,1
Hydrargyrum formamidatum	g. 0,02	g. 0,1
Hydrargyrum formamidatum solutum	g. 2,0	g. 10,0
Hydrargyrum imidosuccinicum.	g. 0,02	g. 0,1
Hydrargyrum salicylicum .	g. 0,03	g. 0,1
Hydrargyrum tannicum . .	g. 0,10	g. 0,3
Hydrastinum hydrochlor. .	g. 0,1	g. 0,3
Hydrastinum	g. 0,1	g. 0,5
Hydrochinonum	g. 0,8	g. 1,5
Hyoscinum hydrobrom. u. hydrochlor	g. 0,0005	g. 0,002

	Dosis maxima Singula	Pro die
Hyoscyaminum cryst und sulfuricum	g. 0,001	g. 0,003
Hypnonum.	g. 0,5	g. 1,5
Ichthyolum	g. 1,0	g. 4,0
Iodolum.	g. 0,2	g. 1,0
Iodum trichloratum . . .	g. 0,001	g. 0,03
Iridinum	g. 0,2	g. 0,5
Kalium cantharidinicum . .	g. 0,0005	g. —
Kalium osmicum	g. 0,015	g. 0,05
Kaïrinum	g. 1,0	g. 4,0
Mentholum.	g. 1,0	g. 5,0
Methacetinum.	g. 1,0	g. 4,0
Methylalum	g. 4,0	g. 8,0
Naphtalinum	g. 1,0	g. 4,0
Naphtolum β	g. 1,0	g. 4,0
Natrium nitrosum	g. 0,2	g. 0,6
Natrium santonicum . . .	g. 0,5	g. 2,0
Niccolum bromatum . . .	g. 0,5	g. 1,5
Nitroglycerinum.	g. 0,001	g. 0,005
Paracotoïnum.	g. 0,1	g. 0,5
Paraldehydum	g. 5,0	g. 10,0
Pelletierinum (sulfur. und tannicum)	g. 0,5	g. 5,0
Pereirinum hydrochlor . .	g. 1,5	g. 2,0
Phenacetinum	g. 1,0	g. 5,0
Physostigminum salicylic .	g. 0,001	g. 0,003
Picrotoxinum.	g. 0,005	g. 0,02
Pilocarpinum hydrochloricum	g. 0,03	g. 0,06
Pilocarpinum salicylicum .	g. 0,03	g. 0,06

©BIUM

	Dosis maxima Singula	Pro die
Piperinum	g. 0,6	g. 1,2
Podophyllinum	g. 0,02	g. 0,06
Pyridinum	—	gtt. 25
Resorcinum	g. 3,0	g. 10,0
Salicinum	g. 2,0	g. 10,0
Salolum	g. 2,0	g. 8,0
Solaninum	g. 0,1	g. 0,5
Sparteinum sulfuricum	g. 0,05	g. 0,1
Strophantinum	g. 0,0002	g. 0,0004
Sulfonalum	g. 4,0	g. 8,0
Terpinolum	g. 0,3	g. 1,0
Terpinum	g. 0,3	g. 1,0
Thallinum sulfuricum	g. 0,5	g. 1,5
Thallinum tartaricum	g. 0,5	g. 1,5
Tinctura Strophanthi	g. 1,0	g. 3,0
Trimethylaminum (1/10)	g. 3,0	g. 10,0
Urethanum	g. 5,0	g. —
Xylolum	g. 2,0	g. —
Zincum phosphoratum	g. 0,005	g. 0,025
Zincum salicylicum	g. 0,1	g. 0,5

DOSES MAXIMA DES MÉDICAMENTS POUR LES ENFANTS, LES FEMMES ET LES VIEILLARDS

Les doses indiquées dans cet ouvrage sont celles qui conviennent aux adultes ; pour les médicaments à propos desquels nous n'avons donné aucun renseignement concernant celles qui doivent être administrées aux enfants, aux femmes et aux vieil-

lards, on pourra se conformer aux indications contenues dans le tableau suivant :

Enfants de 1 an et au-dessous. . .	1/16	de la dose	des adultes
— de 2, 3 et 4 ans	3/20	—	—
— de 5, 6 et 7 ans	1/5	—	—
— de 8, 9 et 10 ans	3/10	—	—
— de 11, 12 et 13 ans	1/2	—	—
— de 14, 15 et 16 ans	2/3	—	—
— de 17, 18 et 19 ans	3/4	—	—
Femmes et vieillards. .	3/4	—	—

POIDS DES GOUTTES (CODEX)

On emploie fréquemment, pour certains médicaments liquides, le dosage à la goutte ; mais il arrive que, sous l'influence de certaines conditions dépendant soit de l'ouverture laissée pour l'écoulement des liquides, soit du manque d'habitude, ce dosage n'est pas toujours régulier ; le volume et le poids des gouttes s'écoulant des flacons en usage dans les pharmacies peuvent présenter des différences notables. Souvent aussi l'écoulement intermittent des liquides se transforme en un filet continu pendant le mesurage. Pour éviter ces inconvénients et obtenir une régularité que ne peuvent donner des flacons de dimensions variables, on a proposé plusieurs instruments connus sous le nom de *compte-gouttes*.

Celui qui est adopté comme *compte-gouttes normal* présente les avantages d'une construction simple et d'un emploi facile. Il consiste en un tube

©BIUM

de verre terminé par un ajoutage à ouverture capillaire, dont le *diamètre extérieur* doit mesurer exactement *3 millimètres*. Les liquides doivent s'écouler, par ce tube, de leur propre poids et avec régularité.

Nous donnons ici le poids très approximatif d'une goutte de différents liquides qui sont quelquefois prescrits et le nombre de gouttes nécessaires pour un gramme. Les pesées ont été faites à une température voisine de + 15° avec un compte-gouttes dont le tube d'écoulement satisfaisait à la condition sus-énoncée.

POIDS DES GOUTTES A LA TEMPÉRATURE DE + 15°

	Poids de 1 gtte	Nombre pour 1 gr.
Acide acétique cristallisable D = 1,0635.	0,0181	55
Acide azotique officinal D = 1,390	0,0434	23
— — alcoolisé (acide nitrique)	0,0185	54
— chlorhydrique officinal D = 1,170.	0,0476	21
— cyanhydrique médicinal au 1/100.	0,0500	20
— phénique (acide 1 p. alcool à 90° 1/2).	0,0200	50
— sulfurique officinal D = 1,842.	0,0384	26
— — alcoolisé (eau de Rabel	0,0185	54
Alcool à 90° D = 0,8339. . . .	0,0164	61
— à 80° D = 0,8638. . . .	0,0178	56

	Poids de 1 gtte	Nombre pour 1 gr.
Alcool à 60° D = 0,9133. . . .	0,0192	52
Alcoolature d'aconit (feuilles). .	0,0189	53
— — (racines). .	0.0189	53
Ammoniaque liquide officinal D = 0,925.	0,0454	22
Chloroforme D = 1,500. . . .	0,0178	56
Chlorure (Per-) de fer, solution officinale D = 1,260.	0,0500	20
Créosote du hêtre D = 1.066. . .	0,0232	43
Ether acétique D = 0,914. . . .	0,0172	58
— officinal D = 0,720. . . .	0,0111	90
— — alcoolisé (liqueur d'Hofmann)	0,0139	72
Glycérine officinale D = 1,242. .	0,0400	25
Gouttes amères de Baumé. . .	0,0189	53
Gouttes noires anglaises. . . .	0,0270	37
Huile de croton.	0,0208	48
— phosphorée	0,0208	48
— volatile de menthe. . .	0,0200	50
— — de pétrole. . .	0,0175	57
— — de térébenthine D = 0.876.	0,0185	54
Laudanum de Rousseau. . . .	0,0285	35
— de Sydenham . . .	0,0303	33
Liqueur de Fowler au 1/100. .	0,0434	23
Soluté de chloral au 1/3. . . .	0,0322	31
— de chlorhydrate de morphine au 1/20 et au 1/100	0,0500	20
— d'azotate d'argent au 1/8, au		

©BIUM

	Poids de 1 gtte	Nombre pour 1 gr.
1/4 et à parties égales. .	0,0500	20
Soluté de sulfate d'atropine au 1/100 et au 1/100	0,0500	20
— de sulfate de strychnine au 1/100 et au 1/100 . . .	0,0500	20
— de sulfate de zinc au 1/100 et saturée.	0,0500	20
Teinture d'aconit (feuilles). . .	0,0189	53
— — (racines). . .	0,0189	53
— de belladone.	0.0189	53
— de cantharide	0,0175	57
— de castoreum	0,0175	57
— — éthérée .	0,0121	82
— de colchique (bulbes). .	0,0189	53
— — (semences) .	0,0189	53
— de digitale.	0,0189	53
— d'extrait d'opium . . .	0,0189	53
— d'iode	0,0164	61
— de noix vomique. . . .	0,0175	57
— d'opium camphrée (élixir parégorique)	0,0192	52
Teinture de scille.	0,0189	53
— de valériane.	0,0189	53
Vin de colchique (bulbes) . . .	0,0303	33
— — (semences). . .	0,0303	33
— de grenache D = 1,028. . .	0,0303	33
Vinaigre à 8 pour 100 d'acide réel	0,0384	26
— scillitique.	0,0384	26

POSOLOGIE DES PRÉPARATIONS OPIACÉES

Pour donner au malade l'équivalent de 1 centigramme de morphine :

Opium brut de Smyrne. . .	0,10	
Extrait thébaïque	0,05	
Teinture d'extrait d'opium .	0,65	(34 gouttes).
Laudanum de Sydenham. .	0,30	(27 gouttes).
Laudanum de Rousseau. .	0,20	(12 gouttes).
Sirop d'opium du Codex. .	25,00	
Sirop diacode.	100,00	
Pilules de Cynoglosse. . .	0,50	
Diascordium	8,30	
Thériaque	8,00	
Pâte de Lichen.	250,00	
Pâte pectorale du Codex. .	250,00	
Pâte de réglise brune. . .	250,00	

Toutes ces précautions sont évaluées sur l'opium officinal titrant 10 pour 100 de morphine.

ÉVALUATION APPROXIMATIVE DES CUILLERÉES

Une cuillerée à café d'eau commune équivaut à	5 grammes.
Une cuillerée à dessert d'eau commune équivaut à	10 grammes.
Une cuillerée ordinaire d'eau commune équivaut à.	15 grammes.

©BIUM

TABLEAU DES SUBSTANCES VÉNÉNEUSES QUI DOIVENT TOUJOURS ÊTRE TENUES DANS UN ENDROIT SUR ET FERMÉ A CLEF.

Acétate de mercure.
Acétate de morphine.
Acétate de zinc.
Acide arsénieux ; composés et préparations qui en dérivent.
Acide cyanhydrique.
Aconit et ses composés.
Alcaloïdes végétaux vénéneux et leurs sels.
Alcool sulfurique (eau de Rabel).
Anémone pulsatille et ses préparations.
Angusture fausse et ses préparations.
Arsenic et ses préparations.
Atropine.
Belladone et ses préparations.
Brucine et ses préparations.
Bryone et ses préparations.
Cantharides entières, poudre et extrait.
Carbonate de cuivre et d'ammoniaque.
Cévadille et ses préparations.
Chloroforme.
Chlorure d'antimoine.
Chlorure de morphine.
Chlorure ammoniaco-mercuriel.
Chlorure de mercure.
Ciguës, extrait et teinture.
Codéïne et ses préparations.
Coloquinte et ses préparations.
Conicine et ses préparations.
Coque du Levant et ses préparations.
Colchique et ses préparations.
Cyanure de mercure.
Cyanure de potassium.
Daturine.
Digitale et ses préparations.
Elaterium et ses préparations.
Ellébore blanc et noir et leurs préparations.

Emétine.
Emétique (tartrate de potasse et d'antimoine).
Epurge et ses préparations.
Euphorbe et ses préparations.
Fèves de Saint Ignace, préparations qui en dérivent.
Huile de cantharides.
Huile de ciguë.
Huile de croton tiglium.
Huile d'épurge.
Iodure d'ammoniaque.
Iodure d'arsenic.
Iodure de potassium.
Iodure de mercure.
Jusquiane et ses préparations.
Kermès minéral.
Laurier-cerise et ses préparations.
Laudanums ; composés et mélanges.
Liqueur arsénicale de Pearson.
Liqueur arsénicale de Fowler.
Morphine et ses composés.
Narcéine.
Narcisse des prés.
Narcotine.
Nicotiane.
Nicotianine.
Nicotine.
Nitrate ammoniaco-mercuriel.
Nitrate de mercure.
Opium et son extrait.
Oxyde de mercure.
Phosphore.
Picrotoxine.
Pignons d'Inde.
Rhus radicans.
Sabine.
Salamine.
Soufre doré d'antimoine.
Seigle ergoté ; préparations qui en dérivent.
Staphysaigre.
Stramonium, extrait et teinture.
Sulfate de mercure.
Sublimé corrosif.
Strychnine et ses composés.
Tartrate et mercure.
Turbith minéral.
Vératrine.

Il est bien entendu que l'on tiendra sous clef, en même temps que les substances énumérées plus

©BIUM

haut, tous les nouveaux remèdes découverts récemment et qui contiennent des principes plus ou moins toxiques. — (Note de l'auteur).

DES RAPPORTS

Un rapport est *un acte dressé à la requête des autorités judiciaires ou administratives, par un ou plusieurs hommes de l'art, dans lequel on expose les résultats d'une mission et les conclusions qui en découlent.* Les rapports sont de trois sortes; ils sont *judiciaires, administratifs* ou d'*estimation.*

Ceux dont nous avons à traiter appartiennent à la première catégorie. Ils sont rédigés d'après l'ordonnance remise à l'expert.

Tout rapport se compose de trois parties essentielles : 1° du *préambule*; 2° de l'*exposé des faits*; 3° des *conclusions*. Le préambule, appelé encore *protocole, formule d'usage*, contient les nom, prénoms, qualité et domicile des experts, les nom et qualité du magistrat requérant; le jour (et parfois l'heure) à laquelle on s'est rendu à la convocation; la nature de la mission; enfin la prestation du serment. L'exposé des faits, appelé encore *narration, description*, découle de la nature même des missions. Cet exposé doit être complet sans être prolixe, et être rédigé d'après les notes qu'on a eu soin de prendre *par écrit* pendant toute la durée de l'expertise. On ne saurait trop se rappeler

qu'il ne faut jamais se fier uniquement à sa mémoire dans les choses même les plus simples et les plus faciles à retenir. On s'exposerait ainsi à des oublis excessivement regrettables dans le cours des débats. Il faut signaler tout ce qui frappe les sens, puisqu'une donnée, qui paraîtrait d'abord sans importance, peut acquérir dans la suite une valeur extrême.

Les *conclusions* forment le plus souvent les réponses directes, positives ou négatives, aux questions posées dans l'ordonnance. Elles doivent être aussi nettes et aussi précises que ces dernières. La justice demande une solution à l'homme de l'art qui a reçu mission de l'éclairer et qui a pu se croire à la hauteur de sa tâche. Que si le tribunal ne se trouve pas satisfait, il peut ordonner une contre-expertise qui sera faite avec les matières que l'expert a dû mettre en réserve, autant qu'il lui a été possible, et déposer ensuite au greffe, en même temps qu'il a remis son rapport au juge d'instruction.

Lorsque les conclusions découlent d'un exposé suffisamment court et suffisamment précis pour qu'il ne soit pas nécessaire de rappeler les faits, on les ajoute immédiatement après l'exposé. Dans les autres cas, il est bon de les faire précéder d'une *discussion* des faits les plus importants.

Modèles de rapports médico-légaux

Modèle n° 1. — Nous , docteur en médecine, domicilié à , nous sommes rendu

à , rue ; n° ; étage, dans une chambre (*à droite ou à gauche*) de l'escalier ayant (*une ou deux*) croisée sur la rue, et une plus petite sur , à l'effet de visiter le sieur , de constater si la mort est réelle, d'en déterminer l'époque, et de dire à quelle cause elle peut être attribuée. Les habitants de la maison nous ont appris que le sieur n'ayant pas paru pendant deux ou trois jours, on avait conçu des inquiétudes, que l'on était allé à sa chambre, que l'on avait fortement frappé à sa porte, et qu'il n'avait pas répondu ; qu'alors on avait averti les autorités, qui ont fait ouvrir en leur présence et qu'on avait trouvé mort et placé dans la situation que nous allons décrire plus bas ; qu'un médecin avait été appelé, mais que, la mort ayant été reconnue par lui, on s'était borné à constater l'état des lieux et la situation dans laquelle ce corps avait été trouvé. Voici ce que nous avons observé : 1° Le sieur , âgé d'environ , est étendu dans un lit (*indiquer le décubitus, la direction de la figure, des membres, etc.*) ; 2° Les draps, couvertures, oreiller, traversin et matelas présentent telle ou telle trace (*ou* ne présentent aucune trace) de désordre ; 3° Il y a des taches (*ou* il n'y a pas de taches) de sang ou de toute autre nature sur le lit, non plus que sur le plancher ou sur les meubles de la chambre ; 4° Auprès du lit est une table de nuit (*ou autre*), et sur cette table (*préciser s'il y a un chandelier, une chandelle, un éteignoir, une montre, une bourse, etc.*) ; 5° Devant le lit (*indiquer ce qui s'y*

trouve); 6° Sur une chaise, un fauteuil, sont les vêtements (*préciser leur position, leur état, ce qu'ils contiennent*). 7° Sur la table de nuit, les autres meubles de la chambre (*dire s'il y a des fioles, des vases contenant une matière ou des matières suspectes*); 8° Indiquer avec soin si la chambre est chauffée avec un poêle, si la clef du poêle est fermée; 9° Le corps étant découvert (*dire ce qu'on a vu et observé, s'il y a des contusions, des plaies, etc.*); 10° Relater la chaleur de la peau, du ventre et de la poitrine, la rigidité ou non rigidité des membres, l'état des paupières (relevées ou abaissées), celui de la cornée, de la face. Ausculter la région du cœur et noter qu'il n'existe plus aucun mouvement; 11° Le corps répand ou ne répand pas l'odeur de putréfaction; 12° La peau présente des colorations (*les indiquer*); 13° Nous avons procédé à l'autopsie du corps en présence de M. , procureur impérial, et de M. ,commissaire de police, et nous avons observé ce qui suit (*décrire avec le soin le plus minutieux les détails les plus circonstanciés, toutes les observations, les plus légères en apparence, qu'on a pu faire pendant l'autopsie*). Nous avons recueilli les matières contenues dans l'estomac et dans les intestins, et nous les avons renfermées dans des bocaux séparés; nous avons également mis dans des bocaux séparés les différentes parties du canal digestif : le tout scellé et portant notre sceau et celui de M. le procureur impérial. Des faits relatés ci-dessus nous concluons :

1° La mort du sieur , est réelle; 2° Elle

Annuaire oriental de médecine et de pharmacie (...). Première année. - 1892 - page 325 sur 456

©BIUM

date de (*le nombre de jours environ*); 3° Elle n'a pas été naturelle; 4° Il est indispensable qu'il soit procédé à l'analyse des matières recueillies, et nous demandons qu'un expert pharmacien-chimiste nous soit adjoint.

Fait à , le 189

Signature

Modèle n° 2. — Nous soussigné , docteur en médecine, domicilié à , et nous , pharmacien, domicilié à , en vertu d'une ordonnance de M. , juge d'instruction près le tribunal civil de première instance, nous sommes trouvés réunis dans le laboratoire de M. , l'un de nous, et là en présence de M. , juge d'instruction, et de M. , commissaire de police, après avoir prêté serment devant M. le juge d'instruction, nous avons vérifié l'intégrité des scellés apposés sur les bocaux et nous avons procédé à l'examen et à l'analysé des matières qu'ils renfermaient. Avant de commencer aucune opération, nous avons mis de côté dans des bocaux séparés, la moitié des matières que nous devions examiner. Ces bocaux ont été remplis d'alcool rectifié pur, bouchés avec soin, et scellés du sceau de M. le juge d'instruction, pour que, si la justice n'est pas suffisamment éclairée, il puisse être facilement procédé à une nouvelle expertise. (Décrire ici avec les détails les plus minutieux, toutes les expériences entreprises dans la vue de s'assurer de la nature du poison. Diriger particulièrement ses recherches vers le point essentiel, qui est d'obtenir isolé le principe vénéneux. Insister particu-

lièrement sur le détail des procédés qui ont permis de l'isoler. Le conserver dans un tube scellé, l'annexer aux pièces ; énoncer ce fait au procès-verbal. S'assurer avec le soin le plus scrupuleux que les réactifs employés ne contenaient d'avance aucune trace du poison trouvé. Cette précaution est surtout indispensable lorsqu'il s'agit d'un empoisonnement par un composé arsénical et qu'on met en usage le procédé si élégant et si facile de Marsh ; car l'acide sulfurique et le zinc peuvent contenir d'avance un composé arsénical et induire par là les experts en une déplorable erreur. Il sera bon de joindre aux pièces des échantillons des réactifs employés).

Conclusions. — Donner des conclusions nettes et précises quand on est arrivé à un résultat certain, qu'on a isolé le poison ; mais dans le cas contraire, il est indispensable de ne les présenter que sous forme dubitative.

Fait à , le 189 .

MODÈLE DE CERTIFICAT DE DÉCÈS

Je soussigné, docteur en , certifie avoir fait à , heure du (1) la visite du corps (2) de , âgé de natif de , exerçant la pro-

(1) Indiquer le jour et l'heure de la visite.

(2) Indiquer les nom, prénoms, sexe ; si la personne décédée est mariée, non mariée ou veuve.

©BIUM

fession de (1), décédé le jour du mois d , à , heure du quartier de . rue , n° , dans un logement (2) situé à et à l'exposition du .

Je déclare que le décès est constant et paraît avoir été causé par (3)

Je déclare en outre qu'il a été attesté par , que, pendant la durée de la maladie, M. , rue , n° , a été appelé à donner des soins au décédé et que les médicaments ont été fournis par M. (4) rue , n° .

Fait 189

---

(1) Désigner la profession personnelle, s'il y a lieu, ou celle du mari, en cas de décès de la femme, ou celle des père ou mère, en cas de décès des enfants.

(2) Faire connaître l'étage et l'exposition (nord, sud, est, ouest) du logement.

(3) Relater la nature de la maladie, les causes antécédentes ou complications, la durée de la maladie, et s'il y a eu ouverture du corps. Dans le cas où il s'agirait d'un enfant sorti vivant du sein de la mère, mais décédé avant que la déclaration de naissance ait pu être faite, indiquer d'après les déclarations quelle a été la durée de son existence.

(4) Enfin inscrire le nom des personnes, ayant titre ou non, qui ont donné des soins à la malade et de celles qui ont fourni les médicaments. Sexe.

MODÈLE DE CERTIFICAT D'INSCRIPTION DES ÉLÈVES EN PHARMACIE

Je soussigné, pharmacien diplômé sub N° , déclare que le nommé , sujet , âgé de ans, de , travaille dans ma pharmacie sise à , en qualité d'élève stagiaire, et prie l'honorable Conseil des Affaires médicales civiles de bien vouloir l'inscrire dès la date de ce jour dans les registres *ad hoc* de la Faculté Impériale de Médecine.

En foi de quoi

(Mettre un timbre d'une piastre et apposer sur celui-ci la signature).

Constantinople, 189.

NOTES PRATIQUES

Gaze stérilisée pour pansement chirurgical et antiseptique. — On prend de la mousseline (de la tarlatane plutôt, car elle est d'un tissu moins serré que la mousseline), on la lave à deux reprises dans de l'eau distillée froide ; après l'avoir bien pressée, on la fait bouillir pendant 2 heures dans de l'eau distillée contenant 2 0/0 d'acide borique ou 1 sur 10.000 de sublimé. On peut l'employer, après l'avoir fait sécher dans un air raréfié, comme gaze aseptique chirurgicale simple.

©BIUM

Lorsqu'on veut rendre cette gaze médicamenteuse, par exemple, à l'iodoforme, ou à la cocaïne et menthol, etc., etc., on procède dans ce dernier cas en employant d'abord la cocaïne dissoute dans l'eau distillée. Une fois la gaze séchée, on emploie le second véhicule éthéroalcoolique contenant la substance active, au moyen de la trempe ou de la pulvérisation, mais la trempe est préférable.

Un mètre de gaze stérilisée pèse 30 grammes. La quantité du liquide suivant est suffisante pour 1 mètre de gaze. Cependant, après que la gaze aura séjourné le temps voulu pour absorber ce liquide, on la fera sécher dans un grand courant d'air, à l'abri de la lumière et du feu.

Alcool, 45,0 ; Ether, 35,0 ; Glycérine, 1,50 ; G. mastic, 2,0 ; Matière active, iodoforme, 3,0. Si l'on veut préparer de la gaze à l'iodoforme à 10 0/0.

Gélatine pour préparer les suppositoires, ovules ou boules et les bougies médicamenteuses. — La composition de cette gélatine (ou glycérine solidifiée) pour les boules, ovules et suppositoires est la suivante : Gélatine blanche de 1re qualité, 30,0 ; Glycérine, 40,0 ; Eau distillée, 30,0. Pour les bougies nasales : Gélatine, 20,0 ; Glycérine, 40,0 ; Eau distillée, 40,0. On doit préalablement bien enduire d'huile les moules à l'intérieur, puis couler immédiatement la gélatine bien chaude et liquéfiée, associée avec la substance active. Ordinairement, la plus grande partie de ces substances se dissolvent dans le véhicule même, comme l'acide borique, l'iode, l'iodure de potassium (ce dernier

doit être légèrement calciné, comme d'ailleurs tout autre sel contenant de l'eau de cristallisation ou d'hydratation), l'ichthyol, l'iodoforme, le salol, la résorcine, etc., etc.

Huile de foie de morue ferrugineuse. — Rp. Sulfate proto de fer, 95; Eau distillée, 95. Dissolvez; Prenez d'autre part: Savon médic. amygdalin 95, Eau distillée, 95. Ajoutez la solution de savon à la solution de fer. S'il se forme un précipité de savon de fer, pressez la masse fortement dans un linge; mettez ensuite 8 grammes du savon ferrugineux dans une capsule en porcelaine élevée à la température de 45 à 50°, ajoutez-y, par petites fractions, 1,000 grammes d'huile de foie de morue blonde. Après refroidissement, filtrez. — Chaque cuillerée à bouche de 20 grammes contient 0,05 centigrammes de protoxyde de fer.

(Eug. Dellasudda)
de Constantinople.

Préparation de la teinture d'iode. — On obstrue la douille d'un entonnoir ordinaire par quelques fragments de verre concassé et, sur ce filtre de verre très primitif, l'iode grossièrement pulvérisé est tassé et dissous dans l'alcool par déplacement.

(Mazurier)
de Boulogne.

Préparation des pommades. — Pour préparer des pommades homogènes devant contenir de for-

©BIUM

tes proportions d'extraits ou de sels, on peut employer le procédé suivant : Il suffit de mêler à la solution de l'extrait ou de sel, 2 centigrammes de gomme adragante pulvérisée par gramme d'eau employée pour opérer la dissolution ; après trétuation, on ajoute le corps gras et on obtient rapidement une pommade de bonne consistance, homogène et adhérant aux parois du mortier.

(VINDEVOGEL.)

Solution pour retarder la putréfaction des cadavres. — Pr. Bichlorure de mercure, 4,00 ; Chlorure de sodium, 10,00 ; Acide phénique, 100,00 ; Alcool, 500,00 ; Eau, 2 litres. Dès que la réalité de la mort est attestée, on ponctionne la cavité abdominale avec un trocart et on injecte environ un demi-litre de la solution ci-dessus. On procède de la même manière pour chacune des deux cavités thoraciques, puis on lave le corps avec le même liquide, dont on se sert encore pour imbiber des tampons d'ouate destinés à clore toutes les ouvertures naturelles. Deux ou trois fois par jour on renouvelle les lavages sur les parties du corps exposées à l'air, et toute décomposition est ainsi évitée, pendant plusieurs jours. C'est là, dit la *Gazette de Strasbourg*, un procédé facile, peu coûteux et d'une efficacité éprouvée.

(Dr PARCELLY).

Examen microscopique du sang. — On place la gouttelette de sang avec précaution sur le porte

objet de façon que le liquide s'étale en une couche mince. Pour mieux isoler les éléments, on peut diluer le sang à l'aide d'une solution de chlorure sodique. Si l'on veut étudier la préparation pendant longtemps, on étend autour du couvre-objet une goutte d'huile, qui empêche l'évaporation du liquide et la déformation consécutive des éléments morphologiques.

(Bizzozero et Firket.)

©BIUM

GENESTE, HERSCHER & Cie

INGÉNIEURS SANITAIRES

Constructeurs à PARIS, 42, rue du Chemin-Vert

(Usine à Creil, succursale à Bruxelles)

TROIS GRANDS PRIX

à l'Exposition Universelle de 1889

APPLICATIONS DU GÉNIE SANITAIRE

Matériel sanitaire pour combattre la transmission et la propagation des maladies épidémiques.

Adopté par la Commission Internationale sanitaire de Constantinople. Adopté en France, en Angleterre, en Espagne, en Italie, Portugal, Egypte, Bulgarie, Grèce, etc.

Etuves à vapeur sous pression pour la désinfection des objets de literie, linges, vêtements, couvertures, etc.

Types fixes pour stations publiques, sanitaires, lazarets, hôpitaux, navires, etc.

Types locomobiles pour éteindre sur place les foyers épidémiques.

Pompe à désinfecter les parois des locaux et tous les objets ne supportant pas le traitement à vapeur par la pulvérisation d'une solution antiseptique.

REPRÉSENTANT POUR L'EMPIRE OTTOMAN

M. J. BELLET, cité d'Alep, Pera

à CONSTANTINOPLE

Etablissement Hydrominéral de

CONTREXÉVILLE

Source du PAVILLON

LA SEULE DÉCLARÉE D'INTÉRÊT PUBLIC

(Décret du 4 août 1860)

PLACÉE SOUS LA PROTECTION DE L'ÉTAT

(Décrets en date des 29 Juin 1861 et 2 Mars 1885)

Souveraine et sans rivale dans les Affections :

GOUTTE,

GRAVELLE,

DIABÈTE,

MALADIES DU FOIE,

VOIES URINAIRES, etc.

Saison du 20 Mai au 20 Septembre

Demandes : Renseignements, Brochures

SIÈGE SOCIAL : à Paris, 6, Rue de la Chaussée-d'Antin

EXIGER
la Source du **PAVILLON**

©BIUM

MÉDICATION CHLORHYDRO-PEPSIQUE

(Amers et Ferments digestifs)

ELIXIR GREZ

CHLORHYDRO-PEPSIQUE

Toni-digestif employé avec succès dans les hôpitaux. Cette préparation constitue le traitement le plus efficace dans les *dyspepsies*, *l'anorexie*, les *vomissements de la grossesse* et les *troubles gastro-intestinaux des enfants* (Lienterie).

Doses : 1 verre à liqueur à chaque repas ou 2 à 3 pilules Grez chlorhydro-pepsiques, enfants : 1 à 2 cuillerées d'élixir par repas.

ALBUMINATE DE FER

LIQUEUR DE LAPRADE

à l'Albuminate de Fer

Le plus assimilable des ferrugineux (Pr Gubler) n'occasionne ni constipation, ni troubles gastro-intestinaux. C'est le fer gynécologique par excellence (Professeurs Demarquay et Bernutz). Dose : 1 cuillerée à bouche à chaque repas dans tous les états pathologiques qui nécessitent l'emploi du fer.

PEPTONE-PHOSPATÉE BAYARD

VIN DE BAYARD

le plus puissant reconstituant

Dose : 1 verre à liqueur à chaque repas.

CONVALESCENCES, ANÉMIE, PHTISIE

PARIS : COLLIN & Cie, 49, RUE DE MAUBEUGE.

TROISIÈME PARTIE

RÈGLEMENT

SUR L'EXERCICE DE LA MÉDECINE CIVILE EN TURQUIE

SANCTIONNÉ PAR DÉCRET IMPÉRIAL

TITRE PREMIER

ART. 1er. — Nul ne pourra exercer la médecine ou l'une des branches de la médecine, dans l'Empire Ottoman, s'il n'est muni d'un diplôme délivré par la Faculté Impériale de Médecine de Constantinople ou par une des Facultés étrangères.

ART. 2. — Nul ne peut prendre le titre de docteur en Médecine ou en Chirurgie s'il n'est pourvu d'un diplôme comme il est dit à l'article précédent.

ART. 3. — Les Docteurs en Médecine ou en Chirurgie des Facultés étrangères, arrivés dans le pays après la publication du présent règlement, sont tenus :

1° De faire enregistrer leur diplôme à l'École

©BIUM

Impériale de Médecine. Cet enregistrement ne sera effectué que sur l'exhibition du passeport, visé par l'autorité dont ils relèvent à Constantinople.

2° De subir un colloquium.

Ces formalités remplies, un permis d'exercice leur sera délivré moyennant la somme de cinq cents piastres, qu'ils devront verser au moment de le recevoir.

ART. 4. — Tous les Docteurs en Médecine ou en Chirurie exerçant à Constantinople, avant la publication du présent règlement, doivent se présenter à l'Ecole Impériale de Médecine pour faire enregistrer leur diplôme.

ART. 5. — Tout Docteur en Médecine ou en Chirurgie exerçant dans les provinces doit envoyer à l'École Impériale de Médecine par l'entremise du gouverneur-général de la province, une copie légalisée de son diplôme. Cette légalisation sera faite, pour les sujets Ottomans, par le grand Conseil de la province, et, pour les sujets étrangers, par leurs consulats.

ART. 6. — Nul Docteur en Médecine ou en Chirurgie ne pourra fournir des médicaments si ce n'est dans les lieux où il n'existe aucune pharmacie légalement établie.

ART. 7. — Les sages-femmes des Facultés étrangères, pour pouvoir exercer l'art des accouchements dans l'Empire Ottoman, devront se conformer à l'art. 3, en payant seulement cent piastres.

Les sages-femmes exerçant dans les provinces devront se conformer à l'art. 5.

ART. 8. — Les sages-femmes ne pourront, dans aucun cas, employer les forceps, ni aucun instrument obstétrical, ni pratiquer la version. L'administration du seigle ergoté et de tout médicament actif leur est absolument défendue.

TITRE SECOND

Dispositions provisoires.

ART. 9. — Pourront exercer :

1° Les officiers de santé reçus à la Faculté Impériale de Médecine à Constantinople.

2° Les personnes qui exercent en vertu d'un permis délivré par un des anciens Médecins en chef ou d'un Directeur de l'École Impériale de Médecine.

3° Ceux qui ont été employés dans les hôpitaux et dans les provinces en qualité de Médecins et de Chirurgiens par l'Ecole Impériale de Médecine.

ART. 10. — Les Médecins et Chirurgiens de ces trois catégories ne pourront pas pratiquer des grandes opérations.

ART. 11. — Tout individu qui exerce une des branches de la petite Chirurgie, en vertu d'un permis délivré par l'autorité compétente, ou qui aurait été employé en qualité de Chirurgien dans l'Armée ottomane, sera autorisé à exercer la petite Chirurgie. Il devra se présenter à l'Ecole Impériale de Médecine pour être inscrit de nouveau.

©BIUM

TITRE TROISIÈME

Dispositions pénales.

ART. 12. — Tout contrevenant aux dispositions des articles 1 et 2, sujet étranger ou Ottoman, sera puni d'une amende de 2 à 7 médjidiés d'or. L'amende sera double en cas de récidive, et les contrevenants seront, en outre, condamnés à un emprisonnement de deux à six mois.

ART. 13. — Seront également passibles d'une amende, de un à cinq médjidiés d'or, tous ceux qui contreviendront aux dispositions des articles 3, 4, 5 et 6.

ART. 14. — Tout individu qui rentre dans la catégorie des articles 8, 10, et 11 sera passible d'une amende de trois à sept médjidiés d'or.

TITRE QUATRIÈME

Dispositions complémentaires.

ART. 15. — Le présent réglement entre en vigueur, pour Constantinople, trois mois après sa publication, et un an après cette publication, là où il y a des médecins autorisés.

ART. 16. — Une liste de tous les médecins enregistrés à l'École Impériale de Médecine sera dressée par celle-ci, publiée par tous les journaux de la Capitale et adressée à toutes les pharmacies.

ART. 17. — L'École Impériale de Médecine fera

ajouter, à la fin de chaque année, les noms des Docteurs en Médecine ou en Chirurgie inscrits dans le courant de l'année. Dès qu'un nouveau Docteur sera inscrit, le Conseil Impérial de Médecine le fera connaître à toutes les pharmacies.

La direction de l'École Impériale de Médecine est chargée de pourvoir de médecins les provinces qui n'en ont pas, afin que le présent règlement puisse recevoir, le plus tôt possible, une application générale.

Constantinople,

Ecole Impériale de Médecine, le 7 Rebi-ul-Ewel 1278 (1863).

RÈGLEMENT SUR L'EXERCICE DE LA PHARMACIE CIVILE

TITRE PREMIER

Des pharmaciens.

ART. 1er. — Nul ne pourra exercer la pharmacie, ouvrir une officine, préparer, vendre ou débiter aucun médicament s'il n'a été reçu Maître en Pharmacie à l'École Impériale de Médecine ou dans une Université d'Europe et si, en outre, il n'a obtenu un permis *ad hoc* délivré par ladite Ecole.

Sont exceptés de la première disposition ceux des pharmaciens sans diplôme qui tiennent actuellement officine ouverte en vertu d'un permis accordé par l'École Impériale de Médecine anté-

©BIUM

rieurement au mois de Ramazan de l'année mil deux cent soixante-seize de l'Hégire (11/23 Mars 1860).

ART. 2. — Le permis d'exercer sera accordé, de plein droit, à tout maître en pharmacie qui en fera la demande par écrit, et, après que ses titres auront été reconnus valables. Si le demandeur ne tient pas son diplôme de l'École Impériale de Médecine, il aura de plus à satisfaire à un colloquium.

ART. 3. — Il sera tenu à l'École Impériale de Médecine un registre spécial où seront inscrits tous les pharmaciens pourvus du permis d'exercer.

TITRE DEUXIÈME

Des officines.

ART. 4. — Le nombre des officines ou pharmacies est illimité.

ART. 5. — Nul pharmacien ne peut ouvrir une officine ou la déplacer, sans en avoir fait la déclaration à l'École Impériale de Médecine où cette déclaration sera enregistrée.

ART. 6. — Le propriétaire d'un fonds de pharmacie doit être pharmacien autorisé, c'est-à-dire muni du permis d'exercer.

ART. 7. — Un pharmacien ne peut gérer qu'une seule officine.

ART. 8. — Toute officine ne peut être dirigée que par un pharmacien autorisé,

ART. 9. — Il est défendu à tout pharmacien muni du permis d'exercer de servir de prête-nom à une personne non-autorisée, pour l'exploitation d'une officine.

ART. 10. — Les pharmaciens employés dans le service militaire ou dans les hôpitaux ne peuvent tenir officine.

ART. 11. — Aucun élève reçu maître en pharmacie ne pourra ouvrir ou diriger une officine à une distance plus rapprochée que mille et un pics des pharmacies où il aura été employé, à moins du consentement du ou des pharmaciens intéressés. Cette disposition cesse d'être obligatoire au bout de trois ans.

TITRE TROISIÈME

Des règles à observer dans l'exercice de la pharmacie.

ART. 12. — Toutes les officines doivent être pourvues de certains médicaments indispensables dont il sera dressé une liste réglementaire, ainsi que de poids uniforme réglés par la direction des Affaires Médicales.

ART. 13. — Tous les médicaments doivent être soigneusement classés ; ils doivent être en parfait état de conservation et exempts de toute espèce d'adultération.

ART. 14. — Les substances éminemment toxiques doivent être tenues à part dans un endroit sûr et fermé à clef.

©BIUM

ART. 15. — Pour toutes les préparations officinales, les pharmaciens sont tenus de se conformer au Codex adopté par l'Ecole Impériale de Médecine.

ART. 16. — Aucune ordonnance ne doit être expédiée, si elle n'est revêtue de la signature d'un des médecins, chirurgiens ou vétérinaires inscrits à l'École Impériale de Médecine et dont chaque pharmacie doit posséder la liste officielle.

ART. 17. — Toute ordonnance expédiée doit être inscrite avec un numéro d'ordre dans un registre paraphé par la Direction des Affaires médicales.

ART. 18. — Toute expédition d'ordonnance doit être cachetée et doit porter sur l'étiquette l'indication suivante :

« Médicament à tel usage pour M. X..... »

L'étiquette des médicaments pour usage interne doit être de couleur blanche, et celle des médicaments pour usage externe, de couleur orangée.

ART. 19. — Le pharmacien ne doit, dans aucun cas, altérer le texte d'une ordonnance, ou substituer une substance à une autre, ou modifier la dose prescrite ; mais s'il rencontre ou soupçonne une erreur, il est de son devoir de ne pas exécuter la prescription sans avoir fait part de ses remarques au signataire de l'ordonnance et avant d'avoir reçu de lui une réponse par écrit.

ART. 20. — Le pharmacien est tenu de rendre l'ordonnance qu'il a exécutée, après en avoir gardé copie et l'avoir enregistrée dans le livre *ad hoc*

spécifié dans l'art. 17. Il écrira en même temps le numéro d'enregistrement sur l'ordonnance rendue.

ART. 21. — Il est expressément défendu aux pharmaciens de délivrer aucun médicament actif, et, à plus forte raison, aucune substance toxique, sans une ordonnance signée d'un médecin, chirurgien ou vétérinaire inscrit à l'École Impériale de Médecine. Il leur est également interdit de faire aucune prescription médicale, et, en général, de se livrer à la pratique de la médecine.

ART. 22. — Est illicite toute entente ou association entre pharmacien et médecin dans un but d'exploitation des malades.

ART. 23. — La vente en gros des substances toxiques ne peut être faite qu'à des personnes honorablement connues et sur une déclaration signée de leur part indiquant l'usage qu'elles en feront.

ART. 24. — Est interdite la vente de tout remède secret qui ne serait pas autorisé par l'École Impériale de Médecine.

ART. 25. — Nul autre qu'un pharmacien muni du permis d'exercer ne pourra, dans aucun cas et sous aucun prétexte, débiter des substances médicamenteuses actives en détail, ni expédier une ordonnance du médecin, chirurgien ou vétérinaire. Cette défense s'applique plus particulièrement aux droguistes et aux herboristes.

TITRE QUATRIÈME

Des Inspections.

ART. 26. — Tous les six mois il sera fait régu-

©BIUM

lièrement une inspection des pharmacies ; il y aura en outre des inspections extraordinaires.

ART. 27. — Ces inspections seront faites par des commissaires au nombre de trois au moins, délégués *ad hoc* par l'École Impériale de Médecine et assistés par un agent de l'Autorité municipale ou de la Police.

ART. 28. — Tout pharmacien sera tenu, sur la réquisition en règle des commissaires, de soumettre à leur inspection les drogues ou produits quelconques que renferment son officine, son laboratoire et ses magasins, ainsi que les poids, mesures, instruments, registres, etc., en un mot, tout ce qui se rattache à l'exercice de la profession.

ART. 29. — En cas de contravention flagrante ou seulement présumée, la commission aura droit de saisie provisoire. Elle fera ensuite, dans le délai de trois jours, son rapport à l'École Impériale de Médecine qui, après examen, statuera sur le fait.

TITRE CINQUIÈME

Des Élèves civils.

ART. 30. — Quiconque veut devenir élève civil en pharmacie doit se présenter à l'École Impériale de Médecine. L'élève est inscrit sur un registre *ad hoc* et il lui est délivré un certificat d'inscription.

ART. 31. — Pour être admis à recevoir le titre de maître en pharmacie, l'élève doit avoir fait six

©BIUM

ans, au moins, de stage dans une ou plusieurs officines autorisées.

Ce stage sera réparti en deux périodes, de trois ans chacune. Pendant toute la seconde période, c'est-à-dire à partir de la quatrième année de stage, l'élève sera tenu de subir un examen satisfaisant sur la langue française et l'arithmétique, et de suivre les cours de pharmacie à l'École Impériale de Médecine.

Art. 32. — Lorsqu'il aura accompli les six années de stage, l'élève sera admis à subir les examens voulus pour obtenir le diplôme de maître en pharmacie. Après examens satisfaisants, ce diplôme lui sera délivré par l'Ecole Impériale de Médecine.

Art. 33. — Aucun élève ne pourra quitter le pharmacien chez lequel il est placé sans l'avoir averti, au moins quinze jours d'avance et sans avoir obtenu de lui un certificat de congé. L'avertissement sera constaté par une reconnaissance signée du pharmacien. En cas de refus de la part de ce dernier de donner ce certificat de congé, l'élève en fera la déclaration à l'École Impériale de Médecine qui statuera.

Art. 34. — Aucun pharmacien ne devra accepter un élève sans avoir exigé de lui son certificat d'inscription, et si l'élève sort d'une autre pharmacie, sans s'être fait présenter son certificat de congé.

Art. 35. — Un élève sortant d'une officine ne

©BIUM

pourra, sans le consentement du patron qu'il quitte, entrer dans une autre officine placée à moins de mille et un pics de la première.

TITRE SIXIÈME

Droits à percevoir par l'École Impériale de Médecine.

ART. 36. — Pour le diplôme de maître en pharmacie délivré à un élève civil, il sera perçu par l'École un droit de 500 piastres.

ART. 37. — Pour le permis d'exercer délivré à un maître en pharmacie, qui ne tient pas à un diplôme de l'École Impériale de Médecine, il sera également perçu un droit de 500 piastres.

ART. 38. — Tout contrat ou tout autre acte concernant l'exercice de la pharmacie qui sera soumis à l'École Impériale de Médecine donnera lieu à un droit d'enregistrement de 25 piastres.

ART. 39. — Pour chaque inspection semestrielle il sera payé à l'École, pour chaque pharmacie inspectée, la somme de 50 piastres. Les inspections extraordinaires seront gratuites.

TITRE SEPTIÈME

Des Pénalités.

ART. 40. — Toute contravention au présent règlement sera poursuivie et punie.

ART. 41. — L'exercice illégal de la pharmacie

sera puni de la fermeture de l'officine et d'une amende de dix à cinquante livres turques.

ART. 42. — Les pharmaciens munis d'un permis d'exercer qui seraient en contravention au présent règlement seront passibles des peines disciplinaires suivantes :

A. Saisie totale des objets en contravention;

B. Amende d'une à cinquante livres turques.

C. Fermeture de la pharmacie pendant trois mois au maximum.

D. Retrait temporaire du permis d'exercer qui ne dépassera pas deux ans.

E. Retrait définitif du permis d'exercer.

ART. 43. — En cas de préjudices graves, les délinquants seront, en outre, passibles des réparations pécuniaires prévues par les lois du pays.

ART. 44. — Le degré de ces diverses pénalités applicables à chaque cas, est laissé à l'appréciation du tribunal qui prendra en considération l'importance de la contravention, l'état ou non de récidive, en un mot, toutes les circonstances atténuantes ou aggravantes.

ART. 45. — Toutes les contraventions concernant l'exercice de la pharmacie seront déférées au Conseil Impérial de Médecine qui se constituera en tribunal pour juger l'affaire et statuer, s'il y a lieu, sur la peine à appliquer.

ART. 46. — Le corps des pharmaciens désignera chaque année trois délégués qui seront admis à prendre part, au sein du Conseil de l'École Impé-

©BIUM

riale de Médecine, à toutes les délibérations concernant l'exercice de la pharmacie. Ces délégués seront renouvelés tous les ans.

TITRE HUITIÈME

Dispositions complémentaires.

ART. 47. — En cas de contestation sur les prix des médicaments, la question sera jugée par l'École Impériale de Médecine, de même que toutes les contestations concernant l'exercice de la pharmacie.

ART. 48. — Toute disposition antérieure qui serait contraire au présent règlement est abrogée.

ART. 49. — L'École Impériale de Médecine est chargée de veiller à l'exécution du dit règlement qui, dans sa teneur actuelle, n'est applicable qu'à la circonscription de Constantinople.

Constantinople,

École Impériale de Médecine, le 7 Djemazi-ul-Ahir 1279, (17/29 Novembre 1862).

FACULTÉ IMPÉRIALE DE MÉDECINE DE CONSTANTINOPLE

Elle relève du ministère de la guerre. Elle comprend deux catégories d'élèves : 1° Les élèves pensionnaires de l'État, qui sont les plus nombreux. Ils sont logés, nourris, habillés et entretenus par l'État, avec l'obligation de servir ensuite comme

médecins dans l'armée; 2° Les élèves libres ou externes qui y reçoivent la même instruction gratuitement et sans contracter aucune obligation ultérieure envers l'État. Ils ne payent ni droits d'inscription ni droit d'examens. Ils ne payent que le droit de diplôme, soit 5 livres turques (115 francs).

L'enseignement se faisait autrefois en français, depuis 1876 il se fait en turc. Les élèves internes ou pensionnaires de l'État portent le costume et suivent le régime militaire.

Le personnel de l'École se compose d'un directeur, d'un préfet des études, de professeurs titulaires, de professeurs répétiteurs, nommés improprement *agrégés* et dont chacun est attaché à une chaire spéciale; d'officiers de discipline présidés par un officier supérieur, de secrétaires, de greffiers et de comptables. Tout ce personnel, sans aucune exception, est placé sous les ordres du Directeur.

Le Directeur de la Faculte Impériale de Médecine est S. E. le Dr Saïb Pacha; le préfet des études est S. E. Ahmed Hilmi Pacha.

Un bon nombre des professeurs et des agrégés ont complété leurs études en France. Quelques-uns même se sont adonnés à une spécialité. Quelques professeurs de langue française sont, en outre, attachés à cette Faculté et chargés d'enseigner cette langue aux débutants. Les émoluments des professeurs et de tout le personnel, ainsi que les frais d'entretien, sont payés par le Ministère de la Guerre.

Les études se font en six années, soit une année

©BIUM

préparatoire et cinq années d'études médicales proprement dites. Il y a deux sortes d'*examens* : 1° Des examens de fin d'année, aux termes de chaque année scolaire, et 2° des examens de Doctorat qui sont au nombre de 4 et dont le dernier comprend les thèses, au nombre de deux : une sur un sujet de clinique interne et l'autre sur un cas de chirurgie.

Voici le tableau des études et du personnel enseignant de l'École :

Directeur : Saïb Pacha. *Préfet des études* : Ahmed Hilmi Pacha.

Première année scolaire :

Physique : Prof. Antranik Bey. *Chimie organique* : Basile Effendi. *Géologie* : Ibrahim Bey.

2e Année :

Botanique : Hadji Ali Bey. *Zoologie* : Husseïn Remzi Bey. *Anatomie* : Rassim Bey. *Préparateur d'anatomie* : Youssouf Rami Effendi.

3e Année :

Anatomie (suite) : Mazhar Bey. *Préparateur* : Youssouf Rami Effendi. *Physiologie* : Chakir Bey. *Histologie* : Haïdar Bey.

4e Année :

Chimie organique et pharmacie : Fayk Pacha Dellasudda. *Matière médicale* : Dicca bey. *Pathologie générale* : Hadji Nafiz Pacha et Fayk Bey. *Médecine opératoire* : Osman Bey. *Hygiène* : Ferdi Pacha.

5e Année ;

Pathologie externe : Naïm Bey. *Pathologie interne* : Feïzi Pacha et Salih Bey. *Anatomie patho-*

©BIUM

logique : Ohanez Bey. *Accouchements :* Bessim Omer Effendi.

6e Année :

Pathologie externe : Le même. *Pathologie interne :* Les mêmes. *Médecine légale :* Agob Bey.

Cliniques :

Clinique médicale (5e et 6e années) : Zoéros Pacha. — *Clinique chirurgicale* (5e et 6e années) : Aristide Bey. Prof. suppléant : Haïreddine Bey. Chef de clinique : Hamdi Effendi. — *Clinique des maladies des yeux* (6e année) ; Abdenour Bey. — *Clinique des maladies de la peau et syphylitiques :* Düring. — *Clinique des maladies de l'oreille et du larynx :* Djivani Effendi et Chéfik Bey.

Les examens du Doctorat ne sont autorisés qu'après la 3e année d'études médicales. Ils sont répartis de la manière suivante : Au commencement de la quatrième année, 1er examen de Doctorat (Anatomie, physiologie, histologie). Au commencement de la 5e année, 2e examen du Doctorat (Pathologie générale, matière médicale, hygiène, médecine opératoire). A la fin de cette même année, les deux autres examens du Doctorat et les deux thèses.

Les professeurs titulaires, aussi bien que les agrégés ont, pour la plupart, des grades militaires, ainsi que le Directeur et le Préfet des études. Le Directeur a le grade de Général, qui comporte le titre de Pacha et d'Excellence. Trois des professeurs actuels ont le grade de général et le titre de pacha. Parmi les professeurs, ceux de la clinique médicale et chirurgicale ont hiérarchiquement la

©BIUM

préséance sur leurs collègues, comme dans la plupart des Facultés.

En 1887, un institut antirabique a été fondé sur l'ordre et sous les auspices de S. M. I. le Sultan, et installé dans une des dépendancees de l'École I. de Médecine, mais sans faire partie intégrale de l'École. Cet institut a été fondé et organisé par Zoéros Pacha, qui en est le Directeur et qui y a annexé un Laboratoire bactériologique, muni de tous les instruments et de tous les appareils nécessaires. L'institut antirabique et bactériologique relève du ministère de l'Intérieur et ses frais d'entretien sont fournis par l'Administration des affaires médicales civiles et non pas par l'École.

En dehors de cette Faculté de Médecine, il y a, depuis 17 à 18 ans, une *Ecole secondaire de médecine*, destinée à former des médecins cantonaux. L'enseignement s'y fait également en turc, mais c'est la Faculté qui a seule droit de délivrer le diplôme à ces médecins.

FACULTÉ MIXTE DE MÉDECINE ET DE PHARMACIE DE BEYROUTH (TURQUIE D'ASIE)

ANNÉE SCOLAIRE 1891-1892

Distribution des cours. — Chaires.

Anatomie : *M. Nègre.* — Accouchements : *M. Rouvier.* — Hygiène : *M. Boyer.* — Pathologie interne : *M. de Brun.* — Pathologie externe : *M. Hache.* — Petite chirurgie : *M. Chaker.* — Matière médicale : *M. Baldy.* — Chimie : *M. Soulerin.* — Phy-

sique : *M. Marcellier*. — Histoire naturelle : *M. Boulomoy*.

Cliniques

Clinique médicale : *M. de Brun*. — Clinique chirurgicale : *M. Hache*. — Clinique gynécologique : *M. Rouvier*. — Polyclinique : *M. Boyer*. — Polyclinique : *M. Négre*. — Clinique ophtalmologique : *M. Chaker*.

FACULTÉ DE MÉDECINE AMÉRICAINE DE BEYROUTH

N'ayant pu obtenir jusqu'à la dernière heure, les renseignements nécessaires en ce qui concerne cette institution, nous nous réservons de revenir dans notre 2e édition, avec détails, comme nous ferons du reste pour la précédente.

ADMINISTRATION DES AFFAIRES MÉDICALES CIVILES *(Idaréï-tibié-ï-mulkié)*. — Les affaires médicales et pharmaceutiques de l'Empire sont gérées par un département spécial nommé « Administration médicale civile de l'Empire ». Cette administration relève du ministère de l'Intérieur.

Elle comprend : 1° Un Directeur ; 2° Deux conseils ; 3° Les bureaux (correspondance et comptabilité).

Le Directeur de la Faculté Impériale de Médecine est en même temps Directeur des affaires médicales. Il relève donc, comme Directeur, de l'École du Ministère de la Guerre, et comme Directeur des affaires médicales, de celui de l'Intérieur. Il a à côté de lui un Conseil, désigné sous le nom de

©BIUM

Conseil des Affaires médicales civiles, dont les décisions sont exécutées par le Directeur ou transmises aux différents ministères et départements. La juridiction de ce Conseil comprend ce qui suit : Il surveille l'exercice de la médecine et de la pharmacie dans tout l'empire Ottoman; délivre des permis d'exercer aux médecins et pharmaciens qui ont fait leurs études dans les écoles de l'étranger; autorise ou non l'ouverture ou le déplacement des pharmacies, se prononce en dernier ressort sur toutes les questions médicales; examine, juge et se prononce en dernier ressort et sans appel sur toutes les questions scientifiques (médicales, hygiéniques, chimiques, etc.), qui lui sont renvoyées par les différentes administrations de l'État, s'érige en tribunal et juge tous les différends médico-pharmaceutiques; examine les employés civils de l'État qui demandent leur mise à la retraite pour des raisons de santé, et contrôle les rapports médicaux; fait faire sous son contrôle les analyses chimiques des substances, médicaments, viscères, denrées alimentaires, etc., qui lui sont transmises par les autres administrations de l'État; nomme, transfère ou révoque les médecins et pharmaciens municipaux, etc., etc.

Le conseil administratif des affaires médicales est composé d'un Président et d'un Secrétaire Général nommés par le Sultan; de huit membres nommés par le Directeur, dont deux doivent être chimistes et forment la Commission des analyses du Conseil. Ce conseil siège à la Faculté Impériale de Médecine.

©BIUM

Personnel actuel du Conseil :

Président, Ferdi Pacha; Secrétaire général, Zoéros Pacha; Membres : Moukhtar effendi, Nafyz Pacha, Agob bey, Hussein Remzi Bey, Mazhar Bey, Abdelnour Bey, Fénerly Bey et les chimistes Vassil effendi et Munir effendi. Archiviste et traducteur : Mahmoud effendi.

Trois délégués de la Corporation des pharmaciens tenant officine à Constantinople sont admis au Conseil des affaires médicales civiles et y siègent à des jours fixes pour prendre part aux délibérations afférentes aux questions de l'exercice de la pharmacie exclusivement. Ces délégués sont élus tous les ans par la Corporation. MM. Léfaki, Apéry et Capamadjian composent cette année-ci la Délégation.

Les droits à payer pour l'obtention du permis d'exercice montent à 7 livres turques, soit 157 fr. 50 centimes. Ce permis n'est délivré qu'après un *colloquium* ayant pour but d'établir que le diplôme présenté appartient réellement à celui qui le présente. Il est défendu aux médecins et pharmaciens étrangers, par la loi ottomane, d'exercer leur art en Turquie, s'ils ne possèdent pas ce permis d'exercice. Les médecins *officiels* des ambassades sont seuls exceptés.

Outre le Conseil administratif, l'Administration des affaires médicales civiles comprend aussi un Conseil supérieur d'Hygiène et de Salubrité publiques, s'occupant exclusivement des questions d'Hygiène et d'assainissement et de toutes les épidémies et épizooties de l'*intérieur*. Ce conseil est

©BIUM

complètement distinct de l'Administration sanitaire et du Conseil de Santé qui relèvent du ministère des affaires étrangères.

Le Conseil d'Hygiène a pour Président le Ministre de l'Intérieur en personne. Tous ses membres sont nommés par iradé impérial.

Il est composé du Président, le Ministre de l'Intérieur ; vice-président, le Directeur des affaires médicales civiles; secrétaire-général (français), Zoéros Pacha ; secrétaire-général (turc), Moukhtar effendi; Membres : Ferdi Pacha, Nafiz Pacha, Agob Bey, Husseïn Remzi Bey, Abdenour Bey, Mazhar bey, Fénerli Bey, Naïm Bey. Un délégué de la Préfecture de police et un de celle de la ville, siègent également dans ce Conseil qui se réunit tous les lundis.

L'Administration des Affaires médicales comprend en outre un corps d'Inspecteurs de la Salubrité, composé de 10 inspecteurs dont 7 sont des médecins, 2 des chimistes et un est vétérinaire. Ils sont placés sous les ordres du Directeur et du Conseil.

LA DELÉGATION PHARMACEUTIQUE

Conformément à l'article 46 du règlement qui régit la pharmacie, le corps pharmaceutique de la capitale élit une délégation composée de 3 pharmaciens. Cette délégation prend part, au sein du Conseil des Affaires médicales civiles, à toutes les délibérations concernant la pharmacie. Ces 3 phar-

©BIUM

maciens sont ainsi les représentants légaux des pharmaciens de la capitale. Cette délégation conserve son pouvoir pendant une année, mais ses membres sont rééligibles. MM. Léfaki, Capamadjian et Apéry constituent cette délégation pour l'année 1891-1892. Elle siège au Conseil des Affaires médicales civiles une fois tous les quinze jours; mais elle se réunit tous les jeudis à 2 heures de l'après-midi à Galata, 68, Yuksek Caldirim, pour examiner et traiter toutes les affaires pharmaceutiques.

Le nombre des pharmaciens tenant officine ouverte à Constantinople s'élève actuellement à 267, dont 118 sont grecs sujets ottomans, 93 arméniens, 23 israélites, 19 hellènes, 5 italiens, 3 autrichiens, 2 français, 2 roumains, 1 anglais et 1 persan. Comme on le voit, le nombre des pharmacies est malheureusement très élevé, par rapport à la population, car si on évalue celle-ci à 800,000 âmes, il y a, par conséquent, une pharmacie pour 3,000 habitants. Si on ajoute surtout que ces officines sont très mal réparties, car il est des localités où il y a agglomération et il arrive des endroits où l'on rencontre une pharmacie tous les 25 pas, l'on ne s'étonne pas que la conséquence naturelle de cet état de chose soit une concurrence effrénée qui tue la pharmacie. Heureusement, un nouveau règlement élaboré par le Conseil médical civil et la Délégation pharmaceutique y met un terme et prévoit même toute une série de dispositions aussi salutaires pour la santé du public que pour le décorum des pharmaciens.

©BIUM

Nous nous flattons d'espérer qu'un iradé impérial ne tardera pas à sanctionner ce nouveau règlement et ce à la satisfaction générale.

RÈGLEMENT SUR L'ADMINISTRATION MUNICIPALE MÉDICALE

CHAPITRE PREMIER

Composition de l'administration municipale médicale et de ses dépendances.

ART. 1er. — Il y aura des médecins municipaux soit dans la capitale, soit dans les provinces. Les limites de la circonscription dans laquelle ils exerceront leurs fonctions seront fixées dans la capitale par la préfecture, et dans les provinces par les gouverneurs, après avoir pris l'avis de la direction médicale civile. Des aides-médecins seront adjoints aux Médecins municipaux là où il sera nécessaire.

ART. 2. — Les appointements des Médecins municipaux et de leurs aides seront fixés et payés par le conseil municipal de leur circonscription.

ART. 3. — Il sera, en outre, créé un certain nombre de pharmacies municipales, embrassant une circonscription dont les limites seront fixées, dans la capitale, par la préfecture, et dans les provinces par l'autorité locale. Une enseigne placée au-dessus de la porte indiquera la nature de ces pharmacies.

©BIUM

ART. 4. — Tout ce qui concerne la nomination des Médecins municipaux et l'allocation des Pharmacies municipales sera r églé par des règlements spéciaux.

CHAPITRE II

Des attributions des Médecins municipaux.

ART. 5. — Un local sera désigné par l'Administration municipale de chaque localité, où le Médecin municipal est tenu de donner des consultations gratuites deux fois par semaine à tous ceux, riches ou indigents, qui se présentent.

ART. 6. — Il est tenu de vacciner ou de faire vacciner par son aide tous ceux qui se présentent dans ce but à ses consultations gratuites.

ART. 7. — Il est tenu de visiter quiconque réclame ses soins, riche ou indigent. Il doit se rendre de sa personne chez tous ceux qui ne sont pas en état de venir le trouver.

ART. 8. — Le Médecin municipal a le droit de se faire payer ses visites à domicile par tous ceux des malades qui en ont les moyens, conformément à un tarif qui sera élaboré par la municipalité et approuvé par la Direction médicale civile.

ART. 9. — Le Médecin municipal qui ne se conformera pas aux prescriptions des articles précédents sera réputé démissionnaire.

ART. 10. — En cas d'épidémie, le Médecin municipal, de concert avec l'autorité locale, signale à

©BIUM

qui de droit le fait par le télégraphe, et s'il n'y a pas de télégraphe, par toute autre voie de communication rapide, en même temps que, de concert avec la même autorité, il organisera le service de secours sur les bases que la science indique et conformément à la nature de l'épidémie. En cas d'apparition d'une épidémie ou existence d'une maladie endémique, dans une localité située en dehors de sa circonscription, il doit, sur l'ordre de l'autorité locale se rendre dans cette localité et faire connaître à la dite autorité les causes qui ont engendré les maladies en question et les mesures propres à la détruire, tout en saisissant simultanément de l'affaire la Direction médicale civile.

ART. 11. — L'autorité municipale qui confie une délégation de cette nature au Médecin municipal est tenue de le défrayer proportionnellement à l'importance et à la durée de sa mission sur les fonds extraordinaires de la municipalité.

ART. 12. — Une fois installé, le Médecin municipal est tenu d'étudier la topographie de sa circonscription, les maladies endémiques régnantes, les causes qui les développent ou les entretiennent comme de déterminer les mesures d'assainissement ou d'hygiène publique qui lui paraissent les plus rationnelles.

ART. 13. — Dans les neuf mois au plus tard de son installation, il adresse à la direction médicale civile un rapport contenant le résultat de ses études et de ses appréciations sur les matières dont il est question dans l'article précédent. En outre, une

©BIUM

fois par mois, il adresse à la direction médicale civile un rapport détaillé sur ce qu'il a observé pendant ce laps de temps dans l'exercice de ses fonctions.

ART. 14. — Le Médecin municipal a le droit de discuter les instructions que lui a fait parvenir la Direction médicale civile : mais jusqu'à nouvel ordre, il ne peut ni les modifier ni en retarder l'application.

ART. 15. — Le Médecin municipal aura qualité pour faire des observations a l'autorité locale, au point des mesures à appliquer conformément aux instructions qu'il aura reçues de la Direction médicale civile.

ART. 16. — En matière judiciaire, toutes les fois qu'il en est requis par les tribunaux, il est tenu de procéder aux expertises nécessaires, en se conformant aux instructions spéciales qui régissent la matière.

CHAPITRE III

De l'administration des pharmacies municipales.

ART. 17. — Les Pharmacies municipales seront desservies par un pharmacien autorisé et placées sous la surveillance du Médecin municipal.

ART. 18. — Les médicaments et le matériel des Pharmacies seront fournis aux frais de la ville par la Pharmacie centrale de Constantinople, sur une demande collective du Médecin et du Pharmacien, adressée à la Direction médicale. Les médicaments

©BIUM

fournis seront consignés à l'autorité municipale qui contrôle tous les six mois le mouvement de la Pharmacie placée sous sa direction.

ART. 19. — Les ordonnances délivrées aux indigents seront exécutées sans rétribution lorsqu'elles seront visées par le Médecin municipal. Toutes les semaines, elles seront remises par le Pharmacien au Président du Conseil municipal ; dans les Nahiés, elles seront remises au Mudir de Nahié.

ART. 20. — Les ordonnances délivrées aux personnes non indigentes seront payables suivant un tarif qui sera élaboré par la Direction médicale civile après avoir pris l'avis du médecin municipal, du pharmacien et de l'autorité municipale.

Constantinople,

École Impériale de Médecine, le 1er *janvier* 1871.

ADMINISTRATION SANITAIRE DE L'EMPIRE OTTOMAN

(OUMOUROU SIHIÉ IDARESSI)

Rue Kara-Moustapha, Galata

Cette administration a été fondée en 1838, sous le règne glorieux du Sultan Mahmoud II.

Elle a pour but d'empêcher, par une série de mesures sanitaires, l'entrée des maladies exotiques, telles que : choléra, peste, etc., dans l'Empire, et de combattre ces mêmes maladies lorsqu'elles se sont déclarées dans les localités ottomanes. A cet

©BIUM

effet, elle a, indépendamment de l'Administration centrale, qui siège à Constantinople, un grand nombre d'offices de santé dans les principales villes de l'Empire, et spécialement dans les ports. La plupart de ces offices sont gérées par des médecins.

Comme les revenus de cette Administration proviennent d'un droit que payent en entrant dans les ports les navires appartenant à tous les pavillons, par conséquent les puissances étrangères y sont plus ou moins intéressées, et comme, parfois, l'importation en Europe du choléra et de la peste a été faite soit par la mer Rouge, soit par la frontière turco-persane, un Conseil international fonctionne au sein même de l'Administration centrale. Il a pour but de veiller à l'application intégrale du Règlement sanitaire *ad hoc*. Ce Conseil international se réunit le mardi de chaque semaine et délibère sur toutes les questions qui concernent non seulement les affaires sanitaires purement internationales, mais aussi tant la gestion de l'Administration que la nomination des médecins. Il est, par conséquent, subdivisé en commissions, dites : commission du personnel, commission financière, commission de discipline, etc. Dans ces commissions figurent également les délégués étrangers. A cause de son caractère international, l'Administration appartient à une section du ministère des affaires étrangères.

Président du Conseil international de santé : S. E. Saïb Pacha, ministre des affaires étrangères et du Département sanitaire.

Annuaire oriental de médecine et de pharmacie (...). Première année. - 1892 - page 365 sur 456

©BIUM

Vice-président : S. E. le Dr Hadji Arif bey.

Inspecteur général honoraire : S. Exc. le Dr Bartolett effendi.

Inspecteur général : S. E. le Dr Cozzoni effendi (Michel).

Secrétaire général : S. E. Ahmed Midhat effendi. Feizi effendi.

Économe : Eschreff effendi.

Mouhassébédji : Hourchid bey.

Secrétaire général adjoint : Ahmed Raghib bey.

Inspecteur de service : M. le Dr Vitalis.

Délégués des Missions étrangères, membres du Conseil international :

Allemagne : M. le Dr Mordtmann.
Autriche-Hongrie : M. le Dr Hagel.
Belgique : M. le baron de Hubsch.
Espagne : M. le Dr Gabuzzi.
États-Unis : M. le Dr Zavitziano.
France : M. le Dr Mahé.
Grande-Bretagne : M. le Dr Dickson.
Grèce : M. le Dr Vafiadis.
Italie : M. Toscani.
Pays-Bas : M. le Dr Stékoulis.
Perse : M. le Dr Panayote bey.
Russie : M. Jacovlew.
Suède et Norvège : M. Timoni.
Secrétaire du Conseil : M. Leval.

En dehors du Conseil sanitaire de Constantinople, il y a deux autres Conseils, l'un à Alexandrie, l'autre à Téhéran. Le délégué du Conseil sanitaire d'Alexandrie est M. le Dr Duca ; M. le

©BIUM

Dr comte de Camposampiéro est délégué à celui de Téhéran. D. Tzelepi, délégué à Kermanchah.

Les médecins sanitaires sont à :

Abou Saad. . . .	Dr	Yéronimaki.
Adalia	»	Markel.
Alep	»	
Bagdad	»	Lubicz (inspecteur).
Bassorah	»	Vouros
Benghazi	»	Plancicz
Beyrouth	»	Luciano (inspecteur).
Bourgas.	»	Jablonowski.
Bouykdéré-Cavak .	»	Kouvaras.
Camaran (Lazaret).	»	Sachs.
Cavalla	»	Poulidès.
Chio	»	Sakéllarios.
Damas	»	Sébastio.
Dardanelles . . .	»	
Dédéagatch . . .	»	Guth.
Djeddah.	»	Vaume (inspecteur).
Durazzo.	»	Caputo.
Erzéroum	»	
Hanéguine. . . .	»	Œconomou.
Hillé (Mésopotamie)	»	Gazala.
Hodéidah	»	
Jaffa	»	
La Canée	»	Hambourg.
La Mecque. . . .	»	Nouri Bey.
Médine	»	Halid effendi.
Mersine.	»	Amadéo.
Mételin	»	Koumarianos (provisoirement aux Dardanelles).

©BIUM

Prévéza.	Dr	Malézian.
Rayet-Révendouz .	»	
Rhodes	»	Paraskévopoulos.
Salonique	»	
Samos	»	Philoctète Negri effendi
Samsoun	»	
Smyrne.	»	
Suleymanié-Pendjévine		
Trébizonde . . .	»	
Tripoli d'Afrique .	»	Dickson.
Tripoli de Syrie. .	»	Spuner.
Valona	»	
Van Séraï.	»	Bogatzélos.
Varna	»	Zitterer.

L'Administration s'occupe également des épizooties et soumet à la quarantaine les provenances des localités où elles sévissent.

On enregistre dans l'Office centrale les décès de la Capitale, mais malheureusement ce service laisse à désirer, car l'on ne cite pas, dans ces bulletins, le genre de maladie, excepté la variole. Il est donc à souhaiter qu'on remédie à cette lacune et que l'on dresse, comme toutes les autres nations civilisées, des tableaux mensuels où doivent figurer non seulement le sexe et la religion, mais aussi l'âge et le genre de maladie à laquelle ont succombé les personnes enregistrées. On agit à peu près ainsi dans tous les offices à médecin. Les médecins de ces offices sont tenus de présenter à l'Administration, au moins chaque mois, un rapport sur l'état sanitaire de leur circonscription, et un

©BIUM

rapport général sur tout ce qui concerne le service sanitaire deux fois par an.

Les appointements des médecins sanitaires varient selon les localités, de 1,500 piastres à 3,400 et même plus, par mois.

D'après des dispositions plus ou moins récentes, tout médecin qui désire entrer dans le service sanitaire, doit obtenir le permis d'exercer *ad hoc* de la Faculté Imp. de Médecine, quelle que soit sa nationalité. En général, les candidats se rendent, avant d'être nommés à un poste fixe, en mission à l'île de Camaran. Cette île, qui est située dans la mer Rouge, près de Hodéidah, doit être accostée par tous les bateaux qui se rendent par la mer Rouge en Europe, afin d'y prendre leurs patentes. Aussi le lazaret de Camaran est-il un des plus importants, et toutes les années, une mission composée de 5 à 6 médecins sanitaires se rend sur ce lazaret et reste pendant tout le temps que dure le pèlerinage, 8 mois environ.

DÉPARTEMENT DU SERVICE SANITAIRE MILITAIRE

Divisé en deux sections (Sehié idaressi)

Sali Pacha (général de division), président. — Hassib Pacha (général de division), vice-président. — Essad eff., premier secrétaire. — Vassif bey, chef de la correspondance.

1re section
- Emin Pacha (général de brigade), directeur.
- Ibrahim bey (colonel), sous-directeur.
- Edhem effendi, chef du bureau de la correspondance.

2e section
- Halim bey (colonel), directeur.
- Behdjet bey et Gabriel bey (colonels) sous-directeurs.
- Ismaïl effendi, chef du bureau de la correspondance.

SECTION SANITAIRE DU MINISTÈRE DE LA MARINE

S. E. Ismaïl Pacha, président.

Les Drs Rifaat Pacha (vice-amiral), Husni Pacha, Cosma Pacha (contre amiraux), Sevian bey, Hamdi bey, Edhem bey et Mühlig effendi, membres.

SECTION MÉDICO-LÉGALE DE LA POLICE

Salim bey, 1er médecin (colonel). Christophoridi effendi, médecin-légiste. Hikmet bey, Gomidas Minassian bey, Hafez Arif effendi, Ali effendi et Luigi effendi, médecins. Hassan Néched effendi, secrétaire.

SERVICE MÉDICAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VIe CERCLE

Conseil.

S. E. Madjid bey, président.

Andon effendi Aznavour, membre du conseil de

©BIUM

préfecture. — Le Dr Agop bey, lieutenant-colonel, membre, inspecteur. — Le Dr Molohadès, membre.

Masseri (Antoine) effendi, secrétaire.

Les Drs Margossian, Manouk Agassian effendi, Joannidès effendi, Ahmed Redjeb et Anastasios Dimitriadès, médecins visitants.

INSPECTION DE LA SALUBRITÉ DES DENRÉES ALIMENTAIRES, DES DROGUES ET DES PHARMACIES.

Inspecteur en chef : Dr Rassim bey, lieutenant-colonel. Inspecteurs : Drs Osman bey, Haïdar bey, Haïreddine bey, Edhem bey (*expert-chimiste*), Husni bey (vétérinaire), et Diamantaki effendi (pharmacien).

SOCIÉTÉ IMPÉRIALE DE MÉDECINE

Le 5 février 1856, un certain nombre de médecins des armées alliées alors à Constantinople et plusieurs médecins de cette ville se réunirent et fondèrent, sous l'initiative du Dr Pincoff, une société scientifique nommée *Société médicale de Constantinople*. Celle-ci fut autorisée plus tard, par iradé impérial, à prendre le titre de *Société Impériale de Médecine*.

Cette Société a pour objet de favoriser les progrès de la médecine dans l'Empire, d'étudier les questions relatives à la santé publique et de sauvegarder les intérêts professionnels. Elle entretient des rapports scientifiques avec l'étranger. La *Gazette médicale d'Orient*, organe de la Société, pu-

©BIUM

blie, en dehors des travaux présentés à la Société, des bulletins épidémiologiques, des mémoires originaux, les comptes rendus des séances, des feuilltons, une revue de la presse, des variétés, des bulletins météorologiques et des tableaux de la mortalité.

Une subvention de 5000 piastres par mois a été accordée, par iradé Impérial, à la Société.

La Société se compose de membres titulaires ou résidants, de membres honoraires et de membres correspondants. Le nombre des membres résidents et celui des membres correspondants est illimité ; celui des membres honoraires est fixé à cinquante. Elle compte actuellement 92 membres.

Nul ne peut être nommé membre de la Société, s'il n'est docteur en médecine ou en chirurgie, ou docteur ès sciences qui s'y rapportent, ou maître en pharmacie, ou reçu dans une école spéciale de médecine vétérinaire.

Pour devenir membre résidant, il faut : 1° en faire la demande par écrit avec le diplôme à l'appui ; 2° présenter un travail spécialement élaboré pour la Société, ou des travaux scientifiques ; 3° compter une année au moins de séjour dans le pays. Les titres du candidat sont renvoyés par le Bureau à l'examen d'une Commission, sur le rapport de laquelle la Société prononce.

Pour devenir membre correspondant, il faut : 1° en faire la demande par écrit, ou être proposé par trois membres de la Société ; 2° envoyer un travail scientifique. La Société prononce sur le rapport d'une commission.

©BIUM

Les membres honoraires sont choisis parmi les célébrités médicales de tous les pays. Le titre de membre honoraire pourra être conféré également aux personnes qui auront rendu des services signalés au pays ou à la Société impériale de médecine. Les nominations des membres honoraires sont proposées, avec motifs à l'appui, par le Bureau, le jour de l'anniversaire de la Société.

Chaque membre résidant paiera pour droits de diplôme et d'admission la somme de deux cents piastres or.

La Société est administrée par son Bureau. Le Bureau pour l'année 1891-1892 se compose : du Président honoraire, S. E. Mavrogéni Pacha ; du Président, S. E. le Dr Zoéros Pacha ; de deux vice-présidents, MM. Fayk Pacha et le Dr Logothétis ; d'un secrétaire général, M. le Dr Pardo ; d'un secrétaire spécial, M. le Dr Ritzo ; d'un trésorier, M. le Dr Vuccino, et d'un archiviste-bibliothécaire, M. le Dr Zavitziano.

La Société se réunit régulièrement le vendredi de chaque semaine. Les séances sont publiques.

SOCIÉTÉ MÉDICALE OTTOMANE « OSMANIÉ »

Cette institution a été fondée, il y a vingt-cinq ans, par *Iradé* Impérial. Elle a pour but l'enseignement de la médecine en langue turque et la répandre dans l'Empire. Grâce à la bienveillance et à la sollicitude de S. M. I. le Sultan, cette Société a rendu de nombreux services à notre pays et se propose d'en rendre encore davantage.

La présidence de la Société est confiée au Directeur de l'École Impériale de Médecine. Le Bureau actuel se compose comme suit : *Président*, S. E. Saïb Pacha, Directeur de l'École Impériale de Médecine et des Affaires médicales civiles ; *Vice-Président*, S. E. Mehmed Mouktar bey ; *Secrétaire général*, le Major Fayk Bey ; *Secrétaire spécial*, le Major Fahri bey ; *Trésorier*, le lieutenant-colonel Djemal bey ; et *Bibliothécaire*, l'adjudant-major Marco effendi.

Les membres du Bureau sont élus tous les six mois au scrutin secret.

La Société est présentement composée de quatre-vingt-trois membres dont 58 sont des membres actifs, et 25, des membres consultatifs. Tous les membres sont à titre honoraire. C'est le Gouvernement impérial qui pourvoit aux besoins de cette Institution.

SOCIÉTÉ DE PHARMACIE DE CONSTANTINOPLE

Cette Société a été fondée le 7 Juin 1879 par un certain nombre de pharmaciens de la capitale. Après avoir travaillé vaillamment pendant deux années et dont ses travaux furent publiés dans son propre organe : *Journal de la Société de pharmacie de Constantinople*, elle a dû suspendre ses travaux et voilà bientôt onze ans qu'elle n'a pas donné signe de vie. Heureusement plusieurs pharmaciens font actuellement de louables efforts pour faire revivre cette utile Institution qui avait rendu de nombreux services dans le pays. Espérons que

©BIUM

ces efforts seront couronnés de succès et que l'année prochaine nous aurons le plaisir de la voir orner quelques pages de notre *Annuaire*.

HOPITAUX DE CONSTANTINOPLE

HOPITAUX MILITAIRES TURCS

Les hôpitaux militaires turcs, très nombreux et bien tenus à Constantinople, relèvent tous du ministère de la guerre.

HOPITAL DE COULÉLI

Cet hôpital, situé près de Tchenghelkeuy, Bosphore, côte d'Asie, est remarquable surtout par son excellente situation hygiénique.

Le médecin en chef est le colonel Dr Strati bey, le médecin en second, le Dr Costaki bey, lieutenant-colonel ; cinq médecins divisionnaires, les Drs Léon, Robert, Réchid bey, Pertef bey et Saïd bey, un chirurgien en chef, deux chirurgiens divisionnaires, un pharmacien en chef et 4 pharmaciens divisionnaires assurent le service médical et pharmaceutique.

290 à 300 lits sont contenus dans l'hôpital. Il est divisé en 6 sections : 1° Une salle pour les convalescents ; 2° une salle pour les maladies de la peau ; 3° une salle pour les maladies vénériennes ; 4° trois salles pour les maladies externes ; 5° quatre salles

©BIUM

pour la pathologie interne ; 6° une salle de quarantaine.

Tous les soldats turcs y sont reçus et soignés gratuitement.

Les malades sont examinés tous les mois par le conseil de réforme, et, d'après leur état, ils sont ou envoyés en congé de convalescence, ou gardés en traitement, ou bien ils sont, comme les invalides et les incurables, renvoyés dans leurs foyers.

HOPITAL DE COUMBARHANÉ

Cet hôpital est situé à Haskeuy, rue Halidj-Oglou. Il a été fondé en 1303 de l'Hégire (1886).

Il est administré comme tous les autres hôpitaux militaires, à l'exception de celui de l'Artillerie, par Son Ex. Réouf Pacha, Maréchal du 1er corps d'armée. Il est dirigé par S. E. Mehmed Zeki Pacha, général de brigade. Le médecin principal est le lieutenant-colonel Dr Husséin Hussameddin bey. Sept autres médecins sont attachés à l'hôpital, ce sont : MM. les Drs Michron Antranik bey, Djemal Mehmed effendi, major ; Abdoullah Sami bey, sous-adjudant-major ; Pétro effendi, sous-adjudant major ; Djemal Abdoullah effendi ; Moustapha Tachsin effendi, Hassan Ismaïl effendi.

L'hôpital contient 400 lits. Il renferme plusieurs sections, des sections pour les maladies syphilitiques ; de la peau, des ophthalmies et différentes autres sections pour les maladies contagieuses. Ces dernières sont séparées des autres salles chirurgicales.

4,484 malades, dont 2,635 invalides et 1,849 autres atteints d'affections diverses sont soignés dans cet hôpital par an.

Le personnel se compose de 1 sous-directeur, 1 dépositaire des linges des malades, 1 lieutenant-colonel qui s'occupe des affaires ministérielles du corps sanitaire, de 2 écrivains, de 2 imans, de 2 sergents-majors, de 6 sergents, de 18 caporaux, de 127 infirmiers militaires, de 1 surveillant des malades, de 2 économes, de 2 cuisiniers, de 1 jardinier, de 16 infirmiers, 1 sergent-major avec 13 caporaux, 30 infirmiers civils. En outre, sont attachés à cet hôpital : un pharmacien en chef, Salich Burhan effendi, major ; un 2e pharmacien, Abdoullah Rifat effendi, adjudant-major ; et un 3e pharmacien, Hassib Effendi, capitaine ; 4 pharmaciens non diplômés et civils : Raphaël Consolus, Miltiadès Alexiadès, Eliadios Christophou et Riza Mehmed effendi, élève de l'école de Haïdar-Pacha ; et 7 chirurgiens : Hadji Kiamil effendi, Arif effendi, Rehan effendi, Chefret effendi, Ibrahim effendi, Cadri effendi, et Mélek effendi. Il y a aussi dans la pharmacie de l'hôpital 4 décocteurs et 5 infirmiers.

On ne reçoit dans cet hôpital que des militaires. Les malades n'ont aucun frais à faire pour y entrer, car toutes les dépenses sont faites par le Gouvernement.

HOPITAL GUMUCHE-SOU

Cet hôpital est situé à Gumuche-Souyou. Il a

©BIUM

été fondé en 1262 de l'Hégire (1845) par S. M. le Sultan Abdul-Medjid.

Il est administré par la Grande Maîtrise de l'Artillerie. Il est dirigé par M. le Dr colonel Mehmed Nazif bey qui en est, en même temps, le médecin en chef. Outre le Dr Nafilyan Pacha qui est le chirurgien en chef de la Grande Maîtrise de l'artillerie, 8 médecins sont attachés à cet hôpital : MM. les Drs G. Saïh bey, 2e chirurgien, lieutenant-colonel; Hadji Emin bey, lieutenant-colonel; Nacachian effendi, Sanié-mutéonaïz, Békir effendi major, Suleyman effendi, aide-major; Noureddin effendi, opérateur; Lebovicz effendi et Dadour effendi.

L'hôpital renferme 230 lits. Il est divisé en plusieurs sections : 1° une section chirurgicale; 2° une section pour les maladies vénériennes et 3° diverses sections pour les maladies internes.

4,500 malades sont soignés par an.

Le personnel comprend, outre les médecins, huit officiers.

Sont reçus dans l'hôpital des militaires et quelques civils attachés au Palais Impérial. Les frais de l'hôpital étant faits par le Gouvernement, les malades n'ont, par conséquent, rien à dépenser.

HOPITAL DE HAÏDAR PACHA

Cet hôpital est situé à Haïdar-Pacha, faubourg des environs de Scutari et en face de la pointe du Sérail. Fondé en 1261 de l'Hégire (1844), il compte, par conséquent, 45 ans d'existence.

Cet hôpital est administré par le Conseil sanitaire, militaire sous la direction de S. Exc. le Dr Mehmed Pacha, général de brigade, qui est en même temps le médecin en chef. Douze médecins sont attachés à cet établissement, ce sont : MM. les Drs Hadji Chakir bey, Ibrahim, lieutenant-colonel; Théodore Phalère bey, lieutenant-colonel; Emdjed Salih bey, major; Dicran Adjémian bey, lieutenant-colonel; Chekib bey Ismaïl, major; Djémil Zia bey, adjudant-major; Ali Hurchid bey, adjudant major; Mustapha Nedjid bey, adjudant bey; Isidore Greiwer effendi, adjudant major; Vahid Hazim bey, adjudant-major; Zia Mehmed bey, capitaine; Stérios Alexandre effendi, capitaine.

L'hôpital contient 750 lits et au besoin 1,000, divisés en cinq sections : 1° Section de chirurgie dirigée par les Drs Djémil Zia Bey et Isidore Greiwer effendi; 2° D'ophthalmologie dirigée par les Drs Dicran Adjémiam bey et Stérios effendi; 3° De dermatologie et syphiligraphie dirigée par le Dr Chefik bey; 4° Des maladies nerveuses et mentales dirigée par les Drs Chakir, Phaléri, Emdjed, Ali, Mustapha et Zia beys.

Le mouvement de la dernière année a été de 7,563 entrées, 7,281 sorties et 327 morts.

Le personnel de l'hôpital se compose d'un économe, d'un intendant, de trois secrétaires, de six aide-chirurgiens, d'un pharmacien en chef, de neuf pharmaciens divisionnaires, d'un infirmier en chef, d'un chef garde-malade.

L'hôpital étant militaire ne reçoit que des hommes. Tous les malades, de tous les âges, sans distinction

©BIUM

de religion ni de nationalité y sont soignés gratuitement.

L'hôpital de Haïdar-Pacha est une école médicale d'application, d'après le modèle du Val-de-Grâce à Paris. Il sert : 1° au perfectionnement des jeunes médecins militaires nouvellement sortis de l'École Impériale de médecine, avant d'aller occuper des postes dans l'armée, Le stage est de 2 ans. 2° A la formation d'aide-chirurgiens pour l'armée. 3° D'école pour la formation de pharmaciens militaires. Le séjour de ces deux derniers est de 3 ans.

Le nombre des stagiaires est de 76. Le nombre des élèves qui fréquentent le cours de la chirurgie et de la pharmacologie est de 116. Le nombre des infirmiers, des jardiniers, des cuisiniers, etc., est de 300.

HOPITAL HAMIDIÉ

Cet hôpital, situé à Haskeuy, rue Halidjioglou, a été fondé le 14 mai 1302 (Hégire).

Il est administré par S. Exc. Réouf Pacha, commandant de la Garde Impériale, et administré par S. Exc. Mehmed Zekki Pacha. M. le Dr Husseïn Hussameddin bey est le médecin en chef. Sept médecins sont, en outre, attachés à cet hôpital, ce sont : MM. les Drs Michel bey, lieutenant-colonel ; Djémal bey, major ; Pétro effendi, adjudant-major ; Djémal effendi, adjudant-major ; Aledi effendi, adjudant-major ; Husni effendi, adjudant-major ; et Moustapha effendi, adjudant-major.

Il contient 400 lits répartis en différentes sections pour les maladies internes et externes.

Près de 4000 malades y sont soignés par an.

Le personnel de l'hôpital se compose de 106 personnes.

Cet établissement, étant exclusivement militaire, on n'y reçoit que les soldats malades qui y sont soignés gratuitement.

HOPITAL MALTÉPÉ

Cet hôpital est situé rue Maltépé, en dehors de Top-capou. Il a été fondé en 1243 de l'Hégire (1826) par feu le Sultan Mahmoud.

Il est administré par le Conseil sanitaire militaire.

Il est dirigé par le médecin en chef, M. le Dr Aziz bey, colonel, secondé par M. le Dr Costaki bey, lieutenant-colonel. Trois médecins sont, en outre, attachés à l'hôpital, ce sont : MM. les Drs Kiazim, Hilmi, et Zia Réfik effendi, aide-major.

Il renferme 650 lits. Il est divisé en 5 sections : 1° section des maladies internes ; 2° section des maladies externes ; 3° sections des maladies syphilitiques ; 4° section des maladies contagieuses ; et 5° section des maladies de la peau.

Dix à douze mille malades y sont soignés par an.

Le personnel se compose de 55 employés et 420 infirmiers militaires dont le chef est l'économe (Mudird Hassan Tahsin effendi, major).

On n'y reçoit que des soldats malades. Ceux-ci ne font aucun frais, ils doivent seulement présen-

Annuaire oriental de médecine et de pharmacie (...). Première année. - 1892 - page 381 sur 456

ter un billet de leur bataillon constatant qu'ils sont en service militaire.

Les médecins traitants choisissent chaque mois des malades invalides qui sont examinés par des inspecteurs accompagnés des médecins de l'hôpital. Après l'examen, les inspecteurs délivrent aux malades, selon leur invalidité, des papiers officiels sur lesquels ils écrivent un des ordres suivants : Changement d'air, Réserves, Armée territoriale, Pension, Réforme.

HOPITAL CENTRAL DE LA MARINE

Cet hôpital est situé à Kassim Pacha, sur une colline appelée Pacha Dagh. Construit d'abord pour servir comme école navale, il a été transformé en hôpital en 1850.

Il est administré par M. le colonel Suléiman bey, aidé d'un kol aghassi en second et de 9 officiers vétérans. S. Exc. Husni Pacha est le médecin en chef. M. le Dr colonel Mahmoud bey, le deuxième médecin. Médecins divisionnaires : MM. les docteurs Tahsin bey, lieutenant-colonel; Elias bey Faradji, lieutenant-colonel; Haïri effendi kol aghassi, Husséïn eff. kol aghassi; Noury effendi yuzbachi; Tevfik eff. yuzbachi, Suléiman eff. yuzbachi; Hakki Chinassi eff. yuz-bachi. Le chirurgien en chef est le Dr Cosma Pacha; le chirurgien en second, Angelo effendi. Cinq autres chirurgiens ordinaires et 12 timardjis sont attachés à l'hôpital. Oculiste, le Dr Élias Pacha; second oculiste, le lieutenant-colonel Mentèche bey. Syphiliographe, M. le Dr Manol Ampelidès. Vaccinateur, le Dr Had-

ji Husni effendi, kolaghassi. Pharmacien en chef de la Marine, Moustapha bey; de l'hôpital, Ismaïl effendi. Pharmacien inspecteur et analysateur, M. le colonel Ethem bey. Pharmacien préposé au dépôt général de la pharmacie, Zacharie effendi et 11 autres pharmaciens.

L'hôpital contient 600 lits. Il est divisé en 5 sections : 1° Section d'ophthalmie; 2° Section des typhiques; 3° Section des syphilitiques; 4° Section des galeux; 5° Section des maladies éruptives (variole, rougeole, etc.).

Dix à onze mille malades sont soignés par an. Le personnel comprend encore 5 Imams, 41 infirmiers, concierges et serviteurs de bain et de pharmacie. 130 infirmiers auxiliaires.

Sont soignés gratuitement dans cet hôpital, les soldats appartenant à la marine et les ouvriers civils de l'arsenal.

AMBULANCE DE YILDIZ

Cette ambulance, créée après les dernières affaires turco-grecques, se trouve dans les meilleures conditions hygiéniques. Le service médical y est admirablement organisé.

La position topographique de cet établissement est admirable.

Le médecin en chef de cette ambulance est S. E. le Dr Mavrogéni Pacha, médecin particulier de S. M. I. le Sultan. Six autres médecins sont attachés à ce service.

Les blessés sont seuls reçus dans cette ambu-

©BIUM

lance. 277 y sont entrés, sur ce nombre, 10 seulement ont succombé.

Le service des salles est fait par 60 infirmiers dirigés par 8 caporaux et 3 sergents.

Une pharmacie est annexée à l'ambulance.

HÔPITAL DE ZÉÏTIN-BOURNOU

Cet hôpital est situé à Kasli Tchesmé. Il a été fondé en l'an 1280 de l'Hégire.

Il est administré par la Grande Maîtrise de l'artillerie. Le médecin en chef est M. le Dr Salim bey, major. Trois autres médecins sont attachés à l'hôpital, ce sont : MM. les Drs Ismaïl effendi, capitaine, médecin en second; Husséin effendi, capitaine; et Djevdet effendi, de l'École Civile.

Il renferme 75 lits, et il est divisé en des salles spéciales pour les maladies internes et externes.

1,400 malades y sont soignés par an.

Le personnel comprend 46 personnes.

Sont admis dans cet hôpital tous les ouvriers, sans distinction de religion ou de nationalité, qui travaillent dans les fabriques impériales. Ils y sont soignés gratuitement.

Une commission d'inspection, nommée par le Conseil médical militaire du Séraskérat, se rend à l'hôpital lorsqu'il y a lieu de constater et décider si ceux des malades qui ne sont pas aptes au service militaire doivent passer aux cadres de la réserve, ou bien s'ils doivent être complètement rayés des cadres de l'armée Impériale.

HOPITAUX DES ALIÉNÉS

HOPITAL DES ALIÉNÉS

Cet hôpital est situé à Scutari.

Il dépend de la préfecture de la ville.

Il est dirigé par Ahmed effendi. Le médecin en chef est le Dr Abr. de Castro. Deux autres médecins sont attachés au service médical de cet établissement, ce sont : MM. les Drs Avni effendi et Ahmed bey.

HOPITAL DE LA PAIX (Asile des aliénés).

Cet hôpital est situé sur la route de Maslak, à Chichli.

Le médecin consultant est le Dr Abr. de Castro.

HOPITAUX MUNICIPAUX

HOPITAL MUNICIPAL DU VIe CERCLE

Cet hôpital est situé à Tophané, rue Defterdar Yocouchou. Il a été fondé en 1865, pendant l'épidémie cholérique, dans une maison sise près de la Tour de Galata ; ce n'est qu'en 1875 qu'il a été transféré dans sa situation actuelle.

L'hôpital est administré par l'édilité et desservi par les sœurs de St-Vincent de Paul. M. le Dr Sarell est le chef du service médical. Il n'y a pas d'autres médecins attachés à l'hôpital. L'économat est dirigé par la Sœur Supérieure. L'hôpital contient 30 lits. Il n'y a pas de sections spéciales. Seules, les maladies contagieuses sont exclues.

©BIUM

Le mouvement de l'année 1890 a été de 898 malades. Pendant la période comprise entre 1878 et 1890, plus de 10,134 malades ont été soignés dans l'hôpital.

Le personnel se compose de 5 sœurs adjointes et de 6 infirmiers ou domestiques.

Tous les malades du sexe masculin, sans distinction de nationalité ou de religion y sont reçus et soignés gratuitement.

HOPITAL DES MALADIES VÉNÉRIENNES

Cet hôpital, situé à Galata, rue Zurafa, a été fondé en 1879.

Il est administré par une commission spéciale qui est attachée à la préfecture de la ville de Constantinople, et il est dirigé par Tevfik bey Subbaï Zadé, directeur. Le médecin en chef est le Dr Ihsan bey. Six médecins sont attachés à cet hôpital, ce sont : MM. les Drs Manouk Agassian, Ahmed Redjeb, Anastassiadès, Margossof, Georges Youvanidès et Husséin Ihsan. Ces messieurs visitent, en outre, les maisons de tolérance qui se trouvent dans les quartiers de Pera et de Galata.

Il renferme 50 lits. En cas de contagion, on met les malades dans des chambres particulières, l'hôpital ne contenant pas de sections spéciales.

Trois cents à trois cent cinquante malades y sont soignés par an.

Le personnel de l'hôpital se compose de dix personnes.

Les malades appartenant au sexe féminin sont seules admises dans l'hôpital, sans aucune distinc-

tion de religion ou de nationalité, excepté les femmes turques.

HOPITAUX CIVILS TURCS

HOPITAL DE LA CHARITÉ

Situé dans le quartier de Yéni-Baghtché, près de Top-Capou, cet hôpital a été fondé en 1845 par feue Bezmi-Aban la Sultane, mère du Sultan Abdul-Médjid.

Il est administré par le Ministère des fondations pieuses (Ministère de l'Evkaf). Il est dirigé par Hadji Dervich effendi. Le médecin en chef est le Dr Ahmed Pacha. Six autres médecins font le service de l'hôpital, ce sont : MM. les Drs Husséin Ihsan bey, Mustapha Chakir effendi, Djémal effendi, Muhiddin effendi, Djémal Husni effendi, opérateur, et Behdjid bey, oculiste.

Il renferme 300 lits. Il est partagé en différentes sections, ce sont : des sections pour les maladies vénériennes, les maladies contagieuses, les maladies chirurgicales, oculaires, etc.

6 à 7,000 malades y sont soignés par an.

Le personnel se compose de 150 personnes, y compris les garde-malades, les domestiques et les employés, ceux-ci sont au nombre de vingt.

Tous les malades appartenant au sexe masculin et professant la religion musulmane y sont reçus et soignés gratuitement, à condition qu'il soit prouvé qu'ils sont pauvres, la pauvreté étant une condition *sine qua non* pour être admis dans l'hôpital.

©BIUM

La mortalité des malades atteint 10 0/0. On dépense pour chaque malade 10 à 12 piastres (2 fr. 25 à 2 fr. 75) par jour.

Le chirurgien se rend à l'hôpital 4 fois par semaine, tandis que l'oculiste n'y va que deux fois.

HOPITAL DE HASSÉKI

Cet hôpital, fondé par les soins du préfet de police Mazhar Pacha, est destiné aux seules femmes appartenant à la religion musulmane. Il est situé près la place d'Ak-Séraï.

Le médecin en chef est le Dr Fayk bey, qui, grâce à ses efforts assidus, a pu, avec l'assistance de M. Halil Hamdi effendi, pharmacien de l'hôpital, réformer entièrement le service : plusieurs nouvelles ailes ont été ajoutées à l'établissement, un assortiment complet d'instruments de chirurgie, etc. Enfin, on peut dire qu'aujourd'hui c'est un hôpital modèle, admirablement entretenu. Un chirurgien. un médecin divisionnaire, un interne, 1 pharmacien et 14 infirmières sont, en outre, attachés à l'hôpital.

HOPITAL ZÉINEB KIAMIL

Cet hôpital est situé sur les hauteurs de Scutari, dans le quartier de Capou Aghassi, rue Nouh Couyoussou djadessi, nº 24. Il a été fondé par LL. AA. Kiamil Pacha, ancien grand Vizir, et son épouse la Princesse Zéineb Hanoum, fille de Mehmed Aali d'Egypte. Il a été inauguré par la princesse, après la mort de son mari, le 1er mars 1882. Depuis la mort de cette princesse, c'est S. A. le prince

Halim Pacha, frère de la défunte, qui subvient aux frais d'entretien de l'hôpital.

L'administration générale de cet établissement est confiée à S. E. Husséin effendi, directeur-administrateur de la maison de la princesse Zénéib. Le directeur de l'hôpital est Aali effendi. Le service médical est fait par deux médecins : M. le Dr Zerhdjian, médecin interne, et M. le Dr Euthyboule, médecin consultant et en même temps chirurgien opérateur. Font encore partie de ce service : M. Théogènes Akestoridès, pharmacien chimiste et un pharmacien interne.

Il renferme 30 lits, répartis dans plusieurs salles de 3 à 5 lits chacune. Un grand nombre de maladies chroniques (tuberculose, syphilis, etc.), de maladies aiguës (fièvre typhoïde, angines, etc.), de maladies chirurgicales (ostéo-arthrites tuberculeuses, traumatismes, etc., etc.) y sont soignées, et l'air étant très bon, très sain, et les règles de l'antisepsie étant rigoureusement suivies, les opérations réussissent très bien.

140 à 150 malades y sont soignées par an.

Le personnel de l'hôpital se compose de deux secrétaires, d'un économe et d'un aumônier (hodja).

On n'y reçoit que des femmes appartenant à la religion musulmane (sont exceptées celles qui doivent accoucher). Les malades n'ont à faire aucun frais pour être admises. La seule formalité à remplir est de présenter un certificat de leur quartier ou bien une recommandation spéciale.

©BIUM

HOPITAUX DES COMMUNAUTÉS

HOPITAL NATIONAL GREC

Cet hôpital, situé hors de Yédi-Coulé, à Baloukli, a été fondé en 1838, sur l'emplacement qu'il occupe actuellement. Mais il existait, bien avant cette époque, quatre autres hôpitaux grecs à Constantinople, c'était celui d'Egri-Capou, (datant du premier siècle de la domination turque), sorte d'hospice destiné aux aliénés et aux incurables, celui du Taxim, situé non loin de l'hôpital français, réservé en temps de peste aux individus qui étaient atteints de cette affection, celui de Yédi-Coulé (des inscriptions, gravées sur marbre, établissent nettement son existence depuis 1752) qui avait la même destination que celui du Taxim, et enfin, un quatrième à Kémer-Alti. Ce dernier a été démoli récemment, et un grand han, dans lequel se trouvent les bureaux de la Direction générale des hôpitaux grecs, a été élevé sur son emplacement. Tous ces hôpitaux étaient dirigés par une seule et même Ephorie (comité) nommée par le Patriarcat Œcuménique et avaient une caisse en commun. Ils ont été abolis et fusionnés dans l'hôpital national grec. Celui-ci fait partie des établissements philanthropiques grecs de Constantinople, composés dudit hôpital, d'une maison des aliénés, d'un orphelinat et d'un asile des vieillards.

Il est administré par un Comité administratif nommé par le Patriarcat Œcuménique de Constantinople. Ce comité, connu sous le nom de

Ephorie des établissements philanthropiques grecs de Constantinople, est composé actuellement de S. E. le Métropolitain d'Héraclée, Mgr Germanos, président ; M. P. Stéfanovitch Skilizzi, vice-président ; MM. Nicolas Psychari bey, Basile Eleftériadis, Dr A. Dallas, A. S. Ralli, C. Nicolopoulo, J. Valsamos, A. Mango, G. Casanova, et J. Anastassiadis, membres. Ce comité se réunit en séance une fois par semaine, dans le bureau général des hôpitaux nationaux grecs, sis à Galata, Grand Millet Han, 68 et 69, et s'occupe de toutes les affaires concernant les Établissements en question.

Le personnel du Bureau général se compose de : Emm. Cavadas, directeur ; C. M. Bolonakis, secrétaire ; L. Nicoclès, teneur des livres ; M. Chehpéliadis, conseiller légiste du Bureau ; S. Efremidis et G. E. Rossettos, encaisseurs.

Le directeur interne de l'hôpital est M. le Dr Evelpidis. MM. les Dr Psalidas, Balilis et Hourmouziadis, interne de l'hôpital, sont attachés aussi à l'hôpital. M. Pierre Apéry, chimiste, ayant gracieusement mis à la disposition de l'Ephorie ses services depuis quelques années, celle-ci l'a nommé chimiste honoraire des établissements philanthropiques grecs.

L'hôpital renferme 302 lits, mais en cas de besoin ce chiffre peut dépasser les 400. Il est divisé en 4 sections : 1° Section de pathologie externe dirigée par le Dr Psalidas ; 2° de pathologie interne, dirigée par le Dr Balilis ; 3° des maladies des yeux, et 4° un hospice isolé pour les maladies contagieuses.

©BIUM

Plus de 4.000 malades y sont soignés par an.

Le personnel de cet établissement se compose d'environ cent personnes, dont un secrétaire, M. A. Couzoularis; un pharmacien en chef, M. P. Alexandridis; deux aide-pharmaciens, un prêtre, des infirmiers et infirmières, garde-malades, cuisiniers, domestiques, gardiens, etc.

Tous les chrétiens du rite grec orthodoxe, sans distinction de nationalité ou de sexe, y sont admis gratuitement. En outre, les Grecs catholiques, sujets hellènes, ainsi que les Israélites, sujets hellènes, recommandés par le Consulat grec de Constantinople, et munis d'un billet d'admission de la Direction générale des hôpitaux grecs, y sont reçus.

Sont aussi admis, exceptionnellement, des Persans mahométans, des Autrichiens professant la religion grecque ou latine, recommandés par leurs Consulats et munis d'un billet d'admission de la Direction Générale.

Les malades payent en entrant 20 piastres, mais même s'ils ne peuvent point acquitter ce droit, ils sont admis. De plus, il y a des pièces à part pour ceux qui désirent avoir des soins particuliers, ils payent alors 20, 15, 10 ou 5 piastres par jour.

STATISTIQUE DE L'HOPITAL POUR L'ANNÉE 1888

Nombre de lits : 302.

Nombre de malades par lit annuellement : 13,73 en moyenne.

Mouvement annuel :

Restés 223,

Entrés pendant l'année : 392.5, journellement en moyenne 10.75.

Soignés pendant l'année : 4.148, journellement en moyenne, 237.

Diminution totale (sortis et morts), 3,948, journellement en moyenne, 10.80.

Morts : 591, journellement en moyenne 1.62

Mortalité calculée sur la diminution totale : 14.96.

Journées des malades, 101,055, soit 24.36 journées par personne soignée.

Le nombre des personnes soignées journellement monte actuellement à.	240
En plus sont soignés journellement :	
A la maison des aliénés : hommes et femmes.	460
A l'asile des vieillards : hommes et femmes.	120
A l'orphelinat : orphelins	150
Divers.	10
	980
Personnel des 4 établissements humanitaires grecs.	140
Nombre total des malades, aliénés, vieillards, orphelins, y compris le personnel, nourris et logés journellement dans les établissements grecs de Constantinople.	1120

HOPITAL DU ST-SAUVEUR (SOURPE PERGITCHE)

Arméno-Grégorien

Cet hôpital, situé à Yédi-Koulé, rue Kazli-Tchesmé, a été fondé en 1834 par Haroutiune Amira Kazaz.

©BIUM

Il est sous la surveillance spéciale du Patriarcat arménien et d'un Conseil administratif central élu par le Patriarcat. Ce conseil central pourvoit à sa tâche par une Éphorie qui devrait, en vertu du Code constitutionnel, se composer de 9 membres, mais n'en compte que trois, les autres membres ayant démissionné ou bien étant absents. Ces trois membres sont les suivants : MM. Mikaël effendi Agopian, président; Dicran effendi Gumuchguerdan, trésorier; et Badrigue eff. Gulbenkian, secrétaire. Cette éphorie a aussi des membres adjoints qui visitent quotidiennement l'hôpital, en surveillent la discipline; ces adjoints sont : Migirditch effendi Altchedjian, Ohannès effendi Gurdjikian, Enop effendi Pouldjian et Mikaël effendi Benlian. Le Bureau de l'Ephorie se trouve à Buyuk-Yéni-Han, nos 48, 49, 50. MM. Kirkor effendi Tingirian, secrétaire général, comptable et contrôleur; Kamigue effendi Hunkiarbéyéndi, délégué encaisseur des soldes; Nichan effendi Kalfayan, délégué du dépôt de la ciergerie; et Artin effendi Papazian, encaisseur des locations domaniales se trouvent dans ce bureau.

Le Directeur de l'hôpital est Serkis effendi Erétzian. Le médecin en chef est M. le Dr Garabed Yahoubian. Deux autres médecins sont attachés à cet hôpital, ce sont : MM. les Drs Gabriel Nahabédian et Yervan Tachdjian. MM. Artaki Ferhadian, pharmacien; Karékin Muerguerian, secrétaire; et le R. P. Andon, aumônier, sont aussi attachés à cet établissement.

Il renferme 200 lits disponibles; mais, en cas de

besoin, on peut encore en ajouter 20 autres. Il est divisé en deux sections spéciales : 1° section des maladies externes, et 2° section des maladies internes. Cette dernière section est subdivisée en plusieurs autres qui comprennent des sections pour la fièvre typhoïde, les fièvres éruptives, la tuberculose, l'érésipèle, etc., etc.

2,094 malades en moyenne y sont soignés par an.

Le personnel se compose de 69 employés.

Tous les malades sans distinction de religion ou de nationalité y sont reçus. Mais les femmes sont soignées à part, dans un hospice spécialement consacré à leur usage. Chaque malade est tenu de payer, comme frais d'entrée, un médjidié argent et quelque chose par mois pour avoir une chambre particulière. Cependant, si le malade est hors d'état de payer, à cause de sa pauvreté, il est reçu gratuitement. Les malades pauvres forment les 4/5 du total des malades reçus.

A cet établissement sont annexés : 1° une pharmacie ; 2° une infirmerie ; 3° un hospice des aliénés ou idiots ; 4° un hospice pour les vieillards et les infirmes : 5° des bains ; 6° un orphelinat ; 7° un hospice des femmes ou gynécée ; 8° un atelier ; 9° un atelier de fabrication de cierges, et 10° une chapelle.

Pharmacie

On consomme pour 20 à 30 livres de médicaments par mois, seulement pour les maladies internes.

©BIUM

Salle pour les malades (Infirmerie)

Un panseur, deux adjoints, et environ 25 garde-malades font le service de cette infirmerie.

Hospice des aliénés et idiots

8 surveillants-gardiens font le service de cet hospice qui est visité tous les jours par les médecins. Les fous et les idiots y sont très bien soignés.

Hospice des vieillards et infirmes

Ces salles sont divisées en 3 sections. 1° Celle des paralytiques; 2° Celle des sénilités, et 3° Celle des étrangers pauvres et sans domicile que le Patriarcat envoie de temps en temps à l'hospice. Ces étrangers reçoivent leur nourriture dans un appartement que l'on a désigné provisoirement à leur usage.

Bains

Il y a deux bains assez vastes, employés pour les besoins de la propreté des abrités de l'hôpital.

Orphelinat

Les orphelins recueillis par cet établissement proviennent surtout des provinces. Une instruction primaire très soignée leur est donnée. Cet enseignement comprend : les langues turque, française et arménienne, la religion, l'histoire, les mathématiques, la comptabilité, la géographie, le dessin linéaire et la calligraphie. Ces cours sont professés par des instituteurs. 200 piastres, auxquelles il faut ajouter 200 autres payées par la caisse de l'hô-

pital, sont données chaque mois par le Gouvernement Impérial pour le payement du professeur de la langue turque.

L'école de l'Orphelinat a été transférée provisoirement, à cause de la reconstruction de l'édifice entier de l'hôpital, dans le petit couvent de *St-Jacques*, appartenant à l'hôpital et qui renferme une chapelle particulière. C'est grâce aux efforts de l'Ephorie actuelle que l'hôpital sera reconstruit.

Hospice des femmes

Cet établissement, entièrement distinct de l'infirmerie des femmes et de l'hospice des aliénées, sert d'abri à des femmes et à des filles qui résisteraient difficilement à des tentations, aussi l'Ephorie les garde-t-elle le plus longtemps possible sous sa tutelle.

Un orphelinat de filles est annexé à l'hospice. Une trentaine de fillettes y apprennent, sous la surveillance d'une institutrice, outre la lecture, la couture et la coupe.

Atelier

On y prépare des bottes et des souliers pour l'usage intérieur. Les besoins et frais annuels de cet atelier sont presque totalement couverts par le travail journalier des ouvriers.

Atelier de la fabrication des cierges

Cet atelier a été fondé en 1872. On y prépare les grandes et les petites bougies employées dans les églises de notre capitale, les bougies avec garni-

Annuaire oriental de médecine et de pharmacie (...). Première année. - 1892 - page 397 sur 456

tures florales en usage dans les noces et baptêmes, etc.

Chapelle

Elle est desservie par un curé spécial. Il y a litanie tous les jours.

Plusieurs grands jardins sont mis à la disposition des abrités de l'hôpital.

Les dépenses de cet hôpital s'élèvent par an à 8,500 — 9,000 L. T. Comme il ne possède point de revenus correspondant au moins à la moitié des dépenses, l'Ephorie est souvent obligée d'avoir recours à la subvention et aux sentiments philanthropiques de la nation arménienne, et cela malgré les abondantes subventions de la communauté. C'est à grande peine qu'elle parvient à balancer à la fin de l'année ses comptes. Elle reçoit aussi chaque mois du Malié (Ministère des finances), une somme de 2,181 piastres et 1/2. En outre, 200 ocques de pain et 30 ocques de viande sont distribués, par ordre du Sultan, aux abrités de l'Hôpital.

HOPITAL DE SOURP AGOP (ST-JACQUES)

(Hôpital Arméno-Catholique)

Cet établissement, situé à Pancaldi, Taksim, Djadessi, a été fondé le 1er août 1836.

Il est administré par une Ephorie, élue par le Conseil Patriarcal. Un seul médecin est attaché à l'hôpital : M. le Dr J. Nouridjian. D. M. P.

Il contient 122 lits. Il n'y a pas de sections spé-

ciales pour les différentes maladies; seulement on isole les malades atteints d'affections contagieuses.

200 malades environ y sont soignés par an.

Le personnel de l'hôpital, y compris celui de l'école gratuite, se compose de 22 fonctionnaires et employés.

L'hôpital reçoit tous les malades des deux sexes appartenant à la Communauté arméno-catholique. Les pauvres sont soignés gratuitement.

HOPITAL ISRAÉLITE

Cet hôpital, fondé en 1887 par la société israélite *Or Ahaïm*, est situé à Balata.

C'est un petit hospice de quelques lits.

DISPENSAIRE DE LA SOCIÉTÉ PHILOPTOCHOS DES DAMES GRECQUES DE PÉRA

Cet établissement, situé à Péra, rue Nané, nº 13 *bis*, et rue Saksy, nº 17, a été fondé en 1861, en même temps que la Société.

Il est administré par la Société des Dames Grecques de Péra, et dirigé par M. le Dr Limarakis, qui est en même temps le médecin en chef. Sept médecins sont attachés à ce dispensaire : MM. les Drs J. Bistis, Bratsano, Euthyboule, Logothétis, F. Pepe, Ph. Photiadès et Violi. En outre, un chimiste, M. Pierre Apéry, un pharmacien, M. Constantinidis, un dentiste, M. Scaramancas, un aide-pharmacien et deux infirmiers y sont aussi attachés.

©BIUM

Il y a à peu près pour chaque spécialité médicale, un médecin, la vaccination y comprise.

3.700 malades en moyenne y sont soignés gratuitement par an, et leur nombre augmente de plus en plus.

Aucune distinction de sexe, de nationalité ou de religion n'est faite pour les malades qui veulent se faire soigner.

Ce dispensaire était servi, dans les premières années de sa fondation, par beaucoup de médecins distingués de notre ville. Ils en faisaient le service à tour de rôle dans leur cabinet et visitaient même, en cas de besoin, les malades chez eux. Les prescriptions étaient exécutées dans une pharmacie au compte de la Société qui distribuait en même temps un repas quotidien de viande et de lait aux plus nécessiteux. Depuis la fondation de l'Ouvroir de la Société, il y a de cela 13 ans, le service médical a été transporté dans le même édifice, et l'on a nommé un médecin qui en faisait le service, en visitant les malades même dans leurs domiciles. L'on y a appliqué dernièrement des réformes d'après les dispensaires de M. Gibert, du Havre. Il y a des sections particulières, le concours des spécialistes; on enrichit de jour en jour les moyens nécessaires pour que l'application du traitement et les cas nécessitant des instruments et des connaissances particulières, soient faits dans le dispensaire. On est aussi en train de réunir les appareils d'hydrothérapie, mais, faute de local, M. le Dr Photiadès a mis, pour le mo-

ment, son cabinet d'hydrothérapie à la disposition du dispensaire.

En résumé, le Dispensaire des Dames grecques de Péra possède un service médical assez complet, qui distribue les médicaments gratis ; les plus nécessiteux reçoivent du lait et de la viande. La plupart des traitements s'appliquent dans le dispensaire : irrigations nasale, buccale et des oreilles, inhalations au pharynx et au larynx, lavement vaginal ; les petites opérations (les grandes se font au domicile des malades), ainsi que l'électrothérapie.

LÉPROSERIE DE CONSTANTINOPLE

Il existe, à trois quarts d'heure de distance environ de Stamboul, à Scutari, sur la lisière du remarquable cimetière turc, une léproserie, un Miskinhané. C'est une vieille masure, au fond d'une petite cour qui lui sert de péristyle, ayant une vingtaine de chambrettes au rez-de-chaussée.

Il y a actuellement dans cette léproserie, une douzaine de lépreux (1).

HOPITAUX ÉTRANGERS

HOPITAL ALLEMAND *(Deutsches Krankenhaus)*.

Cet hôpital, situé rue Defterdar Yocouchou, à

(1) Pour des renseignements plus étendus, nous renvoyons nos lecteurs au remarquable ouvrage *Voyages chez les lépreux*, dû à la plume autorisée du savant académicien, le docteur Zambaco Pacha ; ainsi qu'à la Revue de 1891.

Péra, a été fondé en 1844. Il jouit d'une vue splendide sur le Bosphore.

Il est administré par la Société de Bienfaisance allemande et dirigé par les sœurs Diaconnesses de Kaiserswerth. La Directrice est la Sœur Lisette Zucht.

M. le Dr Mühlig est le médecin en chef. Deux autres praticiens sont attachés à l'hôpital : MM. les Drs A. Kambouroglou et Mordtmann.

Cet établissement contient 140 lits. Il est divisé en trois sections : 1° Une section spéciale (baraque) pour la variole ; 2° Une section de chirurgie dirigée par M. le Dr Kambouroglou ; et 3° Une section de clinique dirigée par M. le Dr Mordtmann.

1.000 à 1 200 malades y sont soignés par an.

Le personnel de l'hôpital se compose de onze Sœurs Diaconnesses et de onze garde-malades.

Tous les malades, sans distinction de sexe, de religion ou de nationalité, y sont reçus. Les frais d'entrée et d'entretien sont : 15 piastres or par jour dans les salles communes, et 30 piastres or par jour dans une chambre particulière.

HOPITAL ANGLAIS

Cet hôpital est situé rue Médressé, Galata. Il dépend du consulat d'Angleterre.

Le médecin en chef est le Dr John Patterson. Le médecin adjoint est le Dr K. Ohannessian. Un secrétaire est aussi attaché à l'établissement, c'est M. W. Gingell.

HOPITAL NATIONAL IMPÉRIAL ET ROYAL AUSTRO-HONGROIS

Cet hôpital est situé à Azap-Capou, rue Iskender, nº 1. Il a été fondé en 1830.

Il est administré par M. le Dr Jean Mally, Directeur et M. A. Franceschi, Inspecteur. Le service médical est fait par M. le Dr J. Mally.

Cet établissement contient 47 lits.

425 personnes en moyennne y sont soignées par an.

Le personnel de l'hôpital comprend, outre le Directeur et l'inspecteur, un chef infirmier, deux infirmiers, deux garde-malades femmes, une cuisinière et un domestique.

Tous les malades, sans distinction de sexe, de religion ou de nationalité, y sont reçus. Les frais journaliers de tout malade s'élèvent à : 1 florin 50 kreuzer (18 piastres argent) pour les salles communes, et 2 florins 25 kreutzer (27 piastres argent) pour les chambres séparées.

HOPITAL FRANÇAIS

Cet hôpital est situé au Taxim, Grand'rue de Péra, nº 18, sur l'emplacement de l'Hôpital Saint-Louis (ancien hôpital des Pestiférés). Il a été fondé en 1709 (il existait antérieurement à Galata depuis une date inconnue, sous le nom de : Hôpital des Français).

Il est administré par : 1º Une commission supérieure composée de fonctionnaires et de notables désignés par l'Ambassadeur, sous la présidence de

©BIUM

l'Ambassadeur ou de son délégué ; 2° Une commission administrative composée de notables français sous la présidence d'un fonctionnaire délégué de l'Ambassade. Il n'y a pas, par conséquent, de Directeur proprement dit. Le médecin en chef est M. le Dr Camille Ed. Delacour. Deux autres médecins sont attachés à l'hôpital, ce sont : M. le Dr Edmond Lardy, chirurgien, et M. le Dr X.... médecin-adjoint.

Il renferme 75 lits et il est divisé en deux sections : 1° Section spéciale pour les maladies contagieuses ; 2° Section, pavillon pour les opérations chirurgicales.

500 malades, en moyenne, y sont soignés par an.

Le personnel de l'hôpital se compose de trente et une personnes : Un aumônier, M. Dubulle, douze sœurs, quinze infirmiers et les trois médecins.

Aucune distinction de nationalité, de sexe ou de religion n'est faite pour les malades qui veulent entrer à l'hôpital. Leurs frais journaliers s'élèvent de 6 à 12 francs pour une chambre particulière, 3 à 4 francs, pour un lit dans les salles communes. Les indigents paient 2 francs par jour.

L'hôpital français sera prochainement reconstruit sur le même emplacement, car le capital nécessaire à sa réédification dans des conditions avantageuses a été complétée et l'autorisation à sa reconstruction a été accordée par S. M. I. le Sultan. Les travaux commenceront aussitôt que les plans envoyés par le Gouvernement français seront reçus.

HOPITAL GÉRÉMIA

(*Ancien hôpital Suisse Allemand*)

Cet établissement, situé à Aïnali Tchesmé, Péra, a été fondé en 1881.

Il est administré par les Prêtres de la Mission; le médecin en chef est M. le Dr Stécoulis. Six médecins sont attachés à cet hôpital, ce sont : MM. les Drs Psalidas. Narlys, Bistis, Antoniadès, Bratsano et Isaakidès.

L'hôpital contient 30 lits. Il n'y a pas de sections spéciales, mais chacun des médecins s'occupe d'une branche spéciale, ainsi M. le Dr Psalidas s'est chargé de la chirurgie, M. le Dr Narlys des maladies du nez, du larynx et des oreilles, M. le Dr Bistis des maladies des yeux et M. le D. Antoniadès des maladies de la peau.

360 malades y sont soignés par an. En outre, plus de 2,000 le sont gratuitement en consultation externe.

Le personnel de l'hôpital se compose de 6 sœurs, d'infirmiers et d'infirmières.

Tous les malades, sans distinction de sexe, de nationalité et de religion, y sont reçus. Ils paient 12 piastres par jour.

Consultation gratuite de 8 heures et demie à 10 heures du matin, tous les jours.

HOPITAL ITALIEN

(*Ospedale Italiano*)

Cet hôpital est situé dans le quartier de Pevrouz agha, rue Defterdar Yokoushou, Top-hané. Il est la continuation de l'hôpital maritime Sarde fondé

©BIUM

à Constantinople en 1834. Il sert à la marine et à la colonie italienne. Le splendide édifice actuel a été inauguré il y a douze ans.

Il est administré par le Consulat général d'Italie, et sous la surveillance d'une commission spéciale. Un membre de cette commission, portant le titre de Commissaire Royal, dirige la partie administrative, tandis que la partie technique est dirigée par MM. les Drs Salvatori, médecin principal, et Feri, médecin interne.

Il contient de 60 à 100 lits d'après les besoins.

Le personnel se compose de 9 sœurs de charité de la congrégation des sœurs de l'Immaculée conception d'Ivrea, de 6 infirmiers, de 1 portier, de 1 jardinier, et deux marmitons. Deux cavasses surveillent l'édifice spécial destiné aux prisons consulaires.

HOPITAL DE SAINT-NICOLAS

Cet hôpital est situé à Nichan Tach. Il a été fondé en 1874.

Il est administré par un Comité, sous la direction du consul-général de Russie, M. Alexis Legovsky. Le médecin en chef est M. le Dr Itchepotieff. M. le Dr Louis Ihnatowitz est attaché aussi à l'hôpital.

Il contient 40 lits, répartis en 3 salles pour maladies internes, 1 salle pour maladies externes, 1 autre pour les maladies syphilitiques, 1 autre pour les femmes et de 5 chambres séparées.

300 à 350 personnes y sont soignées par an.

Le personnel de l'hôpital se compose d'un économe, et de 6 sœurs de charité.

Tous les malades sans distinction de nationalité, de religion, et de sexe y sont reçus et soignés gratuitement.

Consultations gratuites par les médecins de l'hôpital et par les Drs Michel Pleshow et Georges Hadoumoglou. Les médicaments sont fournis gratuitement.

ETABLISSEMENT HYDROTHÉRAPIQUE DE CONSTANTINOPLE

Cet établissement est situé à Péra, rue Sakiz Agatch, nos 15, 17, 19 (Quartier Agha Djami). Il est unique en son genre en Orient, et réunit le luxe et le confort avec le bon marché. On y trouve des bains de propreté chauds et tièdes, des bains médicinaux et douches en tous genres, électricité, suspension, massage, gymnastique, coiffure, pédicure, salle d'escrime et salon de lecture. Le médecin de l'établissement est M. le Dr Siotis, ancien interne des hôpitaux de Paris.

L'on remarquera que 3 à 4 hôpitaux sont à peine mentionnés. Cette lacune incombe à MM. les Directeurs de ces hôpitaux qui, malgré nos instances réitérées, n'ont pu nous donner les renseignements demandés à temps. Toutefois nons nous flattons d'espérer que la prochaine édition de notre *Annuaire* sera enrichie d'une foule d'autres renseignements qui nous sont parvenus au moment même de la publication de notre ouvrage et que le chapitre de nos hôpitaux sera complet.

BIBLIOTHÈQUE DE L'ÉCOLE DE PHARMACIE PARIS

—o—

©BIUM

MÉDICAMENTS APPROUVÉS

PAR

L'ACADÉMIE DE MÉDECINE DE PARIS

—o—

Poudre et Pastilles du docteur Belloc, au charbon de peuplier, antiseptique gastro-intestinal efficace et sans danger. Indications: dyspepsie, gastralgie, flatulence, acidités, pituites, diarrhée, dysenterie, fièvre typhoïde. Dose : 2 à 3 cuillerées à bouche de poudre, 4 à 6 pastilles par jour, avant ou après les repas. Poudre, 2 fr. le flacon. Pastilles, 1 fr. 50 la boite.

Pilules de Vallet, au sous-carbonate de fer, inaltérables. Les *véritables* pilules de Vallet sont blanches, et sur chacune d'elles la signature Vallet est imprimée en noir.

Indications : Anémie, chlorose. Dose, 2 à 6 par jour. Prix : 3 fr. le flacon, 1 fr. 50 le demi-flacon.

Vin de Quinium de Labarraque. Vin titré et dosé, contenant tous les principes utiles du quinquina ; le quinium, qui en fait la base, comprend tout l'extrait soluble et les alcaloïdes, en proportions déterminées ; il est obtenu par des procédés spéciaux (voir Officine de Dorvault).

4 gr. 50 de quinium, dose pour un litre de vin, contiennent 3 gr. de principes toniques et aromatiques et 1 gr. 50 des alcaloïdes réunis du quinquina.

Indications : toutes celles qui demandent l'emploi d'un vin généreux, cordial, fébrifuge, tonique et digestif ; toutes les formes de débilité, la convalescence, les cachexies. Prix, 6 fr. la bouteille, 3 fr. la demi-bout. Dose : un verre à liqueur après chaque repas.

Poudre purgative de Rogé. Chaque flacon contient 50 grammes de citrate de magnésie pur pour préparer soi-même une limonade purgative, agréable, efficace et particulièrement recommandable aux personnes âgées, aux dames, aux enfants ; la poudre de Rogé est d'un usage très commode à la campagne, car elle se conserve indéfiniment ; les limonades ordinaires, au contraire, sont longues à préparer et très altérables. Prix : 2 fr. le flacon.

MÉDICAMENTS APPROUVÉS

PAR

L'ACADÉMIE DE MÉDECINE DE PARIS

—o—

Huile de foie de morue de Berthé, préparée par des procédés approuvés par l'Académie de Médecine, dans notre usine spéciale, près Paris, au moyen de foies frais directement importés. La richesse en principes actifs est double de celle qui se trouve ordinairement dans le commerce. Nons pouvons garantir sa sincérité et sa composition constante. Prix, 2 fr. 50.

Huile de foie de morue de Berthé créosotée. La même additionnée de 5 centigr. de créosote de hêtre par grande cuillerée. Prix, 2 fr. 50. Dose : deux à quatre grandes cuillerées par jour.

Huile de foie de morue de Berthé gaïacolée, la même additionnée de 10 centig. de gaïacol par grande cuillerée. Prix: 2 fr. 50. Dose : deux à quatre grandes cuillerées par jour.

Capsules d'huile de foie de morue créosotée, 2 centigr. et demi de créosote de hêtre par capsule, 2 f. 50 le flacon de 60 capsules. Dose moyenne : dix par jour.

Capsules d'huile de foie de morue gaïacolée, 5 centigr. de gaïacol par capsule. 2 fr. 50 le flacon de 60 capsules. Dose moyenne : dix par jour.

Perles du docteur Clertan, à l'essence de térébenthine, à la valériane, à l'assa-fœtida, au castoréum, à l'apiol, à tous les sels de quinine, à l'hypnone, au santal, au gaïacol, à la créosote, au terpinol, à l'eucalyptol, etc. D'une manière générale, les Perles du docteur Clertan contiennent cinq gouttes de médicament liquide ou dix centigr. de médicament solide. Dose moyenne, 2 à 4 perles par jour.

Sirop de Follet au chloral hydraté. 1 gr. d'hydrate de chloral par grande cuillerée. 3 fr. le flacon. Le chloral qui entre dans la composition du sirop de Follet, est spécialement préparé dans notre usine, à Vanves près Paris. Nous pouvons nous porter garants de sa pureté. Dose moyenne : trois grandes cuillerées ; les deux premières ensemble, la troisième une heure après, chaque fois avec un peu de lait, de préférence, ou dans une infusion aromatique.

Ces divers produits spécialisés se vendent dans toutes les pharmacies avec une instruction pour l'usage.

Tous ces médicaments sont la propriété de la maison L. Frère, A. Champigny et Cie, successeurs, 19, rue Jacob, Paris. Médailles d'Or aux Expositions universelles de Paris, Melbourne, Sydney, Philadelphie, Amsterdam.

©BIUM

NOIX DE KOLA

Produits de Kola-Bâh-Natton

1 Médaille de Bronze, 1 Médaille d'argent, 4 Médailles d'or, 3 Diplômes d'honneur

TONIQUES ESSENTIELLEMENT RÉGÉNÉRATEURS

Quintuplant la force de résistance à la fatigue et aux maladies. Antidéperditeurs et excitants de la nutrition générale. Toniques régulateurs du cœur, Eupeptiques, Anti-diarrhéiques, etc.

Les produits de **Kola-Bâh-Natton**, renfermant absolument dosés tous les principes actifs utiles de la Kola titrée (**Caféine, Théobromine, Tanin** et **Rouge de Kola**), sont les seuls qui, dès 1884, aient servi aux expérimentations si concluantes de MM. les Docteurs DUJARDIN-BEAUMETZ, HUCHARD, DURIAU, HALLEZ, MONNET (Thèse de Paris, 1884 ; Académie de Médecine, Mai 1890) dans les convalescences longues et difficiles, l'**Anémie**, la **Chlorose**, le **Diabète**, l'**Albuminurie**, la **Phosphaturie**, l'**Atonie** des voies digestives et la **Dyspepsie**, les **Diarrhées** rebelles, la **Dysenterie**, le **Choléra** et le surmenage physique et intellectuel.

ELIXIR DE KOLA-BAH-NATTON

On le prend pur ou étendu d'eau, à la dose de 2 à 6 cuillerées à bouche par jour, cuillerées à café, pour les enfants, de préférence après les repas. Le flacon : **6** fr.

Vin de Kola-Bâh-Natton, 2 à 4 verres à Madère par jour, 1/2 dose pour les enfants avant ou après les repas. . . . . Le flacon : **5** fr.

Extrait fluide de Kola-Bâh-Natton, 10 à 40 gouttes dans un peu d'eau sucrée, 2 à 6 fois par jour. Puissant diurétique appelé à rendre des services importants dans les maladies du cœur. . . . . Le flacon : **3** fr.

Kola-Bâh-Granulée Natton, 2 à 3 cuillerées à café par jour. Pure, dans du vin ou dans tout autre liquide. Le flacon : **4 50**

Pilules de Kola-Bâh-Natton, 2 à 15 pilules par jour. Diarrhée rebelle . . . . . La boîte : **3** fr.

Sirop de Kola-Bâh-Natton, 2 à 6 cuillerées par jour. . . . . Le flacon : **3 50**

DEPOT : Pharmacie de la Banque de France :
35, Rue Coquillière, PARIS.

PRODUITS DE KOLA-BAH-NATTON

(Suite)

Pastilles de Kola Bâh-Natton, 2 à 20 pastilles par jour. . . . . La boîte : **2** fr.

Biscuits ou Galettes de Kola-Bâh-Natton, 1 à 12 par jour . . . . . La boîte : **2** fr.

Kakola-Natton (Chocolat de Kola-Bâh). Tablettes de poche . . . . . La boîte : **3** fr.

Kakola-Natton (Chocolat de Kola-Bâh). Poudre pour déjeuners . . . . . La boîte : **2 50**

Dundu-Néh du Sénégal (Potage à la Kola-Bâh-Natton) . . . . . La boîte ; **2** fr.

Kola-Natton (Kola torréfiée et concassée pour infusions) . . . . . La boîte : **2 50**

Kolaka-Natton. Essence de Kola torréfiée. Indiquée surtout dans les cas où il faut tonifier le système nerveux (**Neurasthénie**, surmenage physique et moral, etc.).

DOSE. Une ou deux grandes cuillerées dans une tasse d'eau chaude ou froide sucrée à volonté et additionnée de cognac ou de rhum, suivant les indications. Une ou trois tasses par jour de préférence après les repas. Le flacon ; **4** fr.

VIN LERET

VIN D'ALGUES MARINES

Bromo-Jodotanique Phosphaté

Ce vin, par ses propriétés toniques, reconstituantes et anti-flegmatiques, remplace avantageusement l'HUILE DE FOIE DE MORUE dans tous ses usages. Son action puissante dans le traitement des affections de **Poitrine**, de la **Scrofule**, du **Rachitisme**, de la **Scoliose** et de toutes les déformations de la colonne vertébrale, le recommande aussi dans les **Otites**, l'**Ozène**, les **Ophtalmies** chroniques de l'enfance, l'incontinence nocturne d'urine et toutes les maladies de la peau.

DOSE. — Deux à trois cuillerées à bouche par jour, avant les repas. 1/2 dose pour les enfants.

Prix : Le flacon, 4 fr.

DÉPOT :

PHARMACIE DE LA BANQUE DE FRANCE

35, Rue Coquillière, PARIS.

LITS, FAUTEUILS, VOITURES

et Appareils mécaniques

POUR MALADES ET BLESSÉS

DUPONT

Fabricant breveté S. G. D. G.

Fournisseur des Hôpitaux

A Paris, 10, Rue Hautefeuille

AU COIN DE LA RUE SERPENTE

près l'École de Médecine

LES PLUS HAUTES RÉCOMPENSES

Aux Expositions françaises et étrangères

PORTOIRS ARTICULÉS

de tous Systèmes

FAUTEUIL ROULANT

pour Jardins.

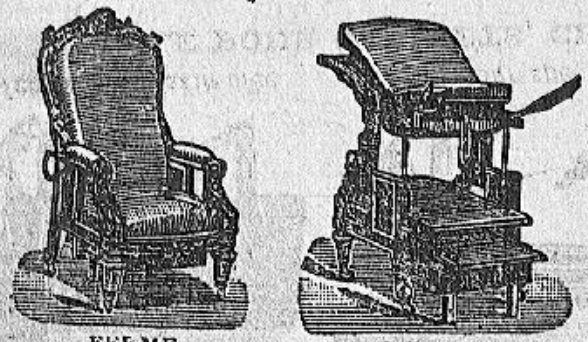

FERMÉ — OUVERT

FAUTEUIL A SPECULUM

en chêne sculpté, patins en fer.

Tirant avec marche supplémentaire

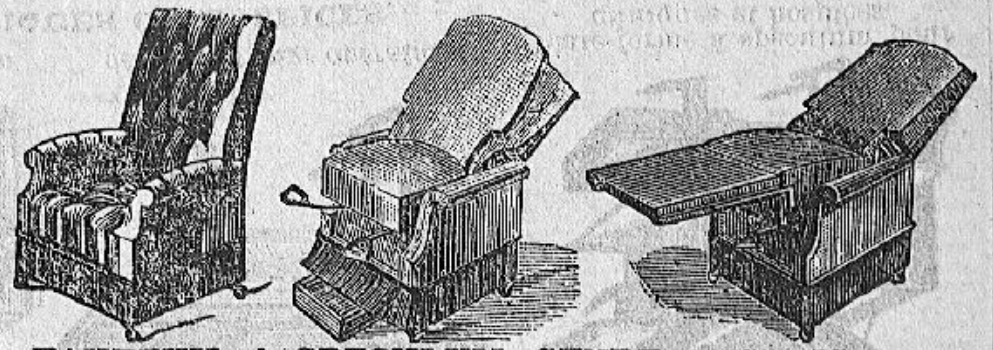

FERMÉ

OUVERT

avec Etriers en fer.

et Élévation du Dossier

FAUTEUIL A SPECULUM, GENRE ANGLAIS

Avec Rallonge mobile

permettant de coucher le malade.

Annuaire oriental de médecine et de pharmacie (...). Première année. - 1892 - page 412 sur 456

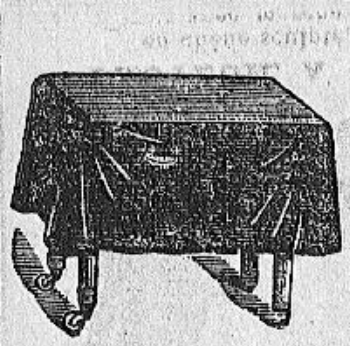

fermée et dissimulée

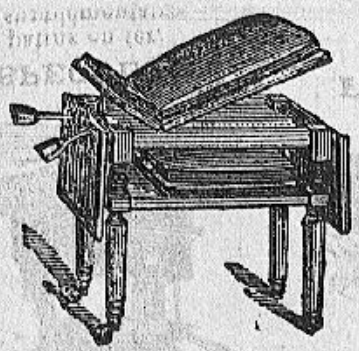

ouverte pour spéculum

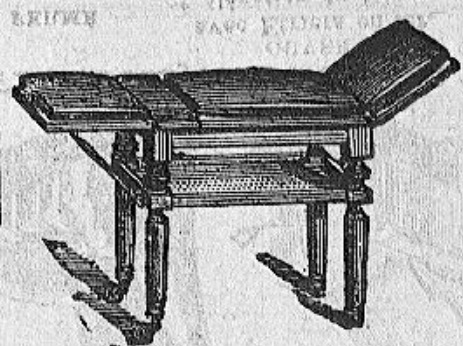

développée pour opérations

TABLE POUR CABINETS, CLINIQUES OU HOSPICES.

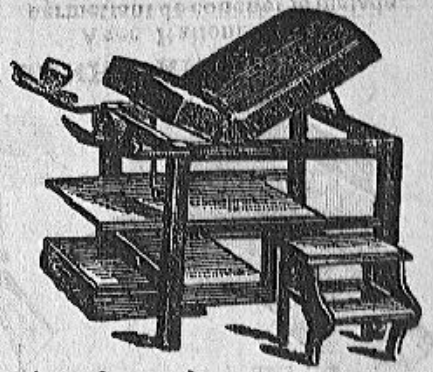

Plate-forme à speculum pour cliniques et hospices.

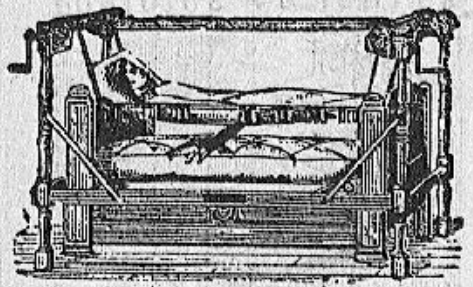

Appareil pour soulever les malades s'adaptant à tous les lits.

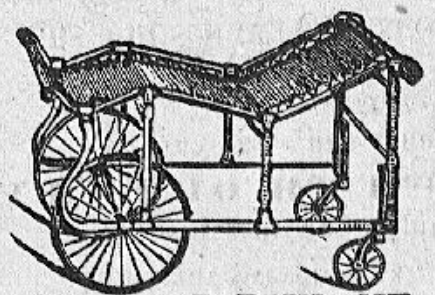

BRANCARD ROULANT
tout métal, roues caoutchoutées pour hôpital, système Pozzi.

VOLTAIRE ARTICULÉ
avec tablette
pour malade oppressé.

Siège carré, panneau à charnières, vase à bec.

Sur demande, envoi franco du Catalogue illustré avec prix. — Téléphone.

Annuaire oriental de médecine et de pharmacie (...). Première année. - 1892 - page 413 sur 456

SOCIÉTÉ CENTRALE
DE PRODUITS CHIMIQUES

ANCIENNE MAISON ROUSSEAU

44 et 42, Rue des Écoles

PARIS

Fournisseur des Facultés et principaux Établissements de l'État

ENVOI DE CATALOGUES

PRODUITS CHIMIQUES PURS POUR RÉACTIFS

Appareils et Outillage de Laboratoire

INSTRUMENTS DE PRÉCISION

Aréométrie, Thermométrie, Polymétrie, Balances

(Atelier de soufflage et de gravure sur verre)

DENSIMÈTRES, ALCOOMÈTRES ET THERMOMÈTRES CONTROLÉS

Nouvelle **Balance** pour pesées instantanées, système curie, à lecture directe des derniers poids.

Appareils, Produits chimiques, Plaques et Accessoires pour la **Photographie.**

Instruments et Matériel pour l'Enseignement de la Chimie et de la Physique à tous les degrés

VERRERIES, PORCELAINE, TERRE ET GRÉS POUR LABORATOIRES

PRODUITS CHIMIQUES POUR L'INDUSTRIE

ENGRAIS

VIN de KOLA MIDY

Recommandé par l'**Académie de Médecine de Paris**,
et admis dans les **Hôpitaux de Paris.**

TONIQUE, ANTIDÉPERDITEUR RECONSTITUANT

Relève les ***Forces***, tonifie le ***Cœur*** et en régularise les contractions. Son emploi est indiqué dans la ***Chlorose***, l'***Anémie***, les ***Convalescences lentes***, l'***Essoufflement***.

Le **KOLA MIDY** convient surtout aux personnes **affaiblies**, **surmenées** ou **épuisées**.

Les attestations du corps médical ont démontré que l'usage de ce précieux médicament permet non seulement de supporter les **fatigues des pays chauds**, mais aussi de guérir les affections qu'on y contracte.

DÉTAIL : DANS TOUTES LES PRINCIPALES PHARMACIES.

Pharmacie MIDY, 113, Faubourg Saint-Honoré, Paris.

Représentant Général pour la *Turquie* : P. BELLIS, 22, FOUNDOUKLIAN HAN, *Stamboul*, CONSTANTINOPLE.

Annuaire oriental de médecine et de pharmacie (...). Première année. - 1892 - page 415 sur 456

COTON IODE DU DOCTEUR MÉHU

ADOPTÉ DANS LES HOPITAUX DE PARIS

Le **Coton iodé** du **Docteur MÉHU** est l'agent le plus favorable à l'absorption de l'Iode par la peau, et un révulsif énergique dont **on peut graduer les effets à volonté.** Il remplace avec grand avantage le papier moutarde, l'huile de croton tiglium, le thapsia et souvent même les vésicatoires.

VENTE EN GROS : **Pharmacie THOMAS**, 48, Avenue d'Italie, PARIS

ANTISEPSIE DES VOIES URINAIRES

PAR LES

CAPSULES SALOLÉES DE LACROIX

Santal Salolé
Térébenthine Salolée
Copahu Salolé

Rétinol Salolé
Essence de Térébenthine Salolée
Oléo Salol

Ces Capsules renferment le SALOL à l'état de dissolution, c'est-à-dire sous la forme la plus active et la mieux assimilable des préparations antiseptiques préconisées dans les affections bacillaires.

Dépôt : Phie **LACROIX**, 76, rue du Château-d'Eau, Paris et tous les Pharmaciens.

Annuaire oriental de médecine et de pharmacie (...). Première année. - 1892 - page 416 sur 456

POULENC FRÈRES

92, Rue Vieille-du-Temple, 92

PARIS

MARQUE DE FABRIQUE

FABRIQUE SPÉCIALE

de Produits chimiques purs pour la Pharmacie et les Laboratoires

Fournisseurs des hôpitaux militaires français, des hôpitaux civils, de la Faculté de Médecine de Paris, de la Faculté des Sciences, etc, etc.

Produits spéciaux : Bromure de potassium. Iodure de potassium. Iodoforme. Iode bi-sublimé, Acide phénique. Calomel à la vapeur. Sous-nitrate de bismuth. Emétique. Sulfate de quinine. Salicylate de soude. Acide salicylique.

Medailles d'or aux Expositions universelles de Paris 1878. Melbourne 1880, Barcelone 1888.

GRAND PRIX

Exposition Universelle, Paris 1889.

22.

SAVONS MÉDICINAUX
de Aᵒ MOLLARD

Préparés par A. JOUBERT, Pharm. de 1re classe

PARIS, 8, Rue des Lombards, 8, PARIS

USINE A SAINT-DENIS (SEINE)

	La douz.
SAVON Phéniqué, à 5 0/0, de Aᵒ Mollard.	fr. : 12
SAVON Boraté, à 10 0/0, de Aᵒ Mollard.	» 12
SAVON au Thymol à 5 0/0 de Aᵒ Mollard.	» 12
SAVON à l'Ichthyol, à 10 0/0 de Aᵒ Mollard	» 24
SAVON Boriqué, à 5 0/0, de Aᵒ Mollard.	» 12
SAVON au Salol, à 5 0/0, de Aᵒ Mollard.	» 12
SAVON au Sublimé, à 1 0/0 ou 10 0/0, de Aᵒ Mollard,. . . . 18 ou	» 24
SAVON Iodé, KI — 10 /0, de Aᵒ Mollard.	» 24
SAVON Sulfureux hygiénique, de Aᵒ Mollard, ... 12 ou	» 24
SAVON au Goudron de Norvège, de Aᵒ Mollard	» 12
SAVON Glycérine, de Aᵒ Mollard. . .	» 12

Savons sulfureux de toilette, de Aᵒ Mollard. — Privés de causticité, ces savons les plus onctueux et bien parfumés sont d'une très grande utilité pour les personnes à peau délicate, sujettes aux irritations de la peau ou aux récidives d'affections cutanées.

Nº 1, 12
Nº 2, 18
Nº 3, 24
Nº 5, 48

Savons sulfureux médicinaux *(action alcaline légèrement sulfureuse)*. **A la dose de deux pains**, on obtient des bains précieux dans les affections chroniques sèches : *prurigo, lichen*, etc., avec les . . . . . .

Nº 53, 6
Nº 54, 12
Nº 55, 24

Contre le *psoriasis, l'eczéma chronique*, les *croûtes lichenoïdes*, on obtient une rapide guérison par de simples **frictions** avec le nº 56. 36

Ils se vendent en boîtes de 1/4 et de 1/2 douzaine avec 35 0/0 à MM. les Docteurs et Pharmaciens.

Manque de Forces

ANÉMIE — CHLOROSE

LE

FER BRAVAIS

Expérimenté par les plus grands médecins du monde, passe immédiatement dans l'Economie sans occasionner de troubles. Il recolore et reconstitue le sang et lui donne la vigueur nécessaire.

Se DÉFIER des IMITATIONS et CONTREFAÇONS

TOUTES PHARMACIES

Gros : 40 et 42, Rue Saint-Lazare.

MODE D'EMPLOI

DU

FER BRAVAIS

A chaque repas prendre vingt gouttes du véritable **FER BRAVAIS** dans un peu d'eau ou de vin ou sur un morceau de sucre. Cette quantité qui ne revient qu'à dix centimes par jour, suffit pour guérir manque de sang, chlorose, débilité, anémie, épuisement.

Le **FER BRAVAIS** donne au vieillards la vigueur de la jeunesse, et à la femme une peau fraîche et veloutée. Pendant les épidémies de choléra et d'influenza, il a rendu de grands services. S'assurer de la véritable marque, car les contrefaçons sont nuisibles et dangereuses.

©BIUM

Traitement des MALADIES de la PEAU

PAR LES

ÉPITHÈMES ANTISEPTIQUES

VIGIER

Remplaçant les emplâtres, mousselines-emplâtres, onguents, pommades.

Les principaux sont : **Mercuriel phéniqué** (Anthrax). **Salicylé Créosoté** (Lupus), **Huile de cade** (Psoriasis), **Oxyde de Zinc, Oxyde de Zinc boriqué, Ichthyol et Résorcine** (Acné, Eczéma), **Vigo, Rouge de Vidal** (Ulcérations chroniques, Ecthyma, Lichen), **Huile de Morue phéniquée ou créosotée** (Prurigo, Lichen à l'Iodoforme, Salol, Calomel du Dr Quinquaud, etc.).

SAVONS ANTISEPTIQUES VIGIER

Hygiéniques et médicamenteux

Préparés avec des pâtes neutres, complétant le traitement des maladies de la peau. **Savon doux ou pur. S. Boraté, S. Boriqué, S. à la Créoline, S. Goudron, S. Goudron boriqué, S. Hydrargyrique** (sublimé), **S. Ichthyol, S. Monoborine, S. Naphtol, S. Panama, S. Panama et Goudron. S. Pétrole, S. Salicylé, S. Sulfureux, S. Créoline et Naphtol, S. Panama et Ichthyol. S. Résorcine, S. Salol, S. à la Glycérine, S. Hygiénique, S. Phéniqué, S. Ponce et Goudron, S. Sulfate de cuivre, S. à l'Huile de cade**, etc.

CAPSULES D'ICHTHYOL VIGIER

à 25 cent.

DOSE : 2 à 10 par jour. Contre **Maladies cutanées**, Affections de l'estomac et des intestins, Albuminurie, Douleurs rhumatismales, et en **Gynécologie.**

PILULES RHÉO-FERRÉES VIGIER

Spéciales contre la Constipation

Une ou deux pilules au dîner. — **Laxatives et n'affaiblissant pas.**

VIGIER

PHARMACIEN DE 1re CLASSE

Lauréat des Hôpitaux et de l'École de Pharmacie de Paris.

Pharmacie CHARLARD

12, Boulᵈ Bonne-Nouvelle, Paris

DÉPOT A CONSTANTINOPLE

Pharmacie MERHAMETDJIAN

ET TOUTES LES PHARMACIES

Pansements Antiseptiques

DESNOIX

Pharmacien de 1re classe

17, Rue Vieille-du-Temple, Paris.

EXPOSITION UNIVERSELLE PARIS 1889

MÉDAILLE D'OR
Classe 45

MÉDAILLE D'ARGENT
Classe 14

BANDES, COTONS
GAZES

neutres, aux acides borique, phénique, salicylique, au Thymol, Iodol, Salol, Iodoforme, etc., etc.

COTON IODÉ

SPARADRAPS

Officinal, Diachyl. Gé de Vigo, de poix de Bourgogne, de belladone, au caoutchouc, révulsif au Thapsia, vésicatoire.

Pommades, Emplâtres
Onguents, etc., etc.

Agents à Constantinople : MM. DJILADJIAN et HOLASS

Tissus Pharmaceutiques

MALADIES DE L'APPAREIL RESPIRATOIRE

EN GÉNÉRAL

TUBERCULOSE PULMONAIRE

CAPSULES COGNET

A L'EUCALYPTOL ABSOLU IODOFORMO-CRÉOSOTÉ

ANTISEPTIQUE INCOMPARABLE, PARFAITEMENT TOLÉRÉ

Dose : 4 à 8 par jour

Chlorose ✕ *Anémie*

CONVALESCENCES. — AFFAIBLISSEMENT

INAPPÉTENCE

Dragées de Fer COGNET

Au PROTOXALATE DE FER

et CASSINE CRISTALLISÉE

Le plus actif ferrugineux. — Dose : 4 à 6 par jour

Fabrication et Vente en Gros

A. COGNET, Pharmacien

4, Rue de Charonne, Paris

DÉTAIL DANS TOUTES LES PHARMACIES

DRAGÉES DEMAZIÈRE

A LA CASCARA SAGRADA

CONTENANT CHACUNE 0gr,125 DE POUDRE DE CASCARA

Véritable spécifique de la constipation habituelle

Prix : 3 fr. le Flacon. — 6 Flacons : 15 fr.

Dose pour un adulte : 2 à 4 dragées par jour.

Dragées Demazière

A L'IODURE DE FER ET A LA CASCARA

CONTENANT CHACUNE 0gr,10 D'IODURE; 0gr,03 DE CASCARA

Le plus actif des ferrugineux n'entraînant pas de constipation

Prix : 2 fr. le Flacon. — 6 Flacons : 10 fr.

Dose pour un adulte : 4 dragées par jour.

DÉPOT GÉNÉRAL :

G. DEMAZIÈRE, Pharmacien de 1re classe

Ancien interne des hôpitaux
Lauréat de l'Ecole de Paris (Médaille d'or)
Membre de la Société de Médecine pratique

71, AVENUE DE VILLIERS ET RUE JOUFFROY, 75, PARIS

Vente au détail dans toutes les Pharmacies

ÉCHANTILLONS FRANCO AUX MÉDECINS

DÉPOT A CONSTANTINOPLE

PHARMACIE AUSTRO-HONGROISE

465, Grande rue de Péra

DÉPOT A ATHÈNES

PHARMACIE CARTERAKIS

Rue de Minerve

Mson GUSTAVE CHANTEAUD

FABRIQUE SPÉCIALE
DE
PRODUITS PHARMACEUTIQUES

VENTE EN GROS : 108, Rue Vieille-du-Temple, Paris.

USINE A VENDOME

USINE A VENDOME

Lentilles solubles pour injections hypodermiques.
Lentilles par trituration.
Pilules et granules imprimées.
Lentilles antiseptiques au sublimé, acide phénique, etc., etc.
Lentilles comprimées à tous médicaments.
Granules dosimétriques.

Sedlitz Gustave Chanteaud. — Le flacon **3** fr. au public. — Par 100 flacons, **1** fr. **25**. — La boîte fer blanc, **1** fr. au public. — Par 100 boîtes, **60** fr.

Sel de lithine, granulé effervescent (gouttes et gravelles). — Le flacon **4** fr. au public. — Remise **25 0/0**.

REPRÉSENTANT POUR LA TURQUIE
Ph. BELLIS, Foundouklian Han, Stamboul

PANCRÉATINE DEFRESNE

Adoptée officiellement par la Marine et les Hôpitaux de Paris.

Elle transforme simultanément : 35 gr. albumine ; 20 gr. corps gras ; 25 gr. amidon.

Dégoût des Aliments, Digestions difficiles, } *Dyspepsie, Diabète,* } *Gastralgie, Gastrite,* etc., etc.

DOSES } **PANCRÉATINE DEFRESNE** en poudre, 2 à 4 cuillerettes. — **4** fr.
PILULES DIGESTIVES DEFRESNE 3 à 5 pilules. — **3** f. Élixir et Sirop.

Dépôts à PARIS : GROS : *4, Quai du Marché-Neuf ;* DÉTAIL : Phie 2, r. des Lombards.

DEFRESNE, Auteur de la Peptone pancréatique.

On trouve la PANCRÉATINE DEFRESNE et les PILULES DE PANCRÉATINE DEFRESNE dans les bonnes Pharmacies de Constantinople.

Annuaire oriental de médecine et de pharmacie (...). Première année. - 1892 - page 425 sur 456

ELIXIR HAMPTON

ELIXIR CORDIAL

au Peptonate de Fer, à la Pepsine et à la Diastase

Ferrugineux, eupeptique, l'**Elixir Hampton** n'occasionne jamais d'intolérance ni de constipation.

D'un goût très agréable, c'est, de tous les ferrugineux, le plus rationnellement composé, celui qui donne les résultats les plus prompts et les plus constants.

Une cuillerée à bouche deux fois par jour au commencement des repas.

Constantinople : CANZUCH, MESIKI et principales pharmacies.

Gros : H. BAYARD, 11, Rue de Sévigné. PARIS.

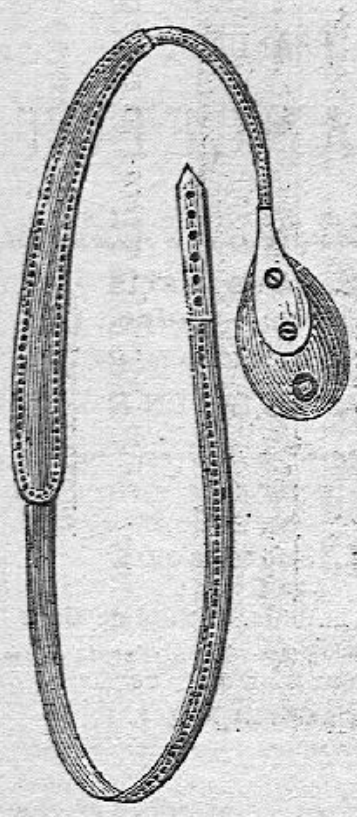

HENRI BIONDETTI

Bandagiste-Orthopédiste

16 MÉDAILLES AUX EXPOSITIONS UNIVERSELLES

Bandage à régulateur pour la guérison et la contention des Hernies. Spécialité pour les cas difficiles. (Ceintures, Ventrières, etc.)

Bas pour Varices et tous les Instruments de Chirurgie. Gomme.

48, Rue Vivienne, 48
PARIS.

GOUDRON BALSAMIQUE

PEPTONATE DE FER AU ÉLIXIR

PRÉPARÉ

PAR

A. MERHAMETDJIAN

PHARMACIEN

A Bahdjé-Capou, N° 18

CONSTANTINOPLE

AMER AU MALAGA

POUDRE DIGESTIVE FERRUGINEUSE

COMPAGNIE DES VASELINES FRANÇAISES

PÉTRÉOLINE-LANCELOT

(Marque déposée)

Diplôme d'honneur : Paris 1885. — Lauréat de l'Académie nationale Paris 1887. — Médaille d'argent : Paris 1889. — Médaille d'or : Paris 1890

Usines à AUBERVILLIERS, près Paris

Bureaux à PARIS, rue du Conservatoire, 11

La Pétréoline s'emploie en Pharmacie, Parfumerie, Art Vétérinaire, etc.

Codex Medicamentarius / Pharmacopée Française } PÉTROLÉINE*

La **Pétréoline** *ou* **Vaseline** *française est neutre, inodore, insipide et chimiquement pure. Ces caractères la distinguent de toutes les contrefaçons défectueuses dont elle est l'objet.*

FENAILLE et DESPEAUX, Successeurs de LANCELOT et Cie

Pharmacien-Chimiste, Docteur-Médecin de la Faculté de Paris

P. S. — Se méfier des imitations et contrefaçons. Demander la **Pétréoline-Lancelot,** *absolument conforme aux exigences du Codex.*

OLÉO-NAPHTINE MÉDICINALE

Pour injections hypodermiques

(*) Codex p. 256 : Altérations. — Mat. organiques et goudronneuses. Falsifications. — Huiles fixes, corps gras d'origine végétale ou animale, corps résineux.

Rapport favorable de l'Académie de Médecine

VINAIGRE PENNES

Antiseptique, Cicatrisant, Hygiénique

Purifie l'air chargé de miasmes.
Préserve des maladies épidémiques et contagieuses
Précieux pour les soins intimes du corps
Exiger Timbre de l'Etat. — TOUTES PHARMACIES.

BAIN DE PENNÈS

Hygiénique, Reconstituant, Stimulant.
Remplace ***Bains alcalins, ferrugineux, sulfureux***, surtout les ***Bains de mer.***
Exiger Timbre de l'Etat.— PHARMACIES, BAINS

Maladies de la Poitrine

des BRONCHES et du LARYNX

TOUX, ENROUEMENTS

Guérison assurée, soulagement **immédiat**

AURÉINE BÉRAL

Extrait naturel de Sapin de Norwège

Bien supérieure au goudron et à la créosote dont elle n'a ni l'odeur âcre et nauséeuse ni l'action irritante. Possède toutes les propriétés curatives de ces deux produits. Cautérise et raffermit les muqueuses ; goût agréable. — *Bien exiger le nom BÉRAL.* — La Bouteille, **2f 50**. Toutes Pharmacies.

GROS : MARCHAND, *Droguiste*, **PARIS**

DROGUERIE D. AKESTORIDES

RENOMMÉE POUR LA BONNE QUALITÉ ET LA MODICITÉ DU PRIX DE SES PRODUITS

1-8 Ismirlioglou Han Yuksek caldirim

GALATA-CONSTANTINOPLE

Riche assortiment de produits chimiques et pharmaceutiques.

Sulfate de Quinine de 1res marques.

Huile de foie de Morue de Norwège.

SPÉCIALITÉS FRANÇAISES ET ANGLAISES

Eaux minérales les plus importantes

Articles en caoutchouc, verrerie, etc., etc.

Expédition prompte de toute demande provenant des provinces.

Correspondant et consignataire de Fabriques d'Europe

PRIX MODÉRÉS

On délivre gratis sur demande le prix courant de la Maison

NÉVRALGIES *Migraines* Crampes d'Estomac Hystérie

et toutes les *Maladies nerveuses* sont guéries en moins d'une heure par les

PILULES ANTI-NÉVRALGIQUES

du **Docteur CRONIER**

Boite: 3 francs. — *Envoi franco.*

Paris, Pharmacie ROBIQUET, 23, Rue de la Monnaie

ET TOUTES BONNES PHARMACIES

Nous rappelons aux personnes qui sont sujettes à ces indispositions si douloureuses, les Pilules du docteur Cronier, dont l'efficacité est infaillible.

PRIX : **3** FR. LA BOITE

Exiger sur chaque boîte la signature du Dr CRONIER, et le timbre de garantie de l'*Union des Fabricants*.

Dépôt : Pharmacie ROBIQUET,

23. rue de la Monnaie, PARIS

et dans toutes les bonnes Pharmacies, France et étranger.

GRAND
ÉTABLISSEMENT HYDROTHÉRAPIQUE
DE CONSTANTINOPLE

Péra, rue Sakiz-Agatch, 15, 17, 19 (Quartier Agha Djami)

ÉTABLISSEMENT UNIQUE DANS SON GENRE EN ORIENT

RÉUNISSANT LE LUXE, LE CONFORT ET LE BON MARCHÉ

Bains de propreté chauds et tièdes
Bains médicinaux
Douches sulfureuses et en tous genres

ÉLECTRICITÉ — SUSPENSION
MASSAGE — GYMNASTIQUE — COIFFURE — PÉDICURE
SALLE D'ESCRIME — SALON DE LECTURE

JOURNAUX POLITIQUES ET REVUES ILLUSTRÉES
En toutes langues

Traitement et Guérison des Maladies :

Anémie, Chlorose, Dyspepsie, Maladies chroniques de l'estomac, Hystérie, Nervosité, Neuvrasthénie, Paralysie, Impuissance, Gastralgie, Goutte, Arthrite, Rhumatisme, Lymphatisme, Scrofules, Maladies des femmes, Maladies de la peau et des voies respiratoires, etc,, etc.

Les consultations médicales sont données par le Directeur et Médecin de l'Établissement, M. le Docteur SIOTIS, ancien externe des hôpitaux de Paris.

EXTRAIT DU TARIF

BAINS	COMPLETS	15	PIASTRES.
—	DE 1re CLASSE	6	—
—	DE 2e CLASSE	4	—
DOUCHES	DE 1re CLASSE	5	—
—	DE 2e CLASSE	3	—

LINGERIE, PARFUMERIE SPÉCIALE (Voir le Tarif dans l'établissement)

Escompte de 10 p. 100 pour les abonnements
Conditions spéciales pour les familles et les écoles.

S. CASTORIADÈS

PHARMACIEN-DROGUISTE

CONSTANTINOPLE

PHARMACIE

5, Rue Karakeuy, 5

DROGUERIE

Salonique Han, 4, 18 et 19

MAISON FONDÉE EN 1866

Service scientifique et irréprochable. Produits chimiques, pharmaceutiques et autres en toute abondance et de toute première qualité. Prix réduits.

REMÈDE INFAILLIBLE

CONTRE

LES CORS AUX PIEDS

Préparé par M. S. CASTORIADÈS

Prix du Flacon : Fr. 1,10.

PHARMACIE A. LÉFAKI

Renommée pour sa précision dans l'exécution des prescriptions médicales

86, Yuksek-Kaldirim, Galata

Nous avons l'honneur d'attirer l'attention du monde médical de notre ville sur les préparations suivantes :

Koumys ou ***Galactozyme Léfaki.*** — Le plus puissant reconstituant dans les maladies consomptives. Analysé et approuvé par l'École I. de Médecine de Constantinople.

Émulsion d'huile de foie de morue formule Léfaki. — Préparation reconnue supérieure à toutes ses similaires par un grand nombre de journaux scientifiques de l'Europe.

Émulsion d'huile de Morue avec l'extrait de Malt et le Cognac. — Préparation éminemment reconstituante.

Élixir et fondants purgatifs Léfaki. — Préparations adoptées par les médecins les plus distingués de Constantinople.

Poudre et Élixir dentifrices Léfaki. — Exempts de substances nuisibles et reconnus supérieurs à bien des préparations similaires.

La Jeunesse, pour conserver la couleur naturelle de la chevelure.

TEINTURE POUR LES CHEVEUX INSTANTANÉE

PHARMACIE LE CROISSANT

MAISON SPÉCIALE DE NOUVEAUX REMÈDES

ET DE

Produits Pharmaceutiques chimiquement purs

GROS — DÉTAIL

PHOTIUS SCLAVO

PHARMACIEN

Fournisseur de divers Hôpitaux

44, Grande Rue de Péra, au Taxim, 43

Vis-à-vis de l'Hôpital Français

Préparation d'OXYGÈNE à toute heure.

Dépôt des pansements antiseptiques de LISTER.

THERMOMÈTRES CLINIQUES MAXIMA A LA MINUTE

SONDES ET BOUGIES FRANÇAISES

Grand assortiment d'articles en caoutchouc et d'instruments de chirurgie.

SERVICE DE NUIT

AVIS A MM. LES MÉDECINS

Nous recommandons spécialement :

L'Élixir eupeptique de Ph. Sclavo comme remède souverain contre les *maux d'estomac, dyspepsie, gastralgie, perte d'appétit, anémie, vomissements.*

Ses effets heureux et remarquables sont assurés par une expérience de 15 ans.

Dose : Une cuillerée à bouche après chaque repas.

Prix : **15** Piastres

Remise 20 0/0 pour MM. les Pharmaciens.

ANCIENNE MAISON VELITS & Cie

JACQUES DELLATOLLA SEUR

68, Galata, Yuksek Caldirime, 68

La Droguerie de **J. DELLATOLLA** est une des plus renommées de la capitale pour la qualité de ses drogues et la modicité de ses prix.

Cette Maison recommande au monde pharmaceutique, en dehors de son grand assortiment de produits chimiques et pharmaceutiques, les préparations suivantes qu'elle reçoit tous les jours, directement des meilleures fabriques de l'Europe :

Les Remèdes les plus Nouveaux

LE SULFATE DE QUININE DES TROIS CACHETS

L'HUILE DE FOIE DE MORUE DE NORVÈGE

Les Articles en Caoutchouc, etc.

Ainsi qu'un grand dépôt de verrerie pharmaceutique, comme **Flacons, Pots pour Pommade, Mortiers en cristal et en porcelaine, Entonnoirs en verre, Éprouvettes, etc., etc.**

PROMPTITUDE, PURETÉ, EXACTITUDE et BON MARCHÉ

N.-B. — *Les soins les plus minutieux sont appliqués aux Commandes concernant l'exportation.*

PAUL FOYAGIAN

OPTICIEN

Et Marchand d'Appareils de Chirurgie

80, YUKSEK-KALDIRIM, 80

Constantinople-Galata

SUCCURSALE

à Slamboul, Bagtché Capou, à côté du Djelal bey Han, N° 1

Nous recommandons cette Maison où l'on trouve le plus complet assortiment d'appareils de Chirurgie et d'Optique.

Entre autres articles, il convient de citer des objets divers en caoutchouc durci ou flexible, bandages, irrigateurs brévetés en tous genres, machines électriques, baromètres, thermomètres, boussoles, lunetterie fine, etc.

M. PAUL FOYAGIAN se charge de toutes commandes et réparations aux prix les plus modérés.

PHARMACIE AUSTRO-HONGROISE

AD. MATCOVICH

Grand'Rue de Péra, 465

A côté de l'Hôtel d'Angleterre

Capsules **Matcovich**, remède infaillible contre le ver solitaire (Tœnia).

Poudre dentifrice **Bouchet** } préparées par
Eau dentifrice **Bouchet** } **Matcovich.**

Liqueur de Goudron au tolu **Matcovich.**

Crême **Matcovich** pour adoucir la peau, le meilleur et le plus inoffensif des cosmétiques.

Teinture **Matcovich**, pour teindre instantanément les cheveux.

Exécution soignée des médicaments

PRIX MODÉRÉS

PHARMACIE N. CONSTANTINIDÈS

PHARMACIEN SPÉCIAL DE LA SOCIÉTÉ DES DAMES GRECQUES DE PÉRA PHILOPTOCHOS

122, Grand'Rue de Péra, 122

PRODUITS CHIMIQUES

Spécialités Françaises et Anglaises

EAUX MINÉRALES NATURELLES

Vins médicinaux — Parfumerie fine

La Pharmacie N. CONSTANTINIDÈS exécute les prescriptions médicales avec toute la précision voulue et fournit des articles de premier choix.

Expédition prompte et soignée.

Pharmacie D. GAZIADÈS

" LE SAUVEUR "

FONDÉE EN 1873

Sise à PHANAR, Grand'Rue, n° 2

ASSORTIMENT COMPLET

DE PRODUITS CHIMIQUES ET PHARMACEUTIQUES

Spécialités diverses

EAUX MINÉRALES NATURELLES FRANÇAISES ET INDIGÈNES

VIN VIEUX DE PERGAME DE 22 ANS

Articles en Caoutchouc américains.

Prompte exécution des prescriptions médicales avec grande précision

PRIX TRÈS MODÉRÉS

Poudre Ferrugineuse Digestive Séput

PRÉPARÉE PAR

Louis MANANTI, Pharmacien

Spéciale contre l'anémie, chlorose, scrofules, troubles de la menstruation, amenorrhée, dismenorrhée, débilité, manque d'appétit, digestions difficiles, suites des couches, leucorrhée, épuisement prématuré, affections nerveuses, convalescence des maladies graves, etc., etc. Elle se recommande par son excellente préparation, par son dosage exact, par son efficacité incontestable, par son administration facile aux malades qui l'acceptent toujours sans la moindre répugnance.

Dépôt Général :

Pharmacie MADELLA, 18, Karakeuy, Galata, Constantinophe.

MODE D'ADMINISTRATION, *voir le prospectus.*

PHARMACIE A. XANTHOPOULO

MAKRIKEUI

Près la Gare des Chemins de fer Orientaux

SERVICE PROMPT ET SOIGNÉ

PRIX MODÉRÉS

Cet établissement se recommande par la variété et la pureté de tous ses produits pharmaceutiques, remèdes anciens et nouveaux, spécialités de provenances diverses, et surtout par la bonne qualité des « *Extraits Fluides* » préparés à froid à l'aide d'une nouvelle méthode qui est la spécialité du propriétaire.

ANALYSES CHIMIQUES

PILULES DE SANTÉ

toni-purgatives et digestives

Par PH. MEZIKI, Pharmacien

CONTRE LA CONSTIPATION CHRONIQUE

Formule déposée au Conseil Médical civil de l'Empire Ottoman

1—2 Pilules au moment de se coucher.

Dépôt général : Droguerie MEZIKI, Stamboul. — En vente aussi : Pharmacie dite VELITZ, Galata, et dans les principales Pharmacies.

PHARMACIE N. APÉRY

Fondée en 1831

ORTAKEUY-CONSTANTINOPLE

Successeur Ph. MEZIKI

Une des plus anciennes de la capitale, jouissant de la confiance du public.

DEPOT DE PRODUITS CHIMIQUES ET DE SPÉCIALITÉS PHARMACEUTIQUES

Toutes de première Qualité

Vins Médicinaux. — Cognacs Helléniques
Parfumerie, etc.

EXACTITUDE ET PROMPTITUDE.

MONDOLLOT

INGÉNIEUR-CONSTRUCTEUR

72, Rue du Château-d'eau, PARIS

MÉDAILLES D'OR
AUX EXPOSITIONS UNIVERSELLES
DE PARIS 1878, DE BARCELONE 1888, DE PARIS 1889, ETC.

APPAREIL GAZOGÈNE BRIET

LE SEUL APPAREIL DE MÉNAGE APPROUVÉ
Par l'Académie de Médecine.

Au moyen du **Gazogène Briet**, aujourd'hui si connu, on prépare soi-même, instantanément et à frais très minimes, de l'excellente eau de seltz et toutes sortes d'eaux minérales et boissons gazeuses. Le succès constant de cet appareil est dû à la supériorité incontestable du système et aux perfectionnements successifs apportés par le constructeur dans tous les détails de sa fabrication.

POUDRES DE 1er CHOIX
Préparées et dosées
Pour chaque grandeur d'appareil

Envoi franco du Catalogue illustré

MONDOLLOT

INGÉNIEUR-CONSTRUCTEUR

72, Rue du Château-d'eau, PARIS

MÉDAILLES D'OR
AUX EXPOSITIONS UNIVERSELLES
DE PARIS 1879, DE BARCELONE 1888, DE PARIS 1889, ETC.

APPAREIL GAZOGÈNE CONTINU SANS GAZOMÈTRE
POUR LA FABRICATION INDUSTRIELLE DES BOISSONS GAZEUSES

SYSTÈME MONDOLLOT
Breveté S. G. D. G.

Le plus simple, le plus solide, le moins encombrant.

Production de 300 à 40,000 siphons par jour.

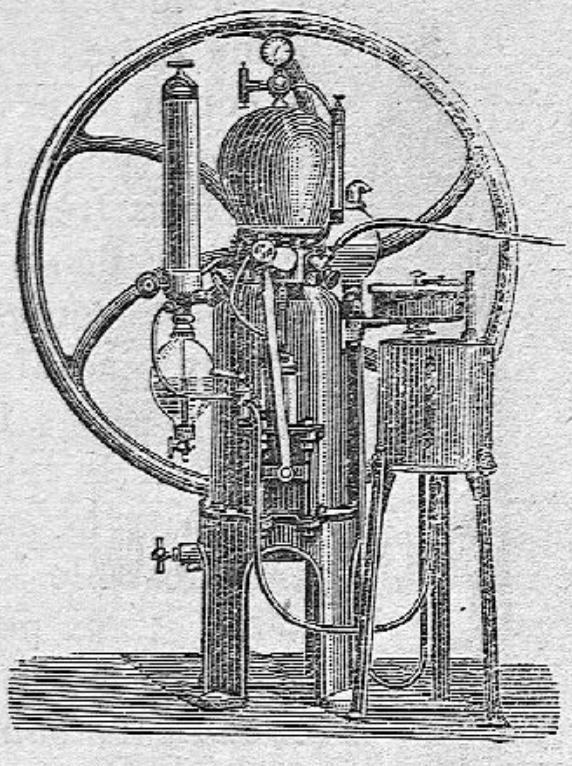

Adopté par la Pharmacie centrale des Hôpitaux de Paris, les Hôpitaux de Lyon, Brest, la Cie anonyme des Glacières de Paris, etc.

SIPHONS

Grand ou petit levier, cylindriques ou ovoïdes, blancs ou couleur, garantis en pur étain.

Envoi franco du Catalogue général illustré

SOURCE DU PAVILLON
Seule declarée d'interet public
EAU MINERALE NATURELLE
DE
CONTREXÉVILLE
DÉPOT PRINCIPAL
31 Boulevard des Italiens 31
et 29 rue de la Michodière 29
A PARIS

25

VIN MARIANI

A LA COCA DU PÉROU

Le VIN MARIANI expérimenté dans les Hôpitaux de Paris, est journellement prescrit avec succès pour combattre : l'Anémie, la Chlorose, les Mauvaises digestions, les Maladies des Voies respiratoires, et l'Affaiblissement de l'Organe vocal.

Les Médecins le recommandent aux Personnes faibles et délicates, épuisées par la maladie, aux Vieillards, aux Enfants.

C'est le Réparateur des troubles digestifs et le FORTIFIANT par EXCELLENCE

Le VIN MARIANI

se trouve dans toutes les Pharmacies

ET A PARIS

Chez MARIANI, Boulevard Haussmann, 41

C'EST AVEC LE GOUDRON GUYOT

liqueur concentrée, qu'ont été faites les expériences dans sept grands hôpitaux de Paris, ainsi qu'à Bruxelles, Vienne, Lisbonne, etc., contre les rhumes, bronchites, asthmes, catarrhes des bronches et de la vessie, affections de la peau, dartres, eczéma, etc... — Le **Goudron Guyot**, par sa composition, participe des propriétés de l'Eau de Vichy tout en étant plus tonique. Aussi possède-t-il une efficacité remarquable contre les maladies de l'estomac. — Comme chacun le sait, c'est du goudron que sont extraits les principes antiseptiques les plus actifs; c'est pour cette cause que le **Goudron Guyot** constitue, en temps d'épidémie et pendant les chaleurs, une boisson préservatrice et hygiénique qui rafraîchit et purifie le sang.

« Cette préparation sera bientôt, je l'espère, universellement adoptée. »
« Professeur Bazin, Médecin de l'Hôpital Saint-Louis. »

C'EST SEULEMENT RUE JACOB, 19, QUE SE PRÉPARE LE **Véritable Goudron Guyot.**
PRIX : 2 FRANCS LE FLACON.

Annuaire oriental de médecine et de pharmacie (...). Première année. - 1892 - page 443 sur 456

GUÉRISON certaine des **MALADIES NERVEUSES**

Épilepsie, Hystérie, Danse de St-Guy, Affections de la Moelle épinière, Convulsions, Crises, Vertiges, Éblouissements, Fatigue cérébrale, Migraine, Insomnie, Spermatorrhée

Par le SIROP de HENRY MURE

Succès consacré par 15 années d'expérimentation dans les Hôpitaux de Paris. — *Envoi Notice gratis*

Pâte et Sirop d'ESCARGOTS DE MURE

Guérison certaine des **RHUMES** Irritations de la Gorge et de la Poitrine. Toux opiniâtre

PATE : 1 FR. — SIROP 2 FR.

Dépôt Général de *l'ALCOOLATURE d'ARNICA* de la **TRAPPE DE NOTRE-DAME-DES-NEIGES**

Remède souverain contre toutes blessures coupures, contusions, défaillances, accidents cholériformes

THÉ DIURÉTIQUE DE MURE

Facilite l'Émission des Urines, calme les Douleurs - Des Reins et de la Vessie, entraîne les Graviers et le Mucus Et rend aux Urines leur limpidité normale

Boîte franco, **2** fr. dans toutes Pharmacies

Pharmacie MURE, GAZAGNE Gendre et Sr, à Pont-Saint-Esprit (Gard)

Refuser les Contrefaçons. — Exiger le nom de **MURE**

◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆

MALADIES DE POITRINE

BRONCHITE CHRONIQUE. — RACHITISME. — SCROFULE

MALADIES DES OS. — ANÉMIE

CHLOROSE. — ÉPUISEMENT NERVEUX. — DIGESTION PÉNIBLE

Guérison fréquente, amélioration certaine

PAR L'USAGE DE LA

SOLUTION HENRY MURE

Au Bi-Phosphate de Chaux cristallisé, chimiquement pur

RÉSULTATS SURPRENANTS ET SOUVENT INESPÉRÉS

Ne fatigue jamais l'estomac

Convient admirablement aux enfants épuisés par une croissance excessive et aux personnes faibles et délicates. — Ne renferme jamais le dépôt de moisissures que l'on trouve dans certaines préparations peu soignées faites avec du bi-phosphate impur.

NOTICE GRATIS SUR DEMANDE

3 francs le Litre dans toutes les Pharmacies

2 *Litres franco en gare contre mandat poste de* **6** *fr.* **50**

Phcie LIGNON MURE à BAGNOLS (Gard)

Refuser contrefaçons. Exiger la signature H. MURE, autour du goulot

©BIUM

TABLE DES MATIÈRES

1re PARTIE

Pages.

Nouveaux Remèdes. 1

2e PARTIE

Du traitement de quelques maladies. 181
Traitement des empoisonnements. 227
L'art de formuler 259
Soins à donner et régimes des accouchées . . . 273
Fièvre puerpéral. 275
Funérailles et maladies contagieuses 276
Antiseptiques classés d'après leur énergie, dans l'ordre de décroissance. 279
Des désinfectants. 291
Rapport entre les poids anciens et les poids décimaux 296
Tableau des doses maxima des principaux nouveaux remèdes 297
Doses maxima des médicaments pour les enfants, les femmes et les vieillards. 302
Poids des gouttes (codex). 303
Poids des gouttes à la température de + 15°. . . 304
Posologie des préparations opiacées 307
Évaluation approximative des cuillerées. . . . 307
Tableau des substances vénéneuses qui doivent toujours être tenues dans un endroit sûr et fermé à clef 308
Des rapports 310
Modèle de certificat de décès 315
Modèle de certificat d'inscription des élèves en pharmacie. 317
Notes pratiques 317

Pages.

3e PARTIE

Règlement sur l'exercice de la médecine civile en Turquie 325
Réglement sur l'exercice de la pharmacie civile. 329
Faculté Impériale de Médecine de Constantinople. 338
Faculté mixte de médecine et de pharmacie de Beyrouth 342
Faculté de médecine Américaine de Beyrouth. . 343
Administration des Affaires Médicales civiles . . 343
La délégation pharmaceutique. 346
Réglement sur l'administration municipale médicale 348
Administration sanitaire de l'Empire Ottoman. . 352
Département du service sanitaire militaire. . . . 357
Section sanitaire du Ministère de la Marine. . . 358
Section médico-légale de la police. 358
Service médical de la municipalité du VIe cercle. 358
Inspection de la salubrité des denrées alimentaires, des drogues et des pharmacies 359
Société Impériale de Médecine 359
Société médicale Ottomane « Osmanié » 361
Société de Pharmacie de Constantinople 362
Hôpitaux de Constantinople :
Hôpitaux militaires turcs. 363
Hôpitaux des aliénés 373
Hôpitaux municipaux 373
Hôpitaux civils turcs 375
Hôpitaux des communautés 378
Dispensaire de la Société philoptochos des Dames grecques de Péra 387
Léproserie de Constantinople 389
Hôpitaux étrangers. 389
Établissement Hydrothérapique de Constantinople. 395

1039. — Typ. A.-M. Beaudelot, 16, rue de Verneuil, Paris.

Annuaire oriental de médecine et de pharmacie (...). Première année. - 1892 - page 447 sur 456

BIUM

435

DÉPOSÉ

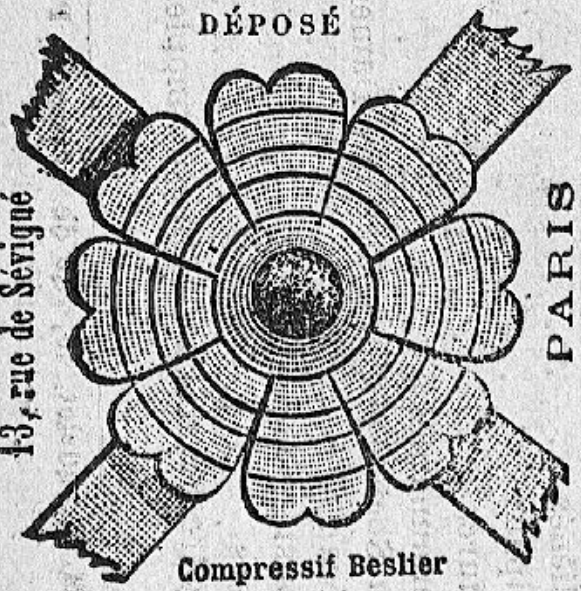

Compressif Beslier

Fig. montrant une partie des

Ailettes Dépliées

(7 grandeurs, de 3 fr. 50 à 10 fr.)

A. BESLIER & CHENNEVIÈRE, PHARMACIEN

FOURNISSEURS DES HOPITAUX

13, Rue de Sévigné, PARIS.

VÉSICATOIRE ROSE de **BESLIER** au **CANTHARIDATE DE SOUDE**
A base de produit chimique stable; plus propre, et d'une action plus sûre et plus rapide que les toiles vésicantes, qui moisissent ou sont infidèles, il est *indolore si on a soin de l'enlever dès la sensation de sinapisme et de le remplacer par un cataplasme sous lequel l'action continue sans accident du côté de la vessie.*

N.-B. — M. BESLIER rappelle au monde médical qu'il a appliqué, le premier, la cantharidine à la vésication; et que ce n'est qu'après des essais probants, suivis depuis 20 ans, qu'il a reconnu l'indéniable supériorité du **CANTHARIDATE DE SOUDE** sur la cantharidine elle-même.

APPAREIL COMPRESSIF BESLIER contre la **HERNIE OMBILICALE**
(Le recouvrir d'un linge chaud au moment de l'application.)

SUPPRESSION des **BANDAGES** — **AUCUNE IRRITATION** de la **PEAU.**
INDISPENSABLE à tous les **NOUVEAU-NÉS**

SPARADRAP CHIRURGICAL à la **GLU** de **BESLIER** (base de l'appareil Beslier) d'une propreté inconnue jusqu'ici. Son adhérence, qui paraît faible, est, au contraire, parfaite si on le chauffe légèrement. *Son application, même prolongée, ne cause aucune irritation sur les épidermes les plus délicats.*

VINAIGRE CHENNEVIÈRE, le plus agréable et le plus énergique des antiseptiques désinfectants, **2 francs.**

FABRIQUE D'INSTRUMENTS

DE CHIRURGIE, ORTHOPÉDIE, ETC.

113, Boulevard Saint-Germain, 113

PARIS

Maison L. MATHIEU

RAOUL MATHIEU, FILS & SUCCR

CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR,
OFFICIER D'ACADÉMIE, ETC.
MEMBRE DU JURY D'ADMISSION :
GRAND PRIX EXPOSITION UNIVERSELLE — PARIS 1889

FOURNISSEUR

des Hôpitaux de Paris,
des Ministères de la Guerre, de la Marine et des Colonies,
de la Société française
de secours aux blessés des armées de terre et de mer,
des chemins de fer,
Orthopédiste des Maisons d'Éducation
de la Légion d'honneur, etc., etc.

Instruments pour diagnostic. — Traitement. — Aérothérapie. — Dermatologie. — Électricité. — Trousses. — Anesthésie. — Lits à opérations. — Chirurgie d'urgence et générale. — Matériel chirurgical aseptique complet pour établissement hospitalier. — Maladies du rectum et des voies urinaires. — Accouchements. — Gynécologie opératoire. — Maladies de la bouche. — Œsophage. — Larynx. — Nez. — Oreilles. — Dents. — Maladies des yeux. — Bandages. — Ceintures. — Orthopédie. — Prothèse. — Physiologie. — Anthropologie.

ERRATA

Page.	Ligne.	*Au lieu de :*	*Lisez :*
6	23	Acide diiodosalysi-lique	Acide diiodosalyci-lique
9	16	du normal	de la normale
16	8	Lapuline	Lupuline
19	3	produit de	produit de réduction de
28	17	40	45
31	5	acide	oxyde
31	6	oxyde	acide
31	20	10	40
34	22	Guilandella	Guilandilla
34	22	Cœsapinia	Cœsalspinia
36	26	rubidimu	rubidium
42	1	élèvent	favorisent
42	2	Voir	C'est l'
42	4	cannabicum	cannabinum
43	10	Chimiphila	Chimaphila
43	26	hypnoptique	hypnotique
46	4	choral de	chloral et du
50	2	à 22 degrés	à — 22 degrés
52	9-17	Feirreira	Ferreira
60	3	ωῖον μτείνειν	πῦον κτείνειν
61	28	phlerol	phlorol
62	10	5 à 2	5 à 20
65	21	Neucki	Nencki
70	28	Calédodie	Calédonie
72	5	Vittoris	Vittorio
72	6	Elvidis	Elvidio
75	20	Amyliohydrique	Amyliodhydrique
75	22	Nitrate	Nitrite
81	21	Besavez	Besanez

Page.	Ligne.	*Au lieu de :*	*Lisez :*
85	16	chancre	chanvre
86	21	Andricola	Andicola
90	2	Falck	Falh
93	12	antidyrine	antipyrine
94	5	d'après	formé d'après
100	6	pennatus	pinnatus
104	7	d'un	en
105	9	Couron	Gourou
109	4-9	dissolution	fusion
113	24	Méthacétin	Méthacétine
117	13	Erythrofloreum	Erythrophœum
117	15	contre l'ordalie	dans les mêmes cas
119	13	grisâtre	verdâtre
122	6	Annotta	Anotta
130	22	Paromyhine	Paronychine
131	22	réactif	de réactif
149	20	Fleury	Emery
149	23	mortier	matras
152	31	Papillonacées	Papilionacées
159	20 et 21	Wollert	Vollert
168	31	Thiolcamphre	Thiocamphre
172	15	Europans	Europaeus
175	7	Sulfate	Sulfure
178	17	Fr.	Piastres
186	28	opiacées	opiacés
188	6	Albert Rollin	Albert Robin
192	28	composée de	composée de :
195	26	Renon	Renou
197	15	salicilyque	salicylique
198	19	est agé	est plus âgé
199	14	. — Ablation	. — 1° Ablation
200	27	et	est
206	3	salol avec	salol associé avec
207	11	eu	en
209	1	médication	indication
209	5	employor	employer
209	18	auquelles	auxquelles
214	20	repopulation	repullulation

Page.	Ligne.	*Au lieu de :*	*Lisez :*
223	12 et 15	tanin	tannin
226	16	bromué	bromuré
229	27	tanique	tannique
231	14	tanique	tannique
234	24	relevé :	relevé ;
236	2	0 gr. 30	0 gr. 03
236	19	mélangées	mélangée
237	11	0 gr. 03	0 gr. 30
238	18	; 2° Sulfate	, sulfate
238	20	; Carbonate	; 2° Carbonate
238	26	tanique	tannique
239	10	tanique	tannique
240	11	coucurrence	concurrence
241	8	lavée avec soin.	lavée souvent et avec soin.
241	9	Cyanydrique	Cyanhydrique.
242	5	thé et café	thé ou café
242	11	1 p. 100	1 p. 200
242	23	tanique	tannique
243	13 et 14	Débarser	Débarrasser
244	3	baroline	Caroline
244	8	prostation	prostration
246	2	tanique	tannique
247	22	trinitine	trinitrine
250	13	ſon	ou
251	1	0 gr. 65	0 gr. 05
251	2	répétée	répétés
251	26	Oxalique. —	Oxalique (acide). —
253	9	heure	heures
256	6	1°	2°
257	9	tanique	tannique
258	21	tanique	tannique
263	15	1/15	1/15 et 1/12
266	12	composition,	composition complexe,
271	19	une	sa
280	29	tanin	tannin
281	29	83	88

Page.	Ligne.	*Au lieu de :*	*Lisez :*
283	5	substance	substances
283	11	phosphomalybdate	phosphomolybate
283	23	Sulfate de zinc. Résorcine —	Sulfate de zinc. Sulfite de soude Résorcine.
285	1	30°	35°
285	19	13°	— 13°
285	22 à 23	au-dessus	au-dessous
285	26	fibribineuse	fibrineuse
286	19	blanchiment des locaux	blanchiment des murailles des locaux.
287	14	2 p. 100	2 p. 1,000

©BIUM

Adoptée dans les Hôpitaux de Paris et de la Marine

PEPTONE CATILLON

SOLUTION *contenant* **3** *parties de viande assimilable.*
Lavement nutritif : 2 cuill., 125 eau, 3 gout. laudanum.
POUDRE *représentant* **10** *parties de viande.*
2 à 8 cuill. à café par jour dans un grog ou du bouillon.

VIN de PEPTONE CATILLON

30 gr. viande et 0,40 phosphates par verre à madère.
Rétablit les Forces, l'Appétit et les Digestions.
Très utile à tous les malades affaiblis, à ceux qui ne peuvent digérer ou qu'on veut suralimenter.

MEDAILLE EXPOSIT. UNIVERS. 1878 1889

GRANULES DE CATILLON

à 1 millig. d'**Extrait Titré** de

STROPHANTUS

Les expérimentations discutées à l'**Académie** en janvier 1889 ont démontré, qu'à la dose de 2 à 4 par jour, ces granules produisent une **diurèse** rapide, relèvent le **cœur** affaibli, atténuent ou font disparaître l'**Asystolie**, la **Dyspnée**, l'**Oppression**, les **Œdemes**, les accès d'**Angine de poitrine**, etc.
On peut en continuer l'usage sans inconvénient.

GRANULES DE CATILLON

A 1/10 MILLIG **STROPHANTINE** CRIST

TONIQUE DU CŒUR

Exiger la marque CATILLON, éviter les imitations inertes.

Paris 3 Boulevard St-Martin et Pharmacies.

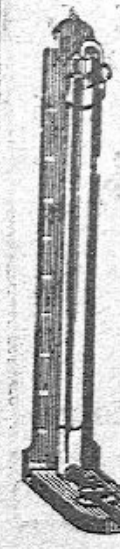

Antisepsie pulmonaire

APPAREIL DE CATILLON

Pour injections d'huile créosotée

HUILE CRÉOSOTÉE AU DIXIÈME

Pour **injections hypodermiques** et pour **lavements**

PILULES CRÉOSOTÉES

De **CATILLON**, Pharmacien à Paris
à 0.10 de Créosote purifiée par procédé spécial
Exiger la marque CATILLON, éviter les créosotes impures

©BIUM

GRANDE PHARMACIE

68, Yuksek Caldirim, Galata, Constantinople

FONDÉE PAR

VELITS-CZAKO

Successeur et seul Propriétaire :

PIERRE APÉRY

PHARMACIEN DE 1re CLASSE

Chimiste-Expert des Consulats et de la Municipalité du VIe cercle.

Riche approvisionnement de produits pharmaceutiques et chimiques purs des premières fabriques d'Europe.

Grande précision dans l'exécution des prescriptions médicales.

Dépôt général des **Pilules Apéry** contre les diarrhées et la dysenterie.

Service du Lloyd Austro-Hongrois et d'un grand nombre d'importantes administrations.

Dépôt du **Célèbre Vaccin Animal** de l'Institut vaccinal suisse, 99 pour 100 de réussites, le seul qui a obtenu la *plus haute récompense* à l'Exposition Universelle de Paris 1889. Approuvé et reconnu supérieur par les *célébrités médicales*.

PRIX MODÉRÉS

A cet établissement est annexé le laboratoire chimique de M. P. APÉRY

©BIUM

PILULES DE BLANCARD

à l'Iodure de fer inaltérable

Employées dans les Affections chlorotiques, scrofuleuses (*Pâles couleurs, Humeurs froides*) la Leucorrhée (*Pertes blanches*) la Menstruation nulle ou difficile et dans tous les cas où il faut *réagir sur le sang.*

EXALGINE
SOLUTION BLANCARD

Le plus puissant des analségiques; son action sédative et curative a été constatée par de nombreuses expériences dans les *Névralgies* nerveuses, dentaires ou musculaires, les *Migraines*, les *Gastralgies, Douleurs utérines, Rhumatismes*, etc., etc.

Chaque cuillerée à bouche contient 0. 20 c. d'Exalgine.

VENTE EN GROS :

BLANCARD & Cie

40, Rue Bonaparte, 40

PARIS